



Le financement des PME et des entrepreneurs 2018

TABLEAU DE BORD DE L'OCDE

VERSION ABRÉGÉE



Le financement des PME et des entrepreneurs 2018 (Version abrégée)

TABLEAU DE BORD DE L'OCDE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2018), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018 (Version abrégée) : Tableau de bord de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

https://doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2018-fr

ISBN 978-92-64-30403-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-30404-8 (PDF)

Série : Le financement des PME et des entrepreneurs

ISSN 2306-5273 (imprimé)

ISSN 2306-5281 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © Shutterstock/Roman Gorielov.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Les PME et les entrepreneurs constituent l'épine dorsale de l'économie nationale des pays de la zone OCDE – et au-delà. Au sein de cette zone, ces structures représentent la presque totalité de la population des entreprises, 60 % de l'emploi total et 50 à 60 % de la valeur ajoutée en moyenne. Elles sont essentielles pour le renforcement de la productivité, la matérialisation d'une croissance plus inclusive et l'adaptation aux mégatendances que sont la nouvelle révolution industrielle, la nature évolutive du travail ou les mutations démographiques.

La question des financements est importante à tous les stades du cycle de vie des PME, afin qu'elles puissent se lancer, se développer et croître. Dans le monde entier, les autorités nationales se sont efforcées de stimuler une offre financière plus diversifiée à l'intention des PME. Le rapport annuel de l'OCDE *Financement des PME et des entrepreneurs : Tableau de bord de l'OCDE* est un élément important de la panoplie d'outils dont disposent les autorités nationales pour parfaire leur politique de financement des PME. Un cadre et un socle factuels solides sont ainsi fournis, grâce au suivi de l'accès des PME aux financements par l'emprunt, le nantissement d'actifs et d'autres sources de fonds propres, mais aussi grâce aux informations fournies sur les conditions-cadres et les initiatives publiques.

La septième édition de cette publication annuelle couvre 43 pays et comprend des données portant sur la période 2007-16. Elle s'appuie sur les éditions précédentes auxquelles elle apporte d'importantes améliorations du point de vue de la méthodologie et de l'analyse. Elle montre que l'environnement économique, globalement, s'est amélioré pour les PME. En 2016, poursuivant une tendance entamée en 2014, les faillites de PME ont été moins nombreuses. Par ailleurs, par rapport aux années récentes, les retards de paiement interentreprises et les volumes de prêts improductifs sont faibles. L'activité de crédit est néanmoins en recul désormais dans une majorité de pays pour lesquels des données sont disponibles, en raison dans certains cas de la faiblesse de la demande de crédit et des investissements des entreprises.

Ces évolutions ont coïncidé avec une hausse tendancielle du recours par les PME à des instruments financiers se substituant au crédit bancaire : financements adossés à des actifs (crédit-bail, affacturage), capital-risque, financement participatif et activités connexes de places de marché en ligne. Ces nouveautés sont bienvenues, mais de nombreuses PME dépendent encore trop de l'endettement bancaire classique pour se financer à l'extérieur. La crise financière a mis en avant la vulnérabilité de ces entreprises aux conditions changeantes du marché du crédit, ainsi que les limites de l'endettement bancaire, en particulier pour les entreprises innovantes connaissant une croissance rapide, auxquelles un apport de fonds propres est souvent plus adapté. En outre, les microentreprises et les *start-ups* restent davantage contraintes financièrement et tireraient notamment profit d'un accès à un éventail diversifié de possibilités de financement.

Dans leurs Principes de haut niveau sur le financement des PME, le G20 et l'OCDE appellent de leurs vœux une double démarche qui permettrait d'améliorer l'accès des PME à l'endettement classique, mais aussi à une vaste palette de sources de financement venant compléter les concours bancaires. À cet égard, l'OCDE assiste les pays en effectuant un recensement des approches efficaces pour la mise en œuvre de ces Principes.

Depuis quelques années, de nombreuses initiatives nouvelles en faveur d'instruments financiers autres que l'endettement classique ont vu le jour. Citons la création ou le développement de fonds de capital-risque, la suppression d'obstacles réglementaires et la mise en place d'incitations fiscales pour ceux qui investissent dans des PME. De telles mesures visent en général les jeunes entreprises à fort potentiel de croissance, puisque ces PME ont souvent des difficultés spécifiques d'accès à des financements externes. Par ailleurs, les aides financières s'accompagnent de plus en plus d'un soutien non financier.

D'après les toutes dernières données du Tableau de bord, ces politiques commencent à porter leurs fruits. Il sera crucial de continuer à suivre ces évolutions et les risques qu'elles pourraient poser et, plus généralement, de mieux appréhender les tendances du financement des PME, afin d'étayer l'élaboration de réponses publiques adaptées. Le Tableau de bord demeurera un outil essentiel et une aide aux pouvoirs publics dans ces domaines.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE

Remerciements

Ce rapport est l'œuvre du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE) piloté par Lamia Kamal-Chaoui, Directrice, et s'inscrit dans le programme de travail du Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat (GTPMEE).

Il n'aurait pas été possible de rédiger *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018 : Tableau de bord de l'OCDE* sans les efforts des experts nationaux des pays membres et des économies non membres de l'OCDE qui ont participé au projet et fourni des informations pour les profils pays.

Équipe des experts nationaux

Afrique du Sud	Peter Makgetsi	Trésor, Unité des politiques du secteur financier
Australie	Andrew Fragomelli	Division des politiques visant les petites entreprises (Trésor)
	Evan Holley	Division des politiques visant les petites entreprises (Trésor)
Autriche	Thomas Saghi	Ministère fédéral des Sciences, de la Recherche et de l'Économie
Belgique	Johan Westra	Ministère fédéral de l'Économie, des PME, des Indépendants et de l'Énergie
	Christophe Herinckx	Ministère fédéral de l'Économie, des PME, des Indépendants et de l'Énergie
Brésil	Eduardo Andre de Brito Celino	Secrétariat spécial aux Microentreprises et Petites entreprises
	Carlos Veloso	Secrétariat spécial aux Microentreprises et Petites entreprises
	Alexandre Monteiro	Secrétariat spécial aux Microentreprises et Petites entreprises
Canada	Richard Archambault	Industrie Canada
Chili	Jose Joaquin Fernandez	Ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme
	Chicharro	
Chine	Wu Bao	Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises
	Renyong Chi	Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises
	Yantai Chen	Institut chinois pour les petites et moyennes entreprises
Colombie	Jorge Enrique Motta Llanos	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
Corée	Changwoo Nam	Institut de développement de la Corée
Danemark	Ole Jørgensen	Ministère des Entreprises et de la Croissance
	William Gram	Ministère des Entreprises et de la Croissance
Espagne	Víctor García-Vaquero	Banque d'Espagne
Estonie	Karel Lember	Ministère des Affaires économiques et des Communications
États-Unis	Giuseppe Gramigna	Administration des petites entreprises (SBA)
Fédération de Russie	Evgeny Tcherbakov	<i>Vnesheconombank</i> (Banque de développement)
Finlande	Jari Huovinen	Confédération des industries finlandaises
France	Jean-Pierre Villetelle	Banque de France
	Marie-Laure Wyss	Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Géorgie	David Shiolashvili	<i>Enterprise Georgia</i>
Grèce	Timotheos Rekkas	Ministère du Développement et de la Compétitivité

Hongrie	Zsuzsanna Lakatosné Lukács	Ministère de l'Économie nationale
	Árpád Ferenc Nagy	Ministère de l'Économie nationale
Irlande	Marja-Kristina Akinsha	Ministère des Finances, Division de la politique bancaire
	Eric Gargan	Ministère des Finances, Division de la politique bancaire
Israël	Nir Ben-Aharon	Agence pour les PME, ministère de l'Économie
Italie	Sabrina Pastorelli	Banque d'Italie
Japon	Daiji Hotihama	Agence pour les PME, ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie
Kazakhstan	Yermek Abdebekov	Fonds entrepreneurial Damu
	Dinara Tazhenova	Département de l'entrepreneuriat, ministère de l'Économie nationale
	Assel Yebemgediyeva	Centre de développement de la politique du commerce extérieur
Lettonie	Agita Nicmane	Ministère de l'Économie
Luxembourg	Cesare Riilio	Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC)
Malaisie	Karunajothi Kandasamy	<i>SME Corporation Malaysia</i>
	Rafiza Bt. Abdul Rajab	<i>SME Corporation Malaysia</i>
	Suhailes Shamsuddin	<i>SME Corporation Malaysia</i>
Mexique	Ivan Ornelas Diaz	INADEM
	Liliana Reyes Castrejon	INADEM
Nouvelle-Zélande	Miriam Mathews	Ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi
Norvège	Eirik Knutsen	Office statistique national
	Øystein Jørgensen	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche
Pays-Bas	Liselotte Van Thiel	Ministère des Affaires économiques
Pologne	Pawel Maryniak	Ministère du Développement économique
Portugal	Nuno Goncalves	Bureau du Secrétaire d'État à l'Économie et au Développement régional
République slovaque	Tatiana Smoronová	Agence nationale pour le développement des PME
République tchèque	Veronika Reek	Ministère de l'Industrie et du Commerce
Royaume-Uni	Asad Ghani	<i>British Business Bank</i>
	Matt Adey	<i>British Business Bank</i>
Serbie	Maja Gavrilovic	Banque nationale de Serbie
	Ana Ivkovic	Banque nationale de Serbie
Slovénie	Tine Janžek	Banque de Slovénie
Suède	Andreas Kroksgård	Agence suédoise pour l'analyse des politiques de croissance
Suisse	Samuel Turcati	Secrétariat d'État à l'Économie
Thaïlande	Davina Kunvipusilkul	Banque de Thaïlande
Turquie	Ufuk Acar	KOSGEB
	Utku Macit	Ministère des Sciences, de l'Industrie et des Technologies

Le Tableau de bord a bénéficié pour son élaboration des apports des délégués du Groupe de travail de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat, présidé par Alejandro Gonzalez Hernandez, et des membres de son Groupe informel de pilotage sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat, présidé par le Pr Salvatore Zecchini. Richard Archambault (Industrie Canada), Martin Brassell (consultant), Asad Ghani (*British Business Bank*), Luis Ángel Maza Lasiera (Comité européen des centrales de bilans), Jean-Louis Leloir (Association européenne du cautionnement mutuel) et Valentina Nigro (Banque centrale d'Italie) ont contribué aux encadrés sur les thèmes d'actualité. Helmut Kraemer-Eis (Fonds européen d'investissement) et Andrew McDonald (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) ont élaboré les annexes aux profils pays. Nous remercions vivement Tania Ziegler (*Cambridge*

Centre for Alternative Finance) pour les données qu'elle a fournies, et Gianluca Riccio (Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE) pour ses commentaires.

Ce rapport a été élaboré par Kris Boschmans et Lora Pissareva, analystes des politiques, de la Division des PME et de l'entrepreneuriat du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE/SMEE), sous la direction de Miriam Koreen (Directrice adjointe et Chef de division, CFE/SMEE). Sebastian Schich, économiste à la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE, Division des affaires financières, a préparé le chapitre thématique. La substance du rapport a bénéficié d'apports de Naima Smaini (CFE/SMEE). Masaaki Komatsu, Rhea Subramanya et Benjâmin Vargha (stagiaires, CFE) ont travaillé sur les aspects statistiques. Heather Mortimer-Charoy a assuré un appui technique.

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements.....	5
Guide de lecture.....	13
Indicateurs.....	13
Recueil des données.....	15
Comparabilité internationale.....	15
Avancées méthodologiques et recommandations pour améliorer les données.....	15
Acronymes et abréviations.....	17
Résumé	19
Chapitre 1. Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat	21
Environnement des entreprises et contexte macroéconomique	22
Crédit aux PME	23
Conditions de crédit pour les PME	31
Crédit aux PME : liens avec les variables économiques clés.....	46
Financement contre nantissement d'actifs	48
Autres sources de financement	51
Retards de paiement, faillites et prêts improductifs.....	58
Réponses des pouvoirs publics en 2016-17	69
Recommandations pour l'amélioration des données	83
Notes	84
Références.....	86
Chapitre 2. L'évaluation des programmes de garantie de crédit bénéficiant d'un soutien public destinés aux PME – Quelques résultats d'une enquête OCDE-CE.....	91
Introduction et objectifs.....	92
Le principe des programmes de garantie de crédit	94
Réflexions sur l'évaluation des résultats d'une intervention publique	95
L'Enquête OCDE-CE sur l'évaluation des programmes de garantie financière bénéficiant d'un soutien public destinés aux PME	96
Conclusions.....	107
Chapitre 3. Financement des PME et de l'entrepreneuriat – Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE.....	109
Belgique.....	110
Notes	121
Références.....	121
Canada	122
Références.....	136

France.....	137
Références.....	148
Luxembourg.....	149
Références.....	157
Suisse	158
Références.....	167

Tableaux

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs 2017.....	14
Tableau 1.1. Évolution de la part des prêts aux PME et scénarios du marché du crédit, 2015-16.....	28
Tableau 1.2. Part des prêts aux PME à court terme en proportion de l'ensemble des prêts aux PME..	30
Tableau 1.3. Taux d'intérêt des prêts aux PME	33
Tableau 1.4. Écart de taux d'intérêt (prêts aux PME et prêts aux grandes entreprises).....	35
Tableau 1.5. Évolution des taux de rejet des prêts aux PME	40
Tableau 1.6. Évolution des demandes d'ouverture de crédit par des PME	41
Tableau 1.7. Enquête de la BCE sur l'accès des PME à des financements.....	43
Tableau 1.8. Volumes d'affacturage	50
Tableau 1.9. Tendances en matière de retards de paiement	59
Tableau 1.10. Tendances en matière de faillite	66
Tableau 1.11. Instruments utilisés par les pouvoirs publics pour stimuler l'accès des PME à des financements.....	81
Tableau 2.1. Organismes ayant répondu à l'enquête OCDE-CE.....	97
Tableau 2.2. Conclusions de l'étude et organisme auteur de l'évaluation	99
Tableau 3.1. Tableau de bord pour la Belgique.....	111
Tableau 3.2. Répartition des entreprises en Belgique, 2015	112
Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturage en Belgique.....	114
Tableau 3.4. Volumes de capital-risque en Belgique	115
Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique.....	117
Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Belgique	120
Tableau 3.7. Tableau de bord pour le Canada	124
Tableau 3.8. Répartition des entreprises au Canada, 2016.....	125
Tableau 3.9. Valeur des décaissements au Canada	128
Tableau 3.10. Capital-risque et capitaux de croissance au Canada	129
Tableau 3.11. Définitions des indicateurs pour le Tableau de bord du Canada	134
Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France	138
Tableau 3.13. Répartition des entreprises en France, 2015	139
Tableau 3.14. Tableau de bord pour le Luxembourg	150
Tableau 3.15. Répartition des entreprises au Luxembourg en 2014.....	151
Tableau 3.16. Capital-risque et de capitaux de croissance au Luxembourg.....	153
Tableau 3.17. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Luxembourg	156
Tableau 3.18. Tableau de bord pour la Suisse.....	159
Tableau 3.19. Répartition des entreprises en Suisse, 2014.....	159
Tableau 3.20. Capital-investissement et capital-risque en Suisse	162
Tableau 3.21. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Suisse.....	166

Graphiques

Graphique 1.1. Indice des conditions financières dans la zone euro, aux États-Unis et au Japon	23
Graphique 1.2. Évolution des nouveaux prêts aux PME	24
Graphique 1.3. Croissance des encours de prêts aux PME	25
Graphique 1.4. Parts des prêts aux PME	27
Graphique 1.5. Évolution des taux d'intérêt des prêts aux PME	32
Graphique 1.6. Tendances concernant les sûretés exigées des PME	36
Graphique 1.7. Disponibilité du crédit aux États-Unis	44
Graphique 1.8. Attitudes à l'égard du crédit au Japon	45
Graphique 1.9. Évolution des nouveaux prêts et formation brute de capital fixe	47
Graphique 1.10. Production nouvelle de crédit-bail et de location-vente	49
Graphique 1.11. Investissements de capital-risque	51
Graphique 1.12. Investissements de capital-risque en pourcentage du PIB, 2016	52
Graphique 1.13. Rendement initial du produit des introductions en bourse, États-Unis, 1980-2016 ...	54
Graphique 1.14. Ensemble des marchés du financement en ligne « alternatif »	56
Graphique 1.15. Financement participatif, prêts et apports de fonds propres, par pays, 2016	57
Graphique 1.16. Délai moyen de rotation des créances clients (DSO) et	61
Graphique 1.17. Délai moyen de rotation des créances clients	62
Graphique 1.18. Délai moyen de règlement des fournisseurs	63
Graphique 1.19. Solde du crédit commercial	64
Graphique 1.20. Tendances en matière de faillite	65
Graphique 1.21. Prêts improductifs en pourcentage de l'ensemble des prêts	68
Graphique 1.22. Évolution des garanties d'État sur les prêts aux PME	72
Graphique 1.23. Garanties d'État sur les prêts aux PME	73
Graphique 2.1. Vue d'ensemble des réponses apportées à l'enquête OCDE-CE	98
Graphique 2.2. Défaillances ciblées par le programme de garantie de crédit	101
Graphique 2.3. Objectifs évalués dans le cadre de l'examen des systèmes de garantie de crédit	103
Graphique 2.4. Évaluation mise à profit dans des décisions opérationnelles, usage de données au niveau des entreprises et fréquence des évaluations	106
Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et	113
Graphique 3.2. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique	119
Graphique 3.3. Financement par la dette, par source de financement au Canada, 2016	126
Graphique 3.4. Encours des prêts aux petites entreprises au Canada	127
Graphique 3.5. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB au Canada, 2007-16	130
Graphique 3.6. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada	133
Graphique 3.7. Taux d'intérêt des crédits octroyés aux entreprises en France	140
Graphique 3.8. Résultat des demandes de prêt des PME en France	141
Graphique 3.9. Capital-investissement en France	141
Graphique 3.10. Évolution des activités d'affacturage en France	142
Graphique 3.11. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France	146
Graphique 3.12. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la France	147
Graphique 3.13. Taux d'intérêt au Luxembourg	152
Graphique 3.14. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat	155
Graphique 3.15. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse	165

Encadrés

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration des informations fournies par les indicateurs de base.....	16
Encadré 1.1. Mise en garantie d'actifs incorporels : difficultés actuelles	38
Encadré 1.2. Utiliser des informations comptables pour en déduire des indicateurs des délais de règlement des clients et des fournisseurs.....	61
Encadré 1.3. Garanties individuelles et de portefeuille.....	70
Encadré 1.4. Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME	76
Encadré 1.5. Accès à des financements selon que l'actionnariat majoritaire de l'entreprise est masculin ou féminin : données du Canada	83
Encadré 2.1. Principes de haut niveau relatifs au financement des PME et aux programmes publics de soutien aux PME.....	93
Encadré 2.2. Le programme <i>UK Enterprise Finance Guarantee</i>	105
Encadré 3.1. Définition des petites entreprises utilisée dans le Tableau de bord.....	132



Guide de lecture

Financement des PME et des entrepreneurs 2018 : Tableau de bord de l'OCDE détaille l'accès des PME et des entrepreneurs à des financements sur la période 2007-16. Fondé sur les données recueillies pour les profils pays et sur les renseignements issus d'enquêtes concernant la demande, le présent rapport propose des indicateurs relatifs à l'endettement, aux fonds propres et au nantissement d'actifs, ainsi qu'aux conditions-cadres de financement, auxquels s'ajoutent des informations sur de récentes initiatives publiques et privées visant à soutenir l'accès des PME à des financements. Pris ensemble, ces indicateurs composent un cadre complet permettant aux pouvoirs publics et à d'autres parties prenantes d'évaluer les besoins de financement des PME et des entrepreneurs, et de déterminer si ces besoins sont remplis. Le présent rapport sera aussi un outil précieux pour concevoir et évaluer des interventions publiques, pour observer les implications des réformes financières sur l'accès aux financements et pour suivre plus généralement les conditions de financement des PME.

Cette sixième édition présente les profils détaillés de 43 pays : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie.

Indicateurs

Le suivi des tendances du financement des PME et des entrepreneurs repose sur des indicateurs de base (énumérés au tableau 1) qui ont été sélectionnés selon des critères de pertinence, de disponibilité, de faisabilité et d'actualité. Les indicateurs de base détaillent et suivent les grandes dimensions suivantes :

Tableau 1. Indicateurs de base relatifs au financement des PME et des entrepreneurs 2017

Indicateurs de base	Unité	Ce qu'ils montrent
Répartition et structure des crédits bancaires aux PME		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Volumes en devise nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires.
Encours des prêts aux entreprises, total	Volumes en devise nationale	Un indicateur de stock mesurant la valeur d'un avoir à un moment donné dans le temps, rendant compte ainsi à la fois des nouveaux prêts ainsi que des prêts bancaires qui se sont accumulés au fil du temps et des remboursements de prêt.
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts	
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Volumes en devise nationale	La demande de crédits bancaires des PME et l'accès de ces dernières aux crédits bancaires.
Nouveaux prêts aux PME	Volumes en devise nationale	Un indicateur de flux, mesuré sur une année, qui tend à réagir plus rapidement aux évolutions à court terme et est donc plus changeant que les indicateurs de stock.
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	
Prêts à court terme, PME	Volumes en devise nationale	La structure d'endettement des PME, c'est-à-dire la part des crédits pendants, avec une maturité initiale inférieure à un an et supérieure à un an, respectivement. Elle pourrait être considérée comme un indicateur permettant d'évaluer les finalités des prêts bancaires aux PME, à savoir besoins opérationnels ou investissements.
Prêts à long terme, PME	Volumes en devise nationale	
Ampleur de l'aide publique au financement des PME		
Garanties d'emprunt de l'État, PME	Volumes en devise nationale	Ces indicateurs illustrent l'ampleur des programmes et instruments publics visant à soutenir l'accès des PME aux financements, et leur utilisation par les PME.
Prêts garantis par l'État, PME	Volumes en devise nationale	
Prêts directs de l'État, PME	Volumes en devise nationale	
Coûts et conditions du crédit		
Taux d'intérêt, PME	%	Le coût des prêts aux PME, et le coût des prêts aux PME par rapport aux prêts consentis aux grandes entreprises.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	
Écart de taux d'intérêt	En points de pourcentage	
Sûreté, PME	% des PME tenues de fournir une sûreté pour obtenir un prêt bancaire	Des indicateurs des conditions auxquels sont confrontées les PME lorsqu'elles demandent un crédit bancaire.
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes d'ouverture de crédit par des PME/nombre total de PME, en %	Les demandes d'ouverture de crédit (non satisfaites) et l'utilisation des crédits par les PME, ainsi que la propension des banques à accorder des prêts.
Taux de refus	1-(prêts aux PME accordés/demandés), en %	
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés, en %	
Sources de financement hors secteur bancaire		
Investissements de capital-risque et de capitaux de croissance	Volumes en devise nationale et taux de croissance en glissement annuel, en %	Le recours à des instruments financiers hors secteur bancaire et la capacité d'accès à ceux-ci, notamment aux capitaux externes pour financer les phases de démarrage, de développement initial et d'expansion, ainsi qu'aux financements adossés à des actifs, comme le crédit-bail, les prêts contre nantissement d'actif, les achats à tempérament, l'affacturage et l'escompte de facture.
Crédit-bail et location-vente	Volumes en devise nationale	
Affacturage et escompte de facture	Volumes en devise nationale	
Santé financière		
Prêts improductifs, total	% total des prêts aux entreprises	L'importance des retards de paiement ou des non-paiements pour les prêts aux PME, par rapport à l'ensemble du secteur des entreprises. C'est un indicateur de risque (relatif) des prêts aux PME.
Prêts aux PME improductifs	% total des prêts aux PME	
Retards de paiement, interentreprises	Nombre de jours	Les retards de paiement dans le secteur interentreprises, autrement dit la difficulté à payer et être payé, pour saisir l'ampleur des difficultés de trésorerie.
Faillites, PME	Nombre et taux de croissance en glissement annuel, en %	Un indicateur de l'environnement général des entreprises dans lequel les PME opèrent, et la capacité de survie des petites entreprises face aux crises et à la pénurie de crédit.

Recueil des données

Les données du Tableau de bord proviennent d'experts désignés par les pays participants. La plupart des indicateurs se fondent sur des données relatives à l'offre fournies par des établissements financiers, des offices statistiques et des administrations. Ces données sont complétées par des enquêtes sur la demande menées à l'échelle nationale et régionale afin de proposer une vue d'ensemble de l'évolution des tendances et des besoins de financement. Les indicateurs recouvrent l'accès à des financements pour les entreprises employant du personnel, c'est-à-dire les PME non financières qui comptent au moins un salarié. Les données de la présente édition couvrent la période 2007-16, et dégagent les tendances à moyen terme tant avant la crise financière (2007) que pendant (2008 et 2009) et après celle-ci. L'accent est mis en particulier sur les évolutions intervenues en 2015, 2016 et la première moitié de 2017. La publication propose en outre des données, recueillies de manière systématique, sur les politiques publiques visant à faciliter l'accès des PME à des financements.

La version imprimée comprend un chapitre sur les tendances qui se font jour en matière de financement des PME et de l'entrepreneuriat, à partir d'informations fournies par les pays participants ; un chapitre thématique axé pour cette édition sur la stimulation des marchés des instruments « alternatifs » de financement des PME ; des annexes ; et une fiche recto-verso sur chaque pays participant. Ce dernier élément synthétise la situation des PME en matière d'accès à des financements dans chaque pays ; les profils pays intégraux ne sont disponibles que sur le site internet de l'OCDE.

Comparabilité internationale

Au niveau national, le Tableau de bord dresse un tableau cohérent de l'accès des PME aux financements dans le temps et étudie de façon suivie l'évolution des conditions de financement des PME, ainsi que l'effet des mesures prises. Les comparaisons internationales auxquelles il est possible de procéder sont toutefois soumises à certaines limites. Tout d'abord, la définition statistique de ce qu'est une PME varie selon le pays participant : la définition de l'Union européenne est la plus fréquemment utilisée, mais les pays participants extracommunautaires définissent en général les PME différemment, ce qui complique les comparaisons internationales (voir en annexe A les définitions détaillées des PME dans les pays participants).

Par ailleurs, les différences de définition et de périmètre des indicateurs entravent les possibilités de comparaison avec certains pays dans lesquels il a été impossible de respecter la « définition privilégiée » pour les indicateurs de base. Une variable de substitution a été alors utilisée. C'est pourquoi tous les profils pays intègrent un tableau précisant la définition adoptée pour chaque indicateur, ainsi qu'une référence à la source de données. En dépit de ces limites, il reste possible de comparer les tendances générales d'un pays à l'autre, car les différences observées dans la composition précise d'un indicateur unique s'atténuent lorsqu'on analyse des taux de variation.

Avancées méthodologiques et recommandations pour améliorer les données

Les éditions récentes de ce rapport comportaient d'importantes améliorations méthodologiques et structurelles. Des informations plus détaillées sur la source et la définition des indicateurs de base ont été fournies pour les pays participants. Depuis juin 2016, les données du Tableau de bord sont disponibles sur le site internet OECD.Stat.

On peut y consulter les données des indicateurs de base, et les télécharger pour d'autres usages, ce qui répond à une demande ancienne concernant l'amélioration de l'accessibilité des données, et permet à la publication de toucher un plus large public. De surcroît, des renseignements plus nombreux sont proposés sur le recours aux instruments financiers autres que l'endettement bancaire classique, et d'autres efforts seront déployés à ce sujet dans les futures éditions du Tableau de bord. Les profils pays de la version imprimée de cette publication sont condensés sur deux pages contenant les faits essentiels et le tableau des indicateurs de base ; les profils intégraux sont disponibles en ligne. Enfin, nous nous employons constamment à élargir la liste des pays participants et à harmoniser les données des pays déjà présents dans le Tableau de bord.

L'encadré 1 et le chapitre 1 synthétisent les recommandations visant à améliorer encore le recueil des données et la communication des indicateurs de base (voir de plus amples détails en annexe A). Ces éléments sont jugés nécessaires pour que les pays progressent dans l'harmonisation des définitions et facilitent l'analyse diachronique et internationale des tendances du financement des PME et des entrepreneurs.

Encadré 1. Recommandations portant sur l'amélioration des informations fournies par les indicateurs de base

1. Améliorer les éléments communiqués sur les variables du crédit aux PME :

- Différencier de manière systématique les informations financières selon que l'entreprise a ou non des salariés.
- Détailler les stocks et les flux de prêts aux PME.
- Détailler la composition des emprunts, en indiquant les différents produits sous-jacents (découvert, ligne de crédit, crédit-bail, nantissement, carte de crédit, prêt titrisé, etc.), et faire état de ces éléments dans la définition du prêt.

2. Remédier aux insuffisances de données et de travaux afin d'alimenter de manière plus complète d'autres indicateurs de base du Tableau de bord :

- Donner des informations plus complètes sur les programmes publics favorisant l'accès des PME à des financements.
- Fournir des données sur les prêts non productifs aux PME et aux grandes entreprises, en utilisant ces dernières comme référence.
- Fournir des données plus complètes sur les sources « alternatives » de financement, dont le financement participatif et le tutorat-investissement (business angels).
- Recueillir des informations non seulement sur le taux d'intérêt des prêts aux PME, mais aussi sur les frais afférents.
- Compiler davantage d'informations sur le recours à des instruments de financement non bancaires, et notamment au nantissement d'actifs.
- Détailler la définition des sûretés et améliorer les informations les concernant, à l'aide d'enquêtes sur la demande susceptibles de compenser le manque de données sur l'offre.

Acronymes et abréviations

AECM	Association européenne du cautionnement mutuel
AUD	Dollar australien
B2B	interentreprises
B2C	entreprises-consommateur
B2G	entreprises-administration
BAAsD	Banque asiatique de développement
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BLS	<i>Bank Lending Survey</i> (enquête sur les prêts aux entreprises)
BRI	Banque des règlements internationaux
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CE	Commission européenne
CED	Contrat d'échange sur défaut
CGS	Dispositif de garantie de crédit
CHF	Franc suisse
CLO	Obligation structurée adossée à des prêts bancaires
CLP	Peso chilien
COP	Peso colombien
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
EURIBOR	Taux interbancaire offert de la zone euro
EVCA	<i>European Venture Capital Association</i>
FCI	Factors Chain International
FEI	Fonds européen d'investissement
FMI	Fonds monétaire international
G20	Groupe des Vingt
GBP	Livre britannique
GEL	Lari géorgien
GTPMEE	Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat
HUF	Forinthongrois
JPY	Yen japonais
KRW	Won coréen
KZT	Tenge kazakh
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgitmalais
NFIB	<i>National Federation of Independent Business</i> (États-Unis)
NIS	Nouveau shekel israélien
NOK	Couronne norvégienne
NYSE	Bourse de New York
NZD	Dollar néo-zélandais
PIB	Produit intérieur brut
PLN	Zloty polonais

PME	Petites et moyennes entreprises
PMIF	Partenariat mondial pour l'inclusion financière
R-D	Recherche-développement
RMB	Renminbi chinois
RSD	Dinar serbe
RUB	Nouveau rouble russe
SAFE	<i>Survey on the Access to Finance of Enterprises</i>
SBA	<i>Small Business Act</i> (États-Unis)
SEK	Couronne suédoise
SFI	Société financière internationale
THB	Baht thaïlandais
TPME	Très petites (micro), petites et moyennes entreprises
TRY	Lire turque
UE	Union européenne
UF	<i>Unidad de Fomento</i>
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

Abréviations nationales ISO

AUS	Australie	JPN	Japon
AUT	Autriche	KAZ	Kazakhstan
BEL	Belgique	KOR	Corée
BRA	Brésil	LUX	Luxembourg
CAN	Canada	LVA	Lettonie
CHE	Suisse	MEX	Mexique
CHL	Chili	MYS	Malaisie
CHN	République populaire de Chine	NLD	Pays-Bas
COL	Colombie	NOR	Norvège
CZE	République tchèque	NZL	Nouvelle-Zélande
DNK	Danemark	POL	Pologne
ESP	Espagne	PRT	Portugal
EST	Estonie	RUS	Fédération de Russie
FIN	Finlande	SRB	Serbie
FRA	France	SVK	République slovaque
GBR	Royaume-Uni	SVN	Slovénie
GEO	Géorgie	SWE	Suède
GRC	Grèce	THA	Thaïlande
HUN	Hongrie	TUR	Turquie
IRL	Irlande	USA	États-Unis
ISR	Israël	ZAF	Afrique du Sud
ITA	Italie		

Résumé

En 2016, l'octroi de nouveaux prêts aux PME a reculé dans la majorité des pays, et s'est accompagné d'une certaine généralisation du recours à d'autres sources de financement. Cette évolution a coïncidé avec des améliorations de l'environnement dans lequel opèrent les PME, comme en témoignent la diminution du nombre de faillites, la baisse des retards de paiement et la consolidation des perspectives macroéconomiques.

L'octroi de nouveaux prêts aux PME a reculé dans 15 des 25 pays pour lesquels on dispose de données comparables, en dépit de conditions de crédit plus favorables et de taux d'intérêts bas. Le taux d'intérêt médian facturé aux PME a baissé de 0.82 point de pourcentage dans un contexte d'assouplissement des conditions monétaires, prolongeant ainsi la tendance baissière entamée en 2011. Les données d'enquête montrent que le crédit a gagné en accessibilité en 2016, à de notables exceptions près telles que le Brésil et la Fédération de Russie.

Le recours à des instruments de financement autres que l'endettement auprès des banques a globalement progressé en 2016. Il en a été de même pour le crédit-bail et la location-vente dans la majorité des pays, en hausse souvent de plus de 10 % par rapport à 2015. Les volumes d'affacturage et d'escompte de factures affichent une évolution similaire. Les investissements de capital-risque, quoique nettement inférieurs aux niveaux d'avant la crise dans de nombreuses économies, ont augmenté dans deux tiers des pays participants. Le marché mondial de l'investissement privé a progressé de presque 15 % entre 2015 et 2016. La croissance des sources de financement novatrices – prêts collaboratifs, financement participatif et rachat de créances (*invoice trading*) – s'est poursuivie en 2016 à un rythme très rapide. Les volumes restent modestes dans la plupart des pays participants, mais ces instruments financiers se généralisent dans quelques pays – notamment en Chine, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Ce sont des difficultés du côté de la demande, souvent liées à la mollesse des investissements, qui semblent expliquer le recul de l'octroi de prêts dans certains pays. En Italie, par exemple, ce recul est imputable à une faible demande de crédit, qui a atteint un point bas en 2016. Ce tableau n'est toutefois pas uniforme, et dans d'autres pays, des facteurs tels que la faiblesse des performances macroéconomiques, l'aversion du secteur de la finance au risque et le resserrement des normes de crédit peuvent contribuer à expliquer la baisse des nouveaux prêts. En Grèce, par exemple, la baisse des nouveaux crédits observée en 2016 peut être imputée aux insuffisances persistantes du secteur de la finance et à la lenteur de la reprise de l'économie plutôt qu'à un recul de la demande de crédit par les PME.

Avec un taux de croissance médian de 2.5 % en 2016, les données de stock sur les volumes de crédit dessinent une tendance différente. Les évolutions différentes des données de stock et de flux relatives aux concours bancaires aux PME résultent peut-être d'une propension à privilégier l'emprunt à long plutôt qu'à court terme, laquelle découle elle-même d'une volonté des entreprises de sécuriser des taux d'intérêt favorables sur une

plus longue période, ou de l'amélioration de l'aptitude des PME à autofinancer leur exploitation courante.

Ces évolutions ont eu lieu dans un contexte d'amélioration de l'environnement dont bénéficient les entreprises. Le nombre médian de faillites, par exemple, a reculé en 2016 pour la quatrième année consécutive, de plus de 7 % en année glissante. Par rapport au lendemain immédiat de la crise financière, le niveau des retards de paiement et des prêts improductifs est en général resté bas. En outre, avec la progression de l'activité économique, des échanges et de l'investissement observée en 2017 et attendue de manière plus ferme au-delà, les perspectives de croissance économique sont relativement favorables.

Les autorités nationales multiplient les initiatives en faveur de l'accès des PME à des financements. Les politiques de soutien du financement par les banques sont très présentes dans de nombreux pays participants. Les dispositifs de cautionnement en particulier occupent une place centrale dans la volonté qu'ont les pouvoirs publics de faciliter l'accès des PME au crédit. Une évaluation rigoureuse est essentielle pour optimiser ces dispositifs et les adapter à un environnement changeant et aux besoins des PME. Les pratiques sont toutefois très variables en matière de suivi et d'évaluation, comme l'illustre le chapitre thématique de cette publication. Par ailleurs, les prêts bancaires bénéficient de l'appui de différentes initiatives visant à atténuer les risques, à permettre aux PME d'apporter en garantie des actifs plus divers et d'améliorer l'information relative à la solvabilité.

Face à la propension toujours exagérée des PME à recourir au crédit bancaire, les autorités élaborent de plus en plus souvent des politiques complémentaires propices à l'accès à des instruments de financement plus diversifiés, notamment sous forme de fonds propres. Cette double approche, qui vise à compléter les politiques publiques afin de faciliter l'accès des PME au crédit grâce à des initiatives favorisant la diversification de l'offre financière aux petites entreprises, est conforme aux Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME. Les activités de financement participatif, en particulier, sont au centre des mesures spécifiques que prennent de nombreux pays pour mettre en place un cadre réglementaire et une surveillance adaptés.

Citons, parmi les autres tendances des politiques publiques qui se font jour, les réformes très complètes destinées à répondre aux besoins, financiers ou non, des *start-ups* innovantes. Les politiques de plusieurs pays visent à régler les disparités intranationales que connaissent les PME pour accéder à des financements. Ces initiatives consistent notamment à créer des filiales locales de fonds nationaux de développement des PME, ou des centres locaux de développement, et à stimuler le passage au numérique et l'entrepreneuriat dans les régions à la traîne.

Des carences subsistent en ce qui concerne les données sur l'accès des PME aux financements, en particulier pour la disponibilité de données désagrégées retraçant l'hétérogénéité de la population de ces entreprises. De surcroît, l'utilisation et la disponibilité d'instruments financiers autres que les emprunts des PME auprès des banques sont souvent mal documentées, et les données d'enquête ne permettent pas toujours les comparaisons internationales. L'OCDE poursuivra ses efforts d'amélioration du socle factuel disponible à cet égard et dans d'autres domaines, afin d'aider les gouvernements à suivre les tendances de l'accès des PME à des financements.

Chapitre 1. Tendances récentes du financement des PME et de l'entrepreneuriat

Nous analysons dans ce chapitre l'évolution du financement des PME et de l'entrepreneuriat entre 2007 et 2016, à partir des données recueillies pour les profils pays et des informations fournies par les enquêtes sur la demande. Un panorama rapide de l'environnement des entreprises à l'échelle mondiale dresse le cadre nécessaire à l'analyse des tendances et conditions du crédit aux PME, en s'intéressant notamment aux évolutions qu'ont connues les pays participants entre 2015 et 2016 et le premier semestre de 2017. Le chapitre s'achève sur une synthèse de l'action menée par les pouvoirs publics pour améliorer l'accès des PME à des financements à la lumière des dernières évolutions.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Environnement des entreprises et contexte macroéconomique

À la suite de la reprise inégale intervenue depuis la crise financière de 2007-08, la croissance du PIB mondial a été de 3.1 % en 2016, période couverte par le présent rapport, soit la plus faible de l'après-crise. La croissance des investissements mondiaux et des échanges internationaux en 2016 s'est elle aussi inscrite très en deçà de la moyenne observée par le passé (OCDE, 2017a).

En revanche, la croissance du PIB mondial s'est redressée en 2017, à 3.6 %, et s'accompagne de prévisions plus optimistes pour 2018 et 2019 du fait de l'accélération de la progression de l'industrie manufacturière. Dans la zone OCDE, la croissance du PIB réel s'est établie à 1.8 % en 2016, est prévue à 2.4 % en 2017 et devrait s'élever à 2.3 % en 2018 et à 2.1 % en 2019. Dans les pays non membres de l'OCDE, on prévoit également une accélération de la croissance, qui passerait de 4.1 % en 2016 à 4.6 % en 2018, puis à 4.9 % en 2019 en termes réels (OCDE, 2017a).

Il y a en particulier des signes que l'investissement des entreprises, en redressement lent et inégal après la crise financière, connaisse un nouvel essor en 2017, stimulé par le vieillissement du stock de capital. Si cette tendance s'accélère, elle pourrait augmenter la demande de financement des PME dans les toutes prochaines années. Les échanges mondiaux, qui ont progressé à un taux exceptionnellement bas en 2016, connaissent également une légère amélioration.

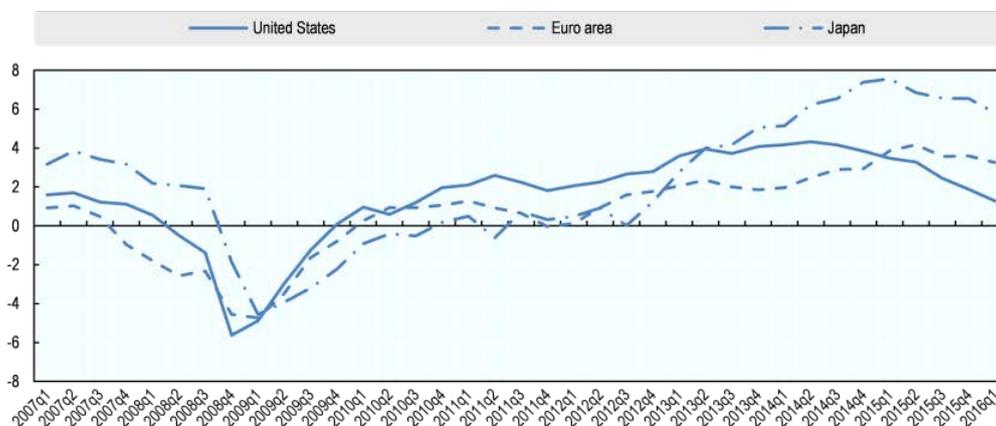
La reprise n'est toutefois pas exempte de risques. Subsistent en particulier des vulnérabilités financières, les cours des actions atteignant des plus hauts historiques dans certains pays de l'OCDE, parallèlement à la fragilité de certaines parties du système financier et à l'endettement élevé des ménages et des entreprises non financières dans de nombreuses économies avancées. Cela pourrait entraîner de brutales corrections des prix des actifs, qui pèseraient sur la croissance économique et sur l'accès des PME aux financements.

Conditions financières

Depuis 2011, les conditions financières se sont assouplies dans la zone euro, aux États-Unis et au Japon ; cette évolution s'est poursuivie en 2016 (graphique 1.1)¹. On s'attend à ce que l'inflation demeure faible au regard des chiffres du passé dans la plus grande partie du monde développé, en dépit de la hausse récente des prix des produits de base. La politique monétaire demeurera probablement très accommodante dans les prochaines années aussi longtemps que les tensions inflationnistes sous-jacentes resteront maîtrisées, ce qui dépendra beaucoup de l'évolution des prix des produits de base (OCDE, 2017a).

Graphique 1.1. Indice des conditions financières dans la zone euro, aux États-Unis et au Japon

Taux de croissance, en glissement annuel, en pourcentage



Note : Une hausse (ou contraction) unitaire enregistrée par l'indice suppose une détente (ou un durcissement) des conditions financières qui permet de produire une augmentation (diminution) moyenne du niveau de PIB de 0.5 % à 1 % au bout de quatre à six trimestres. Sur la base des informations disponibles au 30 mai 2016.

Source : OCDE (2016a) et calculs OCDE.

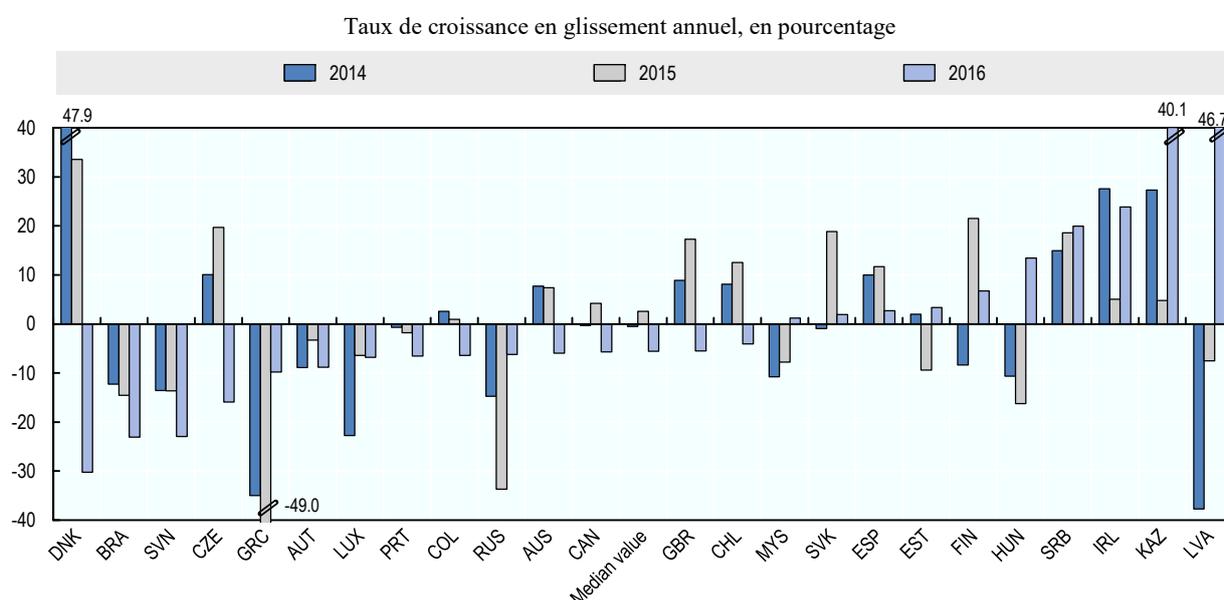
Crédit aux PME

Les données relatives aux nouveaux prêts font apparaître une image contrastée, la progression faisant place à une baisse en 2016 dans 15 des 25 pays. Pourtant, l'encours des prêts aux PME a continué à s'élever en 2016 dans la majorité des pays participants, confirmant une tendance observée depuis 2014. Le fait que des conditions de crédit favorables soient allées de pair avec une lente augmentation des nouveaux prêts pourrait résulter d'une baisse de la demande de crédit (voir la section « Conditions de crédit pour les PME »).

Nouveaux prêts aux PME

Les données sur les nouveaux prêts aux PME donnent une image plus négative que dans les années précédentes. Dans 15 des 25 pays qui ont communiqué des chiffres pour 2016, la hausse des nouveaux crédits aux PME a été négative – parfois substantiellement. Dans sept pays (Australie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, République tchèque et Royaume-Uni), elle est devenue négative en 2016, le recul étant plus marqué en 2016 qu'en 2015 en Autriche, au Brésil, au Luxembourg, au Portugal et en Slovaquie. Dans une minorité de cas seulement, les taux de croissance sont devenus positifs ou se sont renforcés. La valeur médiane du taux de croissance des nouveaux prêts aux PME a chuté de 2.6 % en 2015 à -5.6 % en 2016 (voir graphique 1.2).

Graphique 1.2. Évolution des nouveaux prêts aux PME



Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Les pays qui présentent uniquement les données de stock ne sont pas pris en compte. 3. L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. 4. Les pays qui n'ont pas communiqué de données pour 2016 ne sont pas pris en compte.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Il importe de souligner que pour donner une image plus précise, non faussée par l'évolution générale des prix, de l'évolution du crédit aux PME, les données du graphique 1.2. et des graphiques suivants sont exprimées en termes réels, c'est-à-dire corrigées de l'inflation, comme cela était déjà le cas dans les éditions précédentes de cette publication.

Le recul des nouveaux prêts est imputable à plusieurs facteurs qui souvent dépendent de circonstances nationales. En Australie, en Autriche, aux Pays-Bas, en République tchèque et au Royaume-Uni, les données d'enquête semblent indiquer qu'une moindre demande de crédit est à l'origine (en partie) d'une telle évolution. Cette moindre demande peut être reliée à un plus faible dynamisme des investissements (voir la section « Crédit aux PME : liens avec les variables économiques clés » pour de plus amples informations). Dans d'autres pays tels que la Grèce, le Portugal et la Slovaquie, les institutions financières semblent afficher une plus grande aversion au risque en matière de crédit aux PME. Dans ces pays, des volumes relativement importants de prêts improductifs continuent de peser sur l'offre de crédit, notamment dans des segments de la population des PME considérés comme risqués. Au Brésil et en Fédération de Russie, le recul semble principalement dû aux conditions macroéconomiques peu propices.

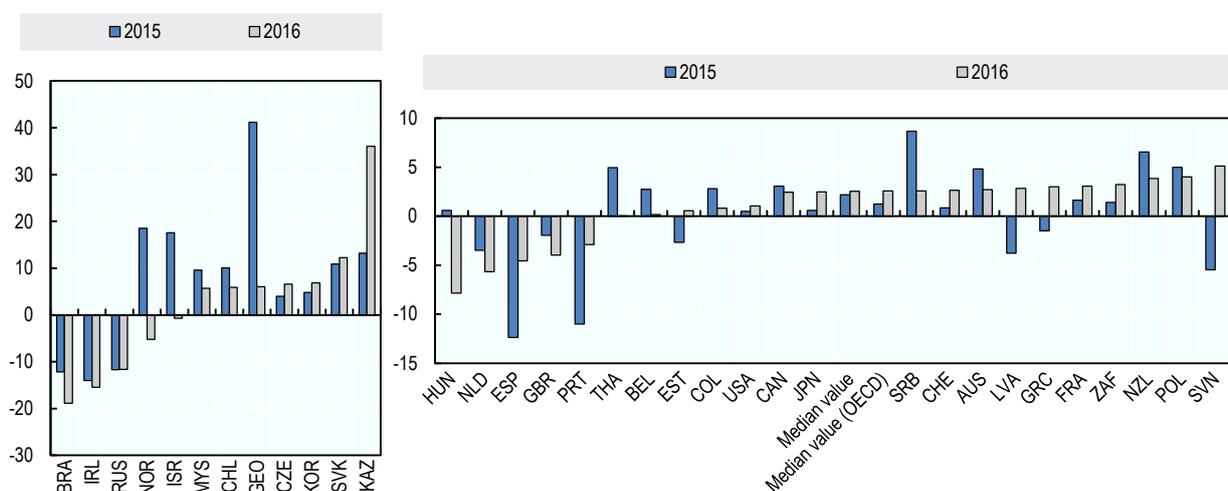
Encours de prêts aux PME

Trente-quatre pays communiquent des données sur l'encours des prêts aux PME. En 2016, il a augmenté dans 24 pays sur 34. La valeur médiane de la progression d'une année sur l'autre de l'encours des prêts a été de 2.5 % en 2016, en légère hausse par rapport aux 2.19 % de 2015. Cette accélération est intervenue malgré un ralentissement

de la progression du crédit dans des pays à revenu intermédiaire comme le Chili, la Colombie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Malaisie. Dans les pays de l'OCDE, la valeur médiane a plus que doublé de 2015 à 2016, passant de 1.25 % à 2.58 % sous l'effet d'une augmentation relativement forte de l'encours dans la plupart des pays membres.

En 2016, l'évolution du crédit est devenue positive en Estonie, en Grèce, en Lettonie et en Slovaquie, alors que l'encours des prêts aux PME continuait à diminuer en Espagne et au Portugal, mais bien moins que dans les années précédentes. En 2016, en revanche, l'évolution de l'encours est devenue négative en Hongrie, en Israël et en Norvège, après une forte croissance en 2014-15, et a continué à baisser de plus de 10 % au Brésil, en Fédération de Russie et en Irlande (voir graphique 1.3).

Graphique 1.3. Croissance des encours de prêts aux PME



Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Les pays n'ayant pas fourni de données en 2016 ne sont pas inclus. 3. Les taux de croissance de la Géorgie en 2015 (41.19 %) et du Kazakhstan en 2016 (36.06 %) ne figurent pas. 4. L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Les données sur l'encours des prêts aux PME sont influencées par davantage de facteurs que les données sur les nouveaux prêts, ce qui explique la divergence parfois observée entre ces deux indicateurs, même si l'un comme l'autre donnent des informations sur l'évolution des marchés du crédit. Le rythme des remboursements, les changements de l'échéance des prêts et les fluctuations des créances improductives peuvent expliquer les différences d'évolution entre les données de stock et de flux des prêts aux PME. En Irlande, par exemple, l'encours des prêts a reculé en 2016, du fait de remboursements accrus des prêts existants, alors même que les nouveaux prêts ont augmenté la même année. En Grèce, le contraire s'est produit en 2016 : l'encours des prêts s'est élevé alors que les nouveaux prêts ont diminué, ce qui peut être largement imputé à la hausse des créances improductives ces dernières années, ces créances restant inscrites aux bilans des banques et gonflant l'encours des prêts. Dans de nombreux pays, le nombre de prêts à long terme a augmenté par rapport à celui des prêts à court terme, ce qui explique peut-être en partie les évolutions divergentes des données de flux et de stocks, puisque les

prêts à plus long terme apparaissent plus longtemps dans les données sur l'encours de crédit.

Part des prêts aux PME

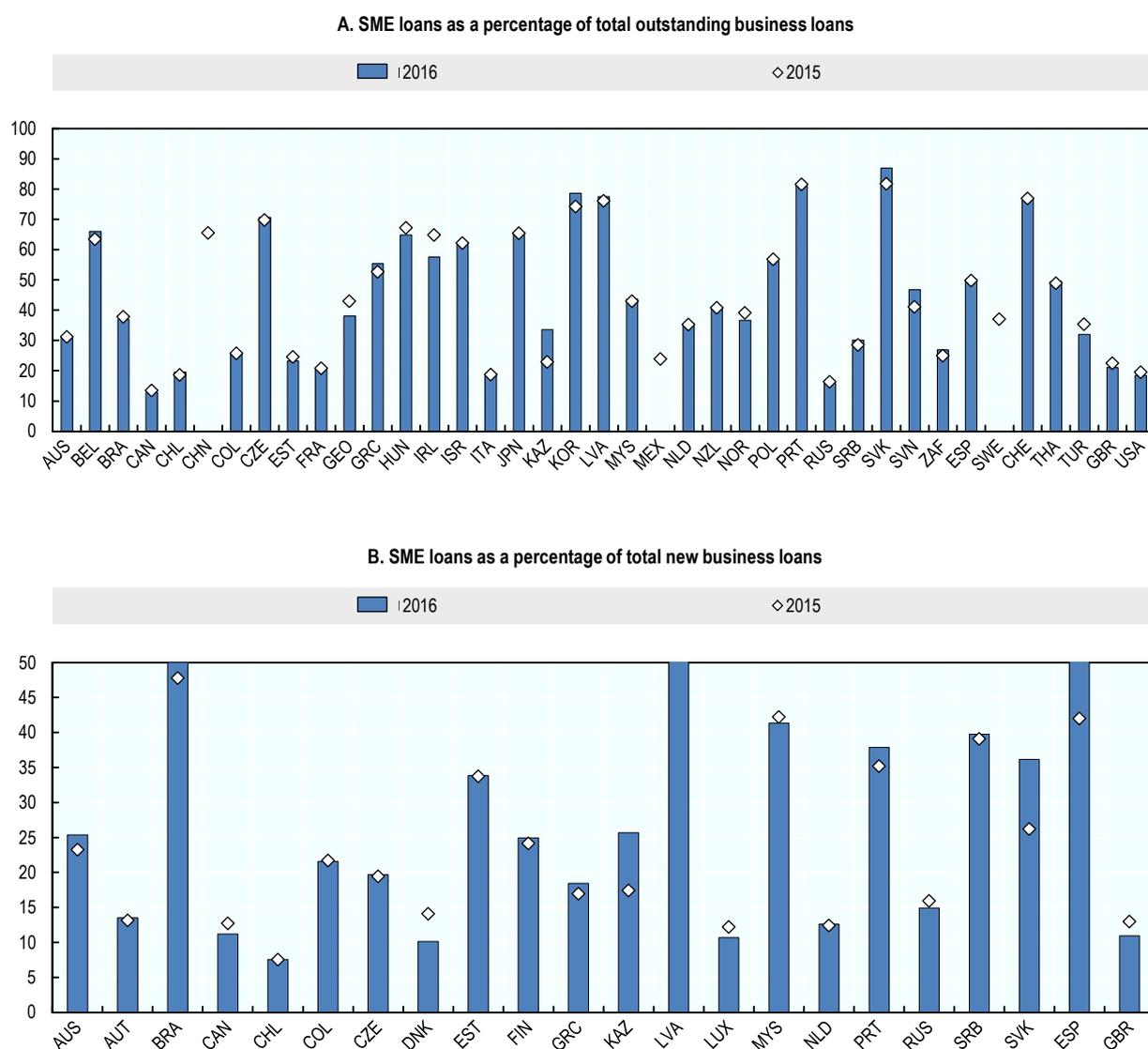
Les données sur la part des prêts aux PME, définie comme le pourcentage de ces prêts dans le total des prêts aux entreprises, aident à placer les indicateurs susmentionnés relatifs aux prêts aux PME dans le contexte des conditions générales de crédit aux entreprises dans les pays participants. Le graphique 1.4 résume l'évolution des parts de ces prêts sur la période 2015-16.

En 2016, la part des prêts aux PME dans l'encours total des prêts aux entreprises variait beaucoup d'un pays de l'OCDE à l'autre, allant de moins de 20 % au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en Fédération de Russie, en France et en Italie à plus de 75 % en Lettonie, au Portugal, en République slovaque et en Suisse ; elle semble corrélée négativement à la taille d'un pays et de son économie. Outre la dimension du pays, le revenu par habitant serait corrélé positivement à la proportion des prêts visant les PME. En 2016, la valeur médiane de cette part ressortait à 42.2 % dans l'ensemble des pays participants, contre 55.7 % dans les pays de l'OCDE. Dans les pays participants non membres de l'OCDE, cette part reste très inférieure à 50 %, y compris dans des pays relativement petits comme la Géorgie et la Serbie. Cela résulte peut-être d'une propension plus marquée du secteur bancaire des économies à revenu intermédiaire, comme la Géorgie et la Serbie, à prêter aux grandes entreprises. La Chine représente une exception en ce qui concerne tant sa taille que son niveau de revenu, puisque 65.5 % des prêts aux entreprises ont été, en 2015, affectés aux PME.

La valeur médiane de la part des prêts aux PME en proportion de la totalité des prêts aux entreprises donne une idée des tendances globales. Cette valeur médiane est d'abord passée de 40.9 % en 2007 à un point bas de 38.5 % en 2010, signe peut-être d'une plus grande difficulté d'accès au crédit bancaire pour les PME que pour les grandes entreprises pendant cette période. De 2011 à 2016, elle s'est élevée chaque année pour atteindre 42.2 % en 2016. La part des PME dans les nouveaux prêts a elle aussi baissé de 2007 à 2009, pour remonter ensuite de 19.8 % en 2014 à 24.2 % en 2016.

Cette tendance générale à la hausse masque des différences d'évolution de la part des prêts aux PME selon les pays ces dernières années. Depuis 2009, elle augmente régulièrement et sensiblement dans des pays tels qu'Israël et la Serbie, et en Grèce depuis 2010. En revanche, elle a sensiblement reculé au Brésil, au Canada, aux États-Unis et en Fédération de Russie.

Graphique 1.4. Parts des prêts aux PME



Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Dans le graphique A, les données de 2015 pour la Grèce et de 2016 pour la Chine, le Mexique et la Suède ne sont pas disponibles. 3. Les données de 2015 n'apparaissent pas pour la Lettonie.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Bien que les données ci-dessus semblent indiquer que, ces dernières années, l'accès à des financements bancaires s'est davantage amélioré pour les PME que pour les grandes entreprises, il convient d'interpréter cet indicateur avec prudence et de le replacer dans son contexte. Il se pourrait que l'augmentation de la part des prêts des PME soit davantage due à l'évolution des possibilités et des stratégies de financement des grandes entreprises qu'à l'amélioration de l'accès des PME au crédit, en particulier lorsqu'elle se produit dans un contexte général de contraction du crédit qui conduit les grandes entreprises à recourir à d'autres formes de financement. En outre, des facteurs intéressants

la demande peuvent aussi influencer beaucoup sur ces évolutions. Le recul de la part des prêts aux PME au Brésil et en Fédération de Russie est sans doute dû à un accès au financement bancaire plus difficile pour les petites entreprises que pour les grandes. La part des prêts aux PME doit donc être interprétée au regard de l'évolution du total des prêts aux entreprises et des prêts aux PME. L'évolution de la part des prêts aux PME peut être le signe de plusieurs phénomènes : son augmentation peut être due au fait que les prêts aux PME augmentent davantage que les prêts aux entreprises en général, que les prêts aux PME sont stables ou en hausse tandis que le total des prêts aux entreprises diminue, ou encore que les prêts aux PME baissent moins que l'ensemble des prêts aux entreprises. Et dans ce dernier cas, le contexte spécifique importe : au Royaume-Uni par exemple, les prêts aux PME n'ont diminué entre 2015 et 2016 que de manière marginale, essentiellement sous l'effet d'une réduction des découverts au profit d'options de plus long terme, ce qui ne saurait être nécessairement interprété comme une évolution négative.

Le tableau 1.1 décrit les évolutions récentes de la part des prêts aux PME en fonction des scénarios concernant les prêts aux entreprises et met en relief les différences de dynamique de l'octroi de prêts aux entreprises en général et aux PME qui sous-tendent des tendances analogues.

Tableau 1.1. Évolution de la part des prêts aux PME et scénarios du marché du crédit, 2015-16

Évolution de la part des prêts aux PME	Pays	Évolution du stock des prêts aux PME et du total des prêts aux entreprises	Scénarios du marché du crédit
La part des prêts aux PME a augmenté	Chili, Chine, Corée, Finlande, Japon, Lettonie, Malaisie, République slovaque, République tchèque, Suède	Les prêts aux PME ont davantage augmenté que le total des prêts aux entreprises	Part croissante d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation
La part des prêts aux PME a augmenté	Afrique du Sud, Belgique, Grèce, Kazakhstan, Serbie, Slovaquie, Thaïlande	Les prêts aux PME ont augmenté, mais le total des prêts a baissé	La part des prêts aux PME a augmenté?
La part des prêts aux PME a augmenté	Autriche, Espagne	Les prêts aux PME ont diminué plus lentement que le total des prêts aux entreprises	Part accrue d'un stock de prêts aux entreprises en diminution?
La part des prêts aux PME a diminué	Brésil, Danemark, Fédération de Russie, Hongrie, Irlande, Italie, Portugal	Les prêts aux PME ont diminué plus vite que le total des prêts aux entreprises	Part réduite d'un stock de prêts aux entreprises en diminution
La part des prêts aux PME a diminué	Israël, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni	Les prêts aux PME ont diminué tandis que le total des prêts aux entreprises a augmenté	Part réduite d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation
La part des prêts aux PME a diminué	Australie, Canada, Colombie, Estonie, États-Unis, France, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Suisse, Turquie	Les prêts aux PME ont augmenté, mais pas aussi vite que le total des prêts aux entreprises	Part réduite d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation

Note : 1. L'Autriche, le Danemark, la Finlande et le Luxembourg utilisent les données de flux. 2. Les données concernant la Chine, le Mexique et la Suède portent sur la période 2014-15. 3. Les Pays-Bas n'ont pas été intégrés au tableau en raison des possibilités limitées de comparaison des données sur le crédit aux PME et à l'ensemble des entreprises. 4. L'ensemble des évolutions représentées se fondent sur les données corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Crédit à court et à long terme

Les données relatives à la durée des prêts révèlent un allongement des échéances des prêts aux PME dans le portefeuille des banques. Les prêts à court terme, qui se définissent

comme les prêts assortis d'une échéance initiale de moins d'un an, tels que les découverts et les lignes de crédit, servent ordinairement à assurer le fonds de roulement des entreprises, tandis que le financement à long terme est souvent utilisé à des fins d'investissement. En Espagne, neuf prêts sur dix aux PME sont à échéance courte, contre un sur cinq au Brésil, en Finlande et au Portugal. Si l'on s'intéresse à la valeur médiane des pays participants, on observe un déclin pratiquement ininterrompu de la part des prêts à court terme depuis 2007. Toutefois, en 2016, cette valeur médiane a augmenté de près d'un point de pourcentage, petite hausse qui occulte néanmoins un recul de la part des prêts à court terme dans 14 des 24 pays (voir tableau 1.2).

Le redéploiement vers les prêts à long terme est corroboré par une étude récente qui montre que les prêts à échéance longue représentent une proportion plus élevée des portefeuilles bancaires depuis la crise financière dans la majorité des pays de l'UE, ainsi que dans la plupart des économies d'Europe de l'Est (Park et al., 2015). D'autres études confirment cette observation pour les États-Unis, où l'échéance moyenne des prêts émis par les petites banques s'est fortement allongée entre 2007 et 2011, les prêts à plus de 5 ans devenant de plus en plus la norme, tandis que les prêts à moins de 3 mois se raréfient (Bednar et Elamin, 2014).

Tableau 1.2. Part des prêts aux PME à court terme en proportion de l'ensemble des prêts aux PME

	En pourcentage									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autriche			59.82	54.59	52.17	52.43	51.06	48.76	41.21	40.14
Brésil	39.75	35.25	30.24	27.86	28.03	25.25	23.81	22.58	21.61	21.20
Canada	41.62	..	43.40	36.30	35.13	39.00	46.00	55.71	47.20	36.20
Chili	60.20	63.27	60.28	47.76	41.94	36.87	35.78
Chine	56.10	49.24	47.56	54.69
Colombie	19.44	26.30	23.11	22.02	25.02	24.69	23.96	23.40	23.73	21.89
Espagne	96.19	96.92	93.54	93.33	95.40	95.21	93.33	92.47	92.77	90.00
Estonie	19.73	19.09	17.74	16.76	19.39	18.74	19.20	19.62	18.00	18.46
Finlande	20.20	20.44	20.82	17.90	18.29	19.60	20.52
France	26.47	25.93	25.66	26.81	26.56	25.69	25.46	24.99	24.73	24.27
Grèce	37.57	37.58	38.94
Hongrie	64.23	67.66	77.37	78.59	77.18	78.86	56.93	59.75	66.14	64.69
Irlande	89.07	88.62	89.09	86.69	86.90	85.08	83.34	75.46	62.04	67.11
Italie	33.94	31.87	29.25	26.83	26.35	26.60	25.64	25.14	23.62	22.86
Kazakhstan	19.66	18.96	13.82	14.83	16.34	19.64	15.51	21.95	18.93	26.60
Lettonie	34.45	37.19	39.91	39.03	38.12	38.17	34.27	31.79	35.05	27.73
Malaisie							29.69	25.65	23.52	23.24
Norvège	19.26	18.60	16.79	16.85	16.72	18.87	18.73	19.05	18.22	18.03
Pays-Bas				85.07	87.87	87.20	87.29	86.70	85.76	86.39
Pologne		26.15	25.10	25.17	24.86	24.60	23.24	23.70	23.12	22.79
Portugal	32.94	31.09	29.77	23.91	22.94	19.41	17.59	18.79
Rép. slovaque	50.45	39.67	41.40	41.40	39.51	40.60	42.22	45.24	43.78	42.61
Serbie	34.98	31.67	34.20	34.17	30.28	28.87	34.13	29.40	25.09	24.82
Slovénie	28.62	31.19	27.33	28.54	31.55	33.47	30.51	18.22	14.70	17.87
Suède	22.71	22.50	24.83	24.44	..
Thaïlande	43.43	44.41	44.22	58.12	47.11	48.08	61.35
Valeur médiane	34.72	31.77	32.94	32.63	30.92	28.87	30.51	25.65	24.73	25.71

Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Les données portant sur l'Autriche, le Canada, le Chili, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie et l'Irlande concernent les flux. 3. Des changements de méthodologie ont été mis en œuvre au Chili, Serbie et Suède en 2012, et en Lettonie en 2012 et 2014.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Les raisons de ce redéploiement vers les prêts à long terme ne sont pas limpides. Selon la théorie de l'« ordre descendant », les PME préfèrent recourir à l'autofinancement qu'à l'endettement (Myers et Majluf, 1984). Dans beaucoup d'entre elles, la crise financière a mis à mal la trésorerie et l'aptitude à générer des bénéfices mis en réserve. Cela les a peut-être obligées à recourir à des formes relativement coûteuses de facilités de prêt à court terme, comme le découvert bancaire, pour financer leurs besoins de fonds de roulement, et a réduit les emprunts à long terme contractés pour investir. Les récentes améliorations de la trésorerie et de la rentabilité pourraient permettre aux petites entreprises de s'appuyer sur leurs ressources d'origine interne pour l'exploitation au jour le jour, ce qui abaisserait les financements extérieurs de court terme.

Les comportements en matière d'investissement ont probablement aussi joué un rôle. La formation brute de capital fixe (FBCF) dans la zone OCDE a baissé respectivement de 2.1 % et 11.0 % en 2008 et 2009. La reprise de l'investissement des entreprises a été depuis relativement faible et inégale. Néanmoins, le taux de progression de la FBCF dans

l'ensemble de l'OCDE a été positif de 2010 à 2016 et si cette tendance continue et s'accélère, comme prévu actuellement, on peut s'attendre à ce que la demande de crédit des PME se raffermisse à l'avenir. Une autre explication possible du redéploiement vers les prêts à long terme est que les entreprises souhaitent peut-être emprunter à plus longue échéance lorsque les taux d'intérêt diminuent afin de s'assurer des taux d'intérêt favorables.

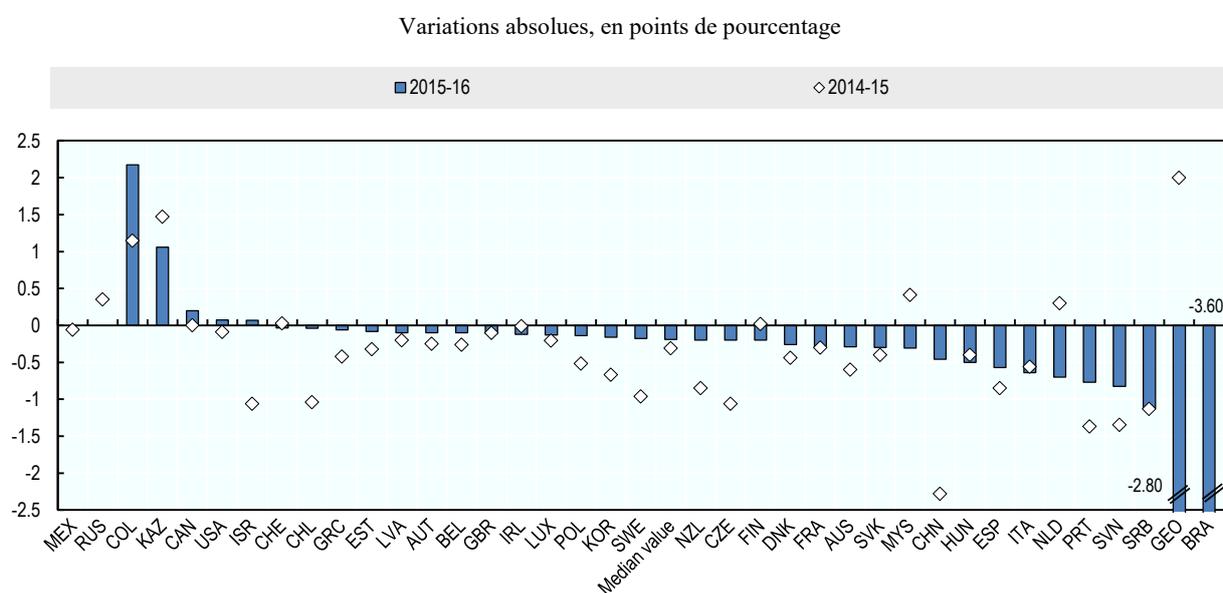
Conditions de crédit pour les PME

La présente section décrit les conditions du crédit aux PME et aux entrepreneurs à partir des données sur le coût du crédit bancaire, les sûretés exigées et les taux de rejet. Elle s'appuie également sur les conclusions dégagées dans les enquêtes réalisées auprès des bailleurs de fonds et des emprunteurs. Il importe de souligner que les conditions de crédit peuvent varier fortement en fonction des différentes caractéristiques des PME, telles que leur taille, leur ancienneté ou leur profil de risque – entre autres facteurs. Des données plus granulaires sont nécessaires pour pouvoir analyser systématiquement les conditions de crédit concernant les PME.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME a diminué en 2016 dans 30 pays sur 36. Les taux d'intérêt des prêts aux PME ont déjà fortement diminué entre 2011 et 2013, et ce déclin s'est poursuivi depuis lors, à seulement quelques exceptions près. Les politiques monétaires accommodantes dans de nombreuses parties du monde sont pour l'essentiel à l'origine de cette tendance et ont continué à faire baisser les taux d'intérêt appliqués aux PME en 2016. Toutefois, la diminution médiane des taux est inférieure à celle des années antérieures. Alors que la valeur médiane des taux payés par les PME a baissé de 29 points de base de 2013 à 2014 et de 31 points de base de 2014 à 2015, elle a reculé de 19 points de base entre 2015 et 2016, signe que la tendance pourrait s'orienter vers une stabilisation (voir graphique 1.5).

Graphique 1.5. Évolution des taux d'intérêt des prêts aux PME



Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. La variation de 11.10 points du taux d'intérêt au Brésil de 2014 à 2015 n'est pas représentée. 3. Les données du Mexique pour 2016 ne sont pas disponibles. Les données de la Fédération de Russie pour 2014 et 2016 ne sont pas disponibles. 4. Des modifications méthodologiques ont eu lieu pour Israël en 2015 et pour la Serbie en 2012. 5. Les données de la Slovénie concernent les nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Parmi les pays de l'échantillon, seuls le Canada, la Colombie, les États-Unis, Israël, le Kazakhstan et le Mexique ont connu en 2016 une hausse des taux d'intérêt pour les PME. En Colombie, aux États-Unis, au Kazakhstan et au Mexique, elle a coïncidé la même année avec une augmentation du taux d'intérêt de référence de la banque centrale, tandis que le Canada a relevé le sien en 2017 (en Israël, il est resté constant sur 2016-17). Il semble donc qu'un lien relativement étroit existe entre les taux d'intérêt appliqués aux PME et les taux (anticipés) fixés par les banques centrales.

Le taux d'intérêt moyen est passé de niveaux supérieurs à 5 % en 2007 et 2008 à des niveaux inférieurs à 3 % en 2016 dans 10 pays européens, mais est resté en 2016 à des niveaux comparativement élevés dans les pays les plus touchés par la crise comme la Grèce et l'Irlande. Dans les pays à revenu intermédiaire, les taux d'intérêt sont demeurés comparativement élevés, atteignant deux chiffres au Brésil, en Colombie et au Kazakhstan. Dans tous les pays participants, la valeur médiane a fléchi de 5.4 % en 2012 à 3.6 % en 2016, ce qui dénote une baisse globale des taux d'intérêt appliqués aux PME (voir tableau 1.3).

Tableau 1.3. Taux d'intérêt des prêts aux PME

En pourcentage

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Australie	8.56	7.99	7.56	8.29	7.94	7.07	6.43	6.18	5.58	5.29
Autriche	5.11	5.47	2.89	2.43	2.92	2.46	2.28	2.27	2.02	1.92
Belgique	5.45	5.70	3.01	2.51	2.88	2.32	2.06	2.09	1.83	1.73
Brésil	20.50	24.10	26.00	37.10	33.50
Canada	7.50	..	6.20	5.80	5.30	5.40	5.60	5.10	5.10	5.30
Chili	11.80	10.33	9.29	9.25
Chine	8.39	7.51	5.23	4.77
Colombie	20.09	23.13	20.43	18.66	14.34	14.68	13.24	13.54	14.69	16.87
Corée	7.31	7.81	6.33	6.12	6.31	5.52	4.91	4.41	3.74	3.58
Danemark	5.97	6.59	5.33	4.39	4.38	3.91	3.78	3.44	3.00	2.74
Espagne	5.96	5.51	3.63	3.78	4.95	4.91	4.79	3.86	3.01	2.44
Estonie	6.11	6.71	5.34	5.06	4.92	4.02	3.41	3.36	3.04	2.96
États-Unis	7.96	5.06	3.72	3.94	3.72	3.48	3.23	3.03	2.95	3.02
Fédération de Russie	16.09	16.44	..
Finlande	5.39	5.58	3.02	2.66	3.23	2.86	2.81	2.94	2.96	2.76
France	5.10	5.42	2.86	2.48	3.11	2.43	2.16	2.08	1.78	1.50
Géorgie	16.50	15.50	14.50	11.60	10.70	12.70	9.90
Grèce	6.57	6.82	4.62	5.53	6.77	6.87	6.51	5.80	5.38	5.32
Hongrie	10.19	11.25	12.31	8.99	9.38	9.70	7.40	5.10	4.70	4.20
Irlande	6.23	6.67	3.98	3.88	4.68	4.34	4.30	4.78	4.77	4.65
Israël	5.00	5.62	5.52	4.89	4.22	3.16	3.23
Italie	6.30	6.30	3.60	3.70	5.00	5.60	5.40	4.40	3.84	3.20
Kazakhstan	14.28	15.67	14.01	13.34	12.49	12.10	12.46	11.48	12.95	14.01
Lettonie	8.30	8.90	7.90	7.10	5.80	4.50	4.50	4.70	4.50	4.40
Luxembourg	5.51	5.72	2.81	2.71	2.68	2.22	2.05	2.08	1.88	1.75
Malaisie	..	6.39	5.50	5.69	5.74	5.72	6.00	7.12	7.53	7.22
Mexique	11.88	11.70	11.26	11.04	9.80	9.14	9.08	..
Nouvelle-Zélande	12.15	11.19	9.82	10.12	10.02	9.55	9.53	10.26	9.41	9.21
Pays-Bas	5.40	5.70	4.50	6.00	6.40	5.10	4.30	4.10	4.40	3.70
Pologne	..	5.37	3.82	4.31	4.57	4.86	3.85	3.52	3.00	2.86
Portugal	7.05	7.64	5.71	6.16	7.41	7.59	6.82	5.97	4.60	3.83
République slovaque	5.50	4.60	3.00	3.20	3.20	3.80	3.60	3.80	3.40	3.10
République tchèque	5.03	5.57	4.64	4.01	3.73	3.48	3.13	3.76	2.70	2.50
Royaume-Uni	..	4.54	3.47	3.49	3.52	3.71	3.60	3.43	3.33	3.22
Serbie	10.69	10.90	10.57	10.06	9.72	8.15	8.03	7.25	6.12	5.01
Slovénie	6.03	6.78	6.29	6.12	6.33	6.25	6.24	5.75	4.40	3.57
Suède	4.86	5.66	2.43	2.59	4.17	4.07	3.29	2.71	1.75	1.57
Suisse	2.21	2.11	2.08	2.01	1.99	2.05	2.07	2.04
Thaïlande	5.94	6.34	6.60	7.14	8.10	7.00	6.40
Valeur médiane	6.17	6.36	4.64	5.06	5.30	5.25	4.90	4.56	4.40	3.58

Note : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Des modifications méthodologiques ont eu lieu pour Israël en 2015 et pour la Serbie en 2012.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

L'écart entre les taux d'intérêt des prêts aux grandes entreprises et ceux des prêts aux PME est resté à peu près constant de 2013 à 2015, mais à des niveaux supérieurs à ceux observés en 2007 et 2008. En 2016, cet écart s'est réduit dans 22 des 34 pays pour

lesquels les données de l'année étaient disponibles. Ainsi, la valeur médiane de l'écart de taux d'intérêt s'est réduite de 1.33 % en 2015 à 0.88% en 2016, soit un niveau similaire à celui d'avant la crise de 2007. Toutefois, les taux d'intérêt ayant sensiblement reculé ces dernières années, l'écart demeure plus marqué en termes relatifs en 2016 qu'en 2007 et 2008.

Alors que la diminution récente des écarts de taux d'intérêt pourrait être le signe d'un assouplissement des conditions du crédit bancaire aux PME, cette situation résulte dans certains pays de circonstances particulières. Ainsi, le Kazakhstan a injecté des fonds publics dans les banques commerciales et a plafonné les taux d'intérêt en période de pénurie de liquidités afin de fournir des financements concessionnels aux PME, d'où un écart de taux d'intérêt artificiellement négatif entre les PME et les grandes entreprises en 2009, 2015 et 2016. En Pologne, où l'écart de taux est resté inférieur à 0.5 point de pourcentage tout au long de l'ensemble de la période de référence et se maintient en moyenne à 0.1 point de pourcentage depuis 2001, les conditions de crédit aux PME dans certains secteurs (comme l'immobilier) se sont en fait resserrées au second semestre de 2016, parallèlement à une hausse du coût du crédit hors intérêts et à un resserrement des obligations en matière de sûretés.

Globalement, l'écart de taux d'intérêt est demeuré positif dans tous les pays étudiés sur l'ensemble de la période, les prêts proposés aux grandes entreprises étant systématiquement assortis de taux d'intérêt moins élevés que ceux qui sont proposés aux PME ; la Chine constitue l'unique exception (voir tableau 1.4).

Tableau 1.4. Écart de taux d'intérêt (prêts aux PME et prêts aux grandes entreprises)

En points de pourcentage

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Australie	0.96	1.83	1.71	1.62	1.57	1.78	2.14	2.03	1.99	2.09
Autriche	0.42	0.43	0.56	0.47	0.37	0.48	0.51	0.53	0.41	0.38
Belgique	0.73	0.65	0.92	0.81	0.66	0.58	0.30	0.32	0.23	0.25
Brésil	8.20	9.20	11.00	19.70	12.70
Canada	1.40	..	3.10	3.20	2.30	2.40	2.60	2.10	2.30	2.60
Chili	7.13	6.31	5.49	5.29
Chine	0.67	0.04	-0.03	-0.12
Colombie	7.56	8.89	10.34	11.43	5.06	5.43	5.26	5.21	5.91	5.86
Corée	1.70	1.80	2.70	2.80	1.80	0.90	0.70	1.40	1.40	1.90
Danemark	0.74	0.91	1.70	1.90	1.98	1.77	2.05	1.79	1.46	1.40
Espagne	0.87	0.82	0.72	0.95	1.16	1.04	0.65	0.56	0.40	0.35
Estonie	0.43	0.58	1.14	1.16	1.16	0.98	0.56	0.68	0.99	0.88
États-Unis	0.87	0.86	1.13	1.21	1.30	1.18	1.27	1.33	1.33	0.88
Fédération de Russie	3.15	3.49	..
Finlande	0.56	0.50	0.78	0.80	0.64	0.79	0.90	1.02	1.50	1.43
France	0.58	0.66	0.90	0.91	0.89	0.71	0.70	0.78	0.59	0.35
Géorgie	2.90	1.40	1.70	0.40	0.70	1.30	0.20
Grèce	1.25	1.11	1.10	1.26	1.03	0.95	0.74	0.25	0.56	0.71
Hongrie	1.22	0.97	1.24	1.74	1.30	0.80	1.50	1.00	2.30	1.40
Irlande	0.28	0.48	0.76	1.02	1.35	1.53	1.54	1.80	2.34	2.47
Israël	2.00	2.47	1.90	1.44	1.35	1.15	1.27
Italie	0.60	1.40	1.40	1.50	1.70	1.80	2.00	1.80	1.78	1.40
Kazakhstan	0.76	0.79	0.56	0.54	0.55	0.43	0.24	0.18	0.16	0.23
Lettonie	0.54	0.75	0.21	0.41	0.06	0.35	0.41	0.62	0.46	0.56
Luxembourg	..	0.31	0.42	0.69	0.82	0.94	2.27	1.68	2.51	2.56
Mexique ¹	3.75	3.78	3.57	3.45	3.24	3.10	3.08	..
Nouvelle-Zélande	3.15	2.96	4.12	3.82	3.97	3.54	4.15	4.31	4.03	4.61
Pays-Bas	2.90	1.50	0.90	1.30	2.00	0.50
Pologne	..	-0.25	-0.47	0.30	0.12	0.12	0.02	0.12	0.09	0.09
Portugal	1.76	1.72	1.87	2.25	2.01	2.16	1.85	1.60	1.35	1.14
République slovaque	0.39	0.27	0.35	0.20	0.42	0.88	0.87	0.87	0.65	0.23
République tchèque	0.98	0.73	1.18	0.67	1.10	1.05	1.24	1.76	0.90	0.70
Royaume-Uni	1.21	0.86	0.81	0.83	0.82	0.89	0.92	0.82	0.93	0.86
Serbie	4.37	2.85	3.35	2.70	1.85	1.55	1.70	2.07	2.79	1.89
Slovénie	0.63	1.21	1.47	1.21	1.59	2.30	2.10	1.87	1.04	0.88
Suède	0.86	0.88	0.92	0.90	0.83	0.89	0.78	0.79
Suisse	1.20	1.31	1.42	..	2.65	1.50	1.30
Thaïlande	..	1.05	1.12	1.39	1.27	1.30	1.40	0.98	1.22	0.82

Notes : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Des modifications méthodologiques ont eu lieu pour Israël en 2015 et pour la Serbie en 2012.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans Le financement des PME et des entrepreneurs 2017.

Sûretés exigées

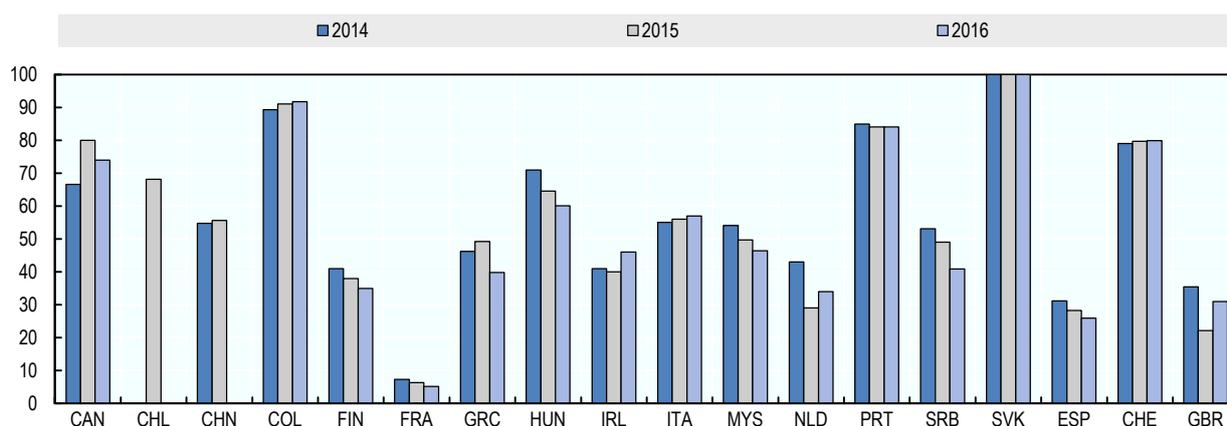
Les données relatives aux sûretés sont difficiles à obtenir ; des améliorations déclaratives s'imposent si l'on veut mieux évaluer l'évolution des conditions de financement des PME à cet égard. Les données proviennent d'enquêtes réalisées auprès des emprunteurs, et la

méthodologie, les échantillons et les questionnaires varient d'un pays à l'autre ; il faut donc entourer les comparaisons internationales de prudence.

Sur les 16 pays qui ont fourni des données pour 2016, 9 ont connu une diminution des exigences en matière de sûretés, surtout la Grèce et la Serbie, alors que dans 6 autres (Colombie, Irlande, Italie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse), elles se sont accrues (voir graphique 1.6).

Graphique 1.6. Tendances concernant les sûretés exigées des PME

Pourcentage des prêts bancaires aux PME pour lesquels une sûreté est exigée



Notes : 1. Les définitions varient d'un pays à l'autre. Veuillez-vous référer au tableau des sources et des définitions dans les profils pays complets disponibles en ligne. 2. Les données de la Chine pour 2016 ainsi que celles du Chili pour 2014 et 2016, ne sont pas disponibles.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Ces dernières années, malgré l'absence de tendance claire concernant les sûretés exigées, les banques semblent être devenues moins enclines à prendre des risques que pendant la période antérieure à la crise, ce qui est préjudiciable aux entreprises innovantes, aux nouvelles entreprises et aux *start-ups*. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données précises, certains éléments probants vont dans ce sens. En Autriche, par exemple, les données d'enquête montrent que même si la disponibilité du crédit s'est globalement améliorée, les conditions de crédit sont devenues plus strictes pour les *start-ups* et les nouvelles entreprises n'ayant ni antécédents, ni actifs corporels. En Chine, les exigences en matière de sûretés ont augmenté année après année pendant la période 2009-15, ce qui pourrait indiquer une aversion au risque accrue dans le système de crédit chinois, de 50.6 % en 2009 à 55.7 % en 2015, qui a peut-être contribué à la baisse des demandes de crédit des PME. En France, le gouvernement a récemment mis en application des réformes destinées à assouplir les contraintes financières des entreprises qui lancent des projets risqués, en canalisant les aides existantes vers le financement d'investissements incorporels, de projets à l'exportation, de la formation ou de l'amélioration innovante des processus de production des entreprises, compte tenu de la réticence persistante du système bancaire à accorder des prêts à ces fins. Au Portugal, 84 % des PME doivent fournir des sûretés pour obtenir des financements bancaires, un chiffre à peu près constant depuis 2009. Néanmoins, une autre étude révèle qu'en 2016 les PME portugaises devaient fournir davantage de sûretés, quantitativement et qualitativement, pour avoir accès à des financements bancaires.

En général, les PME jeunes et innovantes ont des besoins de financement élevés relativement à leur chiffre d'affaires, sont considérées comme plus risquées par les institutions financières et souvent n'ont peu ou pas d'actifs corporels à mettre en garantie. Malgré la fréquente richesse de ces PME en actifs incorporels, de nombreuses difficultés persistent pour débloquer leur financement au moyen de ces actifs (voir encadré 1.1).

Encadré 1.1. Mise en garantie d'actifs incorporels : difficultés actuelles

Les actifs incorporels, c'est-à-dire « les actifs non monétaires identifiables dépourvus de substance physique », comme les brevets, les droits d'auteur, la valeur des marques commerciales et les logiciels de bases de données informatisées représentent une part croissante de la valeur des PME. En particulier, la valeur des entreprises innovantes et en croissance rapide provient pour une grande part d'investissements dans leurs actifs incorporels. Un certain nombre de problèmes empêchent les petites entreprises de s'appuyer sur cette valeur pour se financer par l'emprunt :

- Mesure appropriée de la valeur : le principal obstacle au crédit adossé à des actifs incorporels peut être la difficulté à leur attribuer une valeur, car les modèles et normes d'évaluation varient, d'où la possibilité de résultats divergents, et la valeur peut fluctuer sensiblement au fil du temps.
- Insuffisance des informations communiquées par les entreprises : les actifs incorporels n'apparaissent au bilan des entreprises que dans des circonstances bien définies. Cette sous-communication et le manque de visibilité qui en résulte augmentent l'asymétrie de l'information et empêchent une évaluation correcte de l'importance de ces actifs dans les performances des entreprises.
- Problèmes de redéploiement : faible capacité à utiliser les actifs incorporels dans d'autres entreprises que celles qui les ont conçus à l'origine, ou à distinguer leur valeur du modèle d'activité auquel ils sont associés.
- Obtention de droits effectifs sur l'actif : le processus de prise de possession effective ou conditionnelle des actifs peut ne pas être aussi simple que pour les actifs corporels et peut dépendre du régime juridique applicable aux garanties dans le pays où se situe l'entreprise. Il en va de même pour les voies d'exécution.
- Absence de moyens de cession : l'absence de marchés (secondaires) des actifs incorporels rend incertaine leur valeur de liquidation.
- Coûts de transaction élevés : la méconnaissance de cette catégorie d'actifs, le manque de modes de cession bien établis et de base de données, ainsi que les insuffisances du socle réglementaire, augmentent les coûts de transaction encourus pour évaluer et mettre en garantie les actifs intellectuels, et les coûts de recouvrement de la valeur en cas de faillite.
- Compréhension insuffisante des banques : les banques sont rarement compétentes pour évaluer les actifs incorporels, et elles ne savent pas toujours les intégrer aux dossiers de crédit.

Le financement par l'emprunt étant la plus grosse carence du marché, c'est sur lui qu'a principalement porté l'action publique, qui souvent vise à encourager les PME innovantes et en croissance rapide. De nombreuses initiatives récentes consistent donc à aider le marché à détecter les actifs incorporels des entreprises

qui ont une valeur réalisable.

C'est surtout en Asie que les pouvoirs publics se sont intéressés à l'usage de la propriété intellectuelle (PI) et des actifs incorporels pour financer les PME. On peut citer, au Japon, les subventions sur les rapports d'évaluation de la PI. En Chine, l'Office d'État sur la propriété intellectuelle sert de registre central des dispositifs de garantie et d'évaluation, complété par un ensemble de mesures destinées à stimuler les techniques de financement de la PI : mécanismes de compensation aidés par l'État pour éponger les créances douteuses, garantie allant jusqu'à 100 % dans certaines conditions, incitations aux prêteurs (en fonction du nombre relatif de prêts garantis par la PI), subventionnement des taux d'intérêt sur ces prêts, et fonds dédiés. En Corée, la *Korean Development Bank* accorde des prêts pour l'acquisition, la commercialisation et la collatéralisation de la PI, tandis que son institution de garantie des prêts propose l'évaluation de la PI à des fins d'emprunt ou de titrisation.

Quand on évalue l'efficacité, la complémentarité et la viabilité (financière) de ces mesures, et d'autres mesures prises en ce domaine, on observe des économies d'échelle, mais aussi un coût relativement élevé, en raison des pertes qu'il faut inévitablement absorber. En outre, l'association du secteur privé à ces actions, ainsi que le rôle du cautionnement ou des assurances, semblent jouer un rôle essentiel.

Source : OCDE, à paraître.

Les institutions financières continuent aussi de chercher d'autres moyens d'atténuer les risques. Au Royaume-Uni, par exemple, l'accès aux données de crédit des grandes banques a aussi été ouvert pour donner plus de fiabilité aux cotes de solvabilité et permettre aux autres apporteurs de fonds de prendre des décisions mieux informées sur l'octroi de financements aux petites entreprises.

Au Portugal, le gouvernement a créé le programme des *PME Leader* pour améliorer les relations entre les banques et les PME. Il distingue les meilleures PME et établit une relation de confiance entre elles et les banques pour l'évaluation de leur qualité de crédit. Être ainsi distingué présente plusieurs avantages : accès aux produits financiers à de meilleures conditions, différenciation des produits financiers publics et privés, services de mise en réseau, visibilité, facilitation des relations entre les entreprises et le marché. Le nombre de *PME Leader* est passé de 2 996 en 2008 à 7 120 en 2016, malgré des exigences de plus en plus rigoureuses. À peu près 70 % d'entre elles sont des PME. Compte tenu de leur faible profil de risque, ce sont des objectifs de choix pour le crédit. Ainsi, dans deux importantes lignes de crédit où le risque est partagé avec l'État (*SMEs Invest* et *SMEs Growth*), la *PME Leader* représentait 6 % des opérations, mais près de 50 % des financements autorisés.

Taux de rejet

À l'instar des données relatives aux sûretés, les données sur les taux de rejet sont habituellement tirées d'enquêtes sur la demande. La comparabilité internationale est là aussi, souvent, limitée. Néanmoins, cet indicateur permet de donner une idée de l'offre de crédit aux PME et de mesurer les conditions financières globales auxquelles elles font face. Lorsque les taux de rejet sont élevés, l'offre de crédit est plus contrainte. Si le

nombre de demandes de prêt rejetées est élevé, c'est que la demande de prêts n'est pas satisfaite : les termes et conditions des offres de prêt sont jugées inacceptables, la solvabilité des emprunteurs s'est détériorée ou les banques limitent délibérément le volume du crédit.

Il convient de souligner que ces chiffres ne tiennent compte ni des emprunteurs découragés, c'est-à-dire des entrepreneurs ayant un besoin de financement mais ne sollicitant pas de prêt bancaire par crainte d'un rejet, ni des entreprises qui n'ont pas sollicité de financement externe parce qu'elles n'en ressentent pas le besoin. Une meilleure connaissance de ces deux phénomènes permettrait de mieux interpréter les données concernant les taux de rejet et, plus généralement, les conditions de crédit.

Dix-neuf pays ont communiqué des données de 2016 sur les taux de rejet des prêts aux PME. Quatorze d'entre eux ont fait état d'un recul par rapport à 2015. Cette situation contraste avec les années récentes, pendant lesquelles aucune tendance claire n'était discernable, et indique un assouplissement des conditions de crédit (voir tableau 1.5).

Tableau 1.5. Évolution des taux de rejet des prêts aux PME

En pourcentage

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autriche	10.2	2.6	0.8	0.4	2.7	6.0	5.5	2.5
Belgique	0.5	5.1	6.4	10.4	10.9	5.9	5.7	6.1
Canada	9	8	7	9	12.8	7	9
Chili	41.4	..	15	12.3	..	14.7	..
Chine	6.2	12.0	11.7	6.1
Colombie	2	4	9	5	3	4	7	3	7.5	4
Corée	41.5	45.8	38.2	44.3	38.9	36.9	34.9	40.8	34.9	27.1
Danemark	3	12	14
Espagne	22.7	15.9	12.8	18.5	12.9	9.8	7.9	7.0
Finlande	7.0	4.9	3.1	8.1	7.1	6.7	6.2	5.6
France	11.1	8.0	6.6	7.6	6.2
Géorgie	4.6
Grèce	25.8	24.5	33.8	28.3	26.0	21.5	19.9	18.2
Hongrie	68.8	67	84.4	71.6
Irlande	30	24	20	14	15	16
Italie	3.1	8.2	6.9	5.7	11.3	12.0	8.9	8.4	6.0	4.0
Malaisie	14.6	8.3	24.0	..
Nouvelle-Zélande	6.9	11.6	18.4	20.9	11.4	14.6	9.4	8.4	10.6	4.8
Pays-Bas	31	10	13	28	28	27	21	20
Portugal	15.5	6.0	14.7	11.4	12.2	7.3	8.7	5.4
Rép. slovaque	20	..	15	..	13.0	5.0
Royaume-Uni	27	30	31	33	19	18	19
Serbie	18.7	17.2	28.4	27.1	15.8	32.0	32.2	25.1	24.3	28.1
Thaïlande	28.5	25.9	14.7	26.9
Valeur médiane	12.79	14.41	15.27	11.00	12.92	13.32	12.25	10.87	11.72	6.21

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018* et données de l'enquête SAFE.

Demandes de prêts des PME

Les données montrent qu'habituellement, un cinquième à un tiers des PME ont demandé un crédit pendant les six derniers mois, et que la majorité ne recherche donc pas de

financement externe. Une augmentation de ce ratio indique un raffermissement de la demande de crédit. Cependant, les données doivent donc être interprétées en parallèle des taux de rejet et de la croissance des encours, dans la mesure où la baisse des taux concernant les demandes de prêts pourrait être due soit à une diminution de la demande de financement externe, soit à une augmentation du nombre d'emprunteurs découragés. En Italie, ce taux s'est globalement stabilisé, et les données de la banque centrale indiquent que la demande de crédit par les PME a baissé en 2016. Les données pour 2016, qui couvrent 17 pays, ne permettent pas de dégager de tendance claire, le nombre de demandes évoluant à peu près de façon équilibrée, à la baisse dans certains pays mais sans changement dans un autre. Comme les années précédentes, la demande de crédit est donc restée à peu près stable (voir tableau 1.6).

Tableau 1.6. Évolution des demandes d'ouverture de crédit par des PME

En pourcentage du nombre total de PME

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Change 2015-16
Autriche	26.3	27.5	25.5	28.3	27.6	25.7	28.7	21.2	-7.4
Belgique	22.2	26.5	30.2	29.3	29.4	39.3	36.6	36.7	0.1
Canada	17.0	..	14.9	18.0	24.0	26.0	30.0	27.8	23.0	26.0	3.0
Chili	32.9	..	32.4	26.4	..	24.6
Chine	69.9	63.1	-6.8
Colombie	49.0	53.0	44.6	49.6	47.0	44.0	43.3	39.6	42.6	34.0	-8.6
Danemark	20.0	24.0	13.0
Espagne	38.1	36.3	34.7	31.9	31.5	34.4	33.8	32.8	-1.0
Finlande	13.8	18.4	20.8	21.5	21.9	27.7	22.0	23.9	1.9
France	38.4	35.6	35.7	37.9	37.9	0.0
Grèce	37.9	39.6	30.8	29.9	21.4	25.5	18.8	21.5	2.7
Irlande	36.0	39.0	36.0	31.0	30.0	23.0	-7.0
Italie	34.8	36.1	32.2	34.1	34.5	35.5	35.8	36.5	0.7
Luxembourg	18.2	..	25.8	16.4	23.0	26.2	3.2
Malaisie	12.5
Pays-Bas	29.0	22.0	18.0	22.0	21.0	21.0	24.0	21.0	-3.0
Portugal	24.5	30.1	26.3	23.7	23.5	18.3	23.0	24.2	1.2
Rép. slovaque	17.0	..	16.0	..	23.0	18.0	-5.0
Royaume-Uni	9.7	..	13.0	18.0	18.0	15.0	-3.0
Serbie	14.9	16.5	1.5
Valeur médiane	29.00	27.00	25.89	29.62	27.02	27.70	24.30	24.21	

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018* et données de l'enquête SAFE.

Il semble qu'on observe une corrélation légèrement positive entre les variations annuelles des demandes de prêts et le taux de rejet, bien que la taille actuelle de l'échantillon soit trop restreinte pour être statistiquement significative. Néanmoins, ce phénomène pourrait indiquer que les entreprises qui se sont vu refuser un crédit présentent parfois une nouvelle demande, éventuellement auprès d'un autre établissement financier, et que ce phénomène compense les découragements, qui devraient être plus importants lorsque le nombre de demandes de crédit refusées augmente. Une hausse du nombre de demandes de crédit est également susceptible de conduire à une détérioration généralisée de la qualité des dossiers, entraînant une augmentation du nombre de rejets.

Données d'enquête complémentaires sur les conditions de crédit

Les données d'enquête indiquent que les conditions de crédit sont restées relativement favorables, et les taux d'intérêt en baisse, dans la plus grande partie de la zone euro, au Japon, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Elles montrent aussi que les PME continuent à considérer les concours bancaires comme relativement disponibles, surtout par comparaison avec la période postérieure à la crise financière.

Zone euro

L'enquête semestrielle de la BCE sur l'accès des PME à des financements dans les pays de la zone euro (SAFE), menée tous les six mois, donne une idée de la manière dont les conditions de crédit y sont perçues par les PME². Les données indiquent que les conditions financières et l'accès des PME opérant dans la zone euro se sont améliorés ces dernières années, et que cette tendance s'est poursuivie au dernier trimestre de 2016 et au premier trimestre de 2017. Selon l'enquête effectuée d'octobre 2016 à mai 2017, l'accès aux financements externes a dépassé l'augmentation des besoins de financement, qui est restée globalement stable ces dernières années. La France, l'Italie et surtout la Grèce constituent les seules exceptions à cette tendance.

Les données d'enquête montrent aussi une hausse marquée des demandes de crédit qui ont été acceptées intégralement, parallèlement à un recul des rejets des demandes au second semestre de 2016 et au premier semestre de 2017. Les PME ont signalé une diminution continue des taux d'intérêt des concours bancaires, même si le rythme de cette diminution s'est très nettement ralenti depuis le second semestre de 2016. Enfin, le durcissement des exigences en matière de sûretés s'est poursuivi, mais à un rythme plus lent (voir tableau 1.7).

De surcroît, les PME de la zone euro prévoient de nouvelles améliorations de la disponibilité de prêts bancaires, de même que de la plupart des autres sources de financement (BCE, 2017). Néanmoins, dans la zone euro, l'accès au financement et ses conditions ont été constamment plus favorables pour les grandes entreprises que pour les PME : un moindre pourcentage des grandes entreprises font état de restrictions dans l'octroi de prêts bancaires, d'un taux de succès constamment supérieur et de taux de rejet inférieurs, tandis qu'un pourcentage nettement plus bas de grandes entreprises indiquent une hausse des taux d'intérêt et un resserrement des exigences en matière de sûretés.

Tableau 1.7. Enquête de la BCE sur l'accès des PME à des financements

En pourcentage de l'ensemble des PME couvertes par l'enquête

Catégorie	H1 2011	H2 2011	H1 2012	H2 2012	H1 2013	H2 2013	H1 2014	H2 2014	H1 2015	H2 2015	H1 2016	H2 2016
Disponibilité des prêts												
En hausse (nette)	-14	-20	-22	-10	-11	-4	-1	7	8	11	11	13
Besoin de prêt												
Inchangé (nette)	5	9	6	5	5	5	1	3	1	1	1	3
Demandes de prêt												
Octroi intégral	65	63	61	65	66	68	59	64	66	68	69	74
Rejet	9	12	14	10	11	10	12	8	9	8	7	6
Taux d'intérêt												
En baisse (nette)	54	42	27	17	19	9	-9	-25	-18	-30	-26	-9
Obligation de sûreté												
En hausse (nette)	33	36	39	35	31	26	29	20	18	19	17	15

Note : Le pourcentage net correspond ou bien à l'écart entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une amélioration et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une détérioration du facteur pris en compte, ou bien à la différence entre le pourcentage d'entreprises faisant état d'une augmentation et le pourcentage d'entreprises faisant état d'une diminution.

Source : BCE (2017), les enquêtes ont été effectuées en septembre-octobre 2016.

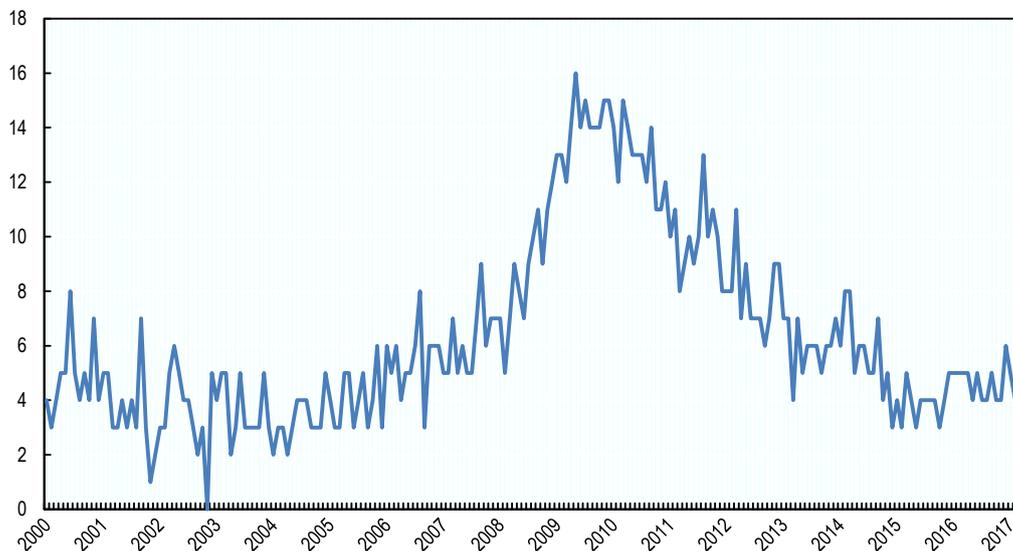
L'accès à des financements apparaît comme la préoccupation première de seulement 9 % des PME de la zone euro à la fin de l'année 2016 et au début de 2017, ce qui prolonge la trajectoire baissière des années récentes et laisse penser que l'accès au crédit des PME continue de s'améliorer. Cette baisse a été presque uniforme dans les pays participants, la principale exception étant la Grèce où 27 % des répondants ont cité l'accès à des financements comme leur principale préoccupation (en hausse par rapport aux 24 % de l'enquête précédente).

États-Unis

Aux États-Unis, la Fondation NFIB pour la recherche recueille chaque mois des données sur les tendances économiques des petites entreprises depuis 1986. L'enquête indique que 2 % seulement des petites entreprises interrogées ont déclaré que le financement était leur principal souci, 3 % indiquant que leurs besoins de financement n'étaient pas couverts. Les deux chiffres, qui étaient les mêmes que 12 mois auparavant, montrent la relative accessibilité, technique et financière, du crédit. La crise financière a eu un effet notable sur l'accessibilité déclarée du crédit, qui a atteint un point bas en 2007, puis est remontée régulièrement jusqu'à des niveaux comparables à la période d'avant la crise. Entre le début de 2015 et le premier semestre 2017, la disponibilité du crédit est, d'après cette enquête, restée à peu près constante (voir graphique 1.7).

Graphique 1.7. Disponibilité du crédit aux États-Unis

En pourcentage de l'ensemble des PME couvertes par l'enquête



Note : Pourcentage net « plus difficile » – « plus facile », comparé à la situation trois mois plus tôt.

Source : Dunkelberg et Wade, 2017.

Les enquêtes trimestrielles que le Conseil de la Réserve fédérale des États-Unis mène auprès des responsables du crédit des banques à propos de leurs pratiques en matière de crédit comprennent une question sur l'évolution des critères de l'attribution de prêts ou de l'ouverture de lignes de crédit aux petites entreprises. Selon cette enquête, les critères de financement des petites entreprises aux États-Unis (c'est-à-dire les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions USD) ont été considérablement durcis entre 2008 et 2010, puis assouplis pour l'essentiel à partir du deuxième trimestre de 2010. Les données montrent un resserrement modéré des critères d'octroi de prêts pendant la plus grande partie de 2016, et un très léger relâchement au premier semestre de 2017.

La même enquête comprend également une question sur la demande de crédit bancaire provenant des petites entreprises. Les hauts responsables susmentionnés sont invités à indiquer la manière dont cette demande a évolué au cours des trois mois précédents. L'éventail des réponses possibles va de « beaucoup plus forte » à « beaucoup plus faible ». La différence entre le nombre des personnes sondées ayant indiqué que la demande était (beaucoup ou relativement) plus faible et celles qui ont estimé qu'elle était (beaucoup ou relativement) plus forte donne une idée de la demande globale de prêts émanant des petites entreprises. De 2006 à 2011, la demande de prêts industriels et commerciaux des petites entreprises a chuté. De 2012 à 2015, elle s'est redressée, mais a de nouveau accusé une baisse pendant la plus grande partie de 2016 et au premier semestre de 2017.

Japon

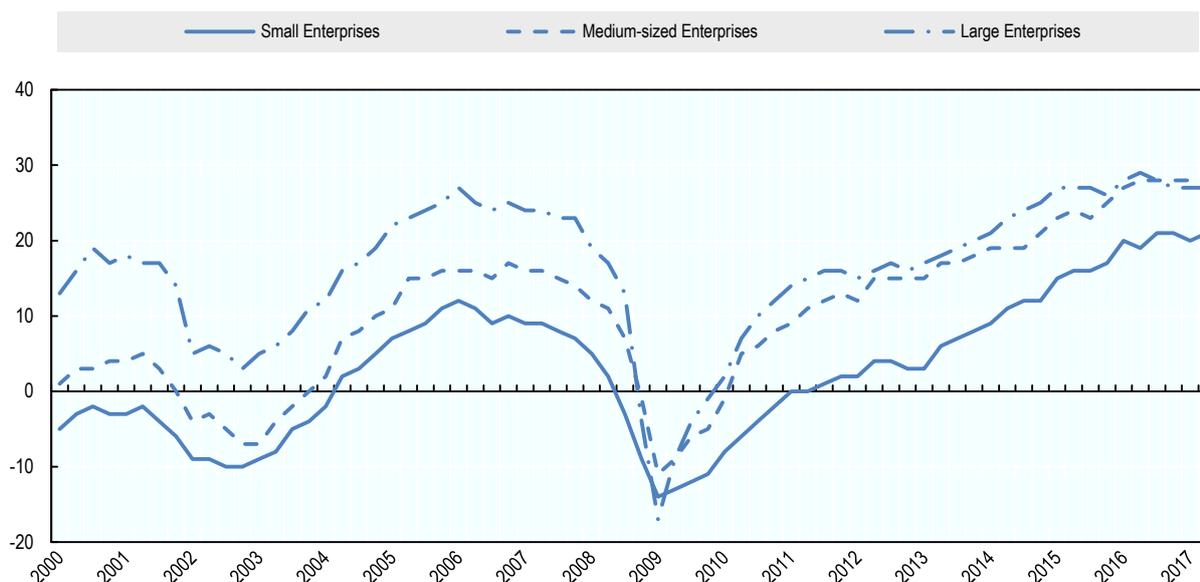
Au Japon, l'enquête TANKAN sur les entreprises japonaises (littéralement « Observation économique à court terme ») est un sondage trimestriel sur la confiance des entreprises que publie la Banque du Japon. Afin de dresser un tableau exact des tendances

économiques, il est demandé à un échantillon représentatif et de grande taille de la population des entreprises du pays de choisir entre différents modèles pour décrire les conditions économiques existantes. L'une des questions posées porte sur « l'attitude des établissements financiers à l'égard du crédit », les personnes interrogées pouvant la qualifier au choix de « conciliante », « pas si sévère » et « sévère » pour décrire au mieux l'opinion qu'ils ont de la politique de crédit des établissements. Un indicateur unique est élaboré sur la base de leurs réponses.

Comme dans beaucoup d'autres pays, la perception des attitudes à l'égard du crédit s'est, selon l'enquête TANKAN, nettement dégradée entre 2008 et 2009. De 2010 à 2015, les conditions financières se sont assouplies à l'aune de cet indicateur. À partir de 2015, les attitudes en matière de crédit à l'égard des PME sont en général restées constantes et positives. Il convient de noter que la perception des attitudes de crédit vis-à-vis des entreprises, grandes et moyennes, a largement convergé ces dernières années, contrairement à ce que l'on a observé durant la période antérieure à la crise où les entreprises de taille moyenne faisaient face à des conditions plus strictes. Toutefois, l'écart entre les petites et les grandes entreprises est resté important (voir graphique 1.8).

Graphique 1.8. Attitudes à l'égard du crédit au Japon

Indice de diffusion, en points de pourcentage



Note : Il n'y a pas de continuité entre les graphiques tirés de l'enquête effectuée jusqu'en décembre 2003 et ceux de l'enquête de mars 2004.

Source : Banque du Japon (2017a).

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'Enquête trimestrielle sur les conditions de crédit de la Banque d'Angleterre interroge les prêteurs sur l'évolution des tendances. L'enquête couvre les prêts garantis et non garantis consentis aux ménages et aux petites entreprises, ainsi que le crédit consenti aux établissements non financiers et aux entreprises financières non bancaires. Les données concernant les PME sont disponibles à partir du quatrième trimestre de 2009 et jusqu'au premier trimestre de 2017. L'enquête montre que la

disponibilité du crédit pour les petites entreprises s'est améliorée en 2015 et est restée plus ou moins constante en 2016 et au premier trimestre de 2017. Toutefois, la demande de crédit a fléchi en 2016, même si ces deux indicateurs se sont un peu redressés au premier trimestre de 2017.

Crédit aux PME : liens avec les variables économiques clés

La section ci-dessus fait apparaître que dans la plupart des pays couverts, les conditions de crédit se sont beaucoup assouplies en 2016, tandis que la disponibilité du crédit progressait. En outre, le contexte économique dans lequel les PME opèrent s'est généralement amélioré. Ces évolutions, conjuguées à des conditions-cadres relativement favorables, comme en témoignent les données sur les faillites, les retards de paiement et les prévisions de PIB relativement positives, n'ont pourtant pas entraîné d'augmentation systématique des flux de crédit aux PME. La corrélation entre les nouveaux prêts et les conditions de crédit semble en général faible ; on ne pourrait pas, par exemple, établir une relation claire entre les variations annuelles du crédit aux PME et le taux d'intérêt moyen. Ainsi, de 2007 à 2016, le fait de contracter un emprunt a semblé largement indépendant de son coût.

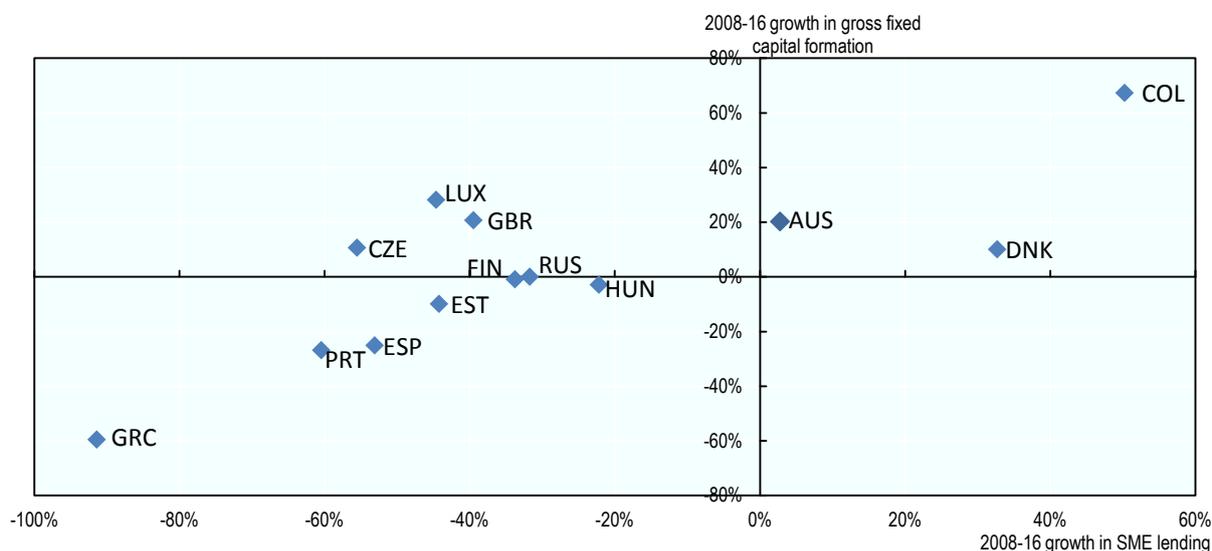
La conjonction du contexte d'activité et de conditions de crédit favorables avec une faible augmentation du crédit semble traduire dans certains pays une baisse de la demande de crédit. En Italie par exemple, la part des petites entreprises dans l'encours total des crédits a touché un point bas en 2016. D'après les données d'enquête, cela semble résulter de structures de la demande différentes, les petites entreprises ayant amoindri leur demande de crédit. Au Royaume-Uni, les nouveaux prêts aux PME sont devenus négatifs en 2016 tandis que l'on observait un recul sensible de la demande de crédit des petites entreprises.

Ce tableau est cependant loin d'être uniforme. Les facteurs intéressant l'offre semblent jouer un rôle dans le recul du crédit bancaire aux PME dans d'autres pays tels que la Grèce, le Portugal et la Slovaquie, où les normes de crédit ne se sont pas desserrées, ou se sont récemment durcies. Dans d'autres pays tels que le Brésil et la Fédération de Russie, la morosité de l'environnement économique général s'est probablement ajoutée aux facteurs concernant l'offre pour peser sur les résultats.

La demande réduite de crédit observée dans certains pays est probablement liée à la lenteur de la reprise de l'investissement depuis la crise financière. Comparativement aux crises économiques antérieures, la baisse de l'investissement en 2008 et 2009 a été bien plus forte et son redressement lent. Aux États-Unis, par exemple, 32 % des petites entreprises en moyenne déclaraient programmer des dépenses d'investissement sur la période 1986-2007. Cette proportion est tombée à 18 % en 2009 et est ensuite restée inférieure à la tendance de long terme (avec une moyenne de 23 % de 2010 au deuxième trimestre de 2017), ce qui a coïncidé avec un redressement inhabituellement modéré des emprunts des PME. En Australie, autre pays où les emprunts des PME sont devenus négatifs en 2016 malgré une croissance économique vigoureuse, les investissements des entreprises ont été également médiocres en dehors de l'industrie minière. En Autriche, la faible demande d'investissements fixes a été mentionnée comme raison de la baisse des nouveaux prêts aux PME depuis 2011. Au Japon, la part des prêts aux PME dans les prêts totaux aux entreprises a diminué de plus de 4 points de pourcentage de 2007 à 2016, du fait pendant cette période d'investissements comparativement moindres des petites entreprises. Dans ces quatre pays, on prévoit une accélération de l'investissement des PME en 2017, qui devrait coïncider avec une augmentation de leurs emprunts.

L'expérience passée laisse penser qu'un ralentissement des investissements des petites entreprises influe plus généralement sur leurs emprunts. Il y a une forte corrélation entre les flux de crédit (les nouveaux prêts) et les investissements des entreprises, représentés par la « croissance de la formation brute de capital fixe » (FBCF) à moyen terme (de 2008 à 2016) (graphique 1.9). Le coefficient de corrélation est égal à 0.8755, ce qui montre que les deux variables évoluent dans la même direction. En Espagne, en Estonie, en Hongrie, au Portugal et surtout en Grèce, la formation de capital fixe a diminué pendant la période 2008-16, et les prêts nets sont restés bien inférieurs aux niveaux antérieurs à la crise. En Australie, au Danemark et surtout en Colombie, tant les investissements que les nouveaux prêts aux PME ont augmenté au cours de la même période. Sachant que l'on prévoit une hausse des investissements en capital fixe au cours des toutes prochaines années, on pourrait également anticiper une hausse des emprunts des PME.

Graphique 1.9. Évolution des nouveaux prêts et formation brute de capital fixe



Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

En outre, la demande de crédit ressentira probablement l'effet de la disponibilité et de l'emploi d'instruments de financement autres que l'endettement proprement dit. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la coïncidence ces dernières années d'une performance économique relativement forte et d'une stagnation ou d'une contraction du crédit bancaire aux PME pourrait être liée à la popularité croissante des plateformes de prêts collaboratifs et d'autres activités de financement participatif au cours de cette période. Comme le montre la section de ce chapitre « Autres sources de financement », le financement participatif est devenu dans ces deux pays une source non négligeable de financement externe pour les PME en 2015 et 2016. Des recherches utilisant des données émanant des États-Unis indiquent que le financement participatif pourrait même se substituer aux prêts des banques commerciales (Wolfe et Yoo, 2017). En Chine, autre pays où le financement participatif a atteint une masse critique, la progression des prêts s'est fortement ralentie en 2015, devenant inférieure à celle du PIB pour la première fois pendant la période 2010-15, et les demandes de prêts ont baissé de plus de huit points de pourcentage.

De même, les financements adossés à des actifs, comme le crédit-bail et l'affacturage, connaissent un succès grandissant, surtout en 2016, ce qui a aussi pu réduire les financements par l'emprunt. Enfin, les PME ont jugé peut-être plus facile de recourir à l'autofinancement en 2016 que dans la période suivant immédiatement la crise financière, ce qui a pu aussi freiner leur demande de crédit. En République tchèque, par exemple, les petites entreprises tentent de plus en plus d'optimiser leur bilan et de s'appuyer sur leurs propres moyens financiers pour investir et surtout pour couvrir leurs dépenses d'exploitation.

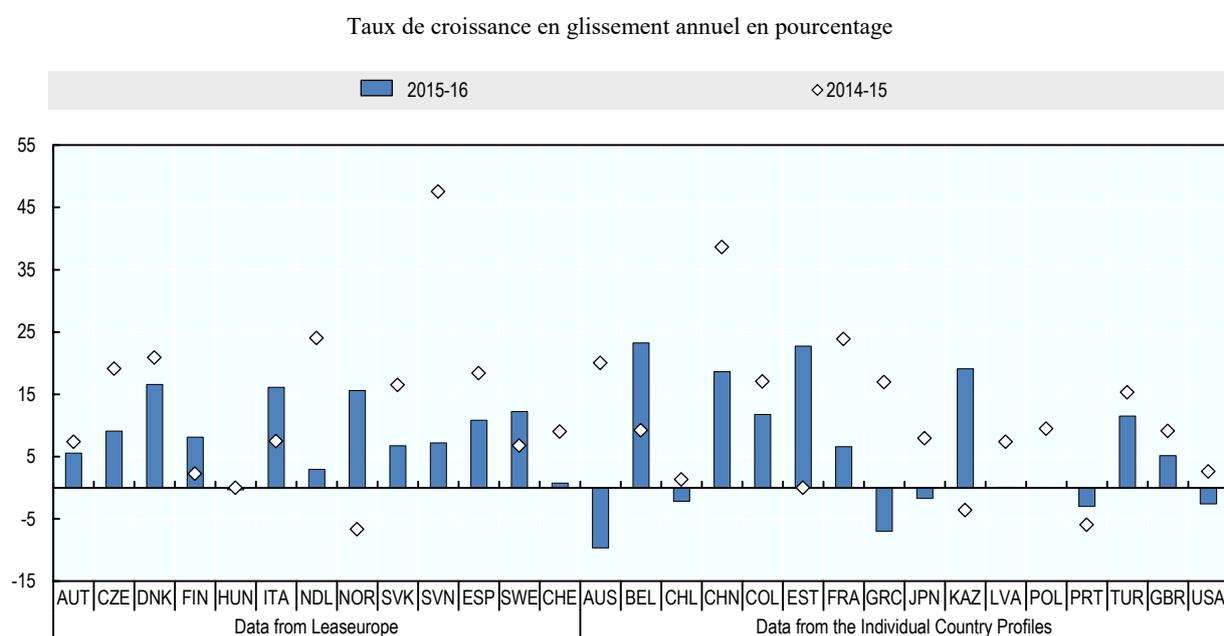
Financement contre nantissement d'actifs

Le financement contre nantissement d'actifs désigne tout type de financement fondé sur la valeur d'actifs désignés, et non sur l'analyse de la solvabilité de l'émetteur ; il est couramment utilisé par de nombreuses PME. Dans cette catégorie, le crédit-bail et la location-vente d'une part, et l'affacturage et l'escompte de factures de l'autre, sont les instruments les plus connus et les plus couramment employés dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans le cas du crédit-bail et de la location-vente, le propriétaire d'un actif donne le droit d'utiliser ce dernier (véhicule à moteur, équipement, bien immobilier) pendant une période de temps déterminée, en échange d'une série de versements. L'affacturage et l'escompte de factures sont des opérations financières dans lesquelles l'entreprise cède à un tiers, moyennant une commission, ses billets et effets commerciaux à recevoir.

Crédit-bail et location-vente

Les données de sources nationales, complétées par les informations émanant de Leaseurope³, montrent une augmentation en 2016 du crédit-bail et de la location-vente pour la deuxième année consécutive.

Parmi les 27 pays pour lesquels on dispose de données pour 2016, le crédit-bail et la location-vente ont connu une progression à deux chiffres dans dix pays, et n'ont diminué que dans sept pays (voir graphique 1.10). Il s'agit de la deuxième année consécutive de forte croissance, bien que légèrement moins dynamique, la hausse médiane étant de 9.1 % de 2014 à 2015 et de 6.8% de 2015 à 2016 (en 2014-15, elle a été de 9.1 % et de 6.1 % si l'on ne tient compte que des pays de l'OCDE).

Graphique 1.10. Production nouvelle de crédit-bail et de location-vente

Note : 1. Pour le Japon les données concernent uniquement le crédit-bail, et sont des données de stock. 2. Les données de la Hongrie pour 2014 n'étaient pas disponibles. Les données de la Pologne pour 2016 ne sont pas encore disponibles. 3. L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Leaseurope (2017) et données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Affacturage

Les données relatives aux volumes d'affacturage proviennent de Factors Chain International (FCI), et étaient globalement en hausse en 2016, mais avec de très grandes variations selon les pays⁴.

Sur les 41 pays participants pour lesquels on dispose de données, les deux tiers environ font état d'une hausse des volumes d'affacturage en 2016. Toutefois, la tendance à la hausse est loin d'être uniforme puisque la variation en glissement annuel est devenue négative en Colombie, en Finlande, en Géorgie, en Hongrie et au Japon (voir tableau 1.8). Dans la plupart des pays participants, les volumes d'affacturage ont augmenté immédiatement après la crise financière. Les données semblent donc indiquer que son déclenchement n'a pas entraîné d'effondrement de l'offre d'affacturage, et que cette formule a de fait constitué une alternative attrayante aux financements plus traditionnels proposés par les banques et les établissements de crédit.

Tableau 1.8. Volumes d'affacturage

Taux de croissance, en glissement annuel, en pourcentage

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afrique du sud	13.78	3.70	5.31	32.78	-4.80	-14.74	-22.30	-11.99	4.10
Australie	-7.65	21.09	7.98	22.45	-13.46	-19.99	5.00	-0.63	12.84
Autriche	19.52	2.45	23.99	6.19	19.68	26.64	14.21	9.28	6.01
Belgique	14.94	5.46	32.07	16.30	8.60	11.30	15.37	9.51	1.16
Brésil	-3.67	25.16	52.56	-14.16	-11.40	-32.71	-6.62	-15.56	44.63
Canada	-32.45	10.88	11.35	37.47	32.75	-21.25	0.75	-4.42	0.82
Chili	8.13	-12.31	3.94	26.97	10.38	4.19	-8.01	-13.90	8.25
Chine	54.68	22.52	114.74	63.74	22.67	7.60	6.53	-13.17	-15.55
Colombie	-3.82	10.13	12.09	67.94	-11.23	52.08	24.40	12.25	-30.24
Corée	-8.47	215.17	67.63	56.74	-2.10	52.98	2.39	0.59	6.08
Danemark	-37.67	28.41	9.16	13.77	-6.16	0.61	16.24	19.40	4.62
Espagne	16.98	3.96	8.16	8.13	1.50	-6.37	-2.81	1.48	13.05
Estonie	2.44	-29.92	20.07	-9.92	56.29	-2.45	3.90	-0.99	22.26
États-Unis	1.11	-12.17	6.05	8.29	-27.49	6.27	14.58	-3.77	-7.05
Finlande	-2.99	-16.57	14.92	2.20	27.02	1.52	14.20	10.49	-5.47
France	8.39	-5.14	18.28	12.85	5.60	6.66	12.45	8.84	7.18
Géorgie	164.43	-3.82
Grèce	32.06	17.39	18.62	-0.59	-13.04	-2.74	9.70	-0.08	-0.81
Hongrie	-1.40	-24.32	29.61	-17.48	-8.22	-3.53	2.90	31.45	-4.48
Irlande	5.24	-14.86	8.04	-12.42	6.06	4.80	21.58	-2.82	-6.59
Israël	71.02	-3.71	16.09	-1.69	-16.95	-27.02	179.99	-31.56	44.51
Italie	1.87	-4.94	15.32	20.11	2.41	-3.30	1.83	3.40	8.71
Japon	38.39	-20.93	19.96	14.86	-11.95	-20.26	-35.03	3.94	-8.96
Lettonie	17.18	-34.39	-63.20	6.31	40.87	7.73	13.11	27.00	-0.71
Luxembourg	17.82	-42.62	-11.22	-46.50	61.96	34.16	-18.05	-0.69	0.58
Malaisie	4.93	33.99	40.32	-5.85	68.04	-0.17	-2.41	-81.41	354.00
Mexique	-2.32	-78.51	556.28	37.70	19.79	5.81	-13.25	-26.57	11.29
Norvège	-20.11	6.19	-5.78	1.87	6.90	-12.28	5.09	10.07	19.81
Pays-Bas	-8.00	-0.40	15.65	31.24	7.17	2.63	2.50	22.98	25.02
Pologne	-4.95	48.26	32.88	6.97	33.78	28.51	5.52	3.76	12.27
Portugal	4.76	-2.67	16.44	34.68	-17.36	-4.97	-4.75	4.90	5.28
Rép. slovaque	12.75	-28.54	-13.61	17.43	-13.64	3.76	-2.83	0.22	59.49
Rép. tchèque	2.52	-26.74	19.01	15.96	0.12	0.60	8.81	-15.19	-5.28
Royaume-Uni	-36.18	2.48	13.90	16.16	6.98	3.82	11.96	6.81	-14.68
Russie	4.51	-47.91	24.15	50.18	53.40	13.82	-37.18	-26.05	15.92
Serbie	48.00	2.32	15.18	69.04	-3.46	-32.21	-56.12	41.63	23.40
Slovénie	36.69	-3.25	1.00	-16.32	17.86	-4.51	-10.79	-42.13	202.13
Suède	-28.66	14.50	-1.05	54.15	12.22	-8.83	-8.96	-9.72	-22.58
Suisse	1.24	92.00	-20.22	-13.92	-12.83	3.29	24.35	0.54	0.58
Thaïlande	0.51	-11.17	-4.45	41.71	38.24	-24.19	22.23	5.89	18.00
Turquie	-17.84	6.44	80.14	-27.05	-4.44	-4.53	19.58	-11.71	-16.99
Valeur médiane	2.48	0.96	15.25	14.32	5.83	0.60	4.45	0.54	4.95

Note : L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Factors Chain International (2016).

Autres sources de financement

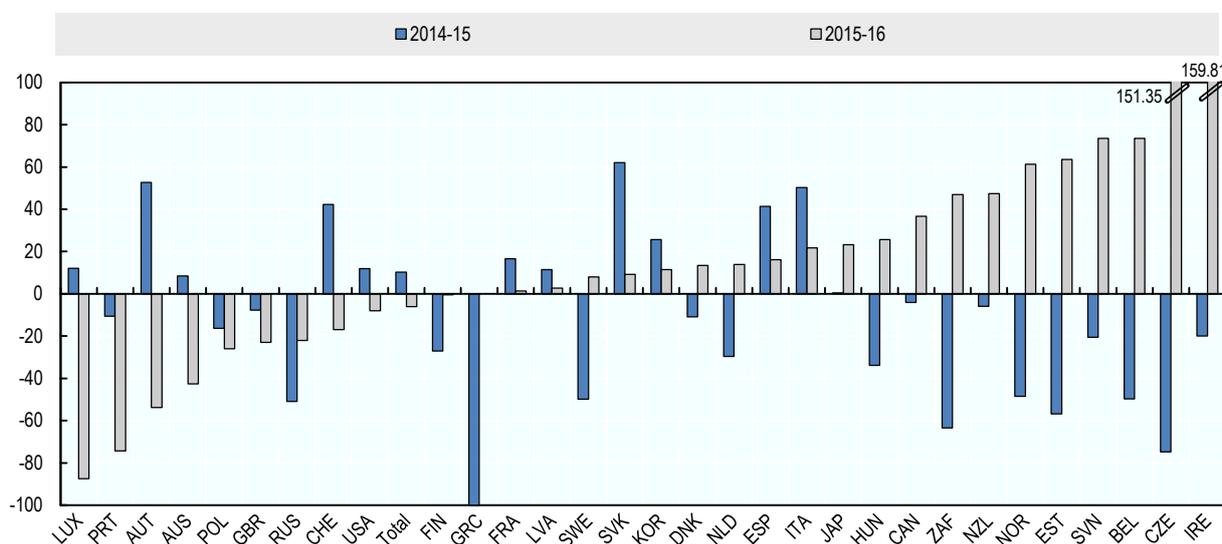
Du fait du resserrement du crédit bancaire et des conditions de crédit pour les PME après la crise financière mondiale, on porte une attention croissante à la possibilité pour les marchés financiers de représenter une source de financement de substitution. Cela vaut particulièrement pour les *start-ups* innovantes ayant un potentiel de croissance élevé, qui ont été les plus durement touchées par la contraction du crédit bancaire en raison de leur profil de risque supérieur et qui, outre l'endettement, recourent habituellement aux fonds propres externes pour financer leurs ambitions de croissance. Dans cette section, nous évoquerons les investissements en capital-risque, l'investissement privé, les introductions en bourse, les véhicules de placement collectif, ainsi que le financement participatif et le tutorat-investissement.

Capital-risque

En 2016, les investissements de capital-risque ont augmenté dans 19 des 30 pays pour lesquels on dispose de données comparables. Cela contraste avec la période 2014-15, pendant laquelle ces investissements ont augmenté dans 11 pays et diminué dans 20. Bien qu'il faille interpréter les variations annuelles avec prudence en raison de leur volatilité, les données suggèrent un redressement des activités de capital-risque en 2016 (voir graphique 1.11). Il convient de noter que le capital-risque a globalement progressé en 2015, mais a baissé en 2016, suivant en cela la tendance observée aux États-Unis (qui compte davantage d'opérations de capital-risque que l'ensemble des 29 autres pays).

Graphique 1.11. Investissements de capital-risque

Croissance en glissement annuel, en pourcentage



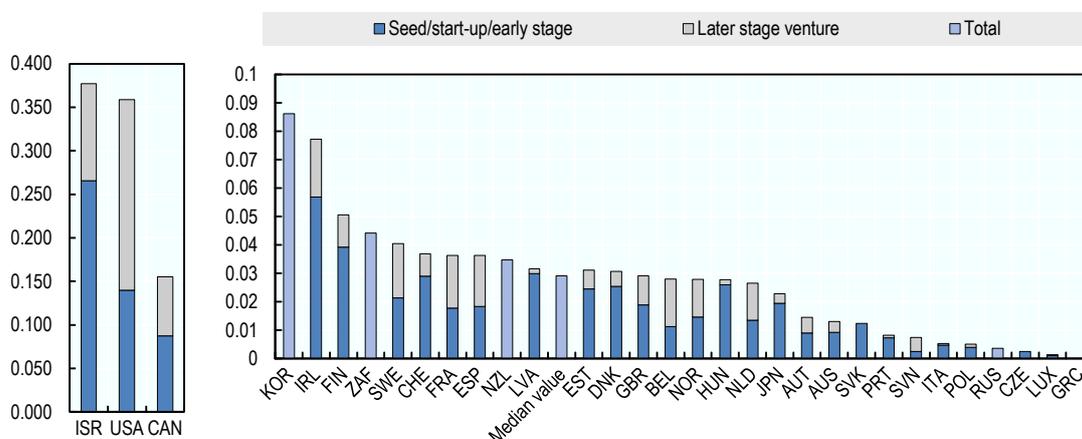
Source : OCDE (2017b).

Les données sur les investissements de capital-risque proviennent de la publication *Panorama de l'entrepreneuriat 2017* de l'OCDE. On trouve dans cette étude annuelle des données harmonisées sur les investissements de capital-risque des 31 pays participants au Tableau de bord. L'ensemble des données de la présente section sont exprimées en USD,

les taux de change annuels (devise nationale par USD, moyenne sur la période) provenant de la base de données des Comptes nationaux annuels des pays de l'OCDE.

Des données plus granulaires, par stade d'investissement, sont disponibles pour 28 pays. L'analyse montre que les investissements au stade de l'amorçage ont augmenté dans une majorité de ces pays, alors que les investissements de capital-risque à un stade ultérieur ont en général baissé. La tendance n'est pas claire pour le capital-risque à un stade précoce. Comme dans les années précédentes, on observe d'un pays à l'autre une grande variabilité du capital-risque exprimé en pourcentage du PIB : il en représente plus de 0.05 % au Canada, en Corée, aux États-Unis, en Irlande, en Israël et en Finlande, et moins de 0.01 % dans les autres pays (voir graphique 1.12).

Graphique 1.12. Investissements de capital-risque en pourcentage du PIB, 2016



Note : Les données d'Israël et du Japon datent de 2014.

Source : OCDE (2017b).

Investissement privé

L'investissement privé (*private debt*) est une innovation relativement récente qui a pris de l'ampleur depuis la crise, à la suite du resserrement de la réglementation sur les banques commerciales. De façon comparable à l'entrée de partenaires privés au capital, ces fonds prêteurs opèrent avec un spécialiste de l'origination, habituellement sans lien avec une institution bancaire, qui monte un portefeuille de prêts aux PME. Nombre des aspects juridiques et institutionnels de cet instrument sont semblables à ceux des prises de participations privées, à la différence cruciale près qu'il s'agit d'un financement par l'emprunt et non par apport de fonds propres. Ces originateurs, ou prêteurs « alternatifs », constituent un groupe diversifié et en expansion qui comprend des gestionnaires d'actifs, des filiales d'institutions financières plus importantes et même, plus récemment aux États-Unis, des entreprises de « fintech ».

L'investissement privé n'est pas très éloigné des financements bancaires, mais alors que les banques commerciales tendent à opérer sur la partie à bas risque et à bas rendement du spectre, les prêteurs alternatifs couvrent toute la gamme. Les marchés de l'investissement privé sont mieux placés pour gérer les risques de liquidité que les banques, car celles-ci sont exposées, dans des conditions de marché difficiles, à des retraits de dépôts. L'investissement privé gère aussi mieux les risques de financement en imposant aux investisseurs des engagements de placement à long terme, ou « périodes de blocage »,

avec des restrictions sur le remboursement des fonds investis. Toutefois, les entreprises tendent à panacher ces deux sources pour combler leur déficit de financements ; cela montre que les banques peuvent utiliser les prêteurs alternatifs pour satisfaire les besoins de financement de leurs clients sans épuiser leurs ressources ni augmenter leur exposition aux risques. En outre, cela leur permet d'offrir des produits et des services à moindre intensité de capital, qui sont une source supplémentaire de revenus, et de conserver la relation principale avec le client. Pour ces raisons, le marché de l'investissement privé convient particulièrement aux PME confrontées à une transition majeure, comme une modification de la détention du capital, l'expansion sur de nouveaux marchés ou de nouvelles activités, ou des acquisitions.

De 2006 à 2016, le secteur mondial de l'investissement privé a presque quadruplé, les actifs sous gestion passant de 150 milliards USD à 593 milliards USD (McKinsey, d'après Preqin). À peu près un tiers de ce marché, soit 206 milliards USD, consiste en des engagements de capitaux inutilisés (« *dry powder* »), ce qui signifie que des fonds substantiels sont disponibles pour de nouveaux investissements (Preqin). Le marché se développe régulièrement depuis 2006 sans freinage perceptible pendant la crise. Il demeure le plus important aux États-Unis, avec quelque 60 % du total mondial, mais la croissance la plus rapide s'observe en Europe, dont la part dans le marché mondial est passée de 10 % en 2010 à 30 % à la fin de 2015. Bien que les données ne concernent pas les seules PME, on pense que la plupart de ces activités les visent (OCDE, à paraître).

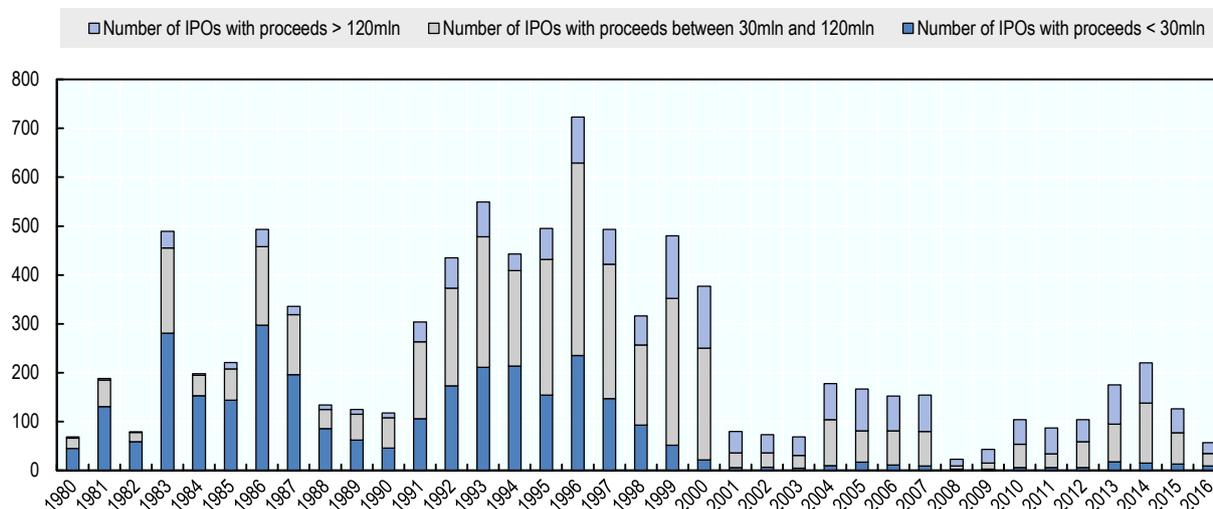
Marchés boursiers

Les introductions en bourse offrent une autre possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires, par un placement sur un marché boursier et la conversion d'une société non cotée en société cotée. Après la grande crise mondiale de 2008-09, les marchés boursiers se sont redressés et pourraient être une option viable et même attrayante pour les PME, même si les grandes capitalisations semblent dominer les plus petits segments. En outre, une introduction en bourse peut s'avérer un instrument efficace pour attirer d'autres sources de financement car il s'agit d'une indication potentielle de la solidité d'une entreprise.

Toutefois, deux récentes études analysant attentivement les introductions en bourse aux États-Unis ont observé depuis 2000 une tendance générale à la baisse du nombre de sociétés se faisant coter (Rose et Davidoff Solomon, 2016 ; Lowry, Michaely et Volkova, 2017). En outre, les petites entreprises représentent l'essentiel de la baisse des introductions en bourse : au sein du segment qui comprend les sociétés dont la capitalisation initiale est inférieure à 75 millions USD, 168 se sont fait coter en bourse en 1997, contre seulement 7 en 2012 (Rose et Davidoff Solomon, 2016). Un autre indicateur de cette tendance est le produit tiré des introductions en bourse. Parmi les groupes de sociétés dont la levée de fonds est inférieure à 30 millions USD, et située entre 30 et 120 millions USD, le nombre d'introductions en bourse est bien moindre qu'au milieu des années 1990 (graphique 1.13). Le produit moyen annuel généré était assez voisin entre les deux périodes (33 milliards USD depuis 2000 contre 37 milliards USD dans les années 1990), ce qui est une indication supplémentaire de la hausse des introductions en bourse de grandes entreprises.

Graphique 1.13. Rendement initial du produit des introductions en bourse, États-Unis, 1980-2016

En milliards de USD



Note: Lowry M., R. Michaely et E. Volkova, Initial Public Offerings: A synthesis of the literature and directions for future research.

Source : L'ensemble des données de cette étude sont disponibles en ligne à l'adresse <https://github.com/volkovacodes/IPO-Review-Chapter>. Elles ont contribué à l'élaboration de ce graphique et l'OCDE remercie les auteurs du libre accès à leurs données.

Il en va de même pour les marchés boursiers européens, notamment du point de vue du nombre de petites entreprises cotées en bourse. Selon le *2017 European Small & Mid Cap Outlook* de MiddleNext, on a observé une hausse du nombre des sociétés cotées sur le marché boursier de 2013 à 2016, mais ce nombre est resté moindre qu'avant la crise. Même s'il peut s'agir là d'un intérêt renouvelé des entreprises pour se financer sur fond d'amélioration des conditions de marché, les activités des différents segments montrent des disparités importantes. Ainsi, les grandes capitalisations ne représentent que 6 % des sociétés cotées, mais contribuent à 80 % du volume total des échanges. En revanche, la part des micro-capitalisations n'est que de 1 %. Les segments « micro » et « nano » des marchés européens diminuent depuis 2014, et le nombre d'introductions en bourse en Europe en 2016 (299) a été insuffisant pour compenser celui des sociétés dont les actions ont cessé d'être cotées (MiddleNext European Small & Mid Cap Outlooks, 2016 & 2017).

Plusieurs raisons expliquent cette diminution apparente de la participation des PME aux marchés boursiers. Les entrepreneurs sont peut-être plus susceptibles de chercher des sorties au moyen de fusions-acquisitions, plutôt que d'obtenir un financement par une introduction en bourse. En outre, un lancement sur le marché boursier peut ne pas être particulièrement viable pour ceux qui peuvent manquer de ressources, de connaissances ou de fonds pour organiser une introduction en bourse. De plus, les investisseurs sont peut-être encore marqués par le choc provoqué par la crise financière mondiale et, comme les banques, peuvent être devenus réticents à prendre des risques et donc enclins à favoriser les grandes capitalisations, d'où la recherche par les PME d'autres sources de financement. De nouvelles études sont nécessaires pour mieux comprendre le rôle de ces facteurs.

Véhicules de placement collectif

Les véhicules de placement collectif donnent aux petits investisseurs la possibilité d'investir dans des PME, alors que d'autres options d'investissement telles que la prise de participations peuvent être réservées aux investisseurs institutionnels ou à des personnes physiques ayant un patrimoine important, une expertise et d'autres apports tels que le tutorat. Une entreprise spécialisée dans la gestion d'investissements crée un fonds de placement collectif ayant une stratégie d'investissement déclarée, et commercialise ce fonds auprès du public. L'investisseur acquiert le droit à des parts proportionnelles des actifs du dispositif d'investissement collectif et des revenus générés par ces actifs, sous forme d'intérêts, de dividendes et de plus-values. L'une des principales évolutions des systèmes financiers de ces dernières générations, dans la zone OCDE, a été l'apparition du placement collectif comme principal canal de participation des personnes physiques aux marchés financiers.

Ces véhicules de placement collectif sont actuellement présents dans des pays tels que la France, le Canada, les États-Unis ou le Royaume-Uni – entre autres. Jusqu'à une date récente, ces instruments ne jouaient qu'un rôle modeste dans le financement total des PME sur leurs marchés respectifs. Toutefois, en raison de son expansion rapide ces dernières années, le « modèle BDC » a joué un rôle important dans le financement global des PME aux États-Unis. Au Canada, les fonds bénéficiant d'avantages fiscaux sont bien présents sur le marché et contribuent substantiellement au financement des PME dans la province du Québec, alors qu'ils n'ont qu'une importance marginale dans les autres provinces.

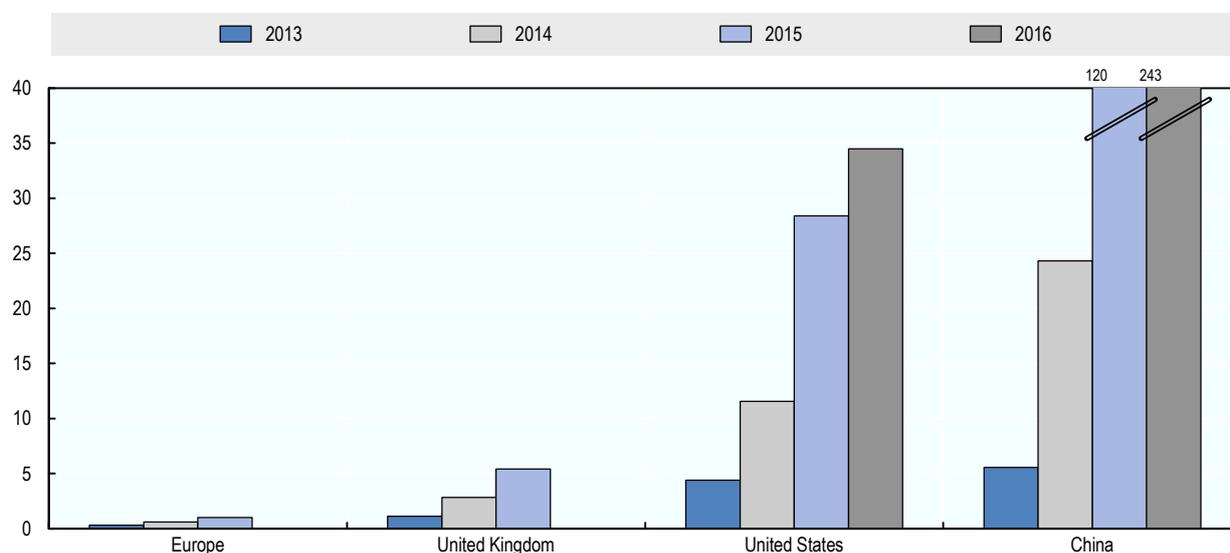
Financement en ligne « alternatif »

Le financement en ligne « alternatif » est un moyen de solliciter des fonds du public au profit d'un projet ou d'une entreprise par le biais d'une plateforme d'intermédiation habituellement disponible sur internet. Il englobe les activités de crédit collaboratif, l'apport de fonds propres participatifs et le rachat de créances en ligne. Bien qu'il ne représente pas un mode particulièrement nouveau de financement, sa faculté d'accompagnement des sources traditionnelles de fonds pour couvrir les besoins de financement des entreprises a augmenté ces dernières années. Comme il a été dit dans les versions précédentes de ce Tableau de bord, les gouvernements cherchent de plus en plus à encadrer réglementairement le financement participatif.

En Amérique du Sud, au Canada et aux États-Unis, on a également observé une croissance de ce secteur, proche de 23 % par rapport à l'année précédente, les États-Unis restant de loin le leader. Dans ce pays, le montant total du marché du financement en ligne alternatif a atteint 34.5 milliards USD en 2016 (The Americas Alternative Finance Industry Report, 2017). La Chine est de loin le plus grand marché des instruments financiers alternatifs en ligne, avec 243.28 milliards USD levés dans ce pays en 2016 (The 2nd Asia Pacific Region Alternative Finance Industry Report, 2017). En Europe, c'est au Royaume-Uni que le secteur de la finance en ligne est le plus développé, avec des volumes très au-dessus du volume combiné des autres pays de l'UE-29⁵. En gros, les volumes ont doublé chaque année de 2013 à 2016 dans la plupart des régions et pour la majorité des années, sauf au Royaume-Uni et aux États-Unis, où les niveaux de croissance en 2016, quoique toujours positifs, ont été inférieurs aux niveaux récents. Les tendances mondiales chiffrées sont résumées dans le graphique 1.14 ci-après.

Graphique 1.14. Ensemble des marchés du financement en ligne « alternatif »

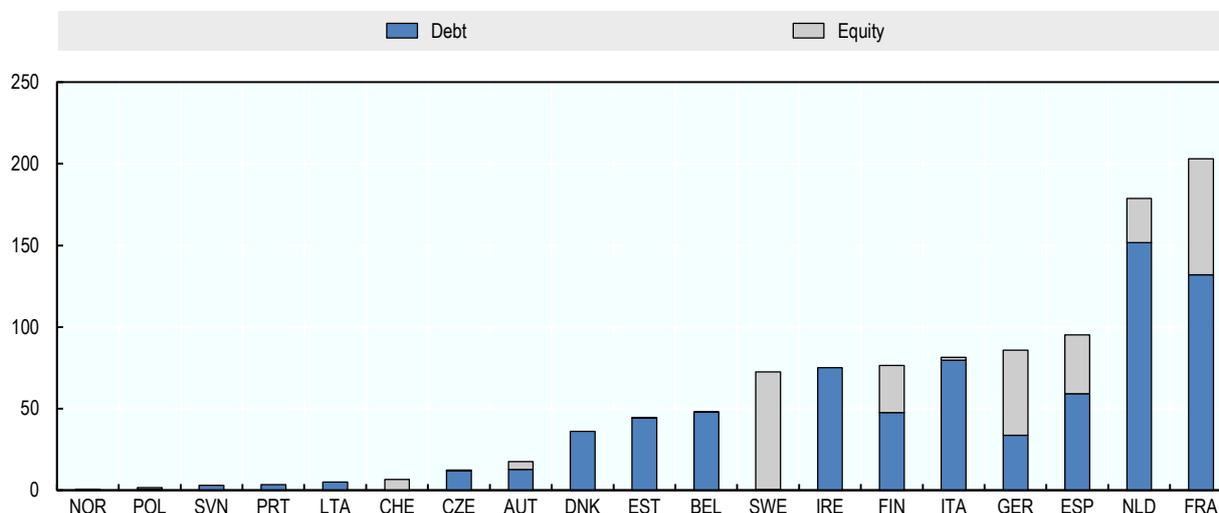
Par région, en milliards de USD



Note : Tous modèles de prêts et d'investissement : prêts collaboratifs interentreprises, prêts directs de plateformes de financement, droits de créance, rachats de créances (*invoice trading*), mini-obligations et créances accumulées au titre de la participation aux bénéfices. Ont également été intégrés à ce graphique les prêts collaboratifs à la consommation et immobiliers aux entreprises, ainsi que les prêts inscrits au bilan. Tous modèles de prises de participation, y compris financements participatifs par apport de fonds propres et immobiliers pertinents pour les émetteurs. Les données des plateformes espagnoles couvrent la période 2012-14. Toutes les données sont exprimées en USD et subissent donc l'influence des variations de la valeur des devises. Au Royaume-Uni, par exemple, les volumes ont progressé de plus de 40 % de 2015 à 2016 en GBP, mais ont stagné en USD du fait de la dépréciation de la livre sterling sur la période. Les données relatives à l'Europe couvrent les 28 pays de l'UE hors Luxembourg et Royaume-Uni.

Source : Rapports régionaux du *Cambridge Centre for Alternative Finance* de l'Université de Cambridge.

Des données plus granulaires restreintes aux activités pertinentes pour les PME (c'est-à-dire hors prêts à la consommation et hors prêts immobiliers – pour l'essentiel de ces derniers) montrent qu'en Europe continentale, les activités de financement en ligne varient de manière significative selon le pays, les Pays-Bas représentant le premier marché du crédit participatif, et la Suède le marché le plus actif pour le financement participatif par apport de fonds propres (voir graphique 1.15).

Graphique 1.15. Financement participatif, prêts et apports de fonds propres, par pays, 2016

Note : Tous modèles de prêts et d'investissement : prêts collaboratifs interentreprises, prêts directs de plateformes de financement, droits de créance, rachats de créances (*invoice trading*), mini-obligations et créances accumulées au titre de la participation aux bénéficiaires. Ont également été intégrés à ce graphique les prêts collaboratifs à la consommation et immobiliers aux entreprises, ainsi que les prêts inscrits au bilan. Tous modèles de prises de participation, y compris financements participatifs par apport de fonds propres et immobiliers pertinents pour les émetteurs. Les données des plateformes espagnoles couvrent la période 2012-14.

Source : Cambridge Centre for Alternative Finance de l'Université de Cambridge.

Le financement en ligne n'est pas seulement une solution supplémentaire d'accès à des financements : le succès d'une campagne signe souvent la viabilité d'un projet et le crédit dont il jouit, et le rend d'autant plus attrayant aux yeux d'autres financeurs (Short et al., 2017). En outre, les campagnes de financement participatif peuvent être un outil publicitaire qui augmente la visibilité du projet, et peuvent facilement se combiner avec de la production participative, c'est-à-dire la prise en compte des réactions d'internautes de nature non financière, lesquelles permettent d'améliorer produits et services et de tester des idées (Macht et Weatherston, 2014). Les gouvernements sont donc fortement incités à encourager une amélioration du recueil des données et de la compréhension du secteur du financement participatif. De nombreux pays comme l'Autriche, l'Australie et la Chine ont récemment adopté des cadres réglementaires pour ce secteur afin d'en stimuler le développement. Au Royaume-Uni, par exemple, la bonne tenue du secteur est liée à des réformes progressives et aux allègements fiscaux offerts aux participants (Crowdfunding Hub, 2016).

Bien que dans de nombreux pays le financement en ligne en soit encore à ses débuts, son potentiel de croissance et de comblement du déficit de financement des PME est grand, comme l'illustre l'évolution récente observée en Chine, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Cela vaut tout particulièrement pour les jeunes entreprises présentant un risque moyen ou élevé, qui ont plus de chances d'être financées par des prêteurs en ligne que par les banques. En 2016, aux États-Unis, ce segment de la population des PME jouissait d'un taux d'autorisation de crédit de 45 %, contre 35 % et 26 % de la part des petites et grandes banques. Toutefois, pour les petites entreprises bien établies, les banques restent la source de financement la plus sollicitée, et on peut s'inquiéter de la qualité des services

de financement participatif, qui ont été le moins bien notés par les petites entreprises (Small Business Credit Survey, 2017). En outre, le financement en ligne « alternatif » comporte quelques risques, que la Commission européenne a inventoriés dans un rapport récent (Commission européenne, Crowdfunding in the EU Capital Markets Union, 2016). Au-delà des risques classiques que courent les investisseurs non institutionnels, et qui suscitent des préoccupations s'agissant de leur protection, les possibilités de sortie sont rares en l'absence de marché secondaire, et il est difficile de s'informer suffisamment pour jauger les sûretés ou la capacité de remboursement. Les plateformes peuvent aussi servir à des activités illicites qui risquent de nuire à la réputation globale du marché du financement participatif.

Tutorat-investissement

Les investisseurs-tuteurs (*business angels*) sont une source de financement importante aux premiers stades de l'existence des *start-ups*, surtout celles qui ne disposent pas de ressources propres ou qui sont incapables d'obtenir des concours bancaires, tout en n'étant pas encore mûres pour le financement par du capital-risque. Les investisseurs-tuteurs sont souvent des personnes fortunées, isolées ou regroupées, qui apportent des fonds – souvent propres – en échange de titres de dette convertibles ou d'une part de la propriété de l'entreprise. Ces apports permettent aux entrepreneurs d'atteindre un stade où les capital-risqueurs, qui investissent en général des montants supérieurs dans des *start-ups* plus avancées, peuvent intervenir. Le tutorat-investissement peut permettre de réduire le déficit de financement des PME débutantes et innovantes, mais ne convient pas à tous les profils d'entreprise.

Les données sur le tutorat-investissement sont souvent difficiles à obtenir en raison de la nature discrète de ces financements (créant un « marché invisible »), des insuffisances réglementaires et des différences internationales de définition des investisseurs-tuteurs. En outre, les données d'enquête souffrent de l'irrégularité du nombre de répondants d'une année sur l'autre, et de la couverture incomplète du marché. Les carences en matière de données ont été abondamment détaillées dans le chapitre thématique de l'édition 2016 de cette publication (OCDE, 2016).

Le Réseau européen de business angels s'est efforcé de documenter la situation de ce secteur en Europe depuis 2000. En 2016, le tutorat-investissement s'est accru de 2 %, pour atteindre 6.7 milliards EUR, soit les deux tiers environ de l'ensemble des investissements concernant le stade précoce (Réseau européen de business angels, 2017). Le tutorat-investissement se développe aussi aux États-Unis, où les apports directs des groupes d'investisseurs-tuteurs ont plus que doublé en 2016 (Angel Capital Association, 2017^[1]).

En Europe et aux États-Unis, le montant de l'investissement-tutorat varie énormément selon la région. En Europe, le Royaume-Uni contrôle la plus grande part du marché, devant l'Allemagne, l'Espagne et la Finlande (Réseau européen de business angels, 2017). Aux États-Unis, la Californie s'est arrogé 30 % de ces investissements en 2016, suivie de New-York avec 11 % (Angel Capital Association, 2017^[1]).

Retards de paiement, faillites et prêts improductifs

En 2016, les retards de paiement sont restés proches de ceux observés en 2015, avec une proportion à peu près équivalente de pays enregistrant un recul et de pays affichant une augmentation de ces retards. Si le nombre d'entreprises en faillite a crû dans 17 des

29 pays participants en 2016, une partie de cette hausse est imputable à la méthodologie, à la définition ou aux évolutions législatives, et ne rend donc peut-être pas pleinement ou précisément compte de l'évolution de l'activité. En témoigne également la valeur médiane du taux de croissance des faillites, qui est restée négative en 2016, quoique moins qu'en 2015. Les données sur les prêts improductifs indiquent une légère amélioration d'une année sur l'autre.

Retards de paiement

Les données de 2016 sur les retards de paiement ne font pas apparaître de tendance claire, avec des baisses importantes observées en Belgique, au Chili, en Italie, au Portugal et en République slovaque, et de fortes augmentations en Colombie, en Corée, en Grèce et en République tchèque. Sur 18 pays, on observe un recul des retards de paiement dans sept d'entre eux, une augmentation dans sept autres et aucune évolution en glissement annuel dans les quatre derniers. La valeur médiane est également restée à peu près constante par rapport à 2015 (voir tableau 1.9), ce qui tranche avec les données de l'année précédente, puisqu'une réduction quasi-générale des retards de paiement a pu être observée entre 2014 et 2015.

Tableau 1.9. Tendances en matière de retards de paiement

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015-16 (en %)
Australie	21.60	20.30	19.50	14.90	13.00	14.40	10.77
Autriche	..	8.00	8.00	11.00	12.00	11.00	12.00	13.00
Belgique	17.00	17.00	15.00	19.00	18.00	19.00	13.00	10.00	-23.08
Chili	75.77	74.85	56.65	52.67	55.15	57.95	54.93	-5.21
Chine	95.91	72.31	64.44	65.21	1.19
Colombie	48.83	50.20	60.77	62.32	59.07	54.62	56.28	65.11	65.71	85.16	29.60
Corée	10.96	12.07	9.90	12.10	11.70	9.10	9.70	10.00	9.20	13.30	44.57
Danemark	7.20	6.10	12.00	12.00	13.00	12.00	10.00	9.00	4.00	4.00	0.00
Espagne	5.00	5.00	14.00	12.00	6.00	9.00	16.00	11.00	8.00
Estonie	9.00	8.10	12.70	12.80	10.20	10.10	9.40	7.00	6.90	6.00	-13.04
États-Unis	23.58	..	41.24
Finlande	6.00	5.00	7.00	7.00	7.00	7.00	6.00	6.00	5.00	5.00	0.00
France	60.40	57.30	54.90	54.70	53.60	51.80	51.30	50.00	50.10
Grèce	..	25.00	34.00	30.00	35.00	40.00	43.00	41.00	36.00	47.00	30.56
Hongrie	16.30	19.00	19.00	15.00	22.00	20.00	..	17.40	17.40
Italie	..	23.60	24.60	20.00	18.60	20.20	19.90	18.50	17.30	15.40	-10.98
Nouvelle-Zélande	43.10	50.80	44.50	44.00	45.60	40.10	39.60	37.00	35.50	34.90	-1.69
Pays-Bas	13.2	13.9	16.0	17.0	18.0	18.0	17.0	16.0	29.0	32.00	10.34
Portugal	39.90	33.00	35.00	37.00	41.00	40.00	35.00	33.00	21.00	20.00	-4.76
République slovaque	19.70	8.00	13.00	17.00	20.00	21.00	19.00	17.00	24.00	19.00	-20.83
République tchèque	16.00	18.00	19.00	14.00	14.00	15.00	14.00	14.00	14.00	19.00	35.71
Serbie	33.00	31.00	35.00	28.00	28.00
Suède	20.00	24.00	15.00	9.00	9.00	0.00
Suisse	..	12.00	13.00	13.00	11.00	10.00	9.00	9.00	7.00	7.00	0.00
Valeur médiane	16.15	15.04	18.00	17.00	19.30	20.00	19.70	17.00	17.30	17.20	0.00

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Avec un coefficient de corrélation de -0.3 fondé sur 152 observations, les données du Tableau de bord semblent indiquer que les évolutions des retards de paiement sont liées à

des évolutions de la croissance du PIB. L'une d'elles est que le recul observé dans les retards de paiement est lié à l'amélioration générale du climat des affaires ces dernières années. Il est difficile de dire quel a été l'impact de l'action publique dans ce domaine, bien que les décideurs aient pris des mesures. Dans plusieurs pays, dont l'Australie, les États-Unis, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, les pouvoirs publics ont adopté des politiques en matière d'achats et de délais de paiement. Ces politiques imposent, suivant le pays, un règlement en 5 à 30 jours, avec la possibilité – variable d'un pays à l'autre – de réclamer des pénalités en cas de retard de paiement. De plus, en Australie, en Irlande et au Royaume-Uni, un *prompt payment code* impose aux entreprises signataires de payer leurs fournisseurs en temps voulu. En octobre 2017, plus de 2000 entreprises du Royaume-Uni, dont 70 du FTSE100, avaient signé ce code. De plus, l'obligation de rendre des comptes faite aux plus grandes entreprises et aux sociétés à responsabilité limitée (LLP) britanniques est entrée en vigueur en avril 2017, et leur impose de faire le point à mi-année sur leurs pratiques de paiement (*Duty to report on payment practices and performance*, 2017).

La Directive sur les retards de paiement, qui en donne la meilleure illustration, permet aux entreprises présentes dans les pays de l'Union européenne de demander une indemnisation ou des intérêts pour retard de paiement, limite les délais de paiement contractuels dans les transactions commerciales, comporte une disposition sur le processus de recouvrement des créances incontestées et vise par ailleurs à réduire, voire à éviter, les retards de paiement des entreprises par l'administration. Cette directive est récemment entrée en vigueur dans la plupart des États membres car sa transposition devait y intervenir au plus tard en 2013. Bien que cette directive soit connue par la grande majorité des entreprises interrogées, une évaluation montre qu'elle n'a guère eu d'incidence jusqu'à présent sur le terrain, ce qui est dû en partie à la volonté des entreprises de préserver leurs relations commerciales (Commission européenne, 2015).

Les données d'observation montrent que les retards ou absences de paiement nuisent à la croissance, voire à la survie, des entreprises, et en particulier des petites entreprises qui, souvent, ont peu de marge de manœuvre au niveau de leur trésorerie, et n'ont guère de possibilités de se financer suffisamment par ailleurs (Connell, 2014). Si les retards de paiement sont donc un bon indicateur de la situation de trésorerie des PME, les informations qu'ils donnent ne sont que partielles, et le tableau pourrait être complété par l'examen d'autres indicateurs.

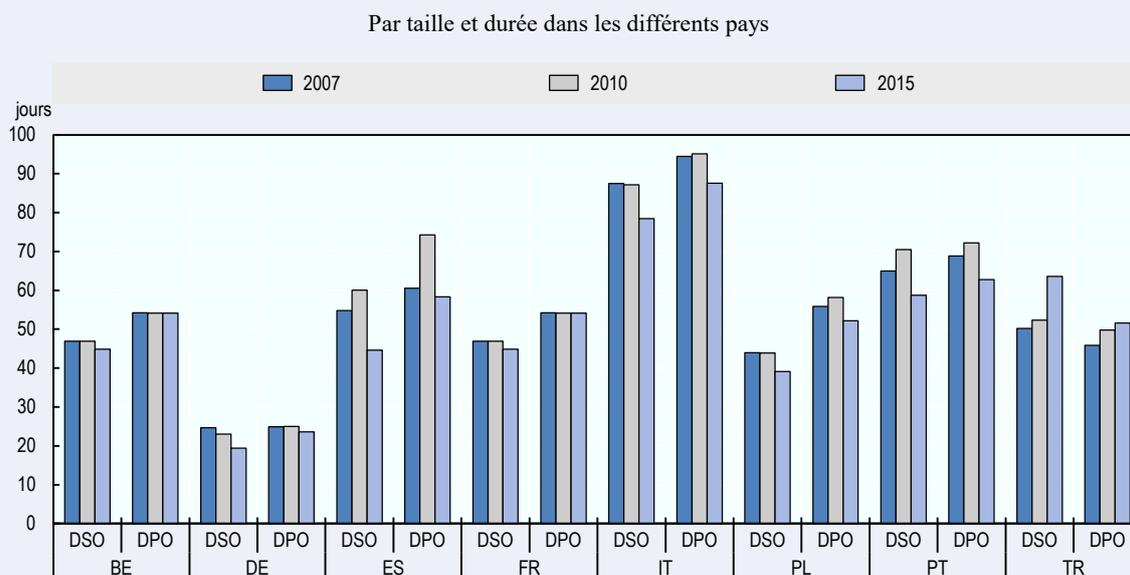
Par exemple, les indicateurs des crédits commerciaux tels que les délais de règlement des clients et des fournisseurs peuvent apporter des renseignements supplémentaires. La mise à disposition de crédits commerciaux, à savoir les crédits accordés aux entreprises clientes pour l'achat de biens ou de services, est une pratique répandue, et joue un rôle crucial dans le financement des PME. L'expérience montre que le crédit commercial peut, dans une certaine mesure, se substituer au financement bancaire. Au lendemain de la crise financière, des PME financièrement vulnérables, dont l'accès aux marchés du crédit s'est particulièrement détérioré, ont eu davantage recours à cette source de financement (McGuinness et Hogan, 2016). Dans l'Union européenne par exemple, l'encours de crédits commerciaux s'élève à environ 30 % du PIB.

Pour avoir une meilleure idée de la situation dans un domaine dans lequel les données sont souvent rares et peu comparables à l'échelle internationale, le Comité européen des centrales de bilan a analysé les données de bilan de huit pays (voir encadré 1.2). Cette analyse démontre que les délais de règlement sont très variables d'un pays à l'autre du groupe.

Encadré 1.2. Utiliser des informations comptables pour en déduire des indicateurs des délais de règlement des clients et des fournisseurs

Cet encadré présente quelques résultats d'une étude réalisée par le Comité européen des centrales de bilan. L'analyse repose sur un vaste ensemble d'informations comptables de sociétés non financières de huit pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal et Turquie). Elle montre de grandes différences d'un pays à l'autre du point de vue tant du niveau que de l'évolution dans le temps des indicateurs du crédit commercial. Les entreprises italiennes présentent un délai moyen de rotation des créances clients – une mesure indirecte des délais de recouvrement client – très élevé, supérieur à 100 jours en 2015, et sont suivies des entreprises portugaises, turques et espagnoles. Les entreprises allemandes affichent la valeur la plus basse avec une moyenne de 30 jours. Ces disparités internationales demeurent même après prise en compte de la taille de l'entreprise et du secteur. Elles s'expliquent principalement par la culture d'entreprise, la conjoncture économique et les déséquilibres des forces sur le marché (voir graphique 1.16).

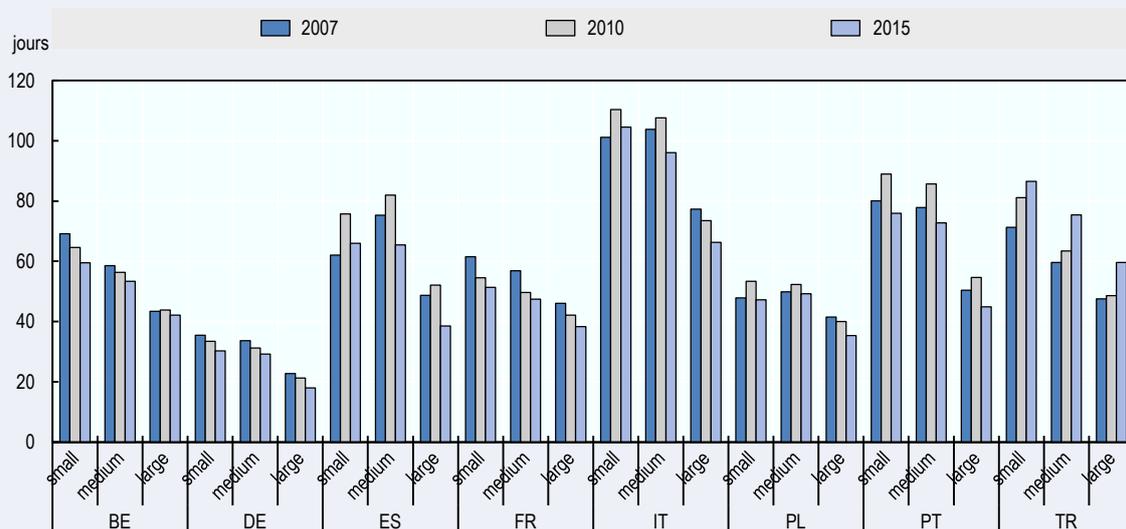
Graphique 1.16. Délai moyen de rotation des créances clients (DSO) et de règlement des fournisseurs (DPO)



Si l'on s'intéresse à la taille des entreprises, les données générales disponibles montrent que les délais moyens de rotation des créances sont sensiblement moins élevés pour les grandes entreprises que pour les petites entreprises, les entreprises de taille moyenne occupant une position intermédiaire. Cette incidence de la taille signifie que les entreprises plus grandes ont généralement un pouvoir de négociation supérieur et sont plus à même de se faire payer plus tôt par les clients.

Graphique 1.17. Délai moyen de rotation des créances clients

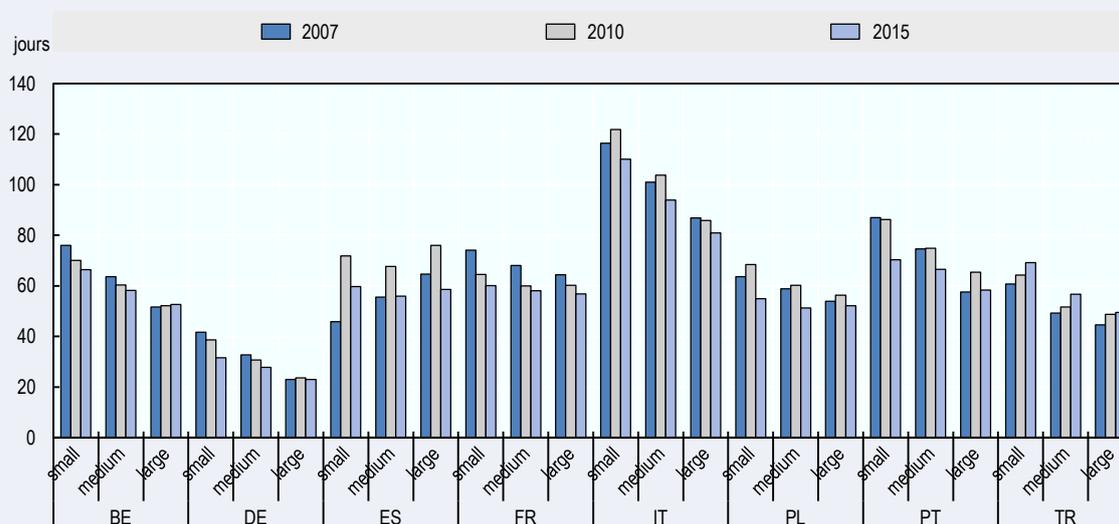
Par taille et durée dans les différents pays



On observe des différences internationales comparables dans le délai moyen de règlement des fournisseurs. Comme le délai moyen de rotation des créances, le délai moyen de règlement des fournisseurs le plus court est enregistré en Allemagne (en moyenne, les entreprises allemandes paient leurs fournisseurs en moins de 25 jours) et le plus long est observé en Italie, où les délais de règlement des entreprises sont souvent supérieurs à 100 jours (voir graphique 1.18). Des différences par classe de taille sont également relevées (dans le sens où, dans la plupart des pays, plus l'entreprise est grande, plus le délai moyen de règlement des fournisseurs est court) ; la taille de l'entreprise et le délai moyen de règlement des fournisseurs présentent une corrélation négative. Dans ce cas, il se peut que les entreprises plus grandes paient leurs fournisseurs plus tôt pour des raisons de stratégie commerciale (par exemple, pour conserver les bons fournisseurs) ou parce que les retards de paiement peuvent entraîner des frais qu'elles sont plus à même d'éviter.

Graphique 1.18. Délai moyen de règlement des fournisseurs

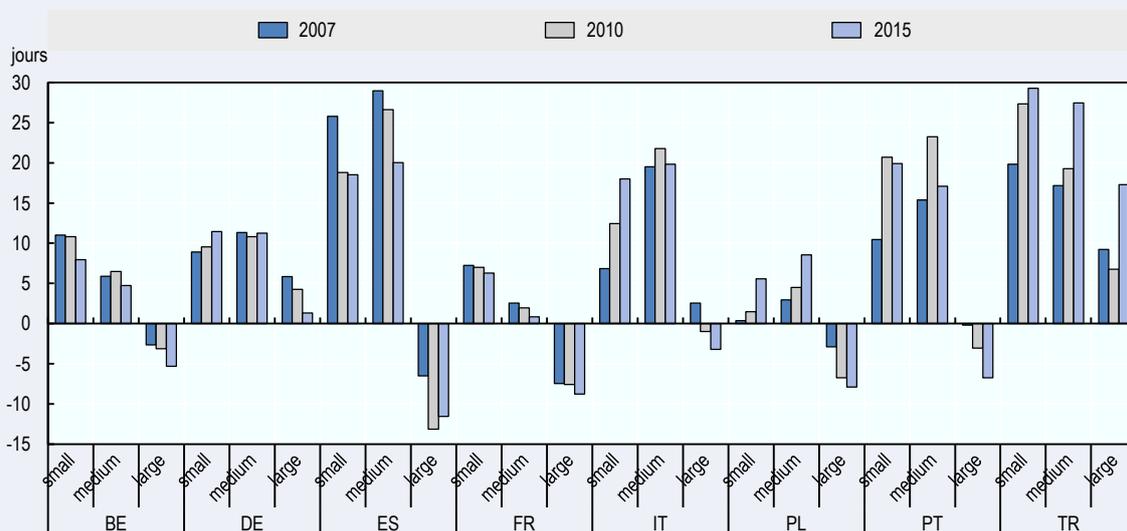
Par taille et durée dans les différents pays



En ce qui concerne la position nette en termes de crédit commercial (créances – dettes), mesurée à partir du solde de crédit commercial, les grandes entreprises affichent généralement un montant plus faible que les petites et moyennes entreprises (voir graphique 1.18). De plus, dans six pays sur huit, la position nette est négative pour les grandes entreprises, alors que ce n'est jamais le cas pour les entreprises plus petites. On peut en déduire que les grandes entreprises sont plus susceptibles d'obtenir des financements par le biais du crédit commercial que les autres, ce qui s'explique par leur fort pouvoir de négociation dans la chaîne de l'offre. En d'autres termes, le délai dans lequel les grandes entreprises paient leurs fournisseurs est souvent supérieur à celui dans lequel elles sont elles-mêmes payées. Entre 2007 et 2015, le profil temporel du crédit commercial parmi les petites et moyennes entreprises n'a pas été homogène d'un pays à l'autre : en Espagne, en Italie, en Pologne et au Portugal, les délais de règlement ont nettement augmenté pendant la crise financière de 2008-09, en ce qui concerne tant les délais moyens de rotation des créances que les délais moyens de règlement des fournisseurs, pour repartir ensuite à la baisse. En revanche, on observe une tendance continue à la baisse en Allemagne, en Belgique et en France. La Turquie a un profil atypique, puisqu'elle affiche une tendance à la hausse au fil des ans. En 2015, les petites entreprises italiennes et espagnoles continuaient de présenter des délais moyens de rotation des créances clients plus élevés qu'en 2007. La variété des profils temporels tient peut-être à différents facteurs tels que l'utilisation du crédit commercial comme autre moyen de financement pendant la crise, l'intégration de la directive européenne sur les retards de paiement ou les chocs spécifiques qui ont touché certains pays ou secteurs d'activité pendant la crise.

Graphique 1.19. Solde du crédit commercial

Par taille et durée dans les différents pays



Note : Tous les chiffres correspondent à des moyennes pondérées. Les secteurs inclus dans l'échantillon sont le secteur manufacturier, la construction et le commerce. La taille des entreprises est définie en fonction de seuils de chiffre d'affaires : jusqu'à 50 millions EUR pour les moyennes, jusqu'à 10 millions EUR pour les petites, jusqu'à 2 millions EUR pour les micro-entreprises.

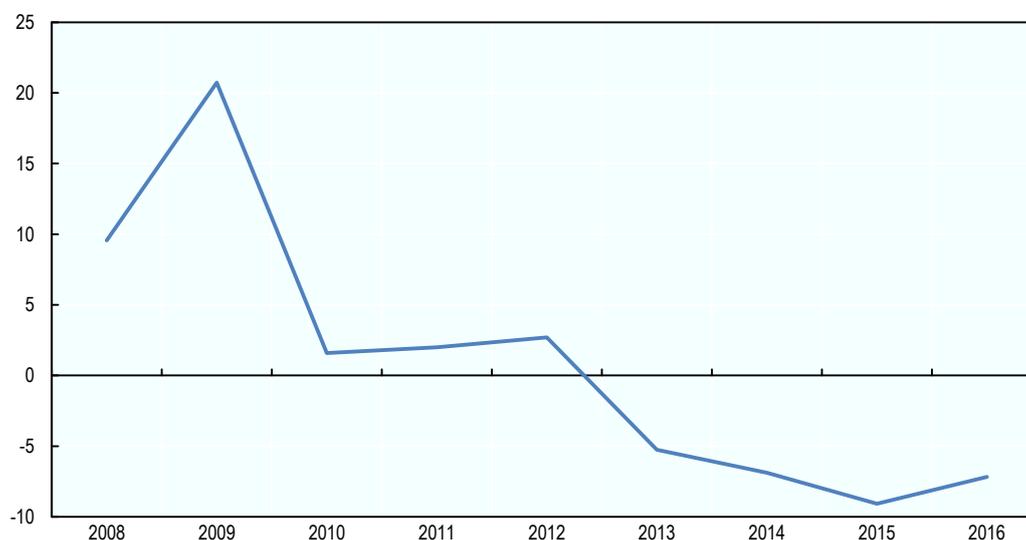
Source : FSA WG (2017).

Faillites

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de faillites était en baisse dans une majorité des pays du Tableau de bord. L'évolution médiane des faillites en glissement annuel a reculé de 6.5 % en un an en 2016, après une chute de 6.9 % et de 9.1 % en 2014 et 2015 respectivement (voir graphique 1.20).

Graphique 1.20. Tendances en matière de faillite

Taux de croissance, en glissement annuel, en pourcentage



Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

En 2016, les faillites ont augmenté dans 7 pays sur 32. En particulier, après avoir affiché des taux de croissance négatifs en 2015 et pendant les quelques années précédentes, l'Autriche et le Royaume-Uni ont vu la tendance s'inverser en 2016 avec une croissance positive à un chiffre des taux de faillite. La Corée, la France, la Géorgie, la Grèce et le Portugal, quant à eux, ont enregistré les plus fortes améliorations des statistiques des faillites parmi les pays participants depuis 2007 (voir tableau 1.10).

Les données diachroniques relatives aux faillites permettent certes de dessiner globalement la situation de la trésorerie des entreprises, mais les différences procédurales qui existent d'un pays à l'autre en matière de faillite, en termes tant de durée que de complexité, font que les entreprises insolubles ne sont pas déclarées en faillite au même rythme. Si la faillite (sur décision d'un tribunal) est une voie très couramment empruntée pour fermer ou liquider une entreprise dans certains pays, elle n'est pas un mécanisme universel, ce qui signifie également que les réformes juridiques et réglementaires qui ont été introduites au cours de cette période peuvent influencer sur les chiffres. On citera en exemple le Chili, où seules six entreprises ont été déclarées en faillite en 2014. Après l'adoption fin 2014 d'une loi sur la réorganisation et la liquidation, les faillites ont augmenté, passant à 154 et 256 en 2015 et 2016, respectivement. Les comparaisons internationales, notamment en ce qui concerne le nombre absolu de faillites, doivent donc être circonspectes. La hausse observée au Royaume-Uni est, de la même manière, due aux dispositions du cadre réglementaire, qui a conduit un nombre non négligeable d'entreprises, en 2016, à se mettre volontairement en liquidation.

Tableau 1.10. Tendances en matière de faillite

Taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage

Pays	Code	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afrique du Sud	Total	4.73	25.24	-3.41	-10.85	-23.69	-12.59	-13.06	-4.94	-1.43
Australie	Total, par 10 000 ent.	4.44	0.00	6.38	2.00	3.92	-7.55	-20.41	5.13	-12.20
Autriche	Total	0.32	9.30	-7.62	-7.95	2.93	-9.63	-0.66	-5.03	1.48
Belgique	Total	10.36	11.14	1.59	6.83	3.55	10.89	-8.55	-9.07	-6.06
Canada	PME, par 1 000 ent.	-5.71	-10.61	-22.03	-6.52	-11.63	-5.26	-5.56	-2.94	-6.06
Chine	PME, sur l'ensemble des PME							-4.36	-24.59	-13.37
Colombie	PME	187.88	56.84	6.71	11.95	-34.83	34.48	-9.62	16.31	21.95
Corée	PME	19.22	-26.95	-21.42	-13.44	-9.64	-18.49	-15.98	-14.39	-22.92
Danemark	PME			0.78	-24.97	1.03	-13.28	-21.79	19.28	16.98
Espagne	PME	185.23	75.02	-6.18	17.32	34.91	13.43	-32.21	-22.94	-20.70
Estonie	PME	109.41	149.41	-2.56	-39.40	-20.55	-7.27	-6.75	-12.15	-10.90
États-Unis	PME	50.80	38.65	-8.60	-16.78	-17.69	-18.44	-20.18	-9.31	-3.78
Fédération de Russie	Total		11.19	3.46	-20.08	9.99	-6.59	10.32	0.86	
Finlande	PME	15.88	25.38	-12.55	2.90	0.48	5.74	-4.63	-13.80	-6.45
France	PME	8.23	13.76	-4.54	-1.40	2.72	2.36	-0.22	1.05	-7.92
Géorgie	Total	-48.74	-14.75	3926.92	51.67	-20.53	-29.68	0.56	-12.61	-85.32
Grèce	PME	-30.02	-1.11	0.00	25.35	-6.74	-5.54	-15.82	-42.73	-42.86
Hongrie	Total, par 10 000 ent.	10.35	25.65	9.55	20.45	7.92	24.76	71.32	-24.18	-22.81
Irlande	PME	78.20	103.10	11.33	1.73	-6.60	-15.03	-10.01	-18.97	-21.32
Israël	PME			37.51	31.86	33.80	12.20	-5.13	-2.76	
Italie	Total	21.83	24.98	19.74	8.20	3.19	12.65	11.02	-6.08	-8.23
Japon	PME	10.76	-0.82	-13.96	-4.22	-4.81	-10.18	-10.37	-9.43	-4.17
Kazakhstan	Total		100.00	300.00	400.00	112.50	76.47	16.00	75.86	115.36
Lettonie	PME		59.32	-1.32	-67.65	7.16	-7.02	16.81	-16.37	-11.35
Luxembourg	Total	-12.90	20.73	32.47	6.54	7.36	-0.10	-18.97	2.71	10.08
Norvège	PME			-12.38	-4.38	-11.59	16.33	3.10	-1.91	-0.72
Nouvelle-Zélande	Total	-31.28	2.11	21.14	-11.00	-10.45	-15.94	-6.89	4.25	-1.06
Pays-Bas	PME	6.51	80.74	-10.63	-0.43	20.85	16.71	-20.51	-20.58	-16.53
Portugal	PME	35.07	8.13	7.23	16.01	40.92	-9.84	-33.35	17.29	-23.29
République slovaque	PME	48.52	9.96	24.64	5.52	-6.61	11.21	8.49	-14.43	-22.00
République tchèque	PME	4.05	46.62	1.64	-2.92	6.49	2.53	-10.95	-18.49	-9.69
Royaume-Uni	Total	33.07	13.99	-13.76	2.70	-4.16	-10.90	-6.73	-9.51	12.16
Serbie	PME, sur l'ensemble des PME			14.17	5.52	-17.65	-4.76			
Suède	PME	8.75	21.28	-4.77	-4.34	7.37	3.08	-7.05	-10.13	-6.44
Suisse	Total	-2.16	23.55	19.94	6.49	2.70	-5.06	-9.67	3.94	6.66
Turquie	Total	-9.62	6.38	36.00	5.88	95.83	-51.06	43.48	9.09	105.56
Valeur médiane		9.55	20.73	1.59	2.00	2.70	-5.26	-6.89	-9.07	-6.45

Note : 1. La Chine et la Serbie utilisent le pourcentage d'entreprises en cours de procédure de faillite. 2. Les données pour le Chili ne sont pas incluses du fait du fort impact de la réforme réglementaire de 2014.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Prêts improductifs

Une analyse des données relatives aux prêts improductifs montre que ces derniers sont généralement plus répandus parmi les prêts accordés aux PME que parmi ceux accordés à l'ensemble des entreprises, la valeur médiane des prêts improductifs pour l'ensemble des prêts aux entreprises restant inférieure au niveau observé pour les prêts aux PME. En

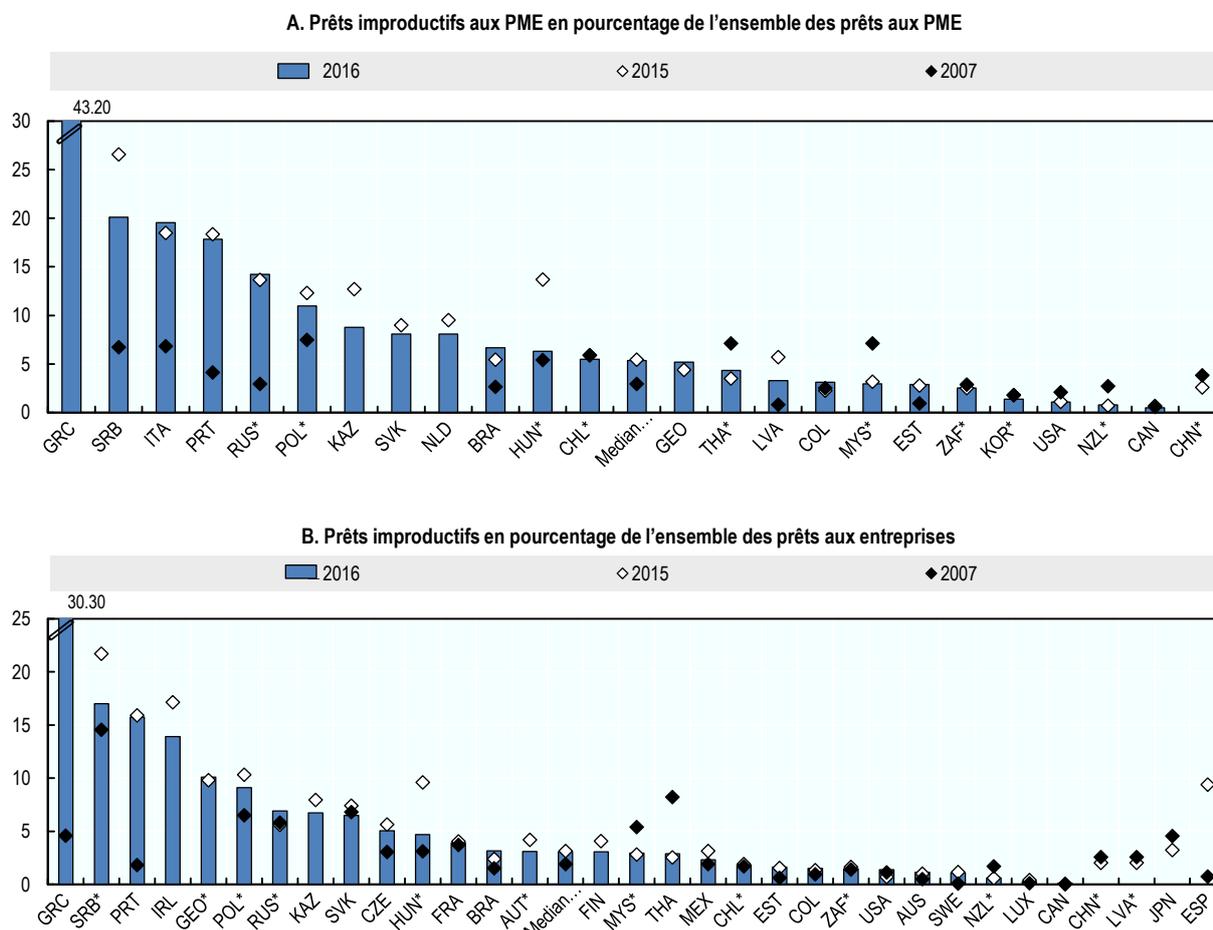
Grèce, par exemple, 43.2 % de la valeur des prêts aux PME étaient jugés improductifs, contre 30.3 % de la valeur de l'encours de prêts aux entreprises. Au Brésil et en Lettonie, les prêts improductifs aux PME sont deux fois plus prévalents que les prêts improductifs aux entreprises dans leur ensemble (6.7 % contre 3.2 % et 2.0 % contre 5.7 %, respectivement). Dans d'autres pays tels que la Chine et la Thaïlande, l'écart est beaucoup plus réduit, et en Géorgie et aux États-Unis, les prêts improductifs sont plus fréquents parmi les prêts aux grandes entreprises que parmi ceux accordés aux PME.

Les données sur les prêts improductifs ne donnent pas de tendance claire ; les prêts improductifs aux PME ont reculé dans 11 pays entre 2015 et 2016, en particulier en Hongrie et en Serbie, où une diminution de plus de 5 points a pu être observée à la suite d'une forte augmentation après la crise financière. La Grèce, la Pologne et le Portugal ont aussi affiché des nombres à deux chiffres en 2015, et ont enregistré une diminution en 2016. Dans neuf autres pays, le taux de prêts improductifs aux PME a augmenté, y compris en Fédération de Russie, où ces prêts sont à peu près deux fois plus fréquents en 2016 qu'ils ne l'étaient en 2014. Les taux de prêts improductifs pour l'ensemble des entreprises affichent une tendance plus claire : ils reculent dans 17 pays, augmentent dans 10 autres et restent stables dans les deux derniers.

Au Brésil, en Fédération de Russie, en Grèce, en Lettonie, au Portugal et en Serbie, la proportion de prêts improductifs est restée en 2016 bien plus élevée qu'avant la crise, ce qui a probablement pesé sur les activités de crédit aux PME. Dans la plupart des autres pays, les prêts improductifs ont augmenté au lendemain de la crise financière mais se sont depuis stabilisés à peu près aux niveaux d'avant la crise (voir graphique 1.21).

Graphique 1.21. Prêts improductifs en pourcentage de l'ensemble des prêts

Taux de croissance en glissement annuel, en pourcentage



Note : 1. Le Canada publie le taux de défaillance à 90 jours pour les petites entreprises, en pourcentage de l'encours de prêts. 2. *Les pays pour lesquels les données de 2007 ne sont pas disponibles utilisent les données de 2008 (pour la Partie A, Afrique du Sud, Corée, Fédération de Russie, Hongrie, Italie, Malaisie et Pologne. Pour la Partie B, Afrique du Sud, Hongrie, Malaisie, Pologne et Serbie) ou les données de 2009 (pour la Partie A, Chili, Chine, Nouvelle-Zélande et Thaïlande. 3. L'Italie est absente de ce graphique car les données sur les prêts improductifs sont représentées par les « créances irrécouvrables », une sous-catégorie italienne non harmonisée qui distingue les expositions les plus mal notées en termes de crédit des autres expositions improductives. Pour la Partie B, Chili, Chine, Fédération de Russie, Lettonie, Mexique et Nouvelle-Zélande). 4. Pour la Partie A, les données de 2016 pour la Chine ne sont pas disponibles. Pour la Partie B, les données pour la Chine, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, le Japon et la Lettonie ne sont pas disponibles.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Comme dans le cas des faillites, les données sur les prêts improductifs doivent être interprétées dans leur contexte, faute d'une uniformité de syntaxe, de définition et de taxinomie. De plus, certains pays ne différencient pas les prêts improductifs aux PME des prêts improductifs à l'ensemble des entreprises, de sorte que les chiffres incluent aussi, généralement, des informations sur les grandes entreprises. Néanmoins, le rapport entre l'évolution en glissement annuel des prêts improductifs (aux PME) et l'évolution

correspondante du crédit aux PME est fort (coefficient de corrélation de -0.41). Des pays tels que le Brésil et la Fédération de Russie ont enregistré une forte hausse des prêts improductifs entre 2015 et 2016, qui a coïncidé avec une forte baisse de l'encours de prêts aux PME. En Hongrie et en Lettonie, en revanche, un recul des prêts improductifs et une forte expansion des crédits aux PME sont intervenus simultanément en 2016.

Réponses des pouvoirs publics en 2016-17

Le financement des PME reste l'une des grandes priorités des pouvoirs publics dans la plupart des régions du monde ; en 2016 et au cours de la première moitié de l'année 2017, de nombreux gouvernements ont mis au point des mesures pour faciliter l'accès à différentes sources de financement, qui sont venues compléter la vaste gamme d'instruments déjà en place. Sur la base des informations collectées dans les 43 pays participants, certaines grandes tendances se dessinent, qui sont présentées ci-après avec des exemples de politiques récentes. Le profil de chacun des pays participants fournit des informations plus détaillées sur les initiatives des pouvoirs publics dans ce domaine.

a. Les garanties d'emprunt demeurent l'instrument le plus courant et sont réexaminées en permanence

La plupart des pays se sont dotés d'un mécanisme de cautionnement public, à l'exception de l'Australie, de la Géorgie et de la Nouvelle-Zélande. Ces mécanismes peuvent être globalement classés en garanties individuelles et garanties de portefeuille (voir encadré 1.3).

Encadré 1.3. Garanties individuelles et de portefeuille

La plupart des garanties de crédit sont traditionnellement fournies dans le cadre d'une démarche de garantie individuelle, ce qui signifie que les demandes de garantie sont étudiées individuellement par les gestionnaires de crédit de l'organisme de cautionnement, afin d'évaluer la faisabilité des projets et de respecter les obligations de diligence raisonnable adéquates. Néanmoins, une tendance à recourir de manière croissante aux garanties de portefeuille a été observée ces dernières années.

Les garanties de portefeuille entraînent beaucoup moins de formalités pour le dispositif de garantie de crédit. Dans le cadre de ce mécanisme, un accord définissant les conditions et un volume maximum de prêts à garantir est signé entre l'organisme se portant caution et les emprunteurs sélectionnés. L'organisme accepte d'accorder les garanties sans procéder à l'étude des risques de chaque projet, et s'en remet à l'évaluation du risque de crédit réalisée par le prêteur. Une limite supérieure (plafond) est fixée pour circonscrire les éventuels versements de l'organisme se portant caution en cas de défaut.

En Europe, par exemple, une enquête récente montre que 12 membres de l'AECM (Association européenne du cautionnement), sur 23 sondés, ont indiqué recourir aux garanties de portefeuille, souvent en parallèle de garanties individuelles. Selon les estimations, les activités de portefeuille ont représenté environ 18 % du nombre de garanties émises en 2016 par les membres de l'AECM. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, comme la Bulgarie, la Pologne et la République tchèque, ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni, les organismes de cautionnement ont principalement ou exclusivement adopté le mécanisme du portefeuille. De plus, 3 sondés sur 23 adopteront ce dispositif dans le cadre de leurs activités à partir de 2018.

Les principaux avantages des garanties de portefeuille sont que l'ensemble de la procédure d'octroi de garanties s'en trouve simplifiée, puisqu'elles engendrent moins de formalités administratives et qu'elles offrent des décisions immédiates (aussi souvent et de plus en plus exigées tant par les banques que par les emprunteurs). En résumé, c'est un dispositif plus léger pour la clientèle. De plus, l'organisme qui se porte caution supporte moins de frais de fonctionnement (puisque la diligence raisonnable et l'évaluation des risques de crédit ne sont plus nécessaires).

La portée du soutien apporté par les dispositifs de garantie du crédit peut être étendue pour ces raisons, en particulier s'agissant des segments de la population des PME où les frais de transaction sont relativement élevés, par exemple aux PME plus petites ou aux PME situées dans des régions sous-développées ou dans des zones rurales, ce qui accroît l'intérêt du partage des risques pour les nouvelles banques partenaires. Cette approche est particulièrement adaptée sur les marchés où les PME emprunteuses ont affaire à un personnel bancaire expérimenté, qui applique des procédures pointues d'évaluation des risques des PME, et auquel l'analyse de l'organisme qui se porte caution offrirait ainsi peu de valeur ajoutée en termes de prévention des risques.

Néanmoins, comme l'illustre l'utilisation généralisée et continue du mécanisme de garantie individuelle, ce dernier présente également des avantages. Les garanties individuelles permettent aux organismes se portant caution de sélectionner les bénéficiaires, ou de modifier les conditions et le montant de leur garantie, ce qui est censé minimiser les risques de projets non viables, et de pondérer l'octroi de garanties sur la large population d'entreprises pouvant y prétendre. Le fait que ces organismes puissent

s'appuyer sur leur propre expérience en matière de risque (appréciation collégiale dans le cadre des régimes mutualistes, ou connaissance des risques spécifiques associés aux types de projets, pour les mécanismes publics) peut être considéré comme un atout dans la relation avec les prêteurs.

S'agissant de choisir entre ces approches, des décisions individuelles semblent plus adaptées lorsque l'appréciation des risques exige une expérience spécifique des projets pouvant être qualifiés de délicats tels que les *start-ups*, les transmissions d'entreprise ou le cautionnement d'entreprises innovantes, domaine dans lequel on peut s'attendre à ce que l'organisme se portant caution ait un avantage comparatif sur les banques commerciales. Une approche individuelle permet également de mieux maîtriser les risques individuels importants susceptibles de mettre en péril les réserves financières du mécanisme. Elle est enfin intéressante lorsque l'aléa moral est élevé dans la population des PME émergentes, et lorsque les compétences des banquiers sont limitées.

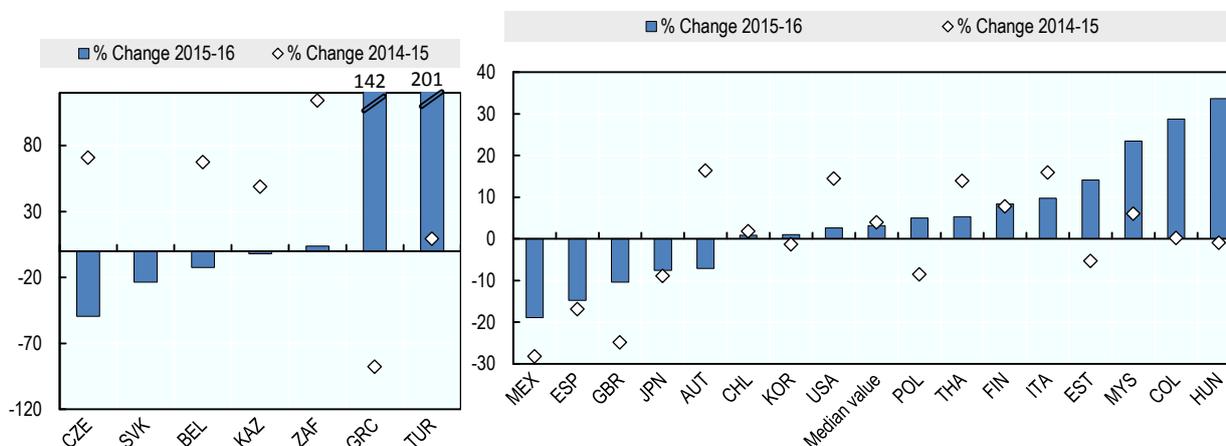
Les dispositifs de portefeuille peuvent être utilisés lorsque le personnel de l'organisme se portant caution n'est pas plus compétent que celui de la banque accordant le crédit, généralement pour les petits projets au profil de risque bien connu, présentés par des prêteurs expérimentés, ce qui permet une évaluation fiable des risques à l'échelle du portefeuille. Les mécanismes récents peuvent fournir des garanties à un vaste groupe de PME dans un laps de temps limité au titre de ce dispositif. Enfin, certains d'entre eux adoptent la formule du portefeuille en raison de critères de contre-garantie telles celles imposées par les programmes du Fonds européen d'investissement (FEI) (programmes COSME, INNOVFIN et PME).

Source : D'après des données et informations de l'AECM (Association européenne du cautionnement).

Les garanties d'emprunt sont le principal instrument utilisé par les gouvernements pour atténuer l'impact de la crise financière, comme en témoigne la forte augmentation des volumes recensée dans de nombreux pays dans la période qui a suivi. Ces dernières années, l'évolution a été variable d'un pays à l'autre. Au total, les volumes de 2016 étaient en hausse dans 13 pays et en baisse dans 9 autres (voir graphique 1.22). Dans certains pays, le volume des garanties de crédit a augmenté entre 2014 et 2016. Cette tendance est plus clairement visible dans les pays à revenu intermédiaire comme la Turquie, où les volumes ont été multipliés par trois en 2016, et l'Afrique du Sud, qui a enregistré une hausse de 114 % en 2015, ainsi qu'en Colombie, en Malaisie et en Thaïlande. Dans d'autres pays, les volumes ont reculé en 2015 et 2016, mais restent au-dessus des niveaux antérieurs à la crise. De fait, l'ampleur des garanties d'État sur les emprunts est souvent beaucoup plus importante en 2016 qu'en 2007 dans une majorité des pays participants.

Graphique 1.22. Évolution des garanties d'État sur les prêts aux PME

Croissance en glissement annuel entre 2014 et 2015 et entre 2015 et 2016



Note : 1. Les données de 2014-15 pour la Belgique (67.31) et l'Afrique du Sud (114.03) ne sont pas représentées. 2. L'ensemble des données représentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, les données proviennent des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Les mécanismes de cautionnement public sont constamment révisés, et leur offre ajustée, pour les adapter à l'évolution de la demande de leurs bénéficiaires. En Suisse, les autorités fédérales financent des sociétés coopératives de cautionnement de prêt pour faciliter l'accès des PME aux prêts bancaires. Elles offrent des garanties à concurrence de 500 000 CHF par entreprise à un taux d'intérêt qui est fixé par la banque et qui dépend des risques que présente le projet. Outre le taux d'intérêt, l'entreprise doit verser une commission de 1.25 % à la coopérative de cautionnement. Le Conseil fédéral est actuellement en train de modifier la Loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement pour autoriser des garanties pouvant aller jusqu'à 1 million CHF.

En mars 2016, un nouveau fonds de garanties de l'État dédié aux petites et moyennes entreprises a été créé en Israël, en remplacement de l'ancien fonds. Plusieurs améliorations favorables aux entreprises ont été apportées, notamment l'inauguration d'une formule de prêt spécifique pour les investissements dans l'industrie, qui permet d'accorder un prêt de longue durée sur 12 ans, et le relèvement du plafond de crédit pour les exportateurs.

En Lettonie, l'Institution financière lettone de développement (ALTUM) a mis en place des garanties de crédit ayant vocation à servir de sûreté aux PME souhaitant emprunter auprès de banques commerciales. En vigueur entre 2007 et 2013, puis réactivé pour 2014-20, le programme avait en 2016 émis 564 garanties de prêt pour un financement public total de 158 millions EUR, à un taux d'intérêt moyen de 0.4 %. S'il n'y a pas de restrictions quant aux catégories de PME, les plafonds de crédit et les délais de remboursement ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit de PME ou de grandes entreprises, et au sein même de certaines catégories de grandes entreprises. La garantie est limitée à 80 % des services financiers, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. Quelques restrictions s'appliquent en ce qui concerne les activités (par exemple,

activités financières et d'assurance, commerce de l'alcool, etc.) ainsi que des limitations concernant certains secteurs, conformément à la législation de l'UE.

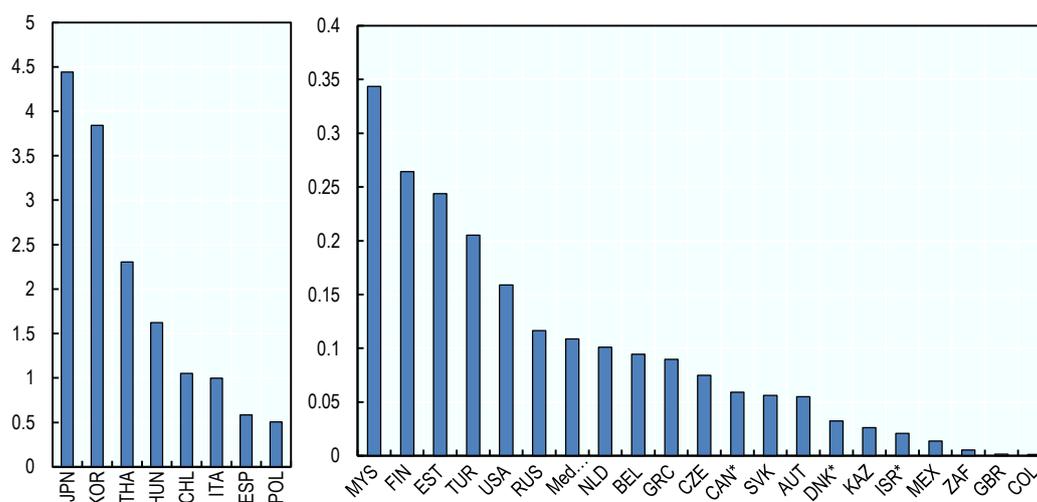
L'Autriche, par le biais de la banque de financement et de développement *Austria Wirtschaftsservice Gesellschaft* (aws), a accru le volume de ses garanties de 100 millions EUR pour soutenir des projets innovants et des entreprises en développement en 2016. Cette mesure fait suite à l'adoption en 2014 du principe de la deuxième chance, en vertu duquel les entrepreneurs ayant fait faillite peuvent tout de même bénéficier d'aides financières.

Les garanties d'emprunt représentent 4.4 % du PIB au Japon et 3.8 % en Corée, suivis de la Thaïlande avec 2.3 %. Dans la plupart des pays, la valeur des garanties de crédit représente nettement moins de 1 % du PIB, comme en témoigne la valeur médiane de 0.11 % (voir graphique 1.23).

En outre, autre moyen de stimuler le crédit aux PME, certains pays ont mis en place des mesures visant à réduire la dépendance des banques vis-à-vis des sûretés corporelles (voir la section « Sûretés exigées »).

Graphique 1.23. Garanties d'État sur les prêts aux PME

En pourcentage du PIB



Note : 1. La valeur médiane concerne l'ensemble des pays présentés dans les deux graphiques. *Les pays pour lesquels les données de 2016 ne sont pas disponibles utilisent les données de 2015.

Source : données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*. Sachant combien les garanties de crédit sont importantes pour aider les PME à accéder à des financements dans de nombreux pays, il est crucial de contrôler et d'évaluer soigneusement l'impact et l'efficacité de mécanismes de ce type. Le chapitre thématique de cette publication donne des informations tirées d'une enquête récente réalisée dans les pays de l'OCDE sur les pratiques d'évaluation dans ce domaine (voir chapitre 2).

b. Les politiques visant à stimuler les instruments de financement avec prise de participation et d'autres sources de financement complémentaires de l'endettement classique se multiplient

En général, une structure capitalistique plus équilibrée augmente les chances d'obtenir un crédit bancaire à de bonnes conditions, et s'accompagne d'une croissance plus forte de

l'emploi et du chiffre d'affaires (Brogi et Lagasio, 2016). Il semblerait également que la sortie de la crise financière ait été entravée par la forte dépendance au crédit bancaire dans de nombreux pays européens (BEI, 2014). Les PME à forte croissance, en particulier, ont toutes les peines du monde à trouver des financements externes suffisants pour soutenir leur volonté de croissance, comme l'illustre dans de nombreux pays le lien entre le financement sur les marchés financiers et la croissance des entreprises (Didier et al., 2016).

Le nouveau fonds de capital-risque de la République tchèque a été inauguré en janvier 2017 par l'intermédiaire de la *Československá Obchodní Banka* (CSOB) avec la coopération du Fonds européen d'investissement (FEI). Ce fonds se consacrera principalement au financement de l'amorçage et du démarrage d'entreprises innovantes, et sera doté d'un budget initial de 50 millions EUR sur deux ans. Il bénéficie également du soutien du « plan Juncker » (Plan d'investissement pour l'Europe de la Commission européenne). Premier fonds de fonds dédié au financement par prise de participation géré par le FEI, son but est de stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans le pays, mais aussi de réformer l'écosystème des fonds propres venant épauler les PME aux premiers stades de leur développement.

L'État canadien s'est également engagé à mettre à disposition, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada (BDC), 400 millions CAD sur trois ans, à compter de 2017-18. Ces fonds sont destinés à la création d'une nouvelle Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) qui permettra d'accroître le capital-risque mis à la disposition des entrepreneurs canadiens à un stade tardif de développement. Avec des fonds mobilisés auprès du secteur privé et en fonction des propositions reçues, l'ICCR a pu injecter 1.5 milliard CAD sur le marché canadien du capital-innovation. Futurpreneur Canada, une organisation sans but lucratif proposant des services de tutorat, des ressources de formation et des financements de démarrage aux jeunes entrepreneurs, a également reçu un financement de 14 millions CAD sur deux ans, effectif en 2017-18, pour continuer de soutenir la prochaine génération d'entrepreneurs du Canada. La BDC a également annoncé la clôture initiale du *StandUp Ventures Fund I* le 8 mai 2017. Ce fonds investit dans des entreprises en préamorçage et en amorçage à forte croissance opérant dans les domaines de la santé, des technologies de l'information et des technologies propres qui utilisent efficacement leur capital et dont au moins un des fondateurs est une femme occupant un poste de direction tel que celui de directrice générale. La BDC a injecté 5 millions CAD dans ce fonds ; d'autres investisseurs sont recherchés.

En Géorgie, malgré le manque de données exactes sur la disponibilité et l'utilisation d'instruments « alternatifs » de financement, il semblerait que les PME soient très dépendantes du secteur bancaire s'agissant de leurs besoins de financement. Toutefois, une source alternative de financement qui prend de plus en plus d'importance dans ce pays est le microfinancement. Au quatrième trimestre de 2016, la Géorgie comptait 80 organismes de microfinancement enregistrés et supervisés par la Banque nationale, possédant plus de 430 succursales à travers la Géorgie. Depuis 2010, les prêts des organismes de microfinancement aux PME n'ont cessé d'augmenter. Fin 2016, le montant total de ces prêts dans leur portefeuille s'élevait à 7.7 millions GEL, contre 6.1 millions GEL en 2015 et 1.7 million GEL en 2010. Les principaux clients des établissements de microfinancement en Géorgie sont des petites entreprises et des micro-entreprises qui ne peuvent bénéficier de l'aide des banques.

Le financement par le biais des acteurs publics, complémentaire de celui du marché, a pour but de contribuer à l'amélioration de l'accès à des financements aux stades et sur les segments particulièrement négligé par le marché privé. En Suède, il est actuellement assuré, entre autres, par l'entreprise publique Almi (prêts, mais aussi capital-risque par le biais de sa filiale Almi Invest) et par la fondation Industrifonden. En juin 2016, le Parlement suédois (*Riksdag*) a adopté une proposition concernant la structure des financements publics de l'innovation et de la croissance durable. L'un des objectifs de cette nouvelle structure est de clarifier et de simplifier le système actuel des financements apportés par l'État sous forme de capital-risque. Elle a aussi pour but de mieux utiliser les ressources publiques dans la région, et ainsi de contribuer au développement et au renouvellement de l'industrie suédoise. En 2016, l'État a créé Saminvest AB, une nouvelle société par actions à responsabilité limitée, qui abonde à des fonds et investit du capital-développement dans des entreprises par le biais de fonds de capital-risque privés.

La double stratégie qui vise à compléter les politiques publiques afin de faciliter l'accès des PME au crédit par des mesures ayant pour but de favoriser une offre financière plus diversifiée pour toutes les petites entreprises concorde avec les Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME (voir encadré 1.4). En 2015, l'OCDE, aux côtés d'autres organisations internationales, a mis au point ces principes à la demande des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20. Ces principes servent de cadre général décisionnel pour les pouvoirs publics en offrant des orientations générales aux gouvernements désireux d'améliorer l'accès des PME aux financements. Ils s'appliquent quelles que soient les situations particulières et les disparités en termes d'environnement économique, social et réglementaire (voir encadré 1.4). Ils montrent combien il est important pour les PME d'élargir la gamme des instruments financiers, en particulier pour les segments de la population des petites et moyennes entreprises qui ne répondent pas aux critères du financement par l'emprunt, faute de sûretés ou de flux de trésorerie positifs, parce qu'elles ont besoin d'échéances plus éloignées pour financer leurs investissements, ou à cause d'autres facteurs qui les empêchent d'assurer le service de leur dette, tels que l'irrégularité de leurs flux de trésorerie. La mise en œuvre des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME contribuerait grandement à la résolution de ces problèmes. L'OCDE soutient les actions visant à cerner des démarches propices à la mise en œuvre des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME.

Encadré 1.4. Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME

1. Repérer les besoins et carences des PME en financement et améliorer le socle de données.
2. Renforcer l'accès des PME au financement bancaire traditionnel.
3. Permettre aux PME d'avoir accès à divers instruments et canaux de financement bancaires non traditionnels.
4. Promouvoir l'intégration financière des PME et faciliter l'accès aux services financiers classiques, notamment pour les entreprises du secteur informel.
5. Élaborer une réglementation mettant une gamme complète d'instruments de financement à la portée des PME, tout en veillant à la stabilité financière et à la protection des investisseurs.
6. Renforcer la transparence sur les marchés du financement des PME.
7. Améliorer les compétences financières des PME et leur vision stratégique.
8. Adopter des principes de partage des risques pour les instruments de financement des PME subventionnés par les pouvoirs publics.
9. Encourager la ponctualité des paiements dans les transactions commerciales et les passations de marchés publics.
10. Concevoir des programmes publics de financement des PME qui offrent additionnalité, rentabilité et convivialité.
11. Suivre et évaluer les programmes publics pour renforcer le financement des PME

c. Les pouvoirs publics à travers le monde continuent de stimuler le financement participatif, principalement par le biais des changements qu'ils apportent à la réglementation financière

De nouvelles formes de financement innovant telles que le crédit collaboratif et le financement participatif par apport de fonds propres permettent d'élargir la panoplie de solutions de financement qui s'offrent aux PME.

En Chine, on pense que le financement sur internet sera déterminant pour répondre aux besoins de financement des PME dans un avenir proche. Pour l'encourager, les autorités chinoises ont fait figurer le développement d'une filière du financement participatif parmi les actions de premier plan inscrites dans le 13^e Plan quinquennal national. De plus, les pouvoirs publics ont davantage pris conscience en 2015-16 des risques associés au financement sur internet, et ont engagé des réformes avec par exemple un système de contrôle des risques pour la filière, qui a conduit à la fermeture de plateformes illégales de financement en ligne. En 2016, la *National Internet Finance Association of China* a été créée pour renforcer l'autodiscipline du secteur.

La Nouvelle-Zélande a mis en place en 2014 un cadre agréé de financement participatif par apport de fonds propres. La première année complète d'activité sur le marché, quatre opérateurs agréés ont mené des campagnes fructueuses qui ont permis de lever 14.9 millions NZD d'investissement auprès de personnes physiques pour 27 entreprises.

La Nouvelle-Zélande compte actuellement huit plateformes de financement participatif agréées par la *Financial Markets Authority* pour permettre aux entreprises de vendre des parts sociales au public par l'intermédiaire de leur site Internet.

La filière du financement participatif au Chili a connu une croissance considérable depuis la création de la première plate-forme chilienne, *Cumplo*, en 2012. En octobre 2016, *Asociación Chilena de Financiamiento Colaborativo* (AFICO), une association de financement participatif, a été fondée pour créer un cadre d'autorégulation et un code des meilleures pratiques susceptibles d'accroître la transparence pour les investisseurs et les PME du secteur. De plus, le Conseil de stabilité financière, dirigé par le ministre des Finances, a mis en place un groupe de travail chargé de définir un cadre réglementaire pour le financement participatif, qui devrait tout à la fois assurer la protection des investisseurs et permettre aux PME de bénéficier de différentes solutions de financement.

La France a adopté une méthode innovante d'incitation au financement participatif comme source de financement pour les PME. Son programme « Médiation du crédit » a signé en 2015 un accord avec Financement participatif France, l'association qui regroupe les plateformes de financement participatif. Les entreprises en médiation seront informées de la possibilité d'utiliser le financement participatif pour répondre à leurs besoins de financement, et les plateformes informeront les entreprises qui n'ont pas été retenues sur leur site internet de la possibilité pour elles de se tourner vers la Médiation du crédit. Cette synergie entre les deux sources de financement vise à accroître l'accès au financement de PME aux profils variés.

Les autorités mexicaines ont soutenu le secteur du financement participatif depuis l'apparition de la première plateforme (*Fondeadora*) en 2011, et l'Association mexicaine du financement participatif (*Asociación de Plataformas de Fondeo Colectivo, A.C.* – AFICO) a été créée en 2014 par huit membres fondateurs (et comptait 24 membres à la fin de 2017). Plusieurs organisations et entités gouvernementales ont collaboré avec le Bureau pour la stratégie numérique de la Présidence du Mexique afin d'accélérer la maturation d'un écosystème du financement participatif dans le pays. Il en a résulté au niveau de l'exécutif national une volonté de mettre en place un cadre réglementaire à l'intention de ce nouveau secteur par le biais d'une « loi fintech » (*Ley para Regular las Instituciones de Tecnología Financiera*), dont l'objet est de protéger les usagers des plateformes de financement participatif et d'autres outils d'ingénierie financière contre les risques de fraude et de cyberattentat mettant en danger leurs données, et d'assurer à la fois transparence et publicité des informations. Cette loi vise en outre à ce que les entités *fintech* (dont les plateformes de financement participatif) appliquent des mesures de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Le projet final devrait être examiné début 2018 par la Chambre des députés pour approbation finale et publication, après avoir été avalisé à l'unanimité par le Sénat en décembre 2017.

d. Les pouvoirs publics se sont efforcés de remédier aux insuffisances de financement des start-ups innovantes au moyen de vastes réformes

Les gouvernements se sont efforcés de favoriser le développement d'un écosystème des *start-ups* pour les PME à fort potentiel de croissance et à la pointe de la technologie, par des mesures d'envergure incluant des actions spécifiques pour améliorer leur accès à des financements, mais aussi remédier à d'autres problèmes tels que les contraintes réglementaires, les compétences en gestion, la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire, la gouvernance, l'innovation et l'internationalisation. Plusieurs pays en particulier ont mis en œuvre des solutions globales de lancement destinées à encourager

la création et la croissance d'entreprises à fort impact. Ces programmes ou instruments, dont quelques exemples sont présentés ci-après, sont maintenant en place dans de nombreux pays participants.

Le développement d'un écosystème de *start-ups* est une priorité des autorités lettones. La loi sur les *start-ups*, qui réduit leurs taxes salariales, est entrée en vigueur en janvier 2017. Elle autorise une taxe forfaitaire sur les salaires et le cofinancement de la main-d'œuvre très qualifiée, et efface l'imposition sur le revenu des personnes physiques et morales concernées. Est par ailleurs entré en vigueur, en mai 2017, un visa spécial pour les créateurs de *start-ups*. Plusieurs nouveaux fonds d'accélération, d'amorçage et de démarrage seront en outre mis en place, ainsi que des bons d'innovation pour *start-ups* qui aideront ces dernières dans leurs activités de développement expérimental, de prototypage, de protection de la propriété intellectuelle et de test/homologation de nouveaux produits et technologies.

En juillet 2016, les pouvoirs publics autrichiens ont lancé un programme axé sur les *start-ups*, doté au total d'environ 185 millions EUR sur trois ans. Il a vocation à soutenir les actifs existants, à concrétiser les potentiels et à réduire les obstacles, afin d'améliorer l'écosystème des *start-ups* dans le pays. Parmi les initiatives majeures visant à remédier à la défaillance du marché en matière de financement des risques en Autriche, citons notamment le développement du *Business Angel Fund* autrichien, la mise en place au profit des investisseurs d'une prime au capital-risque favorisant la prise de participations dans des *start-ups* innovantes, et des exonérations d'impôts sur les dividendes des investissements privés dans la *Mittelstandsfinanzierungsgesellschaft*, une société de financement dédiée aux PME.

Startup Georgia a été lancé en mai 2016, dans le cadre du programme de réforme des autorités géorgiennes visant à faciliter le développement de *start-ups* innovantes. Le budget total du programme est de 35 millions GEL, et 11 millions GEL ont été dépensés en 2016 pour la première phase du projet. Au-delà de ce soutien financier, la *Georgia's Innovation and Technology Agency* (GITA) propose des services de formation, d'accompagnement, de tutorat et de conseil à tous les bénéficiaires. En 2016, 65 participants au total ont bénéficié de financements au titre des deux dispositifs.

Au Chili, la *Corporación de Fomento de la Producción de Chile* (CORFO) gère le programme *Start-Up Chile*, qui vise à attirer dans le pays des entrepreneurs d'envergure mondiale dont les projets en sont au stade initial, afin de créer un écosystème entrepreneurial dynamique. Le programme, qui fournit aux entrepreneurs 10 millions CLP de capital sans prise de participation, repose sur un système de remboursement. Lorsque l'entrepreneur est étranger, un visa de travail d'un an est accordé au fondateur et à une équipe pouvant aller jusqu'à trois personnes incluses dans la demande officielle. *Start-up Chile* propose également des aides aux porteurs de projets désireux de développer leur activité dans des régions non métropolitaines, ainsi qu'aux étudiants chiliens de troisième cycle qui ont achevé leurs études à l'étranger et rentrent au pays. Il est doté d'un fonds complémentaire appelé *Scale Up* qui propose aux *start-ups* ayant bénéficié de l'accélérateur *Start-up Chile* un financement complémentaire pouvant aller jusqu'à 60 millions CLP par projet. La CORFO est également dotée d'un programme de pré-accélération, *S Factory*, qui apporte un soutien aux *start-ups* dirigées par des femmes entrepreneurs.

L'Italie n'a cessé d'actualiser les dispositions de sa loi sur les *start-ups* innovantes entrée en vigueur en 2012. La législation se compose d'un vaste ensemble diversifié de mesures qui touchent à tous les aspects du cycle de vie d'une entreprise, notamment la mise en

place d'outils de gestion d'entreprise plus souples, la libéralisation des systèmes de rémunération, l'amélioration de l'accès au crédit – par exemple en facilitant l'investissement sous forme de prise de participations – et le soutien à l'internationalisation des entreprises innovantes. En 2014, le ministère italien du Développement économique a lancé le programme *Italia Startup Visa* (ISV), qui a instauré une procédure en ligne centralisée, accélérée et gratuite destinée à octroyer des visas d'autoentrepreneurs à des citoyens de pays hors UE souhaitant créer une nouvelle entreprise innovante en Italie, tel que les définit la loi italienne sur les *start-ups*. D'autres mesures sont notamment la procédure «*fail fast*», qui permet aux entrepreneurs de se lancer à nouveau au lieu de s'enliser dans des procédures de faillite, leur procure un accès accéléré et gratuit au fonds de garantie de l'État dédié aux PME, et leur donne la possibilité de collecter du capital par le biais de portails en ligne de financement participatif en fonds propres.

Le Mexique a choisi les subventions dites de contrepartie pour encourager l'innovation dans son écosystème de *start-ups*. L'un des programmes phares du pays ces dernières années a été le *High-Impact Entrepreneurship Programme* destiné à soutenir les PME innovantes axées sur la connaissance. Les PME présentant le potentiel de croissance le plus élevé peuvent ainsi développer des projets tels que des plateformes informatiques et des services de conseil dans le domaine financier/administratif/commercial. En 2013, l'*Instituto Nacional del Emprendedor* (INADEM) a inauguré le programme destiné à stimuler le secteur du capital-risque, qui a vocation à multiplier les ressources allouées aux fonds de capital-risque, au moyen de co-investissements dans des instruments étrangers et nationaux visant les entreprises mexicaines à fort impact. Les attributaires bénéficient également de services de tutorat et de conseil afin de dimensionner plus efficacement leurs projets.

La Grèce, qui a connu un véritable effondrement des apports de capital-risque après la crise financière mondiale, a également reconnu la nécessité de favoriser la croissance des *start-ups* innovantes et a pris plusieurs mesures en ce sens. L'Institut pour la croissance (IfG), un établissement financier non bancaire, a été créé en 2014 pour soutenir l'innovation et la croissance en Grèce en mobilisant le financement du secteur privé, en particulier en faveur des PME. EquiFund, créé en décembre 2016, est un fonds de participation ayant vocation à procurer des fonds propres pour favoriser des investissements à forte valeur ajoutée. Les ressources totales initiales de 320 millions EUR du fonds seront dédiées à des investissements dans trois domaines clés : recherche et innovation, entrepreneuriat de création et entrepreneuriat de développement. Une attention particulière sera portée aux secteurs stratégiques de l'économie grecque tels que le tourisme et l'énergie. De plus, le Fonds d'investissement européen a signé un accord au titre de la facilité « capital-risque » du programme COSME portant sur la fourniture de fonds propres aux PME innovantes présentant de bonnes perspectives d'expansion.

e. Les besoins de financement des PME sont de plus en plus satisfaits au niveau régional

Les gouvernements s'efforcent de plus en plus de répondre davantage aux besoins locaux et aux demandes des PME, qui peuvent parfois être propres à la région. Les réformes de l'action publique peuvent ainsi être plus adaptées, et les mesures mieux acceptées. De plus, les meilleures pratiques sont parfois transférables à d'autres régions, ce qui renforce l'impact du partage des connaissances tout en permettant de tester des propositions d'action.

En Belgique, la région de Bruxelles-Capitale a concentré les ressources sur l'aide aux PME qui ont été pénalisées par « l'état d'exception » de 2015 et les attaques terroristes de mars 2016. Le but est de veiller à la continuité des entreprises bruxelloises, qui ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer au lendemain de ces événements, en leur octroyant des prêts de crise pouvant aller jusqu'à 250 000 EUR garantis par le Fonds bruxellois de garantie. En 2016, ces prêts de crise ont représenté au total 5 219 000 EUR, et ont été assortis de plus de 3 450 000 EUR de garanties apportées par le fonds.

En Chine, le fonds national de développement des PME qui a été créé en 2015 a mis en place son premier fonds régional à Shenzhen en 2016. En 2017, le fonds spécial dédié au développement des PME a modifié son système de financement pour inaugurer un programme national de villes-pilotes innovantes pour les micro-entreprises. Un fonds de 600-900 millions CNY sera octroyé à chaque ville-pilote innovante, et sera utilisé pour financer directement les petites entreprises et l'entrepreneuriat innovants, ou pour améliorer au niveau des villes l'environnement dont jouissent les PME et l'entrepreneuriat pour innover.

En Irlande, l'équilibre régional est une des grandes priorités des pouvoirs publics et c'est pourquoi la *Strategic Banking Corporation of Ireland* (SBCI), qui est l'organe national irlandais de promotion des PME, apporte son soutien à des PME dans bien des régions, puisque 84.8 % d'entre elles sont basées ailleurs qu'à Dublin. La SBCI cherche actuellement à élargir sa capacité de distribution et sa couverture du marché ; à cet effet, elle est en train de se rapprocher de nouveaux prêteurs potentiels. Tout en favorisant un meilleur accès des PME aux sources de financement, les pouvoirs publics irlandais sont également désireux de supprimer les autres freins qui empêchent ces entreprises de s'agrandir. Les technologies numériques peuvent offrir de nouveaux débouchés aux PME rurales en Irlande, mais l'accès à l'internet très haut débit peut rester problématique. L'État intervient actuellement pour subventionner l'accès à ce type de service partout dans le pays. Il s'efforce aussi d'encourager la création de pôles numériques ou d'espaces associant entrepreneuriat, assistance aux entreprises pratiquant le télétravail et mise en réseau.

Au Royaume-Uni, la *British Business Bank* a inauguré son premier fonds axé sur les régions en février 2017 – le *Northern Powerhouse Investment Fund* (NPIF) de 450 millions GBP. Le NPIF, fruit d'une collaboration entre la *British Business Bank* publique et dix partenariats locaux (*Local Enterprise Partnerships* - LEP) dans le Nord-Ouest, le Yorkshire-et-Humber et la Tees Valley, met à disposition des financements stratégiques pour aider les PME à démarrer et à croître. Doté de 400 millions GBP de financement provenant à la fois de l'État, du Fonds européen de développement régional, de la *British Business Bank* et de la Banque européenne d'investissement, il a vocation à aider les entreprises de la région à s'agrandir et à devenir des éléments performants de la stratégie *Northern Powerhouse* des pouvoirs publics. Le NPIF fournit des fonds aux conditions du marché sous trois formes différentes : microfinancement, financement par l'emprunt et prises de participation. Il cherche donc à épauler l'entrepreneuriat régional en fournissant des investissements et un soutien aux petites et moyennes entreprises entre 2016 et 2021. Les financements du NPIF aideront les PME nouvelles et en développement, créeront des emplois et encourageront et attireront des investissements complémentaires du secteur privé. La Banque mettra en place le même type d'interventions pour les Midlands en 2017/18.

Le Chili privilégie plusieurs axes : accès aux financements, publicité et formation par le biais de centres de développement locaux, internationalisation s'appuyant sur les accords

de libre-échange et réduction de la bureaucratie et du poids de la réglementation par la mise en place d'un guichet unique qui facilitera l'interaction entre les PME et les autorités locales.

De même, dans le cadre des actions de soutien aux très petites entreprises qu'entreprend la France, la Banque de France a mis en place dans chaque région un correspondant pour ces entreprises, qui a pour mission de les conseiller et d'échanger avec elles sur leur situation financière si nécessaire, afin d'éviter en amont des difficultés spécifiques. Quelque 100 conseillers ont été nommés à cet effet et concentrent leurs efforts sur les entreprises de moins de 10 salariés enregistrant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions EUR. Le but d'une telle initiative, lancée en septembre 2016, est de rompre l'isolement des entrepreneurs et de régler les problèmes financiers avant qu'ils ne deviennent trop lourds pour une petite entreprise (Banque de France, 2017c).

Aperçu des politiques gouvernementales

Le tableau 1.11 synthétise les types de mesures en place en 2016. Ces mesures sont assorties de coûts différents pour le budget de l'État, certaines s'accompagnant de coûts considérables (prêts directs de l'État et prêts garantis par l'État), d'autres n'ayant pas d'incidence (objectifs fixés aux banques en matière de financement des PME), et d'autres encore ayant même un coût négatif (taux d'intérêt négatifs sur les dépôts des banques à la banque centrale). Ces politiques mettent parfois l'accent sur des groupes qui sont sous-représentés dans l'entrepreneuriat, comme les femmes. L'encadré 1.5 fournit des renseignements sur les entreprises détenues par des femmes au Canada et sur leur accès à des financements par comparaison avec les entreprises détenues par des hommes.

Tableau 1.11. Instruments utilisés par les pouvoirs publics pour stimuler l'accès des PME à des financements

Instrument	Échantillon de pays utilisant l'instrument
Garanties de prêts accordées par l'État	Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie au niveau de l'UE : Commission européenne et groupe BEI (FEI)
Garanties spéciales et prêts aux <i>start-ups</i>	Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Estonie, France, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Turquie au niveau de l'UE : Commission européenne et groupe BEI (FEI)
Garanties de l'État pour le financement des exportations, crédits commerciaux	Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Grèce, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande au niveau de l'UE : groupe BEI (FEI)
Prêts directs aux PME	Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Japon, Lettonie, Malaisie, Norvège, Portugal, République slovaque, République tchèque, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse*, Turquie

Instrument	Échantillon de pays utilisant l'instrument
Taux d'intérêt bonifiés	Autriche, Chine, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Malaisie, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse*, Thaïlande, Turquie
Capital-risque, financement par apport de fonds propres, tutorat-investissement (<i>business angels</i>)	Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Turquie
Banques spécialisées dans les PME	au niveau de l'UE : Commission européenne et groupe BEI (FEI) Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Irlande, Luxembourg, Kazakhstan, Lettonie, Malaisie, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Thaïlande, Turquie
Conseil aux entreprises, services de conseil	Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Israël, Lettonie, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie
Exonérations fiscales, reports d'impôts	au niveau de l'UE : Commission européenne et groupe BEI (FEI) Australie, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Espagne, Finlande, Italie, Lettonie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, Turquie
Médiation/révision/code de conduite du crédit	Belgique, Espagne, France, Irlande, Nouvelle-Zélande
Objectifs de prêts aux PME fixés aux banques, taux d'intérêt négatifs sur les dépôts auprès de la banque centrale	Danemark ; au niveau de l'UE : BCE
Financement des banques auprès de la Banque centrale en fonction de leur taux débiteur net	Fédération de Russie, Royaume-Uni

Note : La Suisse a mis fin aux taux d'intérêt bonifiés en mai 2016 ; le crédit direct est proposé uniquement aux hôtels.

Source : Données compilées à partir des profils pays individuels dans *Le financement des PME et des entrepreneurs 2018*.

Encadré 1.5. Accès à des financements selon que l'actionnariat majoritaire de l'entreprise est masculin ou féminin : données du Canada

Si le pourcentage de PME canadiennes détenues en majorité par des femmes a augmenté de 1.4 point entre 2000 et 2014, ces entreprises ne représentent encore qu'une proportion relativement faible de la population totale des entreprises (15.7 % en 2014). De plus, elles sont généralement plus petites puisque 91.6 % d'entre elles employaient entre 1 et 19 salariés, contre 85.8 % des PME détenues en majorité par des hommes. Les PME majoritairement détenues par des femmes se concentraient dans les secteurs du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration. Ces deux facteurs – la taille plus petite de ces PME et leur concentration dans des secteurs moins tournés vers l'exportation – expliquent en partie qu'elles exportent moins que celles détenues en majorité par des hommes (12.8%, contre 8.4 %).

En 2014, 45 % des entreprises à actionnariat majoritaire féminin ont sollicité un financement, contre 53 % des PME détenues en majorité par des hommes. La principale raison avancée tant par les premières (86 %) que par les secondes (89 %) pour ne pas rechercher de financement externe était qu'un tel financement n'était pas nécessaire. Parmi les PME qui n'ont pas recherché de financement externe, très peu étaient dissuadées de le faire. Pourtant, 2.6 % des entreprises détenues en majorité par des femmes n'ont pas sollicité de financement externe car elles pensaient que leur demande serait rejetée, contre 1.5 % des PME détenues en majorité par des hommes. De plus, en 2014, le taux global de demande de financement par l'emprunt était plus bas pour les PME détenues en majorité par des femmes (23.2 %) que pour celles détenues en majorité par des hommes (29 %). Les taux de demande pour les premières étaient également inférieurs pour toutes les formes de financement par l'emprunt et les ratios montant total octroyé/montant total demandé variaient selon le sexe du détenteur du capital pour les différents types de financement par l'emprunt. Le taux d'intérêt moyen pour chaque type de financement par l'emprunt par sexe du propriétaire de l'entreprise était néanmoins du même ordre.

S'il y avait des écarts en 2011, les résultats économétriques semblent indiquer une absence en 2014 de différences statistiquement significatives de ratio financement par l'emprunt demandé/financement par l'emprunt octroyé et de taux d'intérêt facturés imputables au sexe du propriétaire de l'entreprise. On n'observe pas en 2014 d'écarts dans ces mesures entre les entreprises détenues en majorité par des hommes et celles détenues en majorité par des femmes, toutes choses égales par ailleurs. Les résultats montrent que si différence il y a dans les mesures figurant dans les statistiques descriptives relatives à ces groupes, elle pourrait s'expliquer par les risques que le secteur financier attribue à des facteurs tels que le risque sectoriel et la taille de l'entreprise, et non le sexe.

Source : Rosa et Sylla, 2016.

Recommandations pour l'amélioration des données

Les insuffisances de données sur le financement des PME restant importantes, il serait judicieux de poursuivre les efforts pour améliorer la collecte de données et d'éléments probants sur ce thème. Premièrement, la population des PME est très hétérogène, et les

difficultés financières diffèrent sensiblement en fonction de divers paramètres tels que l'âge de l'entreprise, sa taille, sa localisation, son secteur et son potentiel de croissance, ainsi que les caractéristiques du principal détenteur du capital de l'entreprise telles que son sexe ou son expérience des affaires. Même s'il est généralement admis que les politiques doivent être adaptées aux différents besoins de la population des entreprises, les activités de collecte de données ne recueillent pas toujours des informations granulaires en rapport avec ces paramètres, ce qui empêche les décideurs d'évaluer l'impact et l'efficacité des initiatives sur ces différents segments.

Deuxièmement, les enquêtes quantitatives, qu'elles portent sur un groupe représentatif de PME ou sur des responsables confirmés en matière de crédit, fournissent des renseignements complémentaires utiles en parallèle des informations qualitatives. Ces enquêtes ne sont toutefois pas universellement adoptées. De plus, il semble y avoir d'importantes différences en termes de méthodologie, de questions posées, de couverture et d'échelle des enquêtes existantes, ce qui ne facilite guère les comparaisons internationales. Une harmonisation internationale des méthodes d'enquête dans ce domaine permettrait une analyse plus constructive de l'accès des PME à des financements et de leur situation financière.

Troisièmement, le socle de données reste insuffisant s'agissant de la plupart des sources de financement autres que le simple prêt bancaire. Souvent, les données ne sont pas propres aux PME, elles sont incomplètes, difficiles à comparer d'un pays à l'autre, et parfois la fiabilité et la méthodologie des activités de collecte de données sont contestables. Des mesures visant à promouvoir le recours des PME à d'autres sources de financement ont proliféré ces dernières années, mais leur impact reste souvent difficile à évaluer faute de données suffisantes.

Notes

1. Les indices des conditions financières sont le prolongement des indices de politique monétaire et sont fréquemment utilisés pour évaluer l'effet d'une politique monétaire sur l'activité économique. Ils ne tiennent pas seulement compte de l'évolution des taux de change et des taux d'intérêt à court et à long terme, qui sont les indices de politique monétaire les plus classiques, mais aussi de l'évolution de la disponibilité du crédit pour les ménages et les entreprises, du rendement des titres privés (ou de leur écart par rapport aux titres publics) et de la richesse des ménages, généralement mesurée en termes de cours des actions et de prix immobiliers. L'augmentation de l'indice des conditions financières indique que lesdites conditions sont devenues plus propices à la croissance économique (voir Guichard et al., 2009, pour plus de précisions).
2. L'enquête semestrielle de la BCE sur l'accès des PME à des financements est menée tous les six mois dans le but d'apprécier les dernières évolutions des conditions de financement des entreprises dans la zone euro. Les principales questions posées visaient notamment à savoir si la disponibilité du crédit bancaire s'était dégradée, si les banques étaient désireuses d'octroyer des prêts, les demandes de prêt avaient abouti (octroi intégral ou rejet) et s'il y avait eu une hausse ou une baisse des taux d'intérêt et des exigences en matière de sûretés. Un

cycle d'enquête conjoint BCE/Commission européenne se tient tous les deux ans pour l'ensemble des États membres de l'UE et quelques autres pays.

3. La Fédération européenne des associations des établissements de crédit-bail (Leaseurope) est une société qui chapeaute les activités de crédit-bail et de location de véhicules en Europe. Elle se compose de 44 associations de membres situés dans 34 pays. Elle publie des statistiques à l'échelle européenne sur le secteur du crédit-bail et couvre à peu près 92 % du marché européen.
4. Factors Chain International est une structure qui chapeaute les organisations d'affacturage et compte actuellement plus de 275 membres présents dans 74 pays.
5. *Note* : Les pays intégrés à ce rapport sont les 28 pays de l'UE hors Luxembourg et Royaume-Uni.

Références

- Angel Capital Association (2017), 2016 Halo Report, avril, <https://www.angelcapitalassociation.org/data/Documents/Resources/full-report-2016haloreport.pdf?rev=2A6C> (consulté le 10 août 2017).
- Bank of England (2016), Credit Conditions Survey, 2016 Q3, <http://www.bankofengland.co.uk/publications/Documents/creditconditionsreview/2016/ccrq216.pdf>.
- Banque du Japon (2016a), TANKAN, Short-Term Economic Survey of Enterprises in Japan, juin, <http://www.boj.or.jp/en/statistics/tk/gaiyo/2016/tka1606.pdf>.
- Banque du Japon (2016b), Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices at Large Japanese Banks, juillet, <https://www.boj.or.jp/en/statistics/dl/loan/loos/release/loos1607.pdf>.
- Banque mondiale (2016a), Doing Business 2017 : Equal Opportunity for All, Case study on Getting Credit - Credit Information : Casting a wide net to expand financial inclusion, <http://www.doingbusiness.org/reports/case-studies/2016/gc-credit-info>.
- BCE (2017), Survey on the Access to Finance of Enterprises in the euro area, Banque centrale européenne, octobre 2016 – mars 2017, <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecb.accessstofinancesmallmediumsizedenterprises201705.en.pdf?17da4ff2a730b7ababea4037e4ce8cae>.
- Bednar, W. et M. Elamin (2014), « Interest Rate Risk and Rising Maturities », Economic Commentary, octobre, <https://econpapers.repec.org/article/fipfedcec/00027.htm>.
- BEI (2014), Unlocking lending in Europe, http://www.eib.org/attachments/efs/economic_report_unlocking_lending_in_europe_en.pdf.
- Cappiello et al. (2010), « Do bank loans and credit standards have an effect on output? A panel approach for the euro area », European Central Bank Working paper series, n° 1150, janvier, <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpwps/ecbwp1150.pdf?a850244b9f985b4856ec82fcf7ea50e3>.
- Comité européen des centrales de bilan (2017), The Use of Accounting Information to Estimate Indicators of Customer and Supplier Payment Periods, Comité européen des centrales de bilan, https://www.eccbso.org/wba/publica/publicazioni/file/FSA%20WG/Use_Accounting_Information_Estimate_Customer_Supplier_Periods_FSA_WG_FIN____.pdf.
- Commission européenne (2015), Ex-post evaluation of Late Payment Directive, novembre, <https://publications.europa.eu/s/dTWN>.
- Cournède, B. et O. Denk (2015), « Finance and Economic Growth in OECD and G20 countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1223, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js04v8z0m38-en>.
- Crowdfunding Hub (2016), Current State of Crowdfunding in Europe 2016, voir : https://www.sbs.ox.ac.uk/sites/default/files/Entrepreneurship_Centre/Docs/OxEPR2/current-state-crowdfunding-europe-2016.pdf (consulté le 28 juillet 2017).
- DAES (2016), World Economic Situation and Prospects 2016, Mid-2015 Update, Nations Unies, New York.
- Didier, T., R. Levine et S. Schmukler (2015), Capital market financing, firm growth, and firm size distribution, World Bank Policy Research Working Paper, n° 7353, <http://documents.worldbank.org/curated/en/358221468187797236/pdf/WPS7353.pdf>.

- Dunkelberg, W. et H. Wade (2017), NFIB Small Business Economic Trends, avril, <http://www.nfib.com/assets/SBET-April-2017.pdf>.
- EBAN (2017), European Early Stage Market Statistics 2017, The European Trade Association for Business Angels, Seed Funds, and other Early Stage Market Players (EBAN), novembre, <http://www.eban.org/wp-content/uploads/2017/11/Statistics-Compendium-2016-Final-Version.pdf>.
- Federal Reserve Banks of New York, Atlanta, Boston, Cleveland, Philadelphia, Richmond et St. Louis (2016), 2015 Small Business Credit Survey : Report on Employer Firms, mars, <https://www.stlouisfed.org/~media/Files/PDFs/Community%20Development/Report-SBCS-2015.pdf>.
- Federal Reserve Bank of New York, (2017), 2016 Small Business Credit Survey : Report on Startup firms, août, <https://www.newyorkfed.org/medialibrary/media/smallbusiness/2016/SBCS-Report-StartupFirms-2016.pdf>.
- Federal Reserve Bank of New York (2017), 2016 Small Business Credit Survey : Report on Employer firms, avril, <https://www.newyorkfed.org/medialibrary/media/smallbusiness/2016/SBCS-Report-EmployerFirms-2016.pdf>.
- Federal Reserve Board (2017), Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices, avril 2017, <https://www.federalreserve.gov/data/sloos/201705/default.htm>.
- FMI (2015), « Rethinking financial deepening : Stability and growth in emerging markets », IMF Staff Discussion Note, mai, SDN 15/08, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1508.pdf>.
- G20 et OCDE (2015), Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME, <https://www.oecd.org/g20/topics/financing-for-investment/G20-OECD-High-Level-Principles-on-SME-Financing.pdf>.
- Garvey, K., H. Y. Chen, B. Zhang et al. (2017), Cultivating Growth : The 2nd Asia Pacific Region Alternative Finance Industry Report, https://www.jbs.cam.ac.uk/fileadmin/user_upload/research/centres/alternative-finance/downloads/2017-09-cultivating-growth.pdf (consulté le 10 octobre 2017).
- Gornall, W. et I. A. Stebulaev (2015), The Economic Impact of Venture Capital : Evidence from Public Companies, 1^{er} novembre, <https://www.gsb.stanford.edu/faculty-research/working-papers/economic-impact-venture-capital-evidence-public-companies>.
- Guichard, S., D. Haugh et D. Turner (2009), « Quantifying the Effect of Financial Conditions in the Euro area, Japan, United Kingdom and United States », Editions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/226365806132>.
- IFG (2016), Global Industry Activity Report 2015, International Factors Group, Kraainem, www.ifgroup.com/research/global-industry-activity-reports/#sthash.y9n2X5ZZ.dpuf.
- Leaseurope (2016), Annual Survey 2015, <http://www.leaseurope.org/uploads/documents/stats/European%20Leasing%20Market%202015.pdf>.
- Lee, N., H. Sameen et M. Cowling (2015), « Access to finance for innovative SMEs since the financial crisis », Research Policy, vol. 44, n° 2, pp. 370-380, http://eprints.lse.ac.uk/60052/1/Lee_Access-to-finance-for-innovative-SMEs_2015.pdf.
- Lowry, M., R. Michaely et E. Volkova (2017), « Initial public offerings : A synthesis of the literature and directions for future research », in Foundations and Trends in Finance (version document de travail), <https://ssrn.com/abstract=2912354>, ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.29>.

- MiddleNext et La Financière de l'Échiquier (2017), The 2017 European Small & Mid Cap Outlook, 8 octobre, http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Panorama_2017-eng-3-site-3.pdf.
- MiddleNext et La Financière de l'Échiquier (2016), The 2016 European Small and Mid Cap Outlook, https://www.middlenext.com/IMG/pdf/PanoramaSmids2016_En-DIGITALE.pdf. (consulté le 26 juillet 2017).
- Macht, S. et J. Weatherston (2014). The benefits of online crowdfunding for fundseeking business ventures, *Strategic Change*, vol. 23(1–2), p. 1–14, doi:10.1002/jsc.
- Magnus, N., A. Margerit, B. Mesnard et C. Power (2016), « Non-Performing Loans in the Banking Union: Stocktaking and Challenges », *European Parliament Brief*, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/574400/IPOL_BRI\(2016\)574400_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/574400/IPOL_BRI(2016)574400_EN.pdf).
- McGuinness, G. et T. Hogan (2016), Bank Credit and Trade Credit : Evidence from SMEs Over the Financial Crisis, *International Small Business Journal*, juin, vol. 34, n° 4, pp. 412–445, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2788489.
- Myers, S. C. et N. S. Majluf (1984), « Corporate Financing and Investment Decisions When Firms Have Information that Investors Do Not Have », *Journal of Financial Economics*, vol. 13, n° 2, pp. 187–221, doi :10.1016/0304-405X(84)90023-0.
- OCDE (à paraître), « Alternative Financing Instruments for SMEs and Entrepreneurs : The Case of Capital Market Finance ».
- OCDE (2017a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2017, n° 1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-1-fr.
- OCDE (2017b), *Entrepreneurship at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2017-en.
- OCDE (2017c), *OECD Business and Finance Outlook 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274891-en>.
- OCDE (2016a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2016, n° 2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2016-1-fr.
- OCDE (2016b), *OECD Business and Finance Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257573-en>.
- OCDE (2016c), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2016*, Tableau de bord de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2016-fr.
- OCDE (2016d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266346-fr>.
- OCDE (2016e), *Gender inequalities in entrepreneurship and recent policy responses*, à paraître.
- Park, H., C. Ruiz et T. Tressel (2015), « Determinants of Long versus Short term Bank Credit in EU Countries », *Policy Research Working Paper*, n° 7436, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22858>.
- Réseau européen de business angels (s.d.), *European Early Stage Market Statistics 2015*, <http://www.eban.org/wp-content/uploads/2016/06/Early-Stage-Market-Statistics-2015.pdf>. (consulté le 10 août 2017).
- Rosa, J. et D. Sylla (2016), *Comparaison du rendement des petites et moyennes entreprises détenues majoritairement par des femmes et de celles détenues majoritairement par des hommes*, *Statistique Canada*, Centre des projets spéciaux sur les entreprises, novembre.

- Rose, P. et S. Davidoff Solomon (2016), « Where Have All the IPOs Gone? The Hard Life of the Small IPO », *Harvard Business Law Review*, vol. 6, n° 1, voir : http://www.hblr.org/wp-content/uploads/2016/06/HLB102_crop.pdf.
- Rostamkalaei, A. et M. Freel (2015), The cost of growth : small firms and the pricing of bank loans, 14 octobre, <http://link.springer.com/article/10.1007/s11187-015-9681-x>.
- Short, J. C., D. J. Ketchen, Jr., A. F. McKenny, T. H. Allison et R. D. Ireland (2017), Research on Crowdfunding: Reviewing the (Very Recent) Past and Celebrating the Present. *Entrepreneurship Theory and Practice*, doi: 10.1111/etap.12270.
- Wolfe, B. et W. Yoo (2017), Crowding Out Banks: Credit Substitution by Peer-To-Peer Lending, 1er juillet, <https://ssrn.com/abstract=3000593>.
- Zhang, B., T. Ziegler, J. Burton, K. Garvey, R. Wardop, A. Lui et al. (2016), Sustaining Momentum : The Second European Alternative Finance Industry Report, septembre, https://www.jbs.cam.ac.uk/fileadmin/user_upload/research/centres/alternative-finance/downloads/2016-european-alternative-finance-report-sustaining-momentum.pdf. (consulté le 31 juillet 2017).
- Ziegler, T., E. Reedy, A. Le, B. Zhang, R. S. Kroszner et K. Garvey (2017), The Americas Alternative Finance Industry Report, https://www.jbs.cam.ac.uk/fileadmin/user_upload/research/centres/alternative-finance/downloads/2017-05-americas-alternative-finance-industry-report.pdf (consulté le 31 juillet 2017).

Chapitre 2. L'évaluation des programmes de garantie de crédit bénéficiaire d'un soutien public destinés aux PME – Quelques résultats d'une enquête OCDE-CE

Ce chapitre livre une analyse des pratiques mises en œuvre pour évaluer les coûts et avantages des programmes de garantie financière dédiés aux PME, à partir des résultats de l'enquête de l'OCDE et de la Commission européenne consacrée à ce sujet. Le rapport a été élaboré par Sebastian Schich, économiste principal au sein de la Division des affaires financières (DAF/FIN) de la Direction des affaires financières et des entreprises. Il fait fond sur le document OCDE (2017) « Evaluating Publicly Supported Credit Guarantee Programmes for SMEs », qui a été établi par Sebastian Schich de l'OCDE, et Jessica Cariboni, Anna Naszodi et Sara Maccaferri, agents scientifiques au Centre commun de recherche de la Commission européenne, à la demande du Comité des marchés financiers de l'OCDE (et qui a bénéficié d'éclairages et de commentaires de certains de ses membres). L'encadré 2.2 a été rédigé par Asad Ghani de la British Business Bank.

Introduction et objectifs

Comme on l'a vu dans le premier chapitre, consacré aux tendances récentes, les programmes de garantie de crédit restent l'instrument le plus utilisé pour soutenir l'accès des PME au financement, et le volume des prêts garantis en 2016 s'inscrit bien au-delà des niveaux d'avant la crise dans la plupart des pays. Les mécanismes de garantie de crédit consistent à garantir une partie du prêt accordé par une banque à une PME, la garantie se déclenchant en cas de défaillance du débiteur. On observe une multiplication de ces programmes dans le monde depuis plusieurs décennies ; récemment, ils ont été utilisés comme moyens d'intervention contracycliques pour contrer les effets de la crise économique et financière mondiale.

La nécessité d'évaluer les résultats et le rapport coût-efficacité des activités de garanties de crédit est largement reconnue, notamment dans les récents *Principes de haut niveau du G20/OCDE sur le financement des PME* (G20/OCDE, 2015, encadré 1) et parmi les systèmes publics de garantie de crédit (Banque mondiale et Initiative FIRST, 2015). Compte tenu des dépenses publiques que les programmes de garantie de crédit bénéficiant d'un soutien public sont susceptibles d'engendrer, il est essentiel de faire preuve de transparence, de suivre et d'évaluer leurs effets et d'établir dans quelle mesure ils permettent d'atteindre les objectifs affichés. Qui plus est, leur essor dans le sillage de la crise financière accroît encore les exigences des décideurs publics en matière de suivi et d'évaluation des programmes d'aide au financement des PME bénéficiant d'un soutien public.

Encadré 2.1. Principes de haut niveau relatifs au financement des PME et aux programmes publics de soutien aux PME

Les Principes de haut niveau du G20/OCDE sur le financement des PME, élaborés en 2015, soulignent la nécessité d'évaluer les programmes publics de soutien aux PME afin d'en garantir l'additionnalité et la rentabilité. Ces principes reconnaissent que les mécanismes de garantie de crédit peuvent avoir un rôle positif et faciliter l'accès des PME aux crédits bancaires. Ils évoquent également la nécessité de compléter l'offre de financement bancaire à disposition des PME par une panoplie assez vaste d'instruments de financement non traditionnels, sans évoquer toutefois l'articulation possible (complémentarité ou substituabilité) entre les sources traditionnelles et les autres sources de financement des PME. Selon ces principes, il convient de suivre et d'évaluer régulièrement ces programmes publics au regard de leurs objectifs stratégiques, et les conclusions de ces évaluations devraient être prises en compte dans le processus d'élaboration des politiques.

Parallèlement, en 2015, la Banque mondiale, en collaboration avec l'Initiative FIRST (Financial Sector Reform and Strengthening), a publié des principes de haut niveau applicables à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation des programmes publics de garantie de crédit dédiés aux PME. Ces principes plaident pour des évaluations systématiques et régulières des résultats de ces mécanismes en matière d'additionnalité et de viabilité financière, et pour la publication des conclusions de ces évaluations. Ils évoquent en outre la nécessité de recueillir des données et des renseignements pertinents et d'adopter une méthodologie transparente. Ils ne préconisent aucune méthode d'évaluation en particulier.

L'évaluation de la performance de ces divers mécanismes n'est pas simple mais elle est importante car bon nombre d'entre eux ont évolué dans leur conception même et sont susceptibles d'être encore ajustés afin de répondre aux défis d'un environnement en mutation et de remplir leurs objectifs. Comme on le verra dans les profils pays étudiés au chapitre 3 de cette publication, parmi ces programmes, certains apportent davantage de soutien que d'autres aux PME, en termes de montants garantis ou sur d'autres aspects. D'autres offrent depuis peu de nouveaux types de garanties, ou ont adopté de nouveaux circuits de distribution. Il ressort d'une enquête précédente que les programmes de garantie de crédit diffèrent sur bien des points : objectifs poursuivis, structure du capital, cadres juridique et réglementaire, caractéristiques opérationnelles, critères d'éligibilité et gestion du risque crédit (OCDE, 2013a). Dans ce contexte, des évaluations sont nécessaires pour déterminer si et dans quelle mesure les modifications apportées au niveau de la conception de ces programmes leur ont effectivement permis de produire les effets escomptés.

Même si les décideurs publics s'accordent à penser que l'évaluation des performances est importante, il n'est pas toujours facile d'établir si les autorités nationales procèdent à des évaluations rigoureuses des activités de garantie de crédit et utilisent les conclusions dégagées pour améliorer leur fonctionnement. Il n'existe aucun ensemble de bonnes pratiques approuvé au niveau international sur les méthodes à employer pour évaluer les performances et l'efficacité par rapport au coût des programmes de garantie de crédit. Pour mieux connaître les stratégies nationales en la matière, l'OCDE et la Commission européenne ont conjointement mené une enquête sur l'évaluation des programmes de

garantie financière bénéficiant d'un soutien public dédiés aux PME, auprès des autorités de Membres de l'OCDE et de pays partenaires, en 2016. L'objectif était de permettre aux participants de savoir quelles sont les stratégies adoptées par les autres pays et quels aspects des méthodes d'évaluation sont considérés comme les plus utiles. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport (Schich et al., 2017) dont s'inspire le présent chapitre.

Ces travaux viennent compléter le corpus d'analyses réalisées par l'OCDE sur les instruments destinés à améliorer l'accès des PME au financement, parmi lesquelles figure une étude de 2012 consacrée aux caractéristiques des dispositifs de garantie de crédit et des sociétés de cautionnement mutuel (OCDE, 2013b). En l'occurrence, ils accordent une attention particulière à la manière dont les autorités publiques évaluent les résultats des dispositifs bénéficiant d'un soutien public dans le but d'en adapter les principales caractéristiques ; ils se fondent pour ce faire sur les réponses apportées par les pays Membres à une enquête menée auprès des autorités publiques.

Le principe des programmes de garantie de crédit

L'intervention de la puissance publique dans l'activité de prêt aux PME vise à compenser les effets d'une défaillance clairement établie du marché. En effet, on observe parfois que les PME en général, ou certains segments de la population des PME, comme celles présentant un fort potentiel de croissance, obtiennent moins de capitaux que ce qu'elles pourraient utiliser de façon productive et ce qu'elles sollicitent. Cette situation peut toucher tant les grandes que les petites entreprises, mais les problèmes d'asymétrie de l'information sont susceptibles de concerner davantage les petites entreprises (Kraemer-Eis et al., 2017). Cela a trait à l'écart existant entre d'une part le coût associé à l'évaluation de la solvabilité d'une petite entreprise, et d'autre part le retour sur investissement que l'on peut en attendre. Compte tenu du fait que le coût d'une étude de solvabilité n'augmente pas proportionnellement à la taille de l'entreprise ni à ses besoins d'endettement, les petites entreprises risquent davantage d'être confrontées à des difficultés d'accès au crédit. En outre, une réglementation financière de nature à rehausser ces coûts peut avoir un effet démesuré sur l'offre de crédit aux PME.

À l'éventuelle défaillance du marché que constitue l'existence de coûts fixes non négligeables associés à l'activité de prêt aux PME peut s'ajouter, du côté des PME, l'absence de caution, des antécédents de crédit insuffisants et un manque de compétences spécialisées pour établir des états financiers. Par conséquent, un décalage peut survenir entre la demande de financement et l'offre de capitaux accessibles aux PME, décalage considéré comme une défaillance structurelle de marché et souvent désigné par l'expression « déficit de financement touchant les PME ». Ce déficit de financement est particulièrement inquiétant s'agissant des PME recelant un fort potentiel de croissance. Il s'agit généralement d'entreprises présentant un profil de risque élevé, et qui ne sont pas en mesure de présenter un historique de leurs performances ni des informations normalisées sur leurs résultats et leurs perspectives de croissance. Face à cette situation, les banques réagissent souvent en appliquant des taux d'intérêt plus élevés et en exigeant des garanties permettant de couvrir les pertes qu'elles subiraient en cas de défaut de remboursement du prêt. Outre l'absence d'historique, les PME, *a fortiori* les plus jeunes d'entre elles, n'ont pas non plus de cautions à apporter ; elles peuvent donc facilement se voir rationnées sur le marché du crédit.

Les programmes de garantie de crédit bénéficiant d'un soutien public dédiés aux prêts aux PME apportent une réponse à cette question dans la mesure où ils assument en partie le rôle de garant et limitent les pertes du créancier si la PME se retrouve en situation de

cessation de paiement. Ce système de garantie compense la défaillance constatée sur le marché. Il convient de noter dans ce contexte qu'il existe également d'autres moyens de remédier à cette défaillance du marché : renforcer la transparence ; produire et diffuser des données supplémentaires, par exemple au moyen de bases de données permettant d'améliorer l'évaluation des perspectives de croissance et des risques ; dispenser des formations théoriques et pratiques aux PME pour les aider à présenter les informations sous des formats plus standards. Quel que soit le type d'intervention, il apparaît que les diverses formes de soutien doivent s'inscrire dans une démarche cohérente, et qu'une forte dose de coordination entre les différents programmes est indispensable.

À l'instar de toute autre forme de soutien public, les programmes de garantie de crédit soutenus par l'État destinés aux PME offrent des avantages et engendrent des coûts. De ce fait, il convient de mettre en regard avec discernement les avantages économiques et sociaux en termes de maintien ou de création d'emplois, de hausse des investissements, de gains de productivité, etc., et les coûts (Schich et al, 2016). Les coûts en question englobent les dépenses opérationnelles et le coût d'opportunité des fonds publics. En outre, ces programmes peuvent avoir des effets pervers. Par exemple, ils peuvent attribuer des fonds à des entreprises qui ne sont pas en mesure d'en faire un usage productif ; maintenir en vie des entreprises qui auraient dû sortir du marché ; affaiblir les incitations à rechercher et mettre au point des solutions de financement de substitution ; compromettre l'égalité des chances entre les entreprises qui bénéficient de garanties de crédit et les autres ; et créer des passifs budgétaires éventuels.

Réflexions sur l'évaluation des résultats d'une intervention publique

En 2007, l'OCDE a élaboré un cadre qui fournit aux décideurs des indications sur la marche à suivre pour évaluer les politiques et les programmes en faveur des PME et de l'entrepreneuriat (OCDE, 2007). Depuis quelques années, des progrès considérables ont été réalisés dans l'évaluation des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat, tant sur le plan des techniques et que de la disponibilité des données. Force est de constater toutefois que les évaluations de qualité restent relativement rares dans ce domaine. En ce qui concerne les avancées observées tant sur le plan des moyens mis en œuvre (ex. : montant des garanties de prêts) que des résultats intermédiaires (ex. : nombre d'entreprises ayant bénéficié de garanties de crédit), les systèmes nationaux de suivi des mécanismes de garantie de crédit se sont grandement perfectionnés, sous l'effet, en partie, de travaux d'ampleur internationale, comme le Tableau de bord de l'OCDE, et de travaux complémentaires menés par la Banque mondiale, le Groupe de la Banque européenne d'investissement (FEI et BEI) et la Commission européenne. Au nombre des examens transfrontières des principales caractéristiques des mécanismes de garantie de crédits, de leur fonctionnement, de leur financement et de certains aspects de leur performance, figurent OCDE (2013b) et Chatzouz (2017).

De manière générale, la performance est évaluée sur la base des résultats intermédiaires (ex. : nouveaux prêts émis grâce à des garanties de prêt) car il est difficile de mesurer les résultats de l'intervention publique (ex. emplois créés en conséquence des garanties de crédit). La principale difficulté consiste en effet à évaluer de façon robuste les effets de causalité des interventions publiques. Établir un lien de causalité entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus nécessite de construire un scénario contrefactuel valide, en d'autres termes, de poser la question de savoir ce qu'il serait advenu des PME ayant obtenu un soutien si elles n'en avaient pas bénéficié. L'une des méthodes permettant d'apporter une réponse à cette question consiste à comparer un groupe d'entreprises ayant

obtenu une garantie à un échantillon de PME sélectionnées de manière aléatoire. Si la sélection ne s'est pas faite sur la base des caractéristiques des PME, alors la différence entre les résultats obtenus pour le « groupe traité » (entreprises bénéficiant « par hasard » de la mesure de soutien) et le « groupe témoin » (entreprises n'ayant pas bénéficié du programme) peut, en principe, être attribuée au traitement et non à des différences préexistantes entre les deux groupes.

Dans la réalité, les garanties ne sont pas accordées de façon aléatoire. Tout d'abord, seules les PME ayant sollicité une garantie de prêt ont la possibilité d'en obtenir une ; ensuite, les candidats doivent remplir certains critères pour être retenus dans le cadre d'un programme de garantie. Étant donné que les PME les mieux gérées, présentant les meilleurs potentiels de croissance, sont en général les plus susceptibles d'obtenir une garantie, les écarts de résultats entre le « groupe traité » et le « groupe témoin » ne peuvent pas être imputés de façon systématique au seul programme, mais devraient aussi être attribués pour partie aux différences intrinsèques existant entre les groupes. Si ces différences ne sont pas prises en compte, l'effet estimé du programme est exposé à ce que l'on appelle un biais de sélection dans le traitement. Faute de sélection aléatoire des bénéficiaires du programme (ce qui serait la configuration « idéale » du point de vue de l'évaluateur du programme), la comparaison contrefactuelle fait appel à des méthodes statistiques plus élaborées que la simple comparaison des résultats des deux groupes.

Point peut-être encore plus important, le fait de comparer le niveau d'une variable cible (emploi, chiffre d'affaires, ou une mesure des inégalités hommes-femmes ou des inégalités de revenu à l'échelon régional) avant et après intervention, pour le groupe de PME ayant contracté des prêts garantis, ne renseigne pas sur la valeur ajoutée du programme puisque l'évolution de la performance peut être influencée soit par l'action publique soit par d'autres paramètres. En l'absence de scénario contrefactuel dûment élaboré, les études d'évaluation qui exploitent les données relatives aux entreprises traitées ne peuvent que chercher à déterminer si les performances des PME se sont améliorées ou non après avoir obtenu un prêt garanti, mais ne permettent pas d'établir si cette amélioration est à imputable à l'intervention publique.

L'Enquête OCDE-CE sur l'évaluation des programmes de garantie financière bénéficiant d'un soutien public destinés aux PME

L'enquête menée conjointement par l'OCDE et la Commission européenne décrit les pratiques adoptées pour évaluer, à partir des réponses apportées par les autorités publiques, les coûts et les avantages des programmes de garantie financière dédiés aux PME. L'objectif de cette enquête était de permettre aux participants de savoir quelles sont les stratégies adoptées par les autres pays et quels aspects des méthodes d'évaluation sont considérés comme les plus utiles. Des évaluations régulières sont à la fois importantes pour déterminer si les programmes de garantie de crédit atteignent efficacement l'objectif poursuivi, et essentielles pour permettre aux décideurs de perfectionner les éléments constitutifs de ces programmes.

Portée de l'enquête

Un questionnaire a été diffusé afin de recueillir des informations sur la manière dont les pays membres de l'OCDE, les États membres de l'UE et les pays partenaires évaluent la performance de leur système national de garantie de crédit. Au total, 33 réponses ont été reçues de 24 pays. Le questionnaire a été diffusé même auprès de pays ne disposant pas de système de garantie de crédit ; l'Islande est le seul pays dans cette situation à avoir

répondu à l'enquête. Au total, 32 réponses émanant de pays disposant d'un système de garantie de crédit et 31 questionnaires remplis ont été retournés, couvrant au total 23 pays (tableau 2.1).

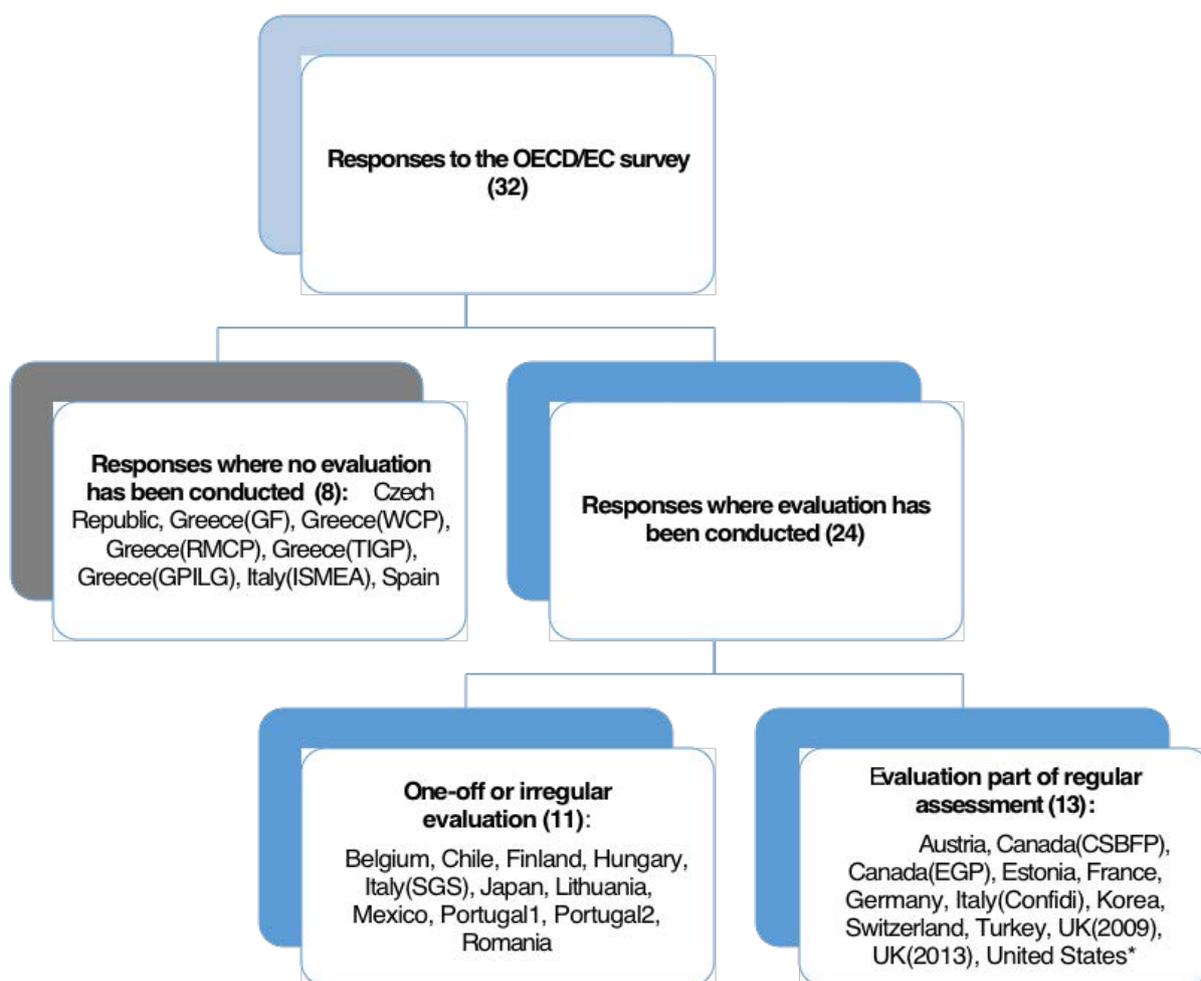
Tableau 2.1. Organismes ayant répondu à l'enquête OCDE-CE

Pays	Nom du système de garantie de crédit
Allemagne	Organismes de cautionnement allemands
Autriche	Austrian Wirtschaftsservice (AWS)
Belgique	Participatie Maatschappij Vlaanderen NV (PMV NV)
Canada	Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC)
	Programme de garanties d'exportations (PGE)
Chili	Corporación de Fomento de la Producción de Chile (CORFO), Banco Estado
Corée	Korea Credit Guarantee Fund (KODIT)
Espagne	Sociedades de Garantía Recíproca (SGR)
Estonie	KredEx Credit Insurance (KredEx)
États-Unis	Small Business Administration (SBA)
Finlande	Finnvera
France	Bpifrance
Grèce	Fonds pour l'entrepreneuriat – Fonds de garantie (ETEAN)
	Programme de financement du fonds de roulement (ETEAN)
	Programme de garantie pour les matières premières (ETEAN)
	Programme de garantie pour la fiscalité et l'assurance (ETEAN)
	Programme de garantie pour l'émission de lettres de garantie (ETEAN)
Hongrie	Garantiqa, Agrár-Vállalkozási Hitelgarancia Alapítvány (AVHGA)
Italie	Fonds central de garantie (CGF) pour les PME
	Confidi
	Institut de services pour le marché agro-alimentaire (ISMEA)
Japon	Société de garantie de crédit
Lituanie	Investicijų ir verslo garantijos (INVEGA)
Mexique	Nacional Financiera (NAFISA)
Portugal	SNGM (Sistema Nacional de Garantia Mútua) – évaluation commandée par le système de garantie de crédit, ci-après « Portugal 1 »
	SNGM (Sistema Nacional de Garantia Mútua) – évaluation commandée et pilotée par des chercheurs, ci-après « Portugal 2 »
République tchèque	Banque tchéco-morave de garantie et de développement
Roumanie	Fonds national de garantie de crédit pour les PME (FNGCMM S.A.-IFN)
Royaume-Uni	Enterprise Finance Guarantee – évaluation en 2009, ci-après Royaume-Uni (2009)
	Enterprise Finance Guarantee - évaluation en 2013, ci-après Royaume-Uni (2013)
Suisse	Organisations de cautionnement en faveur des PME
Turquie	Kredi Garanti Fonu

Note : Les pays étaient invités à donner plusieurs réponses s'il y avait lieu. Au total, 32 réponses émanant de 23 pays ont été reçues. L'Islande a répondu mais ne figure pas dans le tableau car le pays ne dispose pas de système de garantie de crédit. Les États-Unis figurent dans le tableau bien qu'ils n'aient donné que des renseignements d'ordre général et n'aient pas répondu spécifiquement aux questions de l'enquête.

Source : Indiquez la source ici. S'il n'y a pas de source, supprimer la ligne.

Graphique 2.1. Vue d'ensemble des réponses apportées à l'enquête OCDE-CE



Note : L'évaluation se fonde sur les réponses apportées à l'enquête OCDE-CE (et inclut la réponse des États-Unis, incomplète, qui porte sur SBA). Le Royaume-Uni et le Portugal ont fourni chacun deux évaluations auxquelles il est fait respectivement référence sous l'appellation Royaume-Uni (2009) et Royaume-Uni (2013), et Portugal 1 et Portugal 2. Dans deux cas, les évaluations étaient qualifiées à la fois de « régulières » et « irrégulières » ; ces réponses ont été incluses dans la rubrique « les évaluations s'inscrivent dans le cadre d'examen réguliers ». *Les États-Unis n'ont pas répondu spécifiquement aux questions de l'enquête mais ont fourni un descriptif général.

Quelques enseignements tirés de l'enquête

Évaluations indépendantes et auto-évaluations

Les réponses apportées par les autorités nationales à l'enquête OCDE-CE au sujet des conclusions globales des évaluations s'échelonnent entre « bilan positif » et « bilan mitigé-positif ». Le tableau 2.2 met en regard les conclusions des évaluations évoquées par les répondants et l'identité des entités qui les ont réalisées. Parmi les évaluations prises en compte, la majorité ont été conduites par des instituts de recherche indépendants et cinq seulement étaient des auto-évaluations. Le tableau fait apparaître qu'aucune évaluation n'est associée à un bilan négatif (ou mitigé-négatif). Il ne permet pas de mettre en évidence un lien clair et systématique entre l'identité de l'auteur de l'évaluation et le

bilan global. À titre d'exemple, il ressort de la dernière ligne que les auto-évaluations aboutissent à des bilans soit positifs, soit mitigés-positifs. Sur ce point, elles ne se distinguent pas des autres formes d'évaluations prises en compte dans l'enquête de l'OCDE-CE ; à cet égard, il convient de noter que l'analyse des travaux publiés indique que les auto-évaluations sont plus souvent associées à de bons résultats que les autres formes d'études (*ex.* : Schich, Maccaferri et Cariboni, 2016 ; Venetoklis, 2000).

En tout état de cause, il importe d'envisager à titre « préventif » de recourir à des pratiques de nature à réduire le plus possible le risque de distorsion en faveur de bilans positifs, qui est présent dans les auto-évaluations. La participation de chercheurs indépendants au processus d'évaluation peut aider à limiter ce biais. On observe que cette pratique a déjà été adoptée par bon nombre de répondants à cette enquête, et s'inscrit dans la droite ligne des commentaires accompagnant les notes explicatives des Principes énoncés par la Banque mondiale et l'Initiative FIRST.

Tableau 2.2. Conclusions de l'étude et organisme auteur de l'évaluation

Organisme réalisant l'enquête	Résultat global de l'évaluation du système de garantie de crédit (SGC)				Nombres d'observations
	Bilan négatif	Bilan mitigé-négatif	Bilan mitigé-positif	Bilan positif	
Institut de recherche/université			Belgique, Royaume-Uni (2013)	Allemagne, Chili, Finlande, Japon, Portugal 1, Portugal 2, Suisse, Royaume-Uni (2009)	10
Institut de recherche/université + SGC			Autriche		1
Institut de recherche/université +SGC et autorité publique			France		1
Autorité publique			Estonie, Italie (CGF)	Corée, Canada (PFPEC), Italie (Confidi)	5
Autorité publique + SGC				Turquie	1
SGC			Canada (PGE), Hongrie, Roumanie	Lituanie, Mexique	5
TOTAL	0	0	9	14	23

Note : Tableau établi sur la base des réponses apportées à l'enquête OCDE-CE. « Portugal 1 » et « Portugal 2 » désignent les évaluations de SNGM (*Sistema Nacional de Garantia Mútua*) réalisées par deux évaluateurs différents ; « Royaume-Uni (2009) » et « Royaume-Uni (2013) » font référence aux examens dont l'organisme *Enterprise Finance Guarantee* a fait l'objet respectivement en 2009 et 2013.

Fréquence des évaluations

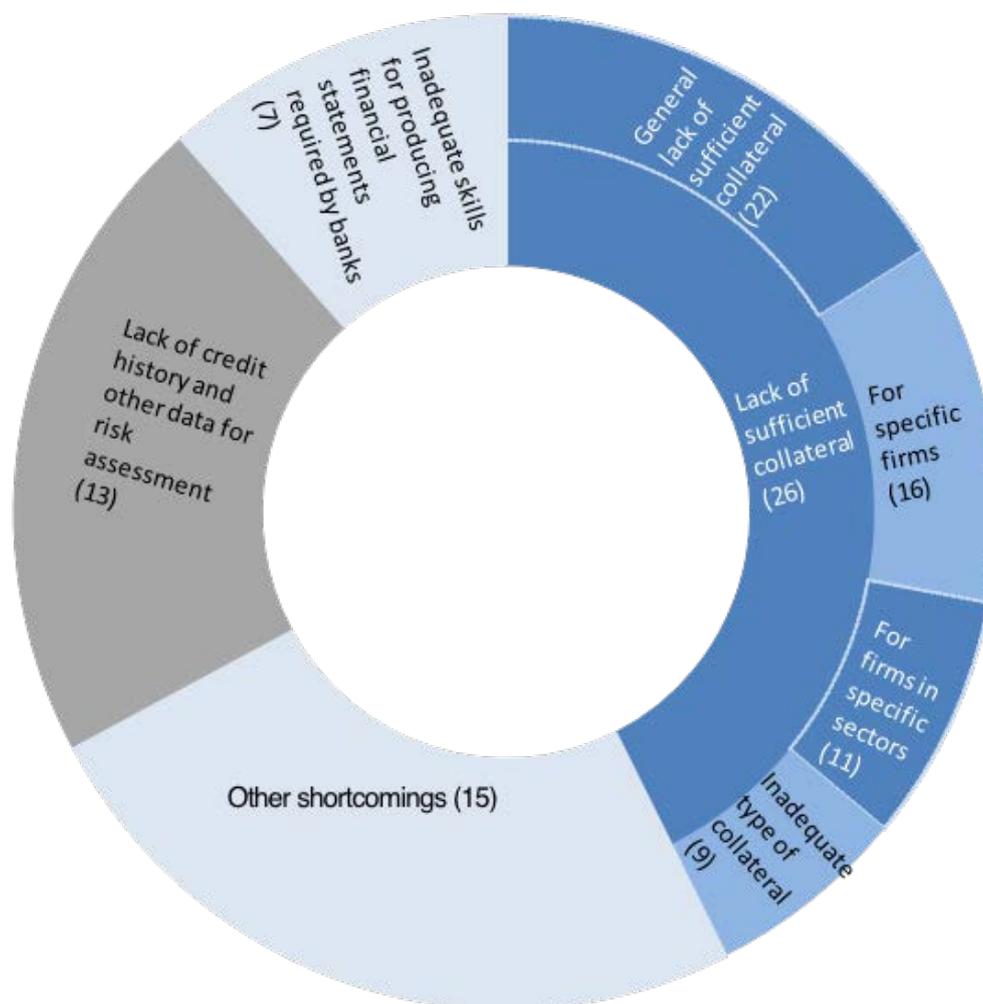
S'agissant de la fréquence, les résultats de l'enquête indiquent que les évaluations sont bien souvent, mais pas toujours, réalisées régulièrement. Parfois, les évaluations ne sont que ponctuelles ; dans quelques cas, aucune évaluation n'est disponible. Or, les deux jeux de principes de haut niveau préconisent de réaliser des évaluations régulièrement (Principes du G20/OCDE) ou à tout le moins périodiquement (Principes de la Banque mondiale/Initiative FIRST). Des progrès restent à faire dans plusieurs pays pour accroître la fréquence des évaluations.

Objectifs évalués

Les *Principes de haut niveau du G20/OCDE sur le financement des PME* disposent que des évaluations devraient être effectuées « sur la base d'objectifs stratégiques (...) qui soient clairement définis, rigoureux et mesurables » (Principe 11 – « Suivre et évaluer les programmes publics pour renforcer le financement des PME »). Interrogés sur les carences ciblées en particulier par les programmes de garantie de crédit, la quasi-totalité des répondants ont évoqué l'insuffisance des cautions fournies par les PME, laissant entendre que la garantie offerte par le système se substituerait à cette défaillance identifiée. D'une manière générale, cet élément est considéré comme la défaillance spécifiquement ciblée par le programme de garantie de crédit par 26 répondants sur 32 (graphique 2.2). D'autres estiment que cette situation ne concerne que certaines entreprises bien précises, ou exerçant dans des domaines spécifiques ; pour d'autres encore, le système de garantie de crédit vise à remédier au problème de l'inadéquation du type de caution mobilisable.

D'autres défaillances ont aussi été évoquées, même si leur importance semble moindre. Certaines ont trait à des objectifs d'ordre social, dont la concrétisation est généralement difficile à mesurer dans le cadre d'une évaluation des activités du système de garantie de crédit. Comparé aux variables économiques, plus ou moins simples à évaluer, le poids de ces objectifs sociaux semble toutefois assez limité dans l'ensemble.

Graphique 2.2. Défaillances ciblées par le programme de garantie de crédit



Note : plusieurs réponses étaient possibles ; le nombre de réponses pour chaque proposition est indiqué entre parenthèses. Les chiffres indiqués dans le cercle extérieur peuvent être supérieurs à la somme des chiffres figurant dans le cercle intérieur car plusieurs réponses étaient possibles. Les réponses données par le Portugal et le Royaume-Uni n'ont été comptabilisées qu'une seule fois même si ces pays ont fourni chacun deux évaluations. Pour information, les répondants avaient la possibilité de citer d'« autres défaillances » ciblées par le système de garantie de crédit. Dans ce cadre, les éléments suivants ont été cités : « insuffisance de financement pour les start-ups en raison du risque élevé », « performances à l'exportation », « valeur ajoutée », « absence de motivation pour l'investissement et le financement », « taux d'intérêt élevés », « prix élevé des matières premières », « ralentissement économique et resserrement du crédit », et « possibilités d'emploi à l'échelon local », que l'on peut qualifier de défaillances économiques. Ont également été évoqués : « cohésion sociale et territoriale », « zones défavorisées », « catastrophes naturelles » et « entrepreneuriat féminin », qui peuvent être considérés comme des défaillances d'ordre social. Enfin, « moyens insuffisants pour financer la documentation requise dans le cadre des marchés publics » a été cité par un répondant.

Source : Réponses apportées à l'enquête OCDE-CE.

Trois notions reviennent souvent lorsqu'on évoque les critères d'évaluation des systèmes de garantie de crédit (OCDE, 2013b) : viabilité financière, additionnalité financière et

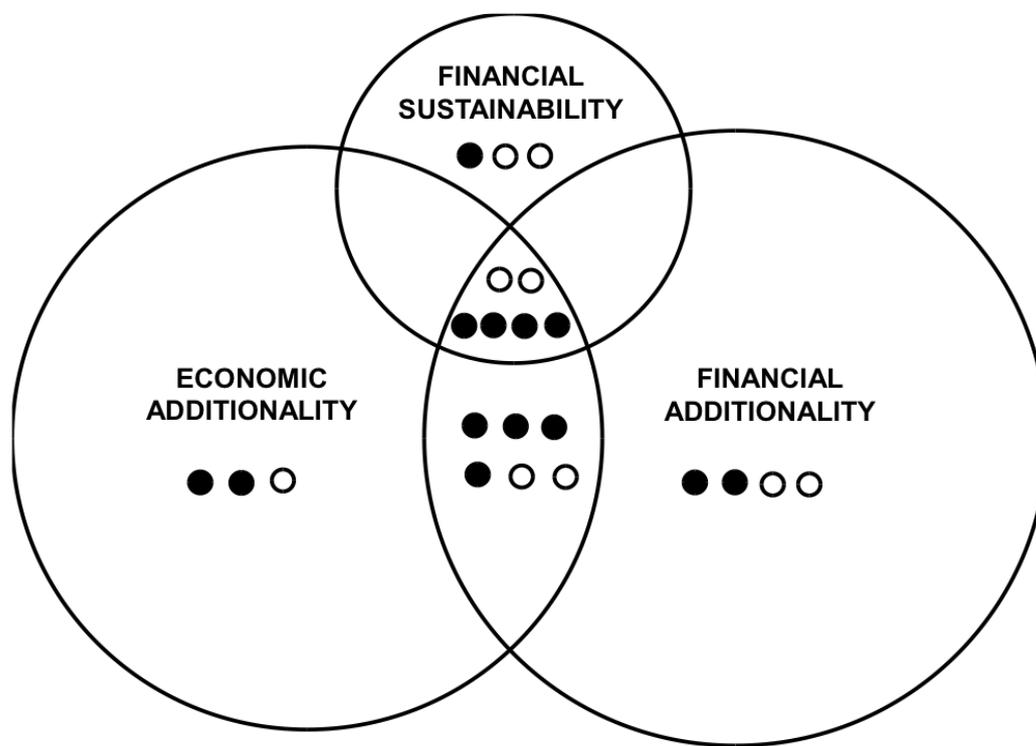
additionnalité économique, même si la frontière entre les trois n'est pas toujours aussi nette que les définitions (indiquées ci-après) de ces notions pourraient le laisser supposer.

- La *viabilité financière* désigne la capacité du programme à couvrir ses coûts opérationnels et les défauts de paiement.
- L'*additionnalité financière* fait référence aux volumes de crédits supplémentaires consentis aux PME ou aux modalités et conditions plus favorables qui leur sont accordées, ou aux deux. Cette notion entre dans les *résultats intermédiaires*.
- L'*additionnalité économique* désigne les effets économiques produits, par exemple, l'effet sur des variables telles que l'emploi, le chiffre d'affaires, les ventes et les probabilités de défaut, qui peuvent être directement influencées par la garantie de crédit. Cette notion entre dans les *résultats de l'action publique*.

En ce qui concerne les objectifs évalués, la plupart des répondants citent l'additionnalité financière et l'additionnalité économique, et quelques-uns la viabilité financière. La taille des cercles représentés au graphique 2.3 est proportionnelle au nombre de répondants ayant cité l'objectif comme un critère retenu pour l'évaluation du programme de garantie de crédit. On observe que bon nombre d'évaluations portent à la fois sur l'additionnalité économique et l'additionnalité financière ; certaines s'attachent à ce dernier critère et à la viabilité financière. Par comparaison avec les études (essentiellement académiques) examinées au chapitre 3, les répondants à l'enquête OCDE-CE semblent accorder davantage d'importance à l'évaluation de l'additionnalité économique qu'à celle de l'additionnalité financière.

Les réponses apportées à l'enquête permettent de constater que dans plus de la moitié des cas, les évaluations comportaient une analyse contrefactuelle. Ces cas sont indiqués sur le graphique 2.3 par des points noirs (par opposition aux points blancs). En général, un scénario contrefactuel est établi dans les évaluations examinant l'additionnalité économique. En principe, une analyse contrefactuelle peut aussi être menée lorsque l'évaluation a pour objectif d'établir la viabilité financière ou l'additionnalité financière. À titre d'exemple, le système de garantie de crédit suisse n'a été évalué qu'à l'aune de l'objectif d'additionnalité financière, mais se fonde sur l'analyse d'un scénario contrefactuel.

Graphique 2.3. Objectifs évalués dans le cadre de l'examen des systèmes de garantie de crédit



Note : Chaque point représente une évaluation. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'évaluations entrant dans la catégorie indiquée. Les points noirs indiquent que l'évaluation comporte une comparaison contrefactuelle, les points blancs indiquent que ce n'est pas le cas. Veuillez noter que la Corée a fourni en décembre 2017 des éléments complémentaires sur l'évaluation de ses dispositifs de garantie de crédit, lesquels ont été intégrés au présent chapitre.

Source : Réponses apportées à l'enquête OCDE-CE.

Données recueillies aux fins de l'évaluation

Les résultats de l'enquête confirment qu'une seule base de données ne suffit pas pour réaliser une évaluation rigoureuse de l'impact des activités de garanties de crédit publiques. Il est nécessaire de conjuguer plusieurs bases de données, par exemple, une base administrative et une base commerciale, ainsi que les bases de données constituées par le système de garantie de crédit – ce qui est d'ailleurs la pratique. Dans l'idéal, les organismes de garantie de crédit devraient s'attacher à recueillir et conserver des données pertinentes sur leurs opérations, afin de faciliter les futures évaluations (Banque mondiale/Initiative First, 2015). Dans la pratique, toutefois, ce n'est pas toujours le cas, comme le montrent les réponses apportées à l'enquête et comme le confirme l'analyse des travaux publiés.

Les données au niveau des entreprises, par opposition aux données à des niveaux d'agrégation plus élevés, permettent de réaliser des évaluations plus rigoureuses et présentent de multiples avantages. Tout d'abord, elles facilitent les efforts visant à remanier les programmes en vigueur, qui sont essentiellement orientés vers les entreprises. Elles peuvent aussi aider à mieux comprendre quels sont les pans du programme qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas, et quelles entreprises il convient de cibler. Ensuite, il est plus facile de se faire une idée de l'impact du

programme en utilisant des données au niveau des entreprises, notamment parce que l'analyse à un niveau d'agrégation plus élevé pourrait passer à côté de retombées importantes en raison de problèmes de mesure. Enfin, réaliser une comparaison contrefactuelle à partir de données au niveau des entreprises aboutit à des résultats plus fiables compte tenu du plus grand nombre d'observations potentiellement disponibles. En fait, l'hypothèse selon laquelle les entités du groupe « traité » et celles du groupe témoin sont identiques est plus plausible si elle est faite au niveau de l'entreprise pour les données à des niveaux plus élevés d'agrégation (au niveau de région ou des pays, par exemple).

Les réponses à l'enquête mettent toutefois au jour des carences dans le recueil de données pour les groupes témoins. À titre d'exemple, il est rare que des données sur des entreprises ne bénéficiant pas de programmes de garantie de crédit soient collectées. Celles-ci seraient pourtant utiles pour obtenir des informations sur les entreprises ayant essuyé un refus. En l'absence de ce type de données, une autre solution consiste à constituer le groupe témoin à partir de données portant sur des entreprises n'ayant pas bénéficié du programme, même si cette approche ne permet pas d'établir une distinction entre les dossiers rejetés et les dossiers retenus. Or, établir cette distinction facilite la refonte du programme en permettant de prendre en compte des informations concernant des entreprises dont la demande de garantie a été précédemment refusée. Ainsi, au moment de décider de la portée d'un nouveau programme, l'intérêt manifesté par des entreprises dont le dossier n'a pas été retenu dans le cadre d'un programme antérieur pourrait entrer en ligne de compte.

L'évaluation de *UK Enterprise Finance Guarantee*, menée récemment, est un exemple d'évaluation pour laquelle un groupe témoin contrefactuel a été constitué à partir de données au niveau des entreprises. Des techniques statistiques ont été utilisées afin que les différences observées entre les entreprises ayant bénéficié de garanties et le groupe témoin puissent être attribuées à l'impact des garanties (voir l'encadré 2.2).

Encadré 2.2. Le programme *UK Enterprise Finance Guarantee*

En 2017, le Royaume-Uni a mené à bien l'évaluation de l'impact économique du dispositif *Enterprise Finance Guarantee* (EFG). Cette évaluation fait fond sur les examens précédents, datant de 2009 et 2013. Les résultats de 2017 montrent que le programme EFG présente toujours d'importants avantages économiques pour la société. Les prêts aux PME ayant bénéficié d'un soutien d'EFG entre 2010/11 et 2012/13 ont généré 415 millions GBP de retombées économiques positives pour un coût de 82 millions GBP. Sur le plan sociétal, le ratio avantages-coût sur cinq ans ressort entre 7.2 (pour la cohorte des prêts de 2010/11) et 11.3 (pour la cohorte 2012/13).

L'analyse coût-avantages tient compte uniquement du coût et des avantages présentant un caractère additionnel. Dans le contexte d'un programme de garantie de crédit tel que le dispositif EFG, les avantages additionnels désignent les retombées économiques positives des prêts : i) accordés à des demandeurs qui n'auraient pas pu contracter un prêt autrement, ii) qui ne se substituent pas aux retombées économiques dont d'autres entreprises auraient pu bénéficier en l'absence de ce dispositif, tout en iii) prenant en compte la survie des entreprises. En outre, l'estimation des retombées positives a été établie à l'aide d'une analyse économétrique des participants au programme EFG et d'un groupe contrefactuel de non-participants présentant par ailleurs des caractéristiques analogues à celles des entreprises-participantes. Ainsi, les retombées positives estimées peuvent être attribuée aux prêts garantis par le système EFG.

Les estimations de référence des avantages économiques ont été calculées par appariement des coefficients de propension ; dans ce cadre, on utilise la méthode des doubles différences pour comparer les résultats économiques des bénéficiaires du programme EFG à ceux d'un échantillon apparié de non-bénéficiaires. En outre, la robustesse des estimations a été testée sur le plan économétrique, ce qui permet de neutraliser les effets fixes au niveau de l'entreprise et les chocs variables dans le temps.

Les entreprises ayant bénéficié du programme EFG connaissent une croissance de leur chiffre d'affaires et de leurs effectifs plus rapide (respectivement de 7.3 % et de 6.6 % par an) que les non-bénéficiaires. L'impact sur la croissance du chiffre d'affaires et des emplois créés est plus important pour les entreprises relativement petites et jeunes – ce qui peut s'expliquer par les contraintes de financement auxquelles elles font souvent face sous l'effet conjugué de l'absence d'historique de crédit et de l'insuffisance des cautions.

Les estimations médianes de l'impact des prêts garantis par EFG sur la probabilité de survie montrent que les entreprises bénéficiaires avaient une probabilité de survie annualisée inférieure de 0,6 % à celle des non-bénéficiaires. Ce constat peut refléter le fait que, une fois l'accès au financement assuré, certaines de ces entreprises les moins productives se retrouvent en situation d'échec plus rapidement. Il est intéressant de noter que les probabilités de survie des start-ups bénéficiaires du dispositif étaient supérieures de 1,2 % à celles des non-bénéficiaires, ce qui donne à penser que l'accès au financement par le biais du programme EFG était crucial lors de la création de l'entreprise.

Pour les bénéficiaires du programme EFG interrogés, l'additionnalité financière ressort à 63 %, ce qui signifie que 37 % des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles auraient pu avoir accès à des financements extérieurs en l'absence d'une garantie d'EFG et que le montant des prêts, le taux d'intérêt et les autres modalités et conditions de ces financements auraient été au moins aussi compétitifs qu'un prêt garanti dans le cadre du programme EFG.

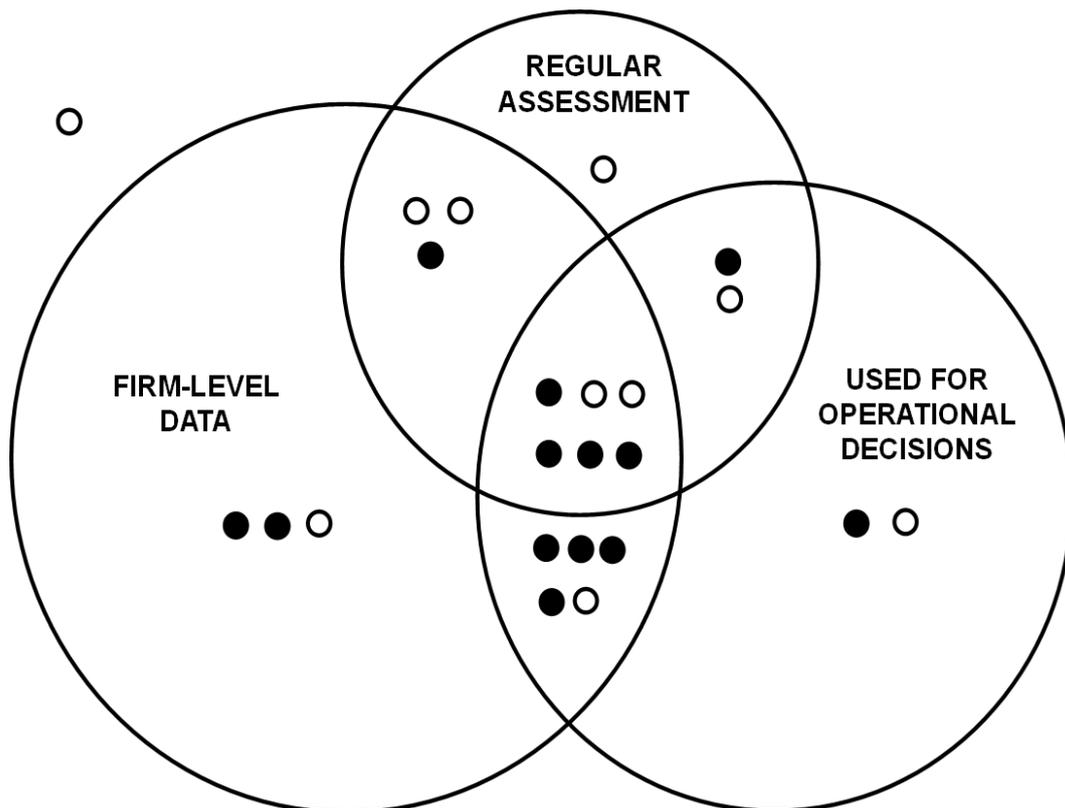
Source : British Business Bank.

Mise à profit des résultats des évaluations dans des décisions opérationnelles

L'objectif ultime de toute évaluation d'une intervention publique est d'apporter aux décideurs des éléments probants quant à l'efficacité d'un programme sur différents aspects. L'idée est d'éclairer les décisions opérationnelles touchant à la conception des éléments du programme, voire de les adapter en fonction des résultats de l'évaluation. Il ressort de l'enquête OCDE-CE que bon nombre d'évaluations, mais pas toutes (15 sur 23), sont mises à profit dans des décisions opérationnelles de ce type.

Le graphique 2.4 croise les informations recueillies au sujet des modifications opérationnelles effectuées à la suite d'une évaluation et les informations relatives à la fréquence des évaluations et au niveau des données examinées. Il apparaît que les évaluations sont plus susceptibles d'induire des changements dans les décisions opérationnelles, et, partant, d'enrichir l'élaboration des politiques, lorsqu'elles sont réalisées régulièrement et lorsque les données étudiées se situent au niveau de l'entreprise. Deux réponses suggèrent toutefois que des décisions opérationnelles peuvent être prises même en l'absence de ces deux paramètres.

Graphique 2.4. Évaluation mise à profit dans des décisions opérationnelles, usage de données au niveau des entreprises et fréquence des évaluations



Note : Chaque point représente une évaluation. Un point noir indique que l'évaluation comporte une comparaison contrefactuelle, un point blanc qu'elle n'en comporte pas. L'une des évaluations étudiées i) ne comporte pas de comparaison contrefactuelle ; ii) n'utilise pas de données au niveau des entreprises ; iii) ne s'inscrit pas dans le cadre d'un calendrier régulier ; iv) ne devrait pas voir ses résultats appuyer des décisions opérationnelles. Elle est représentée par un point blanc positionné en dehors des trois cercles. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'évaluations entrant dans chaque catégorie.

Source : Réponses apportées à l'enquête OCDE-CE.

Conclusions

La nécessité d'évaluer les résultats et le rapport coût-efficacité des dispositifs de soutien aux PME a été largement reconnue, notamment dans les récents *Principes de haut niveau du G20/OCDE sur le financement des PME* (G20/OCDE, 2015), et parmi les systèmes publics de garantie de crédit (Banque mondiale et Initiative FIRST, 2015). En dépit de cette convergence de vues des décideurs, il n'existe aucun ensemble de bonnes pratiques approuvé au niveau international sur les méthodes à employer pour évaluer les résultats et l'efficacité par rapport au coût des dispositifs de garantie de crédit. Aussi, pour mieux connaître les stratégies nationales en la matière, une enquête menée conjointement par l'OCDE et la Commission européenne, portant sur l'évaluation des programmes de garantie financière bénéficiant d'un soutien public dédiés aux PME, a été réalisée afin de permettre aux participants de savoir quelles sont les stratégies adoptées par les autres pays et quels aspects des méthodes d'évaluation sont considérés comme les plus utiles.

Les réponses obtenues mettent en évidence la grande variété des stratégies d'évaluation selon les systèmes de garantie de crédit et selon les pays. Si l'on considère l'ensemble des résultats de l'enquête, l'analyse des travaux universitaires publiés et les principes de haut niveau récemment élaborés (G20/OCDE et Banque mondiale/Initiative FIRST), une conclusion s'impose : il convient d'évaluer régulièrement les activités publiques de garantie de crédit, et le processus d'évaluation doit s'articuler autour des éléments suivants :

- Un objectif clair en regard duquel la valeur ajoutée du programme sera mesurée. L'objectif le plus simple est peut-être l'additionnalité financière, qui tient compte de la valeur ajoutée des activités de garantie de crédit en termes d'augmentation du volume des fonds mis à disposition (ou de réduction du coût de financement). En outre, les effets de ces activités sur l'économie (ex. : évolution de l'emploi, de l'investissement, de la croissance) pourraient être examinés. Il importe également d'évaluer la viabilité financière du programme c'est-à-dire de s'interroger sur le point de savoir si les activités de garantie de crédit sont conçues et gérées de manière à éviter d'importantes pertes financières (qui surviennent par exemple lorsque les primes collectées sont insuffisantes pour couvrir les sinistres). Une évaluation plus ambitieuse pourra aussi chercher à établir si la défaillance du marché initialement diagnostiquée, à laquelle le dispositif est censé remédier, existe toujours, et quels auraient pu être les effets d'autres choix politiques.
- Dans un souci d'efficacité, une évaluation indépendante est préférable à une auto-évaluation. Cela étant, un cadre de gouvernance adapté peut assurer l'efficacité d'une auto-évaluation. Des efforts de collaboration avec des instituts de recherche indépendants ou d'autres entités indépendantes peuvent aussi favoriser l'efficacité d'une évaluation.
- Il convient de mener une comparaison contrefactuelle afin de comprendre quelle aurait été la situation en l'absence de programmes de garantie de crédit. Dans ce contexte, il est déterminant de recueillir des données détaillées non seulement sur les entreprises ayant obtenu des garanties, mais aussi sur celles dont les demandes ont été rejetées. En outre, il faut collecter des données non seulement sur les variables intéressant les pouvoirs publics (emploi, croissance, etc.) mais aussi sur d'autres variables permettant de rendre compte de l'hétérogénéité préexistante des entreprises du groupe « traité » et du groupe témoin.
- Dans la pratique, l'un des principaux obstacles à une évaluation rigoureuse est l'absence de données pertinentes. Il est nécessaire de recueillir davantage de

données, non seulement sur les variables intéressant les pouvoirs publics (emploi, croissance, etc.) mais aussi sur d'autres variables permettant de rendre compte de l'hétérogénéité préexistante des entreprises du groupe « traité » et du groupe témoin. Les microdonnées (au niveau des entreprises ou au niveau des contrats) sont à préférer aux données agrégées, car elles favorisent une analyse plus rigoureuse et les résultats ainsi obtenus peuvent plus naturellement être exploités pour modifier la conception des programmes. En outre, il faut élargir l'accès aux bases de données existantes aux fins de l'évaluation des performances. Globalement aucune base de données ne permet à elle seule de construire un scénario contrefactuel suffisamment robuste ; il faut combiner plusieurs bases de données, ce qui nécessite généralement de croiser les ensembles de données au niveau des microdonnées. Force est de reconnaître qu'il s'agit là d'opérations longues et complexes.

Chapitre 3. Financement des PME et de l'entrepreneuriat – Profils de pays membres et partenaires de l'OCDE

Cette partie présente des données sur le financement par octroi de prêts et prise de participations dans 5 pays : Belgique, Canada, France, Luxembourg, Suisse. Les profils pays pour les 38 pays restants sont disponibles dans la version complète de l'anglais. Chaque profil par pays propose des définitions des principaux indicateurs nationaux spécifiques permettant de suivre l'accès des PME à des financements, et analyse leur évolution sur la période de 2007-2016. Les données statistiques sont complétées par une description des politiques menées par les pouvoirs publics pour prendre en compte les contraintes de financement auxquelles les PME sont actuellement confrontées.

Belgique

Données essentielles sur le financement des PME

En 2015, les PME dominaient le paysage en Belgique puisqu'elles représentaient 99.9 % de l'ensemble des entreprises.

L'encours des prêts aux PME a connu une légère hausse, de 1.7 %, en 2016, soit 2 points de pourcentage de moins que l'année précédente.

Les taux d'intérêt appliqués aux PME ont maintenu leur tendance à la baisse pour s'établir à 1.7 % en 2016. L'écart entre les taux d'intérêt des prêts aux grandes entreprises et aux PME s'élevait à 23 points de base en 2016.

Les données d'enquête montrent que les conditions du crédit se sont assouplies entre 2013 et la fin de 2015 et qu'elles sont restées relativement stables depuis.

En 2016, les volumes de crédit-bail étaient en hausse de plus d'un quart par rapport à ceux de 2015, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé enregistré sur la période. En revanche, les volumes de l'affacturage ont affiché le taux de croissance le plus faible de la période, à 2.7 %.

L'affacturage est de plus en plus utilisé par les PME belges. Après une forte période d'expansion, marquée par une hausse supérieure à 10 % chaque année entre 2012 et 2015, le rythme de croissance a ralenti en 2016. Si les volumes d'affacturage représentaient 6.3 % du PIB en 2008, ce pourcentage s'est accru pour atteindre près de 15 % en 2016.

Les investissements de capital-risque continuent de présenter des variations considérables en raison du petit nombre d'opérations réalisées chaque année. Au total, les investissements de capital-risque ont augmenté de plus de 60 % en 2016 après une contraction de 10.8 % en 2015.

En 2016, les retards de paiement et les taux de faillite étaient en baisse par rapport à 2015, enregistrant les chiffres les plus bas depuis 2008.

Les autorités fédérales et régionales prennent des mesures visant à faciliter l'accès des PME à des financements.

En 2016, la région flamande a apporté de légères modifications aux instruments proposés par PMV¹. Le dispositif *Startlenig* + est désormais accessible aux étudiants-entrepreneurs. PMV a aussi adapté la mise en œuvre du prêt *winwin*² afin de faciliter la coopération avec des plateformes de financement participatif. Les plateformes qui collaborent avec PMV peuvent désormais intégrer ce prêt dans leur offre de services.

À la suite de l'état d'alerte maximale mis en place après les attentats de 2015 à Paris et à ceux de mars 2016 à Bruxelles, les autorités de la Région de Bruxelles-Capitale ont pris une série de mesures visant à aider les secteurs les plus touchés économiquement. Dans ce contexte, des prêts spéciaux ainsi que des aides spécifiques ont été mis en place pour soutenir les entreprises en difficulté.

Ces mesures ont pour objectif d'assurer la continuité des entreprises bruxelloises qui ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer au lendemain des événements évoqués plus haut, en leur octroyant des prêts garantis par le Fonds Bruxellois de Garantie, pouvant aller jusqu'à 250 000 EUR.

Tableau 3.1. Tableau de bord pour la Belgique

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement											
Encours des prêts aux entreprises, PME	Millions EUR	82 833	89 066	88 925	93 900	100 031	109 646	109 487	100 743	104 422	106 219
Encours des prêts aux entreprises, total	Millions EUR	134 211	149 389	141 761	150 610	153 739	167 571	161 973	151 734	164 596	160 948
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	61.72	59.62	62.73	62.35	65.07	65.43	67.60	66.39	63.44	66
Encours des prêts à court terme, total	Millions EUR	37 394	40 355	34 120	35 414	36 476	34 484	33 829	31 275	30 801	31 995
Encours des prêts à long terme, total	Millions EUR	59 676	66 092	72 233	77 194	79 329	82 484	83 893	80 330	84 764	90 836
Part des prêts à court terme, total	% du total des prêts aux entreprises	38.52	37.91	32.08	31.45	31.50	29.48	28.74	28.02	26.65	26.05
Garanties d'emprunt de l'État, PME	Millions EUR	..	156.54	411.94	553.94	317.51	266.01	480.21	265.60	448.23	398.34
Prêts garantis par l'État, PME	Millions EUR	..	312.67	832.70	888.38	561.74	484.34	826.07	476.75	805.59	735.91
Prêts directs de l'État, PME	Millions EUR	..	113.71	142.20	141.87	148.29	170.54	235.62
Taux d'intérêt, PME	%	5.45	5.70	3.01	2.51	2.88	2.32	2.06	2.09	1.83	1.73
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.72	5.05	2.09	1.70	2.22	1.74	1.76	1.77	1.60	1.48
Écart de taux d'intérêt	Points	0.73	0.65	0.92	0.81	0.66	0.58	0.30	0.32	0.23	0.25
Sûretés, PME	% des PME tenues de fournir une sûreté pour obtenir un prêt bancaire	74.30	71.90	78.60
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME/nombre total de PME	22.22	26.46	30.20	29.33	29.36	39.33	36.61	36.71
Taux de refus	1-(Prêts aux PME accordés/demandés)	0.52	5.13	6.44	10.40	10.91	5.88	5.71	6.13
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	77.80	79.05	80.69	80.07	80.16	77.45	77.79	79.76	79.62	80.11
Financements non bancaires											
Capital-risque et capitaux de croissance	Millions EUR	395.23	355.54	448.52	243.18	224.40	351.63	285.13	401.62	358.27	573.24
Capital-risque et capitaux de croissance (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	-10.04	26.15	-45.78	-7.72	56.70	-18.91	40.86	-10.79	60
Crédit-bail et location-vente	Millions EUR	4 405.9	4 856.4	3 756.4	4 005.5	4 439.0	4 450.2	4 121.7	4 356.9	4 800.5	6 009.6

		Autre indicateurs									
Affacturation et escompte de factures	Millions EUR	19.20	22.50	23.92	32.20	36.87	42.35	47.68	55.37	61.17	62.85
Retards de paiement, interentreprises	Nombre de jours	17	17	15	19	18	19	13	10
Faillites, total	Nombre	7 680	8 476	9 420	9 570	10 224	10 587	11 740	10 736	9 762	9 170
Faillites, total (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	10.36	11.14	1.59	6.83	3.55	10.89	-8.55	-9.07	-6.06

Source : Voir tableau 3.6. définitions et sources des indicateurs pour le tableau de bord de la Belgique

Les PME dans l'économie nationale

En 2015, les PME dominaient le paysage en Belgique puisqu'elles représentaient 99.9 % de l'ensemble des entreprises. Les micro-entreprises comptant jusqu'à 9 salariés représentaient 94.3 % de l'ensemble des entreprises, tandis que la part des grandes entreprises belges de plus de 250 salariés n'était que de 0.1 %.

Tableau 3.2. Répartition des entreprises en Belgique, 2015

Par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre	%
Ensemble des entreprises	560 659	100
PME (1-249)	559 842	99.85
Micro-entreprises (1-9)	528 524	94.27
Petites entreprises (10-49)	27 294	4.87
Entreprises moyennes (50-249)	4 024	0.72
Grandes entreprises (250+)	817	0.14

Source : OCDE (2015).

Prêts aux PME

Les statistiques sur les PME prennent uniquement en compte les sociétés non financières qui ont déposé des comptes annuels au moins une fois au cours des 60 derniers mois, c'est-à-dire celles pour lesquelles il existe des variables liées à la taille. Les sociétés non financières sont classées comme suit en fonction des derniers comptes annuels :

- sont considérées comme des « petites entreprises », les entreprises ayant déposé un modèle de comptes annuels abrégé ;
- sont considérées comme des « entreprises de taille moyenne », celles qui ont déposé un modèle complet mais dont le chiffre d'affaires n'excède pas 45 000 000 EUR pendant deux exercices consécutifs.
- sont considérées comme de « grandes entreprises », celles qui ont déposé un modèle complet et dont le chiffre d'affaires atteint plus de 45 000 000 EUR pendant deux exercices consécutifs³.

Dans le présent document, les statistiques sur les PME incluent les petites et moyennes entreprises.

L'encours de prêts aux PME a connu une hausse significative, de 28.2 %, entre 2007 et 2016. À l'exception d'une légère baisse en 2009, cet indicateur n'a cessé d'augmenter en

glissement annuel sur la période 2007-12, la hausse s'élevant au total à 32.4 %. Les prêts accordés aux PME ont toutefois légèrement reculé en 2013 et ont chuté de 8 % en 2014. L'année 2015 a été marquée par un renversement de cette tendance, avec une augmentation de 3.7 % de l'encours des prêts aux PME, qui a atteint 104.4 millions EUR en 2016.

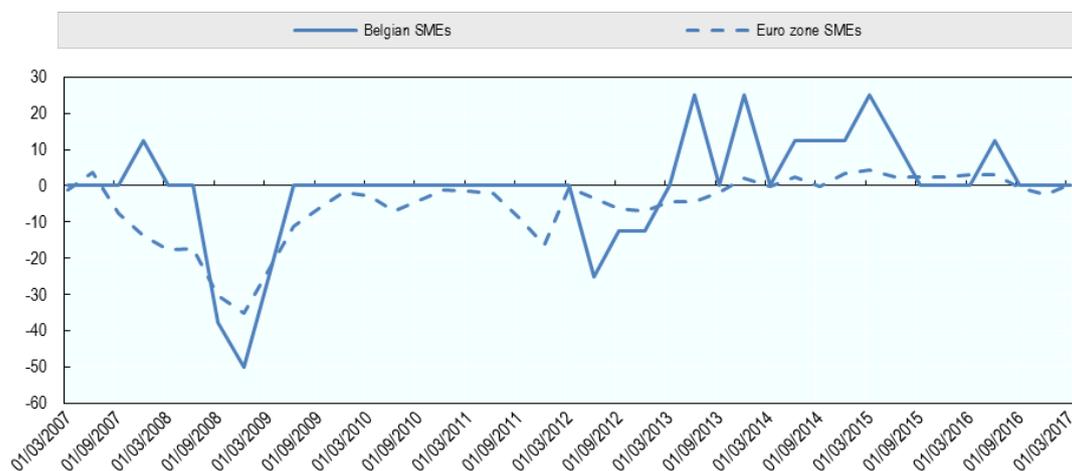
Cette évolution de l'encours des prêts aux PME est semblable à celle de l'encours total des prêts aux entreprises, l'année 2016, marquée par une baisse de 2.2 % de l'encours total, faisant exception. La proportion des crédits aux PME se situait dans une fourchette de 59.6 % à 67.6 % de l'encours total des prêts, avec une proportion moyenne de 64 % pour l'ensemble de la période de référence.

Conditions de crédit

Le taux d'intérêt moyen accordé aux PME affiche une tendance à la baisse depuis près de dix ans. En 2016, il s'élevait à 1.7 %, en recul par rapport aux 5.7 % enregistrés en 2008. Si les taux d'intérêt facturés aux petites entreprises restent systématiquement plus élevés que ceux accordés aux grandes entreprises, l'écart s'est régulièrement réduit, s'établissant actuellement à 25 points de base contre 65 en 2008.

Dans son enquête trimestrielle (*Bank Lending Survey*), la Banque centrale européenne fait une synthèse des changements intervenus dans les critères d'octroi de crédit appliqués par les principales institutions financières. Elle met en évidence un resserrement général des conditions de prêt pour la période 2008-09, ainsi que pour 2012. Ces conditions se sont assouplies par la suite à partir de 2013 dans la zone euro dans son ensemble, et en particulier en Belgique.

Graphique 3.1. Évolution des critères d'octroi de crédit pour les PME en Belgique et dans la zone euro



Source : Banque nationale de Belgique, BCE – *Bank Lending Survey*.

Autres sources de financement des PME

Crédit-bail

Le crédit-bail et l'affacturage sont deux sources importantes de financement pour les entreprises belges. En 2008, la production totale de crédits-bails a atteint

4 856 millions EUR, ce qui correspond à 8.6 % de la formation brute de capital fixe. Ce montant a reculé de 22.7 % en 2009, s'établissant à 3 756 millions EUR, avant de se redresser progressivement pour atteindre 4 800 millions en 2015. La production totale de crédits-bails s'est élevée à 6 009 millions EUR en 2016, ce qui représente une augmentation de 25.2 % en glissement annuel, soit environ 9.2 % de la formation brute de capital fixe.

Affacturation

Le chiffre d'affaires de l'affacturation a enregistré une croissance soutenue pendant la période de référence. Il a été pratiquement multiplié par trois entre 2008 et 2016. Le montant total de ce poste s'est élevé à 62 846 millions en 2016, soit une hausse de 2.7 % par rapport avec 2015. Rapporté au PIB global, le développement des activités d'affacturation est également significatif. Ces activités représentaient près de 15 % du PIB en 2016, contre seulement 6.3 % en 2008.

Tableau 3.3. Production totale de crédits-bails et volumes d'affacturation en Belgique

	Millions EUR								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production totale de crédit-bail									
Crédit-bail non immobilier (financement et exploitation)	4 293.3	3 365.8	3 590.8	4 083.2	4 087.9	3 683.4	3 765.5	4 184.9	5 116.4
Crédit-bail immobilier	563.1	390.6	414.7	355.8	362.3	438.3	591.4	615.5	893.3
Production totale	4 856.4	3 756.4	4 005.5	4 439.0	4 450.2	4 121.7	4 356.9	4 800.5	6 009.6
Croissance en glissement annuel, %	10.2	22.7	6.6	10.8	0.3	7.4	5.7	10.2	25.2
Formation brute de capital fixe	56 315	51 463	51 415	56 705	57 823	57 962	61 459	63 693	65 146
Importance relative du crédit-bail dans la formation de capital	8.6	7.3	7.8	7.8	7.7	7.1	7.1	7.5	9.2
Encours de crédit-bail									
Crédit-bail non immobilier	8 570.7	7 779.8	7 988.7	8 142.9	8 531.8	8 613.7	8 729.9	9 179.7	9 845.4
Crédit-bail immobilier	3 641.1	3 857.6	3 969.4	4 071.3	4 123.7	4 170.2	4 269.9	4 326.9	4 713.5
Encours de crédit-bail (en fin d'année)	12 211.8	11 637.4	11 958.1	12 214.2	12 655.5	12 783.9	12 999.8	13 506.6	14 558.9
Affacturation									
Chiffre d'affaires de l'affacturation (intérieur et international)	22 500	23 921	32 200	36 871	42 352	47 684	55 374	61 169	62 846
Croissance en glissement annuel, %	17.2	6.3	34.6	14.5	14.9	12.6	16.1	10.5	2.7
PIB	354 057.0	348 781.0	365 101.0	379 106.0	387 500.0	391 731.0	400 797.0	410 247.0	421 611.0
Part de l'affacturation dans le PIB	6.4	6.9	8.8	9.7	10.9	12.2	13.8	14.9	14.9

Source : Association belge de leasing, EUF Factoring & Commercial Finance.

Capital-risque

En Belgique, le capital-risque et ses différents sous-segments présentent des variations significatives d'une année sur l'autre. Cette volatilité peut s'expliquer, entre autres, par le

nombre limité de transactions enregistrées pour ce type de financement, ce qui le rend plus sensible aux valeurs extrêmes.

Les investissements de capital-risque se sont élevés au total à 573.2 millions EUR en 2016, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2015. De plus, ce montant était supérieur aux investissements annuels moyens pour l'ensemble de la période de référence, qui ont atteint 363.7 millions EUR. Le capital-risque est fréquemment divisé en plusieurs sous-segments, en fonction du stade de développement de l'entreprise bénéficiaire.

- **Les capitaux d'amorçage** constituent la première injection de capital dans une entreprise. Habituellement, ces fonds sont utilisés pour financer la recherche, le développement et l'évaluation d'un nouveau concept. Ce segment a été divisé de plus de moitié entre 2014 et 2015, puis a connu une forte croissance en 2016. Le capital d'amorçage est également sujet aux variations annuelles les plus importantes. Pendant la période à l'étude, le volume annuel moyen de capitaux d'amorçage s'est élevé à 4.4 millions EUR.
- Le **capital de démarrage** permet de financer le développement d'un premier produit et de couvrir partiellement les premières dépenses de commercialisation. En règle générale, l'entreprise bénéficiaire a été créée récemment, mais n'a pas encore commercialisé son produit. En 2016, des volumes de près de 35 millions EUR ont été enregistrés pour ce type de financement, soit une baisse de 20.9 % par rapport à 2015. Toutefois, le capital de démarrage a représenté un investissement annuel moyen de 61 millions EUR pour l'ensemble de la période de référence.
- Le **financement du stade ultérieur** a pour but de financer la croissance d'une entreprise qui est déjà en activité, mais qui n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité. Ce segment du capital-risque s'est élevé à 70.9 millions EUR en 2016, soit près de trois fois plus qu'en 2015. La mobilisation annuelle de capitaux pour cette catégorie s'est élevée à environ 47.9 millions EUR pour l'ensemble de la période de référence.
- Les **capitaux de croissance** sont destinés à des entreprises qui ont atteint un stade de développement plus avancé et recherchent une injection de capital pour étendre leurs activités, ou qui souhaitent entrer sur de nouveaux marchés. Ce segment s'est élevé à 455 millions EUR en 2016, soit une augmentation de 56.7 % par rapport à 2015. La moyenne annuelle de cette catégorie est de 250.4 millions EUR pour la période à l'étude.

Tableau 3.4. Volumes de capital-risque en Belgique

En milliers EUR

Stade	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Amorçage	8 021	3 436	6 722	4 833	550	2 126	2 601	2 780	1 125	12 238
Démarrage	80 942	52 768	86 659	61 639	84 928	55 596	54 806	53 141	44 216	34 976
Stade ultérieur	96 580	58 120	57 250	9 722	26 689	32 265	47 584	56 879	22 579	70 975
Croissance	209 688	241 220	297 889	166 990	112 232	261 648	180 140	288 825	290 353	455 047
Total	395 230	355 544	448 521	243 185	224 400	351 635	285 131	401 625	358 273	573 236

Source : Invest Europe, Investments – Market statistics.

Autres indicateurs

Retards de paiements

Intrum Justitia publie une enquête annuelle sur les retards de paiement en Europe. Les retards de paiement moyens en Belgique pour le segment interentreprises étaient de 10 jours en 2016, ce qui représente une amélioration considérable par rapport aux 19 jours enregistrés en 2014. Pour 2008-2016, le délai de paiement moyen a été estimé à 16 jours.

Faillites

Après une augmentation régulière du nombre de faillites au cours de la période 2008-13, la tendance semble s'être clairement inversée au cours des trois dernières années. Au total, 9 170 faillites ont été comptabilisées en 2016 contre 11 740 en 2013, 10 736 en 2014, et 9 762 en 2015, soit une baisse totale de 21.9 % sur trois ans.

Réponse des pouvoirs publics

Segmentation régionale

Les mesures prises par les pouvoirs publics dans le domaine du financement se concrétisent par des programmes fédéraux et régionaux. Les programmes de garantie complètent ou compensent les garanties et sûretés engagées par les entrepreneurs et les PME qui sont parfois jugées insuffisantes par les établissements financiers. L'insuffisance des sûretés et des garanties est l'un des principaux motifs de rejet des demandes de crédits.

Depuis que le Fonds de participation a été régionalisé, le 1^{er} juillet 2014, l'octroi de prêts et de garanties publiques est maintenant géré par les « entités fédérales ».

Les critères d'octroi des prêts et des garanties sont donc susceptibles de diverger progressivement en fonction des priorités régionales.

Tableau 3.5. Segmentation régionale du soutien financier aux PME en Belgique

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Région de Bruxelles-Capitale									
Garanties d'emprunt de l'État, PME	12 021 086	15 387 771	14 024 864	14 399 592	12 474 473	9 413 111	8 330 214	8 400 000	12 270 000
Prêts garantis par l'État, PME	17 997 482	23 786 463	20 955 954	21 967 483	26 109 245	17 473 363	14 873 817	16 000 000	19 200 000
Prêts directs de l'État, PME	12 316 159	17 905 793	12 504 653	12 271 775	8 327 117	6 300 792
Région wallonne									
Garanties d'emprunt de l'État, PME	44 399 308	68 151 126	52 784 111	68 666 269	66 992 171	68 012 470	80 458 261	93 034 546	111 050 000
Prêts garantis par l'État, PME	114 901 779	157 182 924	138 385 845	179 661 690	163 235 137	166 037 192	189 756 726	228 339 293	246 649 000
Prêts directs de l'État, PME	89 537 271	92 516 411	113 151 978	113 409 806	132 288 068	186 477 412	206 522 656	200 268 986	195 565 000
Région flamande									
Garanties d'emprunt de l'État, PME	100 115 854	328 403 564	487 128 668	234 440 304	186 540 982	402 781 929	1.77E+08	346 796 283	275 018 028
Prêts garantis par l'État, PME	179 774 387	651 733 957	729 034 739	360 108 369	294 994 031	642 558 583	272 119 027	561 251 941	470 059 975
Prêts directs de l'État, PME	11 859 037	31 777 975	16 211 171	22 608 946	29 928 660	42 842 908	37 131 459	50 398 438	83 458 237
Total Belgique									
Garanties d'emprunt de l'État, PME	156 536 248	411 942 461	553 937 643	317 506 165	266 007 626	480 207 510	265 598 136	448 230 829	398 338 028
Prêts garantis par l'État, PME	312 673 648	832 703 344	888 376 538	561 737 542	484 338 413	826 069 139	476 749 570	805 591 234	735 908 975
Prêts directs de l'État, PME	113 712 467	142 200 179	141 867 802	148 290 527	170 543 845	235 621 112

Source : PMV, Sowalfin, Brupart.

Mesures prises par les pouvoirs publics

Région flamande

PMV continue de faciliter l'accès des PME au financement en proposant des prêts et des garanties et en investissant sous forme de prises de participations et par le biais du programme ARKimedes (investissements dans des fonds axés sur différents domaines). Sa filiale PMV/Z continue de proposer plusieurs solutions aux *start-ups* et aux entreprises existantes pour des montants pouvant atteindre 350 000 EUR. LRM⁴ continue également de financer les entrepreneurs ayant un projet d'investissement dans le Limbourg (prêt KlimOp, prêt PLUS et capital de remplacement -qui concerne surtout les grandes entreprises-).

En 2016, la région flamande a apporté de légères modifications aux instruments proposés par PMV. Le dispositif Startlening+ est désormais accessible aux étudiants-entrepreneurs. PMV a aussi adapté la mise en œuvre du prêt *winwin* afin de faciliter la coopération avec des plateformes de financement participatif. Les plateformes qui collaborent avec PMV peuvent désormais intégrer ce prêt dans leur offre de services.

En 2016, les autorités flamandes ont transféré à PMV la gestion de Biotech Fonds Vlaanderen (BFV) du GIMV⁵. Le fonds est devenu une filiale à 100 % de PMV NV. PMV sera désormais responsable de tous les nouveaux investissements du fonds. Cette décision s'inscrit dans la stratégie des autorités flamandes de coordonner les

investissements dans le secteur des biotechnologies, augmentant ainsi leur impact, PMV réalisant déjà des investissements dans ce secteur.

Flanders Innovation & Entrepreneurship a conclu des accords pluriannuels jusqu'en 2019 avec Hefboom et microStart. MicroStart propose des microcrédits de 500 EUR à 15 000 EUR, ainsi que des conseils spécialisés, un accompagnement et des activités de formation. *Hefboom vzw* propose des microcrédits d'un montant maximal de 25 000 EUR et un accompagnement gratuit pendant deux ans. Ces deux organismes accordent une attention toute particulière aux jeunes et aux entrepreneurs en quête d'une seconde chance.

Flanders Innovation & Entrepreneurship a également attribué un marché public portant sur des prestations d'accompagnement pendant tout le cycle de vie d'une entreprise mettant l'accent sur le (pré-)démarrage, l'accès au financement (aptitude des entrepreneurs à répondre aux attentes des investisseurs) et la continuité des entreprises (connaissances financières, soutien aux entreprises en difficulté, redémarrage (seconde chance) et transmissions d'entreprises). Différents prestataires ont été retenus. Deux d'entre eux proposent un module spécifique sur l'accès au financement. Avec Go4Finance, Unizo fournit un accompagnement individuel axé sur les besoins financiers de l'entreprise et deux ateliers destinés à améliorer les connaissances financières des entrepreneurs, permettant de définir la marche à suivre pour élaborer un montage financier optimal. Voka organise un atelier sur la manière de lever des capitaux avec PMV, *innovatiecentrum*, *BAN Vlaanderen*, Hello crowd! et BNP Paribas Fortis.

Région de Bruxelles-Capitale

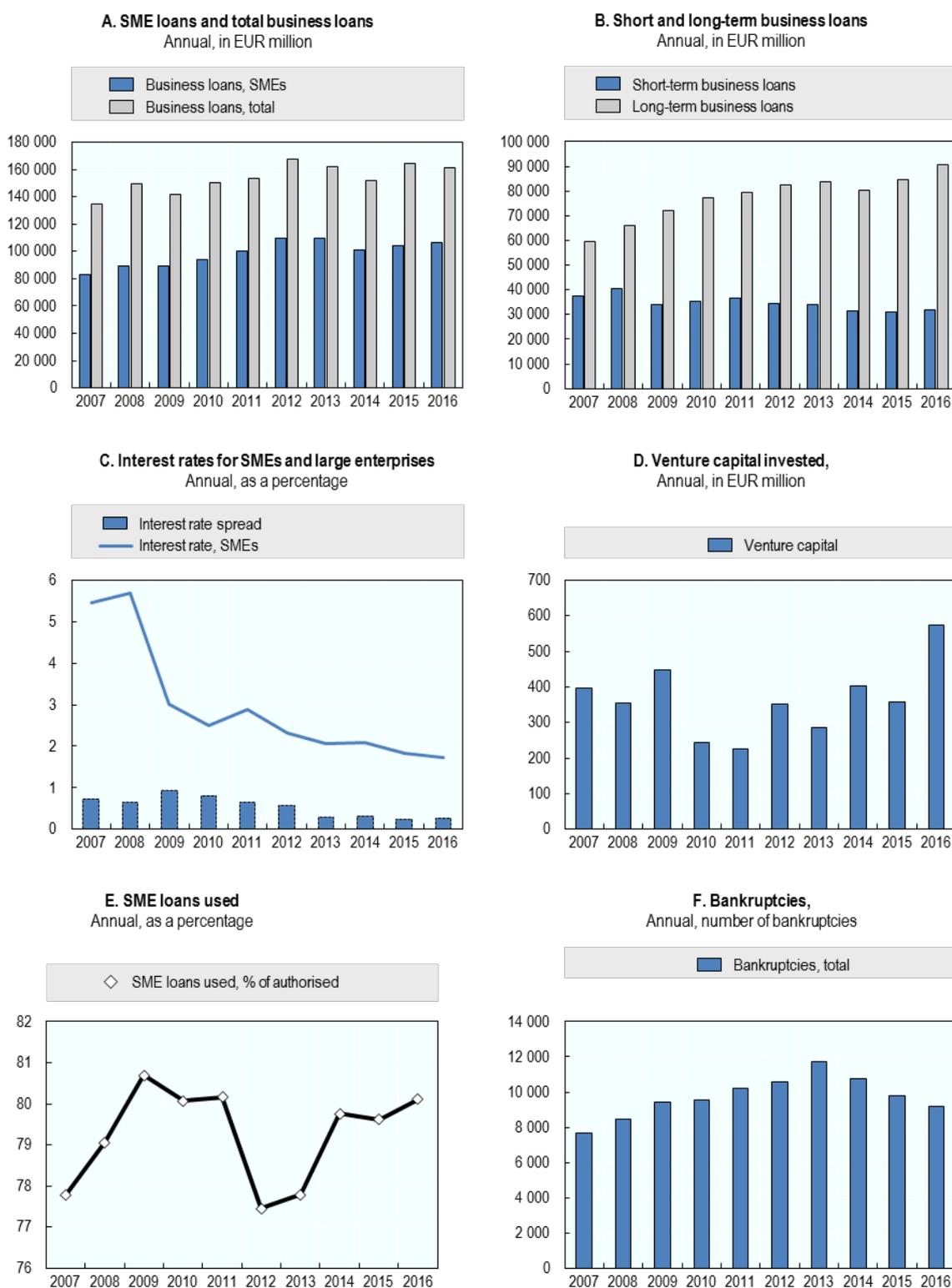
À la suite de l'état d'alerte maximale mis en place après les attentats de 2015 à Paris et ceux de mars 2016 à Bruxelles, les autorités de la Région de Bruxelles-Capitale ont pris une série de mesures visant à aider les secteurs les plus touchés économiquement. Dans ce contexte, des prêts spéciaux ainsi que des aides spécifiques ont été mis en place pour soutenir les entreprises en difficulté.

Ces mesures ont pour objectif d'assurer la continuité des entreprises bruxelloises qui ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer au lendemain des événements évoqués plus haut, en leur octroyant des prêts garantis par le Fonds Bruxellois de Garantie, pouvant aller jusqu'à 250 000 EUR.

Les entreprises pouvant y prétendre devaient attester d'une baisse de 30 % de leur chiffre d'affaires au cours du dernier trimestre de 2015 et du premier trimestre de 2016.

Le taux d'intérêt appliqué était de 2 % pour les prêts d'un montant inférieur ou égal à 20 000 EUR, et de 4 % au-delà (à concurrence de 250 000 EUR). Ces prêts étaient assortis d'une franchise de capital courant jusqu'en décembre 2016. .

En 2016, le montant total de ces prêts spéciaux s'élevait à 5 219 000 EUR, et les garanties s'y rapportant, accordées par le fonds, représentaient plus de 3 450 000 EUR.

Graphique 3.2. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Belgique

Source : Voir tableau 3.6. définitions et sources des indicateurs pour le tableau de bord de la Belgique

Tableau 3.6. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Belgique

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux PME	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), sommes des petites et moyennes entreprises.	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts aux entreprises, total	Crédits octroyés à des sociétés non financières résidentes d'après la Centrale des crédits aux entreprises (facilités de crédit ouvertes), sommes des petites, moyennes et grandes entreprises.	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à court terme, total	Crédits octroyés à des sociétés non financières (Bilan consolidé des établissements de crédit - Schéma A) - montant de l'encours, jusqu'à un an.	Banque nationale de Belgique
Encours des prêts à long terme, total	Crédits octroyés à des sociétés non financières (Bilan consolidé des établissements de crédit - Schéma A) - montant de l'encours, jusqu'à un an.	Banque nationale de Belgique
Garanties d'emprunt de l'État, PME	Données régionales provenant de PMV, Sowalfin et Brupart.	Régions
Prêts garantis par l'État, PME	Données régionales provenant de PMV, Sowalfin et Brupart.	Régions
Prêts directs de l'État, PME	Données régionales provenant de PMV, Sowalfin et Brupart.	Régions
Taux d'intérêt, PME	Prêts (autres que les découverts bancaires) - jusqu'à 1 million EUR - taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an.	Banque nationale de Belgique - MIR
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Prêts (autres que les découverts bancaires) - plus d'1 million EUR - taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an.	Banque nationale de Belgique - MIR
Sûretés, PME	-	-
Taux de demandes de prêts, PME	Banque de données de la BCE - Enquête SAFE - Belgique - Petites et moyennes entreprises - Q7A. Financement sollicité- Résidence de la société Belgique - Petites et moyennes entreprises - Tous secteurs confondus - Toutes ventilations du chiffre d'affaires incluses - Tous âges inclus - Tous types de propriété, toutes classes d'exportations incluses - Question Q7A. Financement sollicité, Prêt bancaire - Sollicité - Y compris réponses « sans objet » - Pourcentage pondéré des réponses.	Enquête SAFE (%)
Taux de refus	Banque de données de la BCE - Enquête SAFE - Belgique - Petites et moyennes entreprises - Q7B. Financement sollicité - résultat, Résidence de la société Belgique - Petites et moyennes entreprises - Tous secteurs confondus - Toutes ventilations du chiffre d'affaires incluses - Tous âges inclus - Tous types de propriété, toutes classes d'exportations incluses - Question Q7B. Financement sollicité - résultat, Prêt bancaire - Sollicité mais a été refusé- Y compris réponses « sans objet » - Pourcentage pondéré des réponses.	Enquête SAFE (%)
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés /Prêts aux PME mobilisés - Centrale des crédits aux entreprises.	Banque nationale de Belgique
Financements non bancaires		
Capital-risque et capitaux de croissance	Investissements - statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille.	Invest Europe
Crédit-bail et location-vente	- Production totale.	BLV - ABL - Aperçu statistique 2016
Affacturation et facturation	Volume d'affacturation total.	EU Federation for the Factoring and Commercial Finance Industry
Autres indicateurs		
Retards de paiement, interentreprises	Délai moyen de paiement effectif - conditions de paiement moyennes accordées aux clients.	Intrum Justitia - European Payment Report 2016
Faillites, total	Données de tribunaux de commerce (toutes entreprises confondues).	SPF Economie

Notes

1. Participation Agency Flanders.
2. Le prêt *winwin* est un prêt subordonné à durée déterminée de huit ans. Il permet d'emprunter jusqu'à 200 000 EUR. Chaque prêteur peut prêter au maximum 50 000 EUR.
3. Les entreprises qui sont tenues de déposer des comptes doivent utiliser l'un des modèles suivants :
 - Le modèle complet pour les grandes entreprises et les entreprises cotées en bourse.
 - Le modèle abrégé pour les petites entreprises non cotées en bourse. En vertu du Code des sociétés, les « grandes entreprises » sont définies comme telles en fonction d'un critère de taille. Dans le modèle complet de comptes annuels et dans le modèle abrégé, les montants sont exprimés en EUR. Nouvelles versions du « Modèle complet des comptes annuels pour entreprises » et du « Modèle abrégé des comptes annuels pour entreprises », telles que publiées dans le Moniteur belge du 5 décembre 2012.
4. LRM est une société d'investissement de la province du Limbourg.
5. GIMV est une société d'investissement.

Références

OCDE (2015), *Panorama de l'entrepreneuriat 2015*, Éditions OCDE, Paris, voir : http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2015-fr.

EUFederation, Factoring and Commercial Finance, statistiques de l'EUF, 31 décembre 2016.

BLV-ABL – Association belge de Leasing, Rapport annuel 2016.

Invest Europe, *European Private Equity Activity Data 2016*.

Intrum Justitia, *European Payment Report 2017*.

Banque nationale de Belgique (NBB), Centrale des crédits aux entreprises (CCE).

BCE, Enquête SAFE.

SPF Économie, *Statistics Belgium*.

Canada

Données essentielles sur le financement des PME

En 2016, les petites entreprises canadiennes (entre 1 et 99 salariés) représentaient 98.0 % de l'ensemble des entreprises et employaient 8.3 millions de personnes – soit 70.1 % de la main-d'œuvre du secteur privé.

Les données d'enquêtes portant sur l'offre montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises a atteint 772 milliards CAD en 2016, en hausse de 7.8 %, tandis que les prêts aux petites entreprises ont progressé de 3.1 %, atteignant 99.1 milliards CAD. La part de l'encours concernant les petites entreprises s'est contractée de 0.6 point, à 12.8 %, en 2016, son plus bas niveau depuis 2000.

Les indicateurs montrent que, pour les petites entreprises, les conditions de crédit ont relativement peu changé depuis 2011. Le taux d'intérêt moyen facturé aux petites entreprises en 2016 se situe au même niveau qu'en 2011, soit 5.3 %. Le taux de base moyen du crédit aux entreprises, qui est resté à 3.0 % pendant la période 2011-14, a légèrement reculé à 2.8 % en 2015 et 2.7 % en 2016. La prime de risque a retrouvé son niveau de 2013, à 2.6 %. Au Canada, l'accès des petites entreprises au financement est donc stable.

Le taux d'incidents de paiement des petites entreprises à 90 jours a retrouvé ses niveaux d'avant la récession. Fin 2016, le taux d'incidents de paiement à 90 jours atteignait 0.48 %, inférieur aux 0.66 % observés début 2007.

Les apports de fonds propres sous forme de capital-risque ont augmenté de 40.6 % en 2016, atteignant 3.2 milliards CAD. Entre 2015 et 2016, les capitaux investis à un stade de développement avancé ont augmenté de 63.5 % pour atteindre 1.46 milliard CAD et ceux investis à la phase de lancement ont augmenté de 28.6 % pour atteindre 1.6 milliard CAD.

En 2016-17, l'État canadien a maintenu ses mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises. Il s'est engagé à lancer des actions pour permettre aux entreprises axées sur l'innovation et la croissance d'atteindre leur potentiel, et aider les entreprises en général à placer l'innovation au cœur de leur stratégie d'entreprise. Comme annoncé dans le budget 2017, l'État canadien met à disposition jusqu'à 950 millions CAD sur cinq ans, à compter de 2017-18, à l'appui des réseaux et pôles d'innovation.

Les autorités canadiennes se sont également engagées à consacrer, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada (BDC), 400 millions CAD sur trois ans à compter de 2017-18, à une nouvelle Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) qui permettra d'accroître le capital-risque accessible aux entreprises canadiennes à un stade avancé de leur développement. Le gouvernement du Canada a également réaffirmé son attachement à l'objectif et au mandat du Service de croissance accéléré (AGS), une initiative lancée en 2016-17 dans l'objectif de coordonner le soutien apporté aux entreprises par les différents départements et organismes fédéraux.

Le soutien aux femmes entrepreneurs est resté l'un des domaines d'action prioritaires des autorités canadiennes. Le 9 novembre 2016, la BDC a annoncé un investissement de 50 millions CAD dans les entreprises technologiques dirigées par des femmes dans le cadre de ses efforts actuels visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La BDC a également annoncé la clôture de la première levée de fonds du StandUp Ventures Fund I, le 8 mai 2017. Ce fonds investit avant et pendant la phase d'amorçage dans des

entreprises à forte croissance opérant dans les domaines de la santé, des technologies de l'information et des technologies propres, qui optimisent l'utilisation de leurs fonds propres et dont au moins l'un des fondateurs est une femme occupant un poste de direction (Directrice générale, par exemple).

Tableau 3.7. Tableau de bord pour le Canada

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement											
Encours des prêts aux entreprises, PME	Millions CAD	83 422	83 363	86 428	85 676	89 090	87 155	91 135	94 008	96 136	99 090
Encours des prêts aux entreprises, total	Millions CAD	479 793	533 951	482 290	489 480	503 161	548 025	592 561	642 855	716 238	771 824
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	17.39	15.61	17.92	17.50	17.71	15.90	15.38	14.62	13.42	12.84
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Millions CAD	126 181	141 640	151 027	168 677	188 350	203 041
Nouveaux prêts aux PME	Millions CAD	20 176	21 670	22 806	23 179	23 971	22 745
Part de l'encours des prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts					15.99	15.30	15.10	13.74	12.73	11.20
Encours des prêts à court terme, PME	Millions CAD	15 056	6 911	15 600
Encours des prêts à long terme, PME	Millions CAD	21 118	12 763	12 400
Ensemble des prêts à court et long terme, PME	Millions CAD	36 174	19 674	28 000
Prêts à court terme, PME	% total des prêts aux PME	41.62		43.40	36.30	35.13	39.00	46.00	55.71	47.20	36.20
Garanties de prêts accordées par l'État aux PME	Milliards CAD	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.5	1.2	1.3
Prêts accordés aux petites entreprises	Millions CAD	36 174	19 674	23 000
Prêts demandés par les petites entreprises	Millions CAD	42 259	21 647	27 400
Ratio montant total octroyé/montant total demandé, petites entreprises	%	85.6	..	72.1	87.9	90.9	91.5	87.3	83.9	91.4	86.2
Pourcentage des demandes de prêts, PME (taux de demande de financement par emprunt)	Demandes de financement par emprunt/nombre total de PME	17.0	..	14.9	18.0	24.0	26.0	30.0	27.8	23.0	26.0
Taux d'intérêt, PME	%	7.5	..	6.2	5.8	5.3	5.4	5.6	5.1	5.1	5.3
Sûretés, PME	% des PME tenues de fournir une sûreté pour obtenir un prêt bancaire	47.7	..	56.1	66.7	64.8	76.0	56.0	66.6	80.0	74.0
Taux de refus	Demande de financement par emprunt refusée (%)	9.0	8.0	7.0	9.0	12.8	7.0	9.0
Financements non bancaires											
Capital-risque et capitaux de croissance	Milliards CAD	1.9	2.0	2.3	3.2
Capital-risque et capitaux de croissance	Taux de croissance en glissement annuel, en %	5.3	15.0	39.1

Taux de demandes de crédits-bails	Demandes de financement par crédit-bail/nombre total de PME	20.8	..	1.0	2.0	7.0	8.0	11.0	7.9	8.0	9.0
Taux d'acceptation des crédits-bails	% des demandes de crédits-bails acceptées	93.0	..	76.0	97.0	97.3	95.0	95.0	98.6	94.0	94.0
Autres indicateurs											
Taux d'incidents de paiement à 90 jours des petites entreprises	% de l'encours de crédit	0.69	1.01	1.42	0.8	0.62	0.57	0.41	0.43	0.58	0.49
Taux d'incidents de paiement à 90 jours des entreprises moyennes	% de l'encours de crédit	0.05	0.06	0.36	0.2	0.04	0.01	0.02	0.02	0.03	0.12

Source : Voir tableau 3.11.

Les PME dans l'économie nationale

En 2016, les petites entreprises canadiennes (entre 1 et 99 salariés) représentaient 98 % de l'ensemble des entreprises et employaient 8.3 millions de personnes – soit 70.1 % de la main-d'œuvre du secteur privé. Parmi ces salariés, 76.7% travaillaient dans le secteur des services et 22.3 % dans celui des biens.

Tableau 3.8. Répartition des entreprises au Canada, 2016

Par taille d'entreprise		
Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre d'entreprises	% des entreprises employant des salariés
1-4	712 313	56.3
5-9	237 545	18.8
10-19	154 012	12.2
20-49	102 863	8.1
50-99	34 274	2.7
100-199	14 559	1.2
200-499	7 186	0.6
500 +	2 999	0.2
Total	1 265 751	100

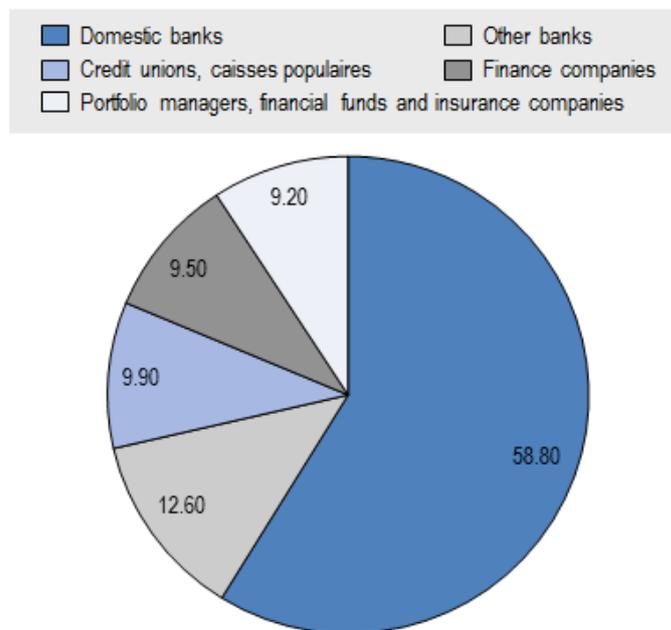
Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, décembre 2016. Les entreprises publiques et privées et les entreprises sans code SCIAN sont incluses, les entreprises sans salarié sont exclues.

Prêts aux PME

Le graphique 3.3 présente les principaux bailleurs de fonds des petites entreprises en 2016. La majeure partie du financement des petites entreprises (81.3 %) a été fournie par les banques (nationales et étrangères), les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires. Le reste a été apporté par des sociétés de financement, des fonds fiduciaires et des compagnies d'assurance. Cette répartition n'a guère varié depuis 2012.

Graphique 3.3. Financement par la dette, par source de financement au Canada, 2016

Par source, en pourcentage

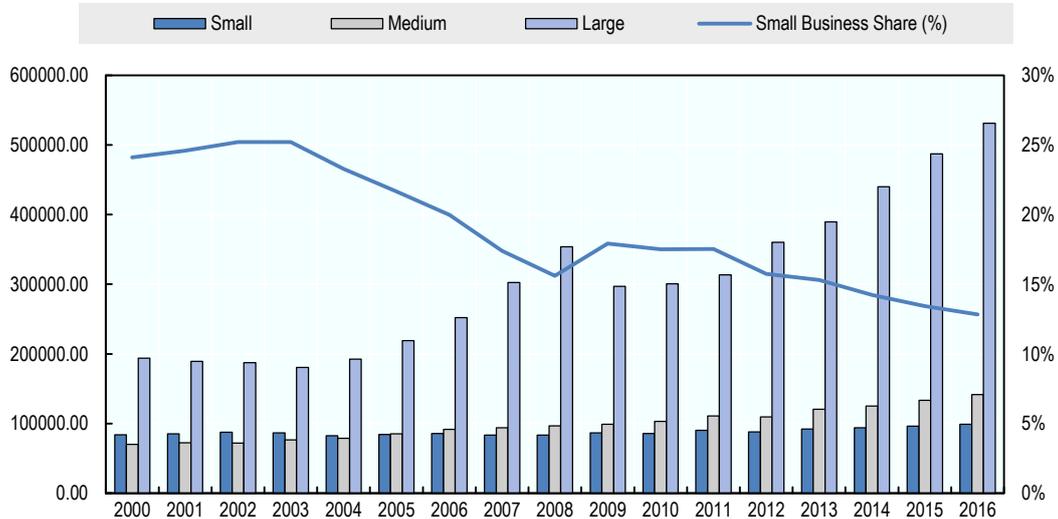


Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2016.

Les données d'enquêtes portant sur l'offre montrent que l'encours des prêts à l'ensemble des entreprises a atteint 772 milliards CAD en 2016, en hausse de 7.8 %, et que les prêts aux petites entreprises ont également progressé (3.1 %), atteignant 99.1 milliards CAD (voir graphique 3.4). La part de l'encours concernant les petites entreprises s'est contractée de 0.6 point, à 12.8 %, en 2016, son plus bas niveau depuis 2000. Ce recul s'explique par le fait que l'encours de l'endettement des petites entreprises a augmenté plus lentement que celui des moyennes et grandes entreprises. Sur la période 2007-16, l'encours des prêts aux petites, moyennes et grandes entreprises s'est accru de 18.7 %, 50.8 % et 75.6 %, respectivement. Sur la période plus longue comprise entre 2000 et 2016, l'encours de financement par la dette a augmenté en moyenne annuelle, de 1.0 %, 4.5 % et 6.5 %, respectivement pour les petites, moyennes et grandes entreprises (voir graphique 3.4). La part des PME dans le stock total des prêts aux entreprises a baissé durant cette période.

Graphique 3.4. Encours des prêts aux petites entreprises au Canada

En millions CAD (échelle de gauche) et pourcentage (échelle de droite)



Note : La taille des entreprises est estimée à partir du montant de l'emprunt accordé – les petites entreprises étant celles qui ont un accord inférieur à 1 million CAD, les entreprises moyennes celles dont l'accord porte sur un montant compris entre 1 million et moins de 5 millions CAD, et les grandes entreprises celles dont les prêts peuvent dépasser 5 millions CAD.

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2000-16 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

L'enquête portant sur l'offre montre que l'activité de crédit aux entreprises (toutes tailles confondues) s'est accrue au second semestre de 2016, en particulier au profit des grandes entreprises, les bailleurs de fonds leur ayant accordé quelque 74 milliards CAD de nouveaux prêts, ce qui représente une hausse de 17.9 % des décaissements par rapport au premier trimestre 2015. Les moyennes entreprises en ont bénéficié également, avec des décaissements en augmentation d'environ 7.1 % mais en baisse de 2.8 % pour les petites entreprises. Au total, entre 2015 et 2016, l'activité de prêt a progressé respectivement de 11.6 % et 2.0 % pour les moyennes et grandes entreprises et s'est contractée de 2.8 % pour les petites entreprises.

Tableau 3.9. Valeur des décaissements au Canada

En millions de CAD

Taille de l'entreprise	1er semestre 2015	2d semestre 2015	1er semestre 2016	2d semestre 2016
Grande (accord ≥ 5 millions CAD)	62 801	68 543	72 537	74 057
Variation en %	3.0	9.1	5.8	2.1
Moyenne (montant accordé compris entre 1 million et 5 millions CAD)	15 976	17 060	16 592	17 110
Change %	2.8	6.8	-2.7	3.1
Petite (accord < 1 million CAD)	11 892	12 079	11 189	11 556
Variation en %	1.4	1.6	-7.4	3.3
Total	90 669	97 681	100 317	102 724
Variation en %	2.8	7.7	2.7	2.4

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2016 ; et Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Conditions de crédit

L'Enquête sur les conditions de crédit 2016 a montré que les conditions de crédit sont restées stables en 2016, comme elles le sont depuis 2011, année où s'est amorcée la reprise intervenue après la crise de 2009. Le taux de demande de financement par l'emprunt a légèrement augmenté en 2016 pour s'établir à 26 %. En 2016, le rapport entre les montants accordés et les montants demandés a légèrement diminué pour atteindre 86.7 %, contre 92.7 % en 2015. Le taux d'intérêt moyen facturé aux petites entreprises en 2016 est au même niveau qu'en 2011, à savoir 5.3 %. Le taux de base moyen du crédit aux entreprises (taux proposé aux emprunteurs les plus solvables), qui est resté à 3 % pendant la période 2011-14, a légèrement reculé, à 2.8 % en 2015 et 2.7 % en 2016. La prime de risque des entreprises (c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt moyen appliqué aux petites entreprises et le taux de base du crédit aux entreprises) a retrouvé son niveau de 2013, passant à 2.6 % en 2016. Au Canada, l'accès des petites entreprises au financement est donc stable. En 2016, 74 % des petites entreprises ont été priées de fournir une sûreté en garantie de leurs emprunts.

Autres sources de financement des PME

Crédit-bail

Depuis 2011, le taux de demande de crédit-bail oscille entre 7 % et 11 % et le taux d'acceptation est systématiquement supérieur à 94 %.

Apports de fonds propres

Les apports de fonds propres sous forme de capital-risque ont augmenté de 40.6 % en 2016, atteignant 3.2 milliards CAD. Entre 2015 et 2016, les capitaux investis après le stade initial ont augmenté de 63.5 % pour atteindre 1.5 milliard CAD et ceux investis au stade initial ont augmenté de 28.6 % pour atteindre 1.6 milliard CAD.

Tableau 3.10. Capital-risque et capitaux de croissance au Canada

En millions de CAD

Stade	2013	2014	2015	2016
Amorçage	85	133	158	194
Stade initial	657	824	1 210	1 556
Stade ultérieur	1 140	1 067	893	1 460
Autres stades	13	12	29	10
Total	1 895	2 036	2 290	3 220

Source : Canadian Venture Capital Private Equity Association, 2016.

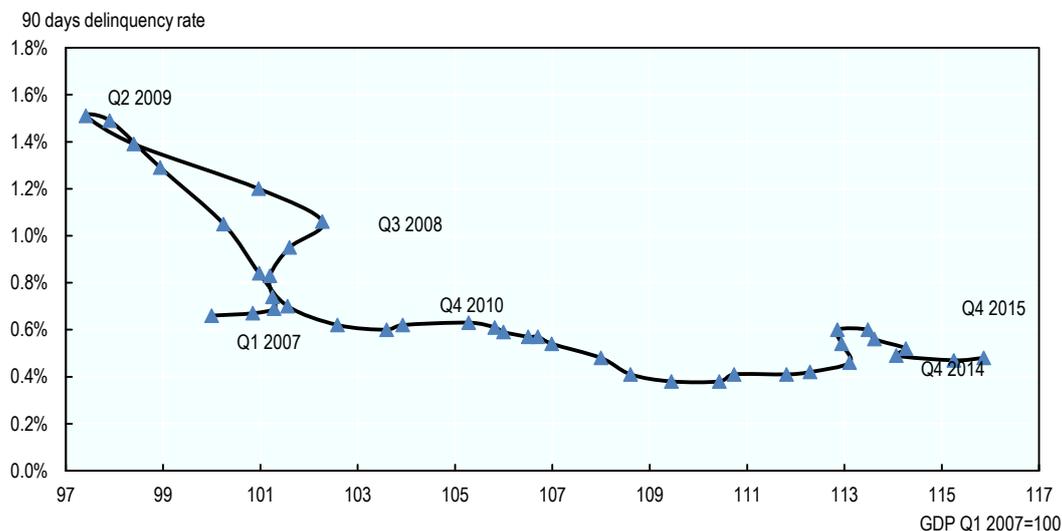
Autres indicateurs

En 2016, la tendance à la baisse de l'incidence des faillites d'entreprises s'est poursuivie. Plus précisément, le taux d'incidence est passé de 3.3 % en 2014 à 3.1 % en 2015. Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'assez forte résistance de la demande au Canada observée depuis la fin de la crise ; la demande a progressé à un taux annuel moyen de 2.1 % entre le troisième trimestre de 2009 et le quatrième trimestre de 2016. En outre, le taux de base du crédit aux entreprises demeure à un niveau historiquement bas, ce qui permet aux petites entreprises de continuer de se financer à moindre coût et de conserver des bilans sains et plus faciles à gérer.

Le taux d'incidents de paiement des petites entreprises à 90 jours a retrouvé ses niveaux d'avant la récession. Fin 2016, le taux d'incidents de paiement à 90 jours atteignait 0.5 %, en baisse par rapport aux 0.7 % observés début 2007. Plus précisément, il est passé de 0.7 % au premier trimestre de 2007 à 1.1 % au troisième trimestre de 2008, avant de marquer un pic à 1.5 % au deuxième trimestre de 2009 quand l'économie s'est contractée. Avec la reprise, il est revenu à 0.6 % au quatrième trimestre de 2010 et a continué de baisser lentement pour atteindre 0.5 % à la fin de 2014. Après une hausse en 2015, le taux d'incidents de paiement à 90 jours a reculé à 0.5 % à la fin de l'année 2016.

Graphique 3.5. Taux d'incidents de paiement à 90 jours (%) et PIB au Canada, 2007-16

En pourcentage et par rapport au PIB



Source : PayNet Inc, calculs de Statistique Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Réponse des pouvoirs publics

En 2016-17, l'État canadien a maintenu ses mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Les autorités canadiennes se sont engagées à lancer des actions pour permettre aux entreprises axées sur l'innovation et la croissance d'atteindre leur potentiel, et aider les entreprises en général à placer l'innovation au cœur de leur stratégie d'entreprise. Comme annoncé dans le budget 2017, le gouvernement met à disposition jusqu'à 950 millions CAD sur cinq ans, à compter de 2017-18, à l'appui des réseaux et pôles d'innovation. Il a également réaffirmé son attachement à l'objectif et au mandat de l'AGS, une initiative lancée en 2016-17 dans le but de coordonner le soutien apporté aux entreprises par les différents départements et organismes fédéraux. Depuis le 31 mars 2017, l'AGS s'est mis en rapport avec 150 entreprises à fort impact avec pour objectif plus général d'aider 1 000 entreprises au cours des prochaines années.

Le gouvernement canadien s'est également engagé à consacrer, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada (BDC), 400 millions CAD sur trois ans à compter de 2017-18, à une nouvelle Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) qui permettra d'accroître le capital-risque accessible aux entreprises canadiennes à un stade avancé de leur développement. Grâce aux fonds mobilisés auprès du secteur privé et au vu des propositions reçues, l'ICCR a pu injecter 1.5 milliard CAD dans le marché canadien du capital d'innovation.

Le gouvernement du Canada a poursuivi ses efforts destinés à améliorer l'accès des petites entreprises au financement. Le Programme de financement des petites entreprises du Canada a mis en œuvre une série de changements d'ordre législatif et réglementaire visant à rendre le programme plus intéressant pour les prêteurs et à mieux répondre aux besoins des petites entreprises. Parmi les changements apportés on peut citer ; l'ouverture

du programme aux petites entreprises affichant un chiffre d'affaires brut maximal de 10 millions CAD (contre 5 millions CAD actuellement) ; le relèvement du plafond des prêts pour l'achat de biens immobiliers (de 500 000 CAD à 1 000 000 CAD) ; et l'allongement (de 10 à 15 ans) de la durée maximum des prêts immobiliers.

Futurpreneur Canada, organisation sans but lucratif proposant aux jeunes entrepreneurs des services de tutorat, des ressources d'apprentissage et des financements de démarrage, a également reçu un financement de 14 millions CAD sur deux ans, à compter de 2017-18, afin de soutenir la nouvelle génération d'entrepreneurs du Canada.

Le soutien aux femmes entrepreneurs est resté l'un des domaines d'action prioritaires des autorités canadiennes. Le 9 novembre 2016, la BDC a annoncé un investissement de 50 millions CAD dans les entreprises technologiques dirigées par des femmes dans le cadre de ses efforts actuels visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La BDC a également annoncé la clôture de la première levée de fonds du StandUp Ventures Fund I, le 8 mai 2017. Ce fonds investit avant et pendant la phase d'amorçage dans des entreprises à forte croissance opérant dans les domaines de la santé, des technologies de l'information et des technologies propres qui optimisent l'utilisation de leurs fonds propres et dont au moins un des fondateurs est une femme occupant un poste de direction (directrice générale, par exemple). La BDC a contribué à hauteur de 5 millions CAD à ce fonds, et recherche d'autres investisseurs.

Enfin, le gouvernement s'efforce d'alléger le fardeau administratif qui pèse sur les petites entreprises. Il s'attache pour cela à mettre à leur disposition de meilleurs services, à simplifier leurs interactions avec l'administration, en proposant des services aux entreprises plus faciles à utiliser et en améliorant l'accès aux services publics en ligne.

Encadré 3.1. Définition des petites entreprises utilisée dans le Tableau de bord pour le Canada**Définition nationale**

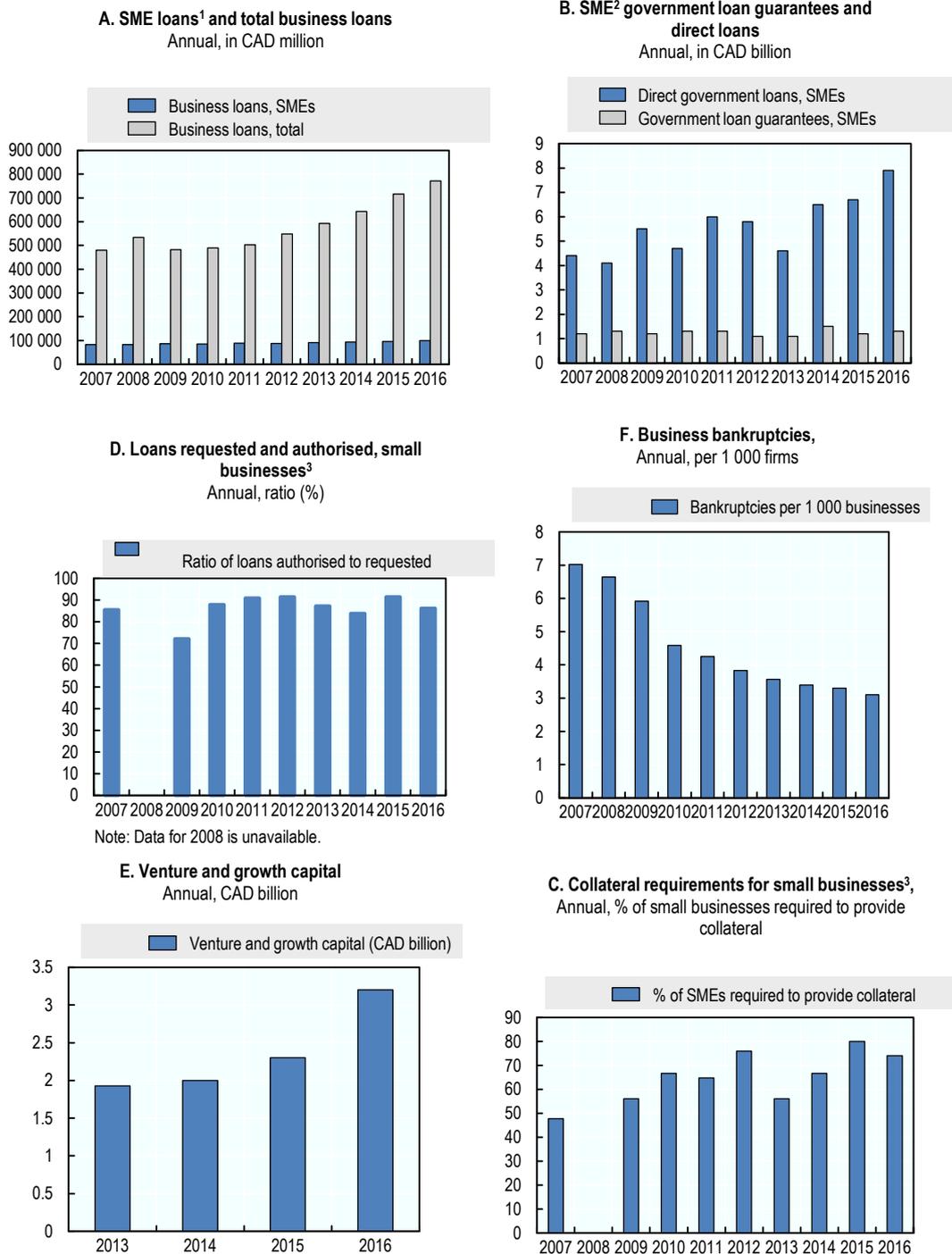
La définition nationale est utilisée pour certains indicateurs du Tableau de bord de l'OCDE pour le Canada. Elle repose sur l'effectif salarié : de 1 à 99 salariés pour les petites entreprises ; de 100 à 499 pour les entreprises de taille moyenne ; 500 salariés et plus pour les grandes entreprises. Pour les données relatives à la demande, la définition se fonde sur le nombre de salariés (inférieur à 100).

Définition des PME utilisée par les institutions financières

La définition financière utilisée dans l'Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises de Statistique Canada se fonde sur des prêts de moins de 1 million CAD pour les petites entreprises, compris entre 1 million CAD et 5 millions CAD pour les entreprises moyennes, et de plus de 5 millions CAD pour les grandes entreprises. Cette définition est utilisée pour l'encours des prêts accordés aux entreprises, qu'il s'agisse de l'encours total ou de celui des prêts aux PME.

Définition des PME utilisée pour la note par pays concernant le Canada

Les statistiques concernant les entreprises canadiennes concernent autant que possible les petites et les moyennes entreprises. Mais dans de nombreux cas, faute de données suffisantes, la note par pays fait référence aux petites entreprises comptant entre 1 et 99 salariés, qui représentent 98.1 % de l'ensemble des entreprises. Les entreprises de taille moyenne, dont l'effectif est compris entre 100 et 499 salariés, ne représentant que 1.7 % des entreprises canadiennes, leur exclusion n'a qu'une incidence négligeable sur les données ou les résultats.

Graphique 3.6. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Canada**Notes :**

1. Les prêts aux PME correspondent aux prêts d'un montant inférieur à 1 million CAD.
2. Les PME sont définies comme les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 25 millions CAD.
3. Les petites entreprises sont définies comme les entreprises employant entre 1 et 99 salariés ; les données relatives aux sûretés exigées des PME (partie C) et les prêts aux PME en 2008 (partie D) ne sont pas disponibles.

Source : Parties A, C, D : Statistique Canada. Partie B : Exportation et développement Canada, Banque de développement du Canada et Programme de financement des petites entreprises du Canada. Partie E : Canadian Venture Capital Private Equity Association, 2016. Partie F : Bureau du Surintendant des faillites, Canada, et calculs de Industrie Canada.

Tableau 3.11. Définitions des indicateurs pour le Tableau de bord du Canada

Indicateur	Définition	Source
Encours des prêts aux entreprises, PME	Prêts des banques aux PME (prêts accordés d'un montant inférieur à 1 million CAD), encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les facilités de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits accordés aux filiales/entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2016
Encours des prêts aux entreprises, total	Prêts commerciaux à l'ensemble des entreprises, encours (stocks). Inclut les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les facilités de crédit, les cartes de crédit. Exclut les crédits-bails, les crédits accordés aux filiales/entreprises affiliées, l'affacturage. Exclut les entreprises sans salariés.	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2016
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD).	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2016
Nouveaux prêts aux PME	Grandes entreprises (accord supérieur ou égal à 5 millions CAD), entreprises moyennes (accord compris entre 1 million et 5 millions CAD) et petites entreprises (accord inférieur à 1 million CAD).	Statistique Canada, Enquête auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises, 2007-2016
Encours des prêts à court terme, PME	Crédit de fonctionnement (prêts à court terme, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, facilités de crédit, cartes de crédit), flux. Les petites entreprises sont les entreprises qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Encours des prêts à long terme, PME	Prêt à moyen ou à long terme (plus de 12 mois) ou prêt hypothécaire, flux. Les petites entreprises sont les entreprises qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Garanties de prêts accordées par l'État aux PME	Prêts garantis aux PME, flux de l'administration centrale, prêts garantis par le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC), Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC).	Données administratives d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada et du Programme de financement des petites entreprises du Canada
Prêts garantis par l'État, PME		
Prêts directs de l'État aux PME	Prêts directs aux PME, flux de l'administration centrale.	Données administratives d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada
Taux d'intérêt, PME	Taux annuel moyen de l'ensemble des nouveaux prêts à terme aux petites entreprises et des prêts non hypothécaires, taux de base plus prime de risque ; hors cartes de crédit.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Les taux de base pratiqués par les banques à charte sur les prêts aux entreprises sont les taux d'intérêt réservés aux emprunteurs les plus solvables.	Banque du Canada, Statistiques bancaires et financières
Écart de taux d'intérêt	Différence entre le taux d'intérêt appliqué aux petites entreprises et le taux de base.	
Sûretés, PME	Pourcentage de petites entreprises tenues de fournir une sûreté pour obtenir leur dernier prêt. Les petites entreprises sont les entreprises qui emploient entre 1 et 99 salariés.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.

Taux de demandes de prêts, PME	Taux de demande de financement par l'emprunt. Nombre d'entreprises faisant une demande de financement par l'emprunt divisé par le nombre total d'entreprises.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Taux de refus	Nombre de demandes de financement par l'emprunt des entreprises rejetées divisé par le nombre de demandeurs de financement par l'emprunt.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Taux d'utilisation	Montant total du financement par l'emprunt accordé divisé par le montant total demandé.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Capital-risque et capitaux de croissance	Montant du capital-risque et des capitaux de croissance effectivement investis. Comprend les stades suivants : amorçage, démarrage, stade initial et développement. Ensemble des entreprises.	Thompson Reuters Canada
Taux de demandes de crédits-bails	Pourcentage d'entreprises qui demandent un crédit-bail.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Taux d'acceptation des crédits-bails	Pourcentage d'entreprises ayant obtenu un crédit-bail.	Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises, 2007 ; Industrie Canada, Enquête sur les conditions de crédit, 2009, 2010, 2012, 2013, 2015 et 2016 ; et Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2011 et 2014.
Taux d'incidents de paiement à 90 jours	La taille de l'entreprise est définie selon le plafond d'encours (c'est-à-dire le montant maximal d'encours qu'a pu avoir une entreprise selon la base de données PayNet). Les petits emprunteurs sont ceux dont le plafond d'encours est inférieur à 500 000 CAD et les emprunteurs moyens ceux dont le plafond est compris entre 500 000 CAD et 2 millions CAD. Le calcul du taux d'incidents de paiement à 90 jours se fait en divisant le montant des intérêts et du principal dus depuis plus de 90 jours par le total des encours de prêts.	Paynet Inc.
Faillites, PME	L'insolvabilité est définie comme le nombre de faillites déclarées et proposées. Ensemble des entreprises.	Bureau du Surintendant des faillites, Canada

Références

Banque du Canada, Enquête auprès des responsables du crédit,

<http://www.banqueducanada.ca/publication/erc>.

Statistique Canada, Enquête semestrielle auprès des fournisseurs de services de financement aux entreprises,

http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_01569.html.

Industrie Canada (2010), Enquête sur les conditions de crédit,

http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_02192.html.

Statistique Canada, Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises,

http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_02774.html.

PayNet Inc., Canadian Business Delinquency Index,

<http://www.paynetonline.ca/SmallBusinessInsights/CanadianBusinessDelinquencyIndex.aspx>.

France

Données essentielles sur le financement des PME

La France compte environ 3 millions de PME (y compris les entreprises sans salarié), qui représentent 99.8 % de l'ensemble des entreprises.

Les prêts aux PME sont restés relativement constants au cours de la période 2007-16, après ajustement des montants en fonction de l'inflation, la part des prêts aux PME dans les prêts totaux demeurant à environ 20 %.

Globalement, les taux d'intérêt ont baissé, mais l'écart de taux d'intérêt indique que ce sont les grandes entreprises plus que les PME et les microentreprises qui en ont profité jusque récemment.

L'accès au financement bancaire est généralement fluide, 79 % des PME obtenant la totalité des prêts demandés, contre 70 % en moyenne dans la zone euro. Cette situation s'explique par la progression continue des prêts, l'assouplissement des conditions de crédit (taux d'intérêt en baisse, conditions de prêts plus favorables), et par le taux toujours croissant de demandes satisfaites.

Depuis 2012, les montants de capital-risque et de capital-développement investis suivent une courbe toujours ascendante, atteignant 4 727 millions EUR en 2016. Après une période de forte baisse des investissements consécutive à la crise, l'augmentation des investissements de capital-investissement dans les PME s'est confirmée pour tous les segments.

L'affacturage connaît une croissance continue France depuis 2009.

Pour la première fois depuis la crise financière, le nombre de faillites de PME est passé sous la barre des 60 000. Les retards de paiement ont de nouveau reculé en 2016 d'après des enquêtes nationales, après avoir enregistré une hausse en 2015. En ce qui concerne les actions prises par les pouvoirs publics pour maintenir l'accès au financement, en 2015 le programme de Médiation du crédit a été prolongé (jusqu'à fin 2017) et élargi (les difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs relations avec leurs prestataires de services d'affacturage faisant désormais partie de ses missions).

Instaurer les conditions-cadres propres à stimuler l'investissement, et en particulier les investissements immatériels, est au centre de l'action publique. Des efforts particuliers ont été réalisés en matière de financement en ce qui concerne les très petites entreprises (TPE), avec le « prêt de développement », un prêt à moyen terme en ligne de Bpifrance qui couvre les investissements matériels et immatériels des TPE afin de répondre à leurs besoins spécifiques ; et en ce qui concerne les PME industrielles avec la mise au point d'un instrument dédié à la modernisation et la transformation des modes et processus de production (Prêt Industrie du futur). Le financement de leur transformation numérique devient une question cruciale pour les PME : si le financement bancaire est disponible pour les investissements matériels, il est rarement assuré pour le financement de services de conseil en stratégie, de la formation des salariés, de la création de sites Internet ou, pour les entreprises plus grandes, de la reconfiguration des processus de production. Les deux instruments mis au point par Bpifrance ont pour objet de compléter les prêts bancaires de façon à toute une série de besoins de transformation auxquels les PME doivent faire face.

Tableau 3.12. Tableau de bord pour la France

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement											
Encours des prêts aux entreprises, PME	Millions EUR	180	189	189	199	210	214	216	219	224	233
		579	150	676	757	331	141	664	364	355	118
Encours des prêts aux entreprises, total	Millions EUR	868	927	938	974	1 012	1 009	1 025	1 036	1 078	1 129
		898	546	872	523	765	835	938	510	346	696
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	20.78	20.39	20.20	20.50	20.77	21.21	21.12	21.16	20.81	20.64
Prêts à court terme, PME	Millions EUR	43	42	37	38	40	41	42	43	43	44
		078	654	532	116	343	097	850	276	630	039
Prêts à long terme, PME	Millions EUR	119	121	108	104	111	118	125	129	132	137
		657	860	750	069	575	877	468	927	782	448
Part des prêts à court terme aux PME	% du total des prêts aux PME	26.47	25.93	25.66	26.81	26.56	25.69	25.46	24.99	24.73	24.27
Garanties de prêts accordées par l'État, total	Millions EUR	5 850	6 861	11 267	11 883	9 826	8 465	8 925	7 800	8 000	8 400
Prêts garantis par l'État, total	Millions EUR	2 707	3 219	5 752	5 326	4 231	4 157	4 394	4 783	4 984	..
Prêts improductifs, total	% de l'ensemble des prêts aux entreprises	3.70	3.66	4.71	4.56	3.96	4.06	4.25	4.14	4.05	3.90
Taux d'intérêt, PME	%	5.10	5.42	2.86	2.48	3.11	2.43	2.16	2.08	1.78	1.50
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.52	4.76	1.96	1.57	2.23	1.72	1.46	1.30	1.19	1.14
Écart de taux d'intérêt	Points	0.58	0.66	0.90	0.91	0.89	0.71	0.70	0.78	0.59	0.35
Sûreté, PME	% des PME tenues de fournir une sûreté pour obtenir un prêt bancaire	9.42	8.52	7.28	6.33	5.17
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME/nombre total de PME	38.42	35.64	35.73	37.88	37.90
Taux de refus	Prêts aux PME accordés/demandés	11.12	8.00	6.61	7.55	6.21
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	87.69	87.78	87.18	86.38	87.02	87.64	87.32	87.49	87.16	86.99
Financements non bancaires											
Capital-risque et capitaux de croissance	Millions EUR	1 987	2 411	2 385	2 915	3 537	2 389	2 469	3 234	4 610	4 727
Capital-risque et capitaux de croissance (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	..	21.34	-1.08	22.22	21.34	-32.46	3.35	30.98	42.55	2.54
Crédit-bail et location-vente	Millions EUR	9 343	9 532	9 018	8 472	8 125	6 591	6 086	5 713	7 122	7 654
Affacturation et escompte de factures	Millions EUR	18 758	20 305	17 719	20 133	23 033	23 764	26 393	29 583	34 904	

		Autre indicateurs									
Retards de paiement, interentreprises	Nombre de jours	60.40	57.30	54.90	54.70	53.60	51.80	51.30	50.00	50.10	..
Faillites, PME	Nombre	51	55	63	60	59	61	62	62	63	58
		301	524	163	298	451	066	507	371	026	037
Faillites, PME (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, en %	..	8.23	13.76	-4.54	-1.40	2.72	2.36	-0.22	1.05	-7.92

Source : Voir tableau 3.12.

Les PME dans l'économie nationale

La France compte environ 2.5 millions de PME (unités légales), qui représentent 99.8 % de l'ensemble des entreprises, compte non tenu d'environ un demi-million d'entreprises sans salarié (voir Tableau 3.13).

Tableau 3.13. Répartition des entreprises en France, 2015

Par taille d'entreprise		
Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre	%
Ensemble des entreprises	2 808 084	100
PME (1-249)	2 803 920	99.9
Micro-entreprises (1-9)	2 660 979	94.8
Petites entreprises (10-49)	123 146	4.4
Entreprises moyennes (50-249)	19 795	0.7
Grandes entreprises (250+)	4 164	0.1

Note : Les données englobent les sociétés financières autres que les holdings (CITI rév. 4 secteur 642). Hors entreprises sans salarié.

Source : OCDE (2015).

Prêts aux PME

Le Service central des risques de la Banque de France collecte chaque mois les données relatives aux prêts de plus de 25 000 EUR accordés aux entreprises (unités légales). Ces données couvrent aussi bien les prêts mobilisés (utilisés) que mobilisables (non utilisés) par les entreprises résidentes en France. Il existe des données sur les prêts à l'ensemble des entreprises et aux seules PME (indépendantes ou appartenant à un groupe, mais hors entrepreneurs individuels).

L'encours des prêts aux entreprises – PME et secteur des entreprises en général – a progressé de manière régulière entre 2012 et 2016, de 2.5 % environ en moyenne. Après prise en compte de l'inflation, toutefois, l'encours de prêts a très peu augmenté sur la période. Le taux de croissance annuel de l'encours de prêts aux PME était bien supérieur à 2 % en 2015-16, ce qui n'avait pas été le cas depuis 2012. La part des prêts aux PME dans l'encours total (environ 21 %) n'a guère varié ces cinq dernières années. La part des prêts à court terme dans le total des prêts aux PME s'est maintenue à environ 25 % pendant la même période, 2012-16.

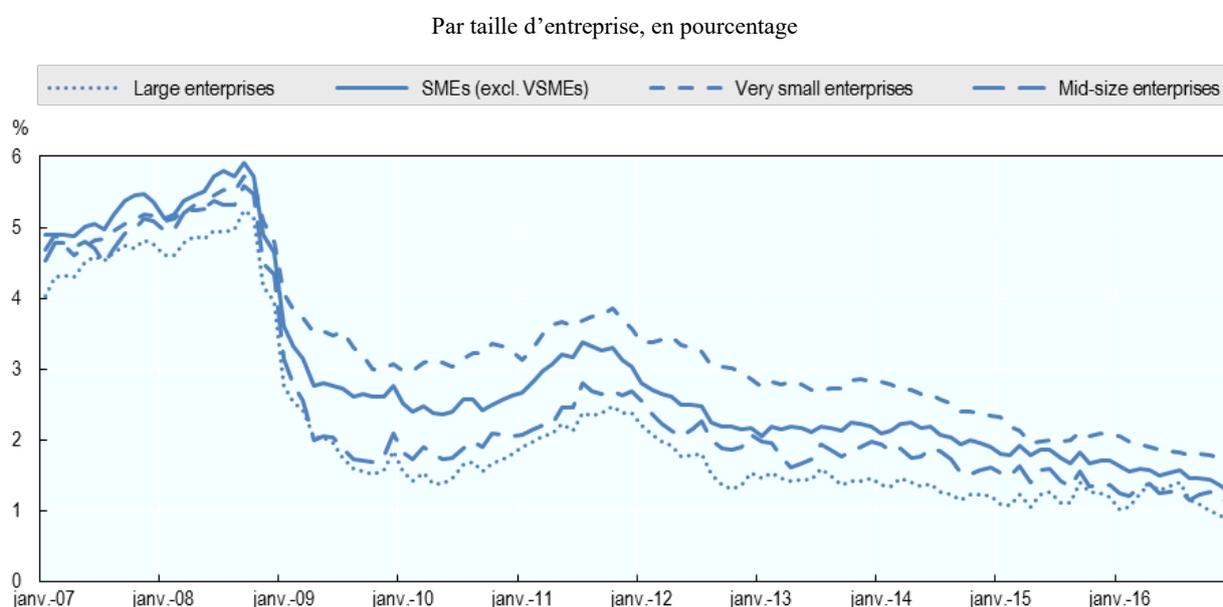
Conditions de crédit

La France dispose de données détaillées sur les prêts mobilisés et mobilisables. Une hausse de la part des prêts mobilisés dans l'ensemble des prêts (qui correspond à la

somme des prêts mobilisés et mobilisables) est le signe d'une plus grande utilisation et, partant, d'un resserrement des conditions du crédit, ainsi que d'une détérioration de la disponibilité du crédit comparable à celle observée en 2008-09, et, dans une moindre mesure, en 2011. Depuis 2012, cependant, les conditions de crédit mesurées par le biais de ces tendances affichent une stabilité relative.

Comme dans la plupart des pays européens, les taux d'intérêt ont fortement chuté pour l'ensemble des entreprises en 2009, en raison de l'assouplissement monétaire pratiqué par la Banque centrale européenne. Après une légère remontée en 2011, les taux d'intérêt sont repartis à la baisse. La diminution générale des taux d'intérêt sur la période a été beaucoup plus prononcée pour les grandes entreprises que pour les micro-entreprises (comptant 10 salariés au plus) et l'écart entre les taux d'intérêt facturés aux PME (à l'exclusion des micro-entreprises) et aux grandes entreprises est resté important jusqu'en 2014. En 2015 et 2016, l'écart de taux s'est toutefois réduit.

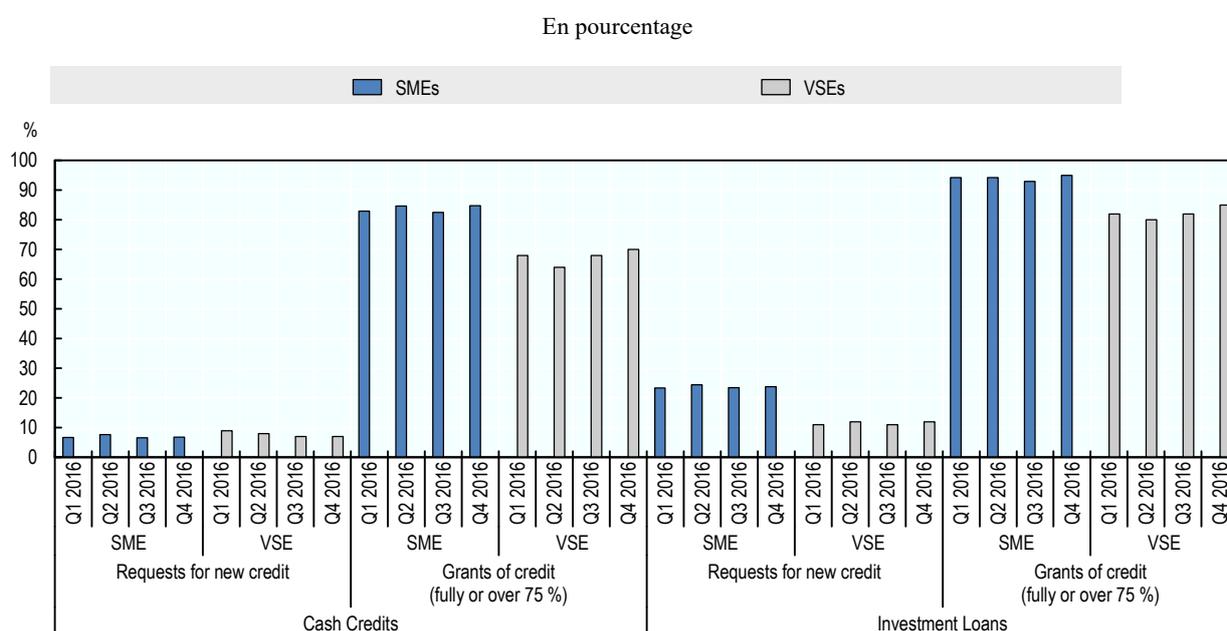
Graphique 3.7. Taux d'intérêt des crédits octroyés aux entreprises en France



Source : Banque de France.

L'étude réalisée par la Banque centrale européenne et la Commission européenne auprès des demandeurs sur les conditions d'octroi du crédit aux PME (BCE, 2017) a révélé que 79 % des PME françaises ont obtenu la totalité des prêts demandés (contre 70 % dans l'UE28), une tendance confirmée par l'enquête nationale réalisée par la Banque de France.

La situation des PME et des très petites entreprises en ce qui concerne l'accès au financement bancaire continue donc de s'améliorer en France, comme c'était le cas les années précédentes : l'accès des PME au crédit bancaire a été satisfaisant, comme en témoignent l'augmentation continue des prêts, l'assouplissement des conditions (taux d'intérêt plus bas, conditions moins strictes) et la hausse des taux d'acceptation des demandes de crédit, tel que mesuré par la Banque de France lors de son enquête triennale sur l'accès aux financements bancaires des PME et des très petites entreprises (TPE) (Banque de France, 2017).

Graphique 3.8. Résultat des demandes de prêt des PME en France

Source : Banque de France (2017a).

Autres sources de financement des PME

Depuis 2012, les montants de capital-risque et de capital-développement investis ont suivi une courbe toujours ascendante, atteignant 4 727 millions EUR en 2016. Après une période de forte baisse des investissements consécutive à la crise, l'augmentation des apports de capital-investissement dans les PME s'est confirmée pour tous les segments (AFIC, 2017). Il convient cependant de noter que ces montants ne représentent qu'une petite fraction du financement des PME (AFIC, 2016).

Graphique 3.9. Capital-investissement en France

Par stade d'investissement, en millions EUR

Stade	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capital-risque	536	677	758	587	605	597	443	642	626	758	874
Capital-développement	1 057	1 310	1 653	1 798	2 310	2 940	1 946	1 827	2 608	3 852	3 853
Sous-total	1 593	1 987	2 411	2 385	2 915	3 537	2 389	2 469	3 234	4 610	4 727
Capital-transmission	8 075	10 340	7 399	1 605	3 512	6 015	3 568	3 910	5 452	6 116	7 621
Capital-retournement	95	84	99	84	90	118	115	103	41	22	47
Total des investissements	10 164	12 554	10 009	4 100	6 598	9 738	6 072	6 482	8 727	10 749	12 395

Source : Association française des investisseurs en capital (AFIC)/Grant Thornton, mars 2017 (AFIC 2017).

Les volumes d'affacturage ont connu une forte augmentation, passant de 186.5 millions EUR en 2012 à 268.2 millions EUR en 2016. Le nombre de transactions, d'opérations en cours et de clients a également progressé au cours de cette période, témoignant du développement de cette source de financement en France (voir Tableau 3.9). Cette évolution peut s'expliquer entre autres par l'effort collectif des prestataires de services d'affacturage pour s'adresser aux PME, en proposant des solutions plus simples

sans contraintes de temps et qui offrent la possibilité de ne couvrir qu'une partie de leurs créances clients.

Graphique 3.10. Évolution des activités d'affacturage en France

Stade	Unité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production	Millions EUR	133	128.3	153.2	173.3	186.5	200.5	226.5	248.19	268.16
Transactions internationales	%	14.2	14.5	17	18.2	18.1	19.3	25	27	29.33
Opérations en cours	Millions EUR	24.8	21.1	24.2	26.9	27.6	30.4	33	37.3	37.3
Nombre de clients	Milliers	29	32.2	35.3	36.9	37.9	38.9	40.5	39.92	41.23

Source : ASF 2016.

Autre indicateurs

Les délais de paiement, mesurés en termes de laps de temps nécessaire pour régler les fournisseurs, et en prenant en compte les avances et les acomptes, se sont réduits en 2008 et 2009, avant de devenir globalement stables. Il existe toutefois une certaine hétérogénéité dans les délais de paiement, due à la taille des entreprises ou du secteur. En 2015, l'écart entre la date officielle de paiement et le paiement effectif a atteint 13.6 jours, le chiffre le plus élevé depuis la crise, puis a été ramené à 11.6 jours en 2016. D'après le dernier rapport de l'Observatoire des délais de paiement, la suppression de tous les retards et le respect de la période de paiement officielle représenterait un transfert d'espèces d'environ 11 milliards EUR aux PME en 2015 (ODP 2016).

Le nombre de faillites de PME a atteint des niveaux record pendant la Grande Récession, pour diminuer ensuite en 2010 et 2011, avant de remonter légèrement en 2012 et 2013, une tendance qui s'est poursuivie depuis. En 2016, quelque 58 037 entreprises, principalement des PME, ont fait faillite. Si ce chiffre reste élevé, c'est la première fois depuis la crise qu'il passe sous la barre des 60 000 (Banque de France, 2017b).

Réponse des pouvoirs publics

L'amélioration des conditions de financement en France a conduit les pouvoirs publics à accorder moins d'attention à la population globale des PME pour se concentrer sur les entreprises faisant face à une conjoncture plus difficile et/ou rencontrant des obstacles spécifiques dans leur relation avec les établissements bancaires.

Médiation du crédit

Le dispositif de médiation du crédit, créé en novembre 2008 pour aider les petites et moyennes entreprises à résoudre leurs problèmes de liquidités en conservant leur crédit bancaire ou en obtenant un crédit, reste un élément central du paysage du financement des PME françaises.

Les entreprises rencontrant des difficultés avec leur banque ou leur établissement d'assurance-crédit peuvent constituer un dossier en ligne pour engager une procédure de médiation. Les services de médiation situés à Paris, épaulés par les médiateurs départementaux de la Banque de France, évaluent la recevabilité des demandes et contribuent à la recherche d'une solution entre les entreprises demandeuses et les établissements financiers, au niveau local voire national.

En 2016, 1 638 dossiers ont été instruits et clos, et 183 millions EUR de crédit ont été débloqués, ce qui a permis d'aider 1 048 entreprises employant au total 12 768 salariés.

Toutefois, le nombre de demandes a baissé par rapport à la moyenne des années précédentes, ce qui s'explique en partie par la conjoncture économique ainsi que par l'assouplissement de l'accès aux financements bancaires observé au niveau mondial.

Depuis sa création en 2008, le service de médiation du crédit a reçu 51 166 dossiers, en a accepté 79 %, et 61 % ont connu une issue favorable. Dans l'ensemble, le dispositif a aidé 21 561 entreprises de toutes tailles, débloqué 6.4 milliards EUR de prêts et préservé 392 402 emplois (Médiateur du crédit, 2017).

En 2015, le dispositif a été prolongé (jusqu'à fin 2017) et élargi (aux difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs relations avec leurs prestataires de services d'affacturage). Il est également intéressant de noter que la Médiation du crédit a signé, en 2015, un accord avec Financement Participatif France, l'association qui regroupe les plateformes de financement participatif : les entreprises en médiation seront informées de la possibilité d'utiliser le financement participatif pour répondre à leurs besoins de financement, et les plateformes informeront les entreprises qui n'ont pas été retenues sur leur site Internet de la possibilité pour elles de se tourner vers la Médiation du crédit.

Le Médiateur national du crédit, qui préside l'Observatoire du financement des entreprises, est une structure légère créée en 2011 pour observer et rassembler des informations sur la situation financière des petites et moyennes entreprises. L'Observatoire réunit des représentants d'institutions financières, du monde des affaires, des administrations et des statisticiens pour débattre des évolutions de l'accès des PME aux financements ou réaliser des études sur des aspects précis en relation avec ce sujet.

Bpifrance

Les aides publiques aux PME sont principalement gérées par le biais de Bpifrance, la nouvelle banque publique de développement créée début 2013 par fusion de plusieurs opérateurs publics (OSEO, CDC Entreprises, Fonds stratégique d'investissement). Bpifrance est en mesure de proposer aux entreprises un service de financement local s'appuyant sur un portefeuille étendu d'instruments financiers et de possibilités de conseils mobilisables à tout moment du cycle de développement de l'entreprise. Bpifrance propose des garanties, des cofinancements, des prêts directs, et gère au nom de l'État les aides publiques concernant l'innovation et les services. La banque se charge aussi de garantir le capital-risque. En ce qui concerne les financements en fonds propres, Bpifrance gère plusieurs fonds de fonds et des fonds directs ciblant principalement les besoins des PME. Son champ d'action a été élargi récemment, pour englober les garanties de prêts à l'exportation. Bpifrance est désormais l'organisme public en charge des garanties à l'exportation.

En 2016, grâce à l'intermédiation de Bpifrance, les PME ont eu accès à quelque 8.4 milliards EUR de prêts garantis, 7 milliards EUR de cofinancements publics, 5.4 milliards EUR de financements des créances clients, et environ 1.2 milliard EUR d'aides à l'innovation. Du côté des fonds propres, Bpifrance a injecté 139 millions EUR directement dans des PME via son activité de capitaux de croissance, 191 millions EUR dans des PME innovantes par l'intermédiaire de sa branche de capital-risque, et a investi indirectement plus de 700 millions EUR dans des entreprises via son activité de fonds de fonds (Bpifrance, 2016).

Priorité particulière des pouvoirs publics en 2016-17

Les pouvoirs publics continuent de promouvoir un meilleur accès des petites entreprises au financement, une utilisation judicieuse des dispositifs de financement privés et publics destinés à stimuler l'investissement, et la mise en place de mesures d'accompagnement visant à améliorer l'information des PME et leur préparation en matière d'accès au financement.

Depuis l'année dernière, l'instauration de conditions-cadres propres à stimuler l'investissement est au cœur de l'action publique en matière de financement. Pour stimuler l'investissement afin d'inciter les entreprises, grandes ou petites, à se lancer dans de nouveaux projets plus risqués, de répondre aux besoins des *start-ups*, des entreprises à croissance rapide, ou des PME plus traditionnelles confrontées à la transformation numérique et à de nouveaux modèles économiques, les acteurs financiers et économiques, notamment publics, doivent revoir leurs solutions de financement classiques : il faut augmenter les apports de fonds propres et les prêts (tout en réduisant les exigences en termes de sûretés) afin de donner la possibilité de financer des investissements immatériels, des projets d'exportation, ainsi que la formation ou encore la modernisation innovante des processus de production.

Citons deux exemples de mesures illustrant cette orientation de l'action publique au cours d'une période récente :

Meilleur accès des très petites entreprises au financement

Si la situation des très petites entreprises en ce qui concerne leur accès au crédit bancaire continue de s'améliorer, comme mentionné plus haut, elles n'en restent pas moins confrontées à des difficultés spécifiques dues à leur taille et, parfois, à des connaissances financières insuffisantes.

Le cas des très petites entreprises est au cœur d'une nouvelle mesure mise en place par Bpifrance pour répondre à leurs besoins de financement des investissements. Depuis 2016, Bpifrance propose des prêts de développement en ligne, compris entre 10 000 EUR et 50 000 EUR, destinés à financer un projet d'investissement global, investissements matériels et immatériels compris, ces derniers n'étant pas spontanément couverts par les banques en raison de la difficulté à trouver des sûretés. Ces prêts s'adressent aux entreprises de 3 à 50 salariés. Ce dispositif est une expérience qui a été mise en œuvre dans certaines régions et qui, avec leur soutien, semble bien fonctionner et devrait être étendue au niveau national en 2017.

Pour soutenir les TPE, la Banque de France a mis en place dans chaque région un correspondant pour ces entreprises, dont le rôle est de les conseiller et d'échanger avec elles sur leur situation financière si nécessaire, l'objectif étant d'éviter des difficultés spécifiques avant qu'elles ne se présentent. Quelque 100 conseillers ont été nommés à cet effet et concentrent leurs efforts sur les entreprises de moins de 10 salariés enregistrant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions EUR. Le but d'une telle initiative, lancée en septembre 2016, est de rompre l'isolement des entrepreneurs et de régler les problèmes financiers avant qu'ils ne deviennent trop lourds pour une petite entreprise (Banque de France, 2017c).

Transformation numérique

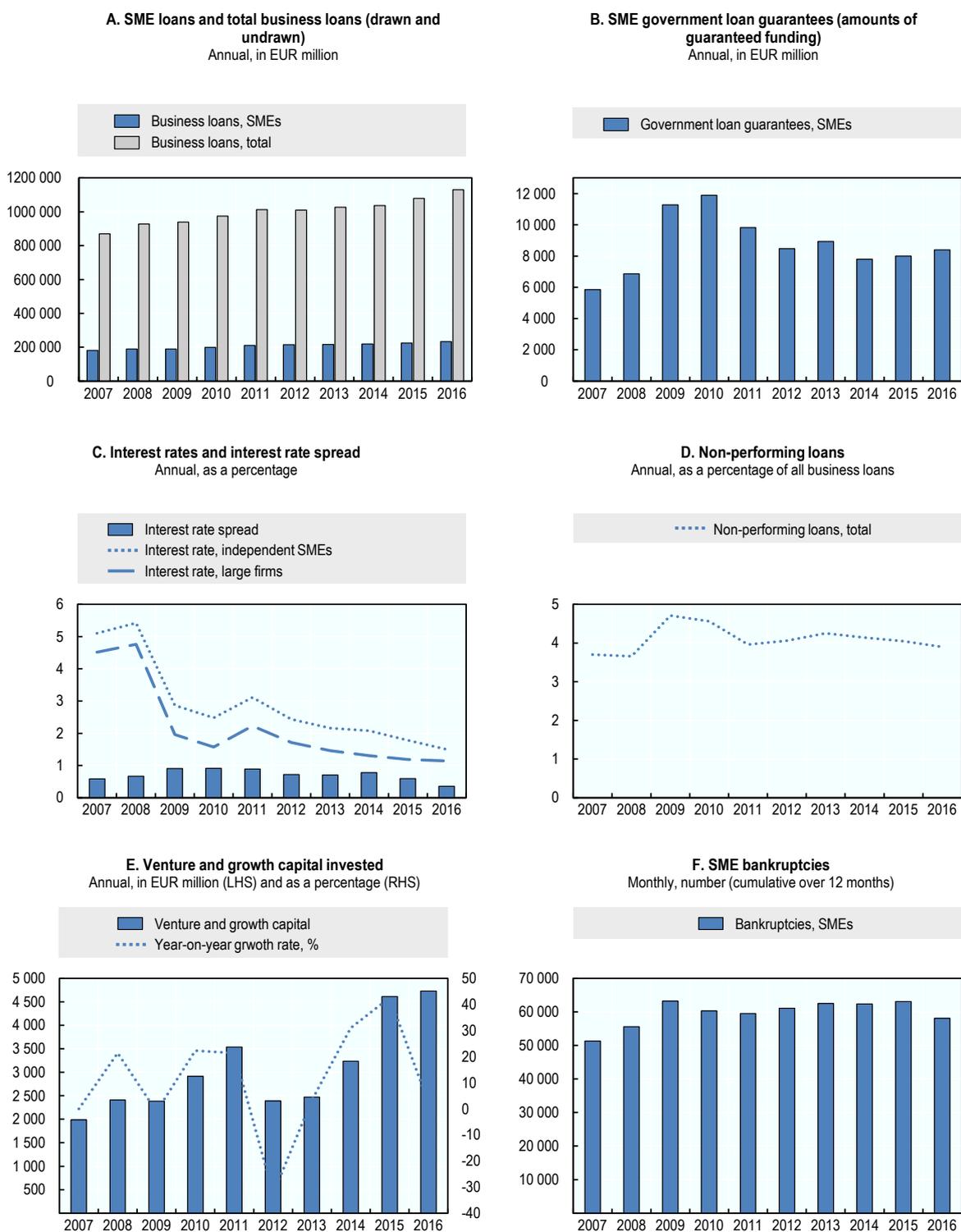
La transformation numérique est un défi pour toutes les entreprises, mais spécialement pour les PME traditionnelles qui parfois doivent subir des transformations radicales et se lancer dans de nouveaux projets plus risqués pour répondre aux exigences de leurs clients et concurrents. Pour ce faire, elles doivent financer des investissements matériels et immatériels importants, des projets d'exportation, des activités de formation ou la modernisation innovante des processus de production.

S'agissant du financement, les banques sont souvent réticentes à financer des projets d'investissement dans les outils et méthodes de production utilisés par les PME et les capitalisations moyennes (robotique, « verdissement » de la production, équipements numériques) pouvant leur permettre de tirer parti des révolutions numérique et environnementale actuelles.

Dans son projet « Industrie du futur », l'État français a encouragé la mise au point d'un outil de financement géré par la banque nationale de développement, Bpifrance, qui cible ce type de projets d'investissement, souvent entrepris par des entreprises industrielles. D'une durée de 7 à 10 ans, ces prêts de développement, sont destinés au financement d'investissements immatériels et matériels et proposés en même temps que des prêts bancaires pour cofinancer un projet d'investissement global. Un tel outil ne modifie pas radicalement la manière dont les banques financent les investissements, mais permet aux entreprises de se lancer dans des projets plus ambitieux, et peut aider les banques à se familiariser avec ces projets.

Le développement du numérique est un défi non seulement pour les entreprises industrielles, mais aussi pour l'ensemble des PME, quelle que soit leur activité. Dans de nombreux cas, les petites entreprises ne savent pas par où commencer s'agissant du développement du numérique, et ont besoin d'un accompagnement spécifique, de services de conseils stratégiques et technologiques ainsi que de nouveaux recrutements, qu'elles doivent financer. De nouveaux instruments ou de nouvelles pratiques en matière de financement doivent être mis au point pour répondre aux besoins financiers de ces entreprises dans cette phase de transition/transformation. L'Observatoire du financement des entreprises rédige actuellement un rapport sur la question spécifique du financement des actifs immatériels et du développement du numérique, afin de faire le point sur ce qui existe et sur les instruments qui devraient être mis en place.

Graphique 3.11. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en France



Source : Graphiques A, C, D et F : Banque de France ; graphique B : OSEO, Rapport annuel ; graphique E : Association française des investisseurs en capital.

Graphique 3.12. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la France

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Total des prêts aux PME (indépendantes ou appartenant à un groupe) mobilisés et mobilisables - montant de l'encours, en fin d'année.	Banque de France - Service central des Risques http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5385572
Encours des prêts aux entreprises, total	Total des prêts mobilisés et mobilisables - montant de l'encours, en fin d'année.	Banque de France - Service central des Risques
Nouveaux prêts aux entreprises, total		
Nouveaux prêts aux PME		
Encours des prêts à court terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés avec une maturité inférieure ou égale à un an, en fin d'année.	Banque de France - Service central des Risques
Encours des prêts à long terme, PME	Montant de l'encours de prêts mobilisés avec une maturité de plus d'un an, en fin d'année.	Banque de France - Service central des Risques
Garanties de prêts accordées par l'État aux PME	Montant des prêts garantis par Bpifrance.	Rapport annuel et communiqué de presse Bpifrance Financement http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Rapport-Annuel-Digital-2016
Prêts garantis par l'État, PME	Montant net de risques couverts par Bpifrance pour les garanties accordées à toutes les entreprises.	Rapport annuel et communiqué de presse Bpifrance Financement
Prêts directs de l'État aux PME		
Prêts improductifs, total		Banque de France - Agrégats monétaires http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384840
Prêts improductifs, PME		
Taux d'intérêt, PME	Taux effectif au sens étroit (TESE) – PME.	Banque de France - Banque de France - Direction Générale des Statistiques http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384417
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux effectif au sens étroit (TESE) - grandes entreprises.	Banque de France - Direction Générale des Statistiques
Écart de taux d'intérêt		
Sûretés, PME	% de PME déclarant que de nouvelles garanties leur ont été imposées pour leurs nouvelles demandes de crédit - données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année.	Banque de France - Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384547
Taux de demandes de prêts, PME	% de PME répondant qu'elles ont déposé de nouvelles demandes de crédit (facilités de crédit, crédit à court terme ou crédit d'investissement) - données d'enquêtes trimestrielles, moyenne sur l'année.	Banque de France - Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux de refus	% de PME déclarant que leur nouvelle demande de crédit n'a pas été acceptée, voire qu'elles n'ont pas fait de demande par crainte d'un refus - données d'enquête trimestrielle, moyenne sur l'année.	Banque de France - Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit
Taux d'utilisation	Ratio des prêts mobilisés/(prêts mobilisés + mobilisables).	Banque de France - Service central des Risques

Financements non bancaires		
Capital-risque et capitaux de croissance		AFIC (Association française des investisseurs pour la croissance) (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) http://www.afic.asso.fr/fr/etudes-statistiques/les-statistiques-du-capital-investissement.html
Crédit-bail et location-vente	Montants de l'encours, en fin d'année.	Banque de France - Dépôts et prêts par région http://webstat.banque-france.fr/fr/browseSelection.do?node=5384937&BS_ITEM=A20FRCL
Affacturation et escompte de factures	Montants de l'encours des créances saines, en fin d'année.	ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) - Enquête affacturation annuelle https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20161014-AS73-Enquete-affacturation-2015.pdf
Autre indicateurs		
Retards de paiement, interentreprises	Délai moyen de règlement des fournisseurs, sommes dues /achats en jours.	Banque de France - conditions de paiement http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384245
Faillites, PME	Nombre de liquidations judiciaires et de procédures de réorganisation judiciaire.	Banque de France - démographie des entreprises http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384549

Références

- AFIC (2017) « Activité des acteurs français du capital-investissement en 2016 », http://www.afic.asso.fr/dl.php?table=ani_fichiers&nom_file=SLIDESHOW-ACTIVITE-2016-FINAL-VF.pdf&chemin=uploads/_afic.
- ASF (2017), « Les statistiques de l'affacturation 2016 », Association des sociétés financières, <http://www.asf-france.com/statistiques/Activiteadherents/201612-Activite-affacturation.pdf>.
- Banque de France (2017a), « Enquête trimestrielle sur l'accès des entreprises au crédit en France - 1er trimestre 2017 », https://www.banquefrance.fr/sites/default/files/webstat_pdf/acc_ent_cre_2161_fr_acces_credit_entreprise_t12017.pdf.
- Banque de France (2017b), https://www.banquefrance.fr/sites/default/files/medias/documents/obs17_014_stat_info_defaillances_201701_vfinale_0.pdf.
- Banque de France (2017), « Le rôle des correspondants TPE », <https://entreprises.banque-france.fr>.
- Bpifrance (2017) « Bilan d'activité 2016 », <https://www.bpifrance.fr/content/download/60961/648525/version/1/file/communiqu%C3%A9%20de%20presse%20Bilan%20Activit%C3%A9%20Bpifrance%202016.pdf>.
- BCE (2017), « Survey on the Access to Finance of Enterprises in the euro area October 2016 to March 2017 », voir : <https://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/sme/html/index.en.html>.
- Médiation du crédit (2017), Rapport annuel, <http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/rapport-activite-2016>.
- ODP (2017) Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement, <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/22331.pdf>

Luxembourg

Données essentielles sur le financement des PME

Les données les plus récentes montrent que les PME représentaient 99.5 % de l'ensemble des entreprises de l'économie marchande non financière au Luxembourg en 2014. Elles employaient environ 68.5 % de la main-d'œuvre et produisaient 68.7 % de la valeur ajoutée totale.

Les nouveaux prêts à l'ensemble des entreprises se sont accrus en 2016 par comparaison avec 2015 mais sont restés sous le niveau record de 2008. En 2016, le volume des prêts de montant élevé représentait environ un tiers de celui de 2008. Les nouveaux prêts aux PME (définis comme des prêts de moins de 1 million EUR) ont continué de baisser pour la cinquième année consécutive. La part des nouveaux prêts s'élevait à 10.7 % en 2016, taux le plus bas enregistré depuis 2009 et bien inférieur au record de 16.1 % atteint en 2011.

En 2016, le taux d'intérêt appliqué aux PME s'élevait à 1.8 %, en baisse par rapport aux 5.7 % enregistrés en 2008. Les taux d'intérêt facturés aux PME sont restés systématiquement supérieurs à ceux proposés aux grandes entreprises en 2007-16, avec un écart de 56 points de base en 2016. En termes relatifs, les PME paient 46.4% d'intérêts de plus que les grandes entreprises.

Les autres possibilités de financement (comme le capital-risque et l'affacturage) sont en augmentation et peuvent offrir des perspectives intéressantes pour les PME à la recherche de financements. En 2016, près de 189 millions EUR de capital-risque ont été investis dans des entreprises luxembourgeoises.

En 2015, 873 entreprises ont fait faillite au Luxembourg, un chiffre qui a atteint 961 en 2016. Le nombre de faillites pour 1 000 entreprises a augmenté (29 en 2016 contre 24 en 2015).

Une forme simplifiée de société à responsabilité limitée (la « S.à r.l.-S ») est entrée en vigueur en janvier 2017. La Sarl simplifiée, aussi appelée société 1-1-1 (une personne, un euro, un jour), peut être créée plus rapidement et avec des capitaux de démarrage moins importants qu'une Sarl classique. La S.à r.l.-S ne concerne que des personnes physiques. L'idée est de faciliter le lancement et le développement de nouvelles activités commerciales. Au cours de la période de janvier à juillet 2017, 370 entreprises ont été immatriculées sous le statut de la S.à r.l.-S pour un total de 6083 immatriculations.

Tableau 3.14. Tableau de bord pour le Luxembourg

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement											
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Millions EUR	113 817	181 792	166 287	111 898	111 568	105 854	100 444	92 349	83 076	87 969
Nouveaux prêts aux PME	Millions EUR	12 800	14 555	14 754	15 441	17 979	15 593	13 713	10 765	10 142	9 395
Part des nouveaux prêts aux PME	% du total des nouveaux prêts	11.25	8.01	8.87	13.80	16.11	14.73	13.65	11.66	12.21	10.68
Prêts improductifs, total	% de l'ensemble des prêts aux entreprises	0.12	0.18	0.44	0.48	0.64	0.59	0.52	0.41	0.40	0.27
Taux d'intérêt, PME	%	5.51	5.72	2.81	2.71	2.68	2.22	2.05	2.08	1.88	1.75
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	4.96	4.97	2.59	2.30	2.62	1.86	1.64	1.47	1.42	1.20
Écart de taux d'intérêt	Points	0.54	0.75	0.21	0.41	0.06	0.35	0.41	0.62	0.46	0.56
Taux de demandes de prêts, PME	Demandes de prêts des PME/nombre total de PME, en %	18.20	..	25.80	16.40	22.98	26.15
Financements non bancaires											
Capital-risque et capitaux de croissance	Milliers EUR	103 343	295 600	49 021	109 021	230 706	48 863	37 133	124 568	144 230	188 794
Capital-risque et capitaux de croissance	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	186.04	-83.42	122.40	111.62	-78.82	-24.01	235.46	15.78	30.90
Affacturage et escompte de factures	Millions EUR	349	321	180	299	407	339
Autre indicateurs											
Faillites, total	Nombre	659	574	693	918	978	1 050	1 049	850	873	961
Faillites, total	Taux de croissance en glissement annuel, %		-12.90	20.73	32.47	6.54	7.36	-0.10	-18.97	2.71	10.08

Source : Voir tableau 3.17.

Les PME dans l'économie nationale

Les données les plus récentes montrent que les PME représentaient 99.5 % de l'ensemble des entreprises de l'économie marchande non financière en 2014 (voir tableau 3.15). Les PME employaient environ 68.5 % de la main-d'œuvre et produisaient 68.7 % de la valeur ajoutée totale.

Le tableau 3.15 montre également la productivité apparente du travail, définie comme le ratio de valeur ajoutée brute par salarié. Une certaine prudence s'impose lors de la lecture des chiffres de la productivité du travail, puisque les entreprises qui n'emploient aucun

salarié font augmenter le numérateur (valeur ajoutée) mais ne sont pas prises en compte dans le dénominateur (salariés).

Les microentreprises enregistrent une productivité du travail extrêmement élevée, ce qui fait augmenter la moyenne de l'ensemble des PME. Dans les autres entreprises, la productivité du travail augmente avec la taille, passant de 66 453 EUR dans les petites entreprises de 10-19 salariés à 93 246 EUR dans les entreprises de taille moyenne avec 50-249 salariés. Les grandes entreprises affichent une valeur ajoutée moyenne de 86 055 EUR par salarié.

Le tableau 3.15 porte sur l'économie marchande non financière ; il convient toutefois de préciser que le secteur financier est particulièrement important au Luxembourg, se caractérise par de grandes entreprises, et comptait 43 389 salariés fin 2014 (STATEC).

Tableau 3.15. Répartition des entreprises au Luxembourg en 2014

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Par taille d'entreprise		Par taille d'entreprise		Valeur ajoutée au coût des facteurs par classe de taille (en millions EUR)		Valeur ajoutée brute par salarié (en EUR)	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%		%		
Ensemble des entreprises	31 385	100	249 348	100	21 640.3	100	86 788	
PME (0-249)	31 243	99.5	170 716	68.5	14 873.6	68.7	87 125	
Microentreprises (0-9)	27 406	87.3	45 610	18.3	4 779.8	22.1	104 797	
Petites entreprises (10-19)	1 990	6.3	26 578	10.7	1 766.2	8.2	66 453	
Petites entreprises (20-49)	1 240	4.0	37 708	15.1	2 656.4	12.3	70 447	
Entreprises moyennes (50-249)	607	1.9	60 820	24.4	5 671.2	26.2	93 246	
Grandes entreprises (250+)	142	0.5	78 632	31.5	6 766.7	31.3	86 055	

Note : Les chiffres se rapportent à l'économie marchande non financière dans son ensemble.

Source : Eurostat - tableau sbs_sc_sca_r2.

Prêts aux PME

Les prêts aux PME sont les nouveaux prêts aux entreprises inférieurs ou égaux à 1 million EUR, émis par la Banque centrale du Luxembourg pour la période 2007-16.

Les nouveaux prêts de montant élevé diminuent depuis 2008. En 2016, leur montant total représentait approximativement un tiers de celui de 2008. Les nouveaux prêts aux PME (définis comme des prêts de moins de 1 million EUR) ont continué de baisser pour la cinquième année consécutive. La part des nouveaux prêts s'élevait à 10.7 % en 2016, taux le plus bas enregistré depuis 2009 et bien inférieur au record de 16.1 % atteint en 2011.

Conditions de crédit

Au cours des dix dernières années, le taux d'intérêt moyen appliqué aux PME n'a pratiquement pas cessé de diminuer, à l'exception d'un léger rebond en 2014. Le taux d'intérêt annuel facturé aux PME correspond à la moyenne des intérêts mensuels pondérée par le montant accordé au cours du mois. En 2016, il s'est élevé à 1.8 %, contre 5.7 % en 2008 et 1.9 % en 2015.

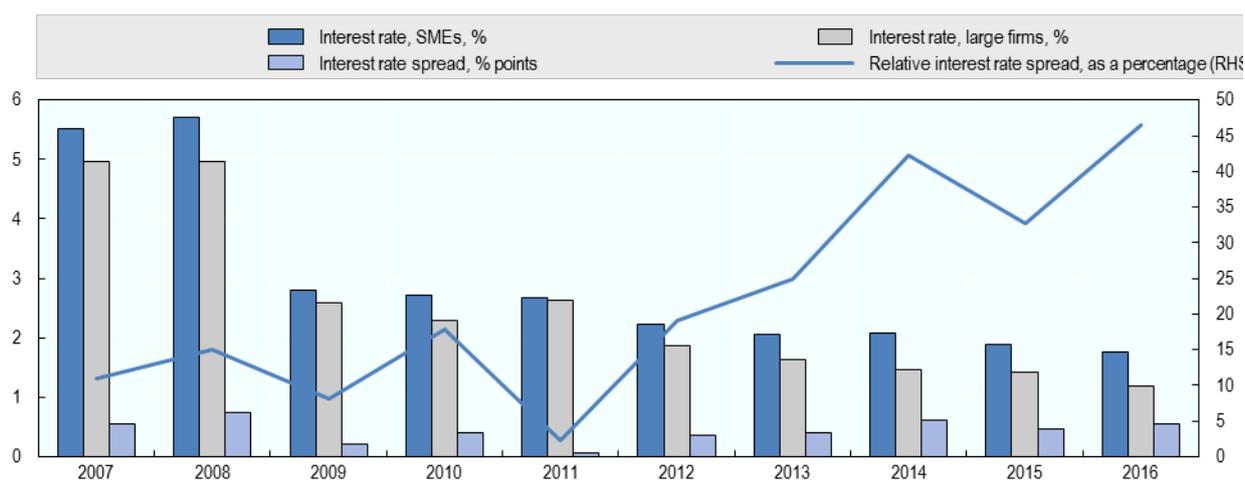
Cette évolution est la conséquence des politiques monétaires de la Banque centrale européenne. Les taux d'intérêt appliqués aux PME sont restés systématiquement supérieurs à ceux accordés aux grandes entreprises pendant toute la période. L'écart entre les deux taux a fortement fluctué, oscillant entre 0.06 point de pourcentage (en 2011) et 0.75 point (en 2008). En 2016, l'écart était de 0.56 point de pourcentage, une hausse de 10 points par rapport à 2015. Le financement est donc beaucoup plus onéreux pour les PME que pour les grandes entreprises.

L'« écart relatif » (voir graphique 3.13) mesure la différence entre les PME et les grandes entreprises par rapport au taux d'intérêt facturé aux grandes entreprises. Les PME ayant obtenu des prêts bancaires paient 46.4 % de plus que les grandes entreprises.

Cette disparité peut résulter des frais fixes auxquels les banques doivent faire face pour sélectionner les dossiers et assurer le suivi des emprunts. L'écart relatif présente une forte volatilité sur la période de référence, passant de 2.3 % en 2011 à 32.8 % en 2015. Les frais et autres charges associés aux services de financement ne sont pas inclus dans le calcul de l'écart relatif.

Graphique 3.13. Taux d'intérêt au Luxembourg

En pourcentage



Source : Banque centrale du Luxembourg.

D'après l'enquête sur l'accès au financement des PME (*Survey on the Access to Finance of Enterprise, SAFE*) de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne, 26.2 % des PME au Luxembourg ont sollicité un prêt en 2016, contre 23 % en 2015, ce qui semble indiquer que la demande de financement bancaire des PME augmente. En moyenne, près de 22 % des PME ont sollicité ce type de financement au cours de la période de référence.

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Au Luxembourg, le capital-risque présente des variations significatives d'une année sur l'autre, en particulier parmi les entreprises en phase de croissance (voir tableau 3.16).

Cette volatilité tient peut-être au nombre limité de transactions enregistrées pour ce type de financement, ce qui le rend plus sensible aux valeurs aberrantes.

Les investissements de capital-risque se sont élevés au total à 188.8 millions en 2016, soit une augmentation de 30.9 % par rapport à 2015.

Tableau 3.16. Capital-risque et de capitaux de croissance au Luxembourg

En milliers EUR

Stade	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Amorçage	703	0	0	1 000	175	750	0	300	101	0
Démarrage	5 225	3 050	1 254	1 650	5 319	3 000	6 780	3 190	5 458	567
Stade ultérieur	10 286	26 363	1 010	760	25	6 845	223	800	200	150
Croissance	87 129	269 237	46 757	105 612	230 506	38 267	30 131	123 468	138 471	188 077
Total	103 343	295 600	49 021	109 021	230 706	48 863	37 133	124 568	144 230	188 794

Source : Invest Europe.

Note : Les données historiques ont été révisées en 2016.

Affacturation et facturation

Les données les plus récentes montrent que les transactions d'affacturation et de facturation au Luxembourg se sont élevées à 339 millions EUR en 2014, ce qui représente une baisse de 16.7 % par rapport à l'année d'avant, où elles s'établissaient à 407 millions EUR.

Autre indicateurs

Les données sur les prêts improductifs sont fournies par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). En 2016, 0.3 % de l'ensemble des prêts aux entreprises luxembourgeoises ont été déclarés improductifs, un chiffre en légère baisse par rapport aux 0.4 % enregistrés en 2015. Toutefois, il reste supérieur au taux le plus bas enregistré au cours de la période de référence, à savoir 0.1 % en 2007.

Toutes entreprises confondues, les faillites au Luxembourg étaient au nombre de 961 en 2016, un chiffre bien inférieur au record de 2012 (1 050), mais supérieur aux 574 de 2008. D'après le Répertoire des entreprises luxembourgeoises, le nombre de faillites pour 1 000 entreprises a augmenté (29 en 2016 contre 24 en 2015).

Réponse des pouvoirs publics

Le Luxembourg Future Fund (LFF) a été officiellement créé et est devenu opérationnel en 2015. Ce fonds doté de 150 millions EUR inclut un financement du Fonds européen d'investissement (30 millions EUR) et de la Société nationale de crédit et d'investissement (120 millions EUR). Le LFF investit dans des PME innovantes susceptibles d'apporter au Luxembourg un développement et une diversification significatifs et durables sur le plan économique.

Digital Tech Fund est une structure de type fonds d'amorçage créée en 2016 par des investisseurs privés et publics, qui l'ont doté d'environ 20 millions EUR. Le fonds cible principalement les investissements de capital-risque dans des entreprises qui ont fait la preuve de la validité de leur concept dans des secteurs tels que la cybersécurité, les technologies financières, les données massives (*big data*), la santé numérique, les télécommunications, les services satellites et l'internet des objets.

Afin de faciliter le transfert de technologie, en particulier depuis le centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de l'Université du Luxembourg, Digital Tech Fund cible également les entreprises prometteuses nées de la recherche universitaire pour générer le plus de retombées positives possible à l'échelon national.

Deux institutions mutualistes proposent des garanties aux PME luxembourgeoises : la MPME (Mutualité des P.M.E.) et la MCAC (Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, société coopérative) de la Chambre de commerce.

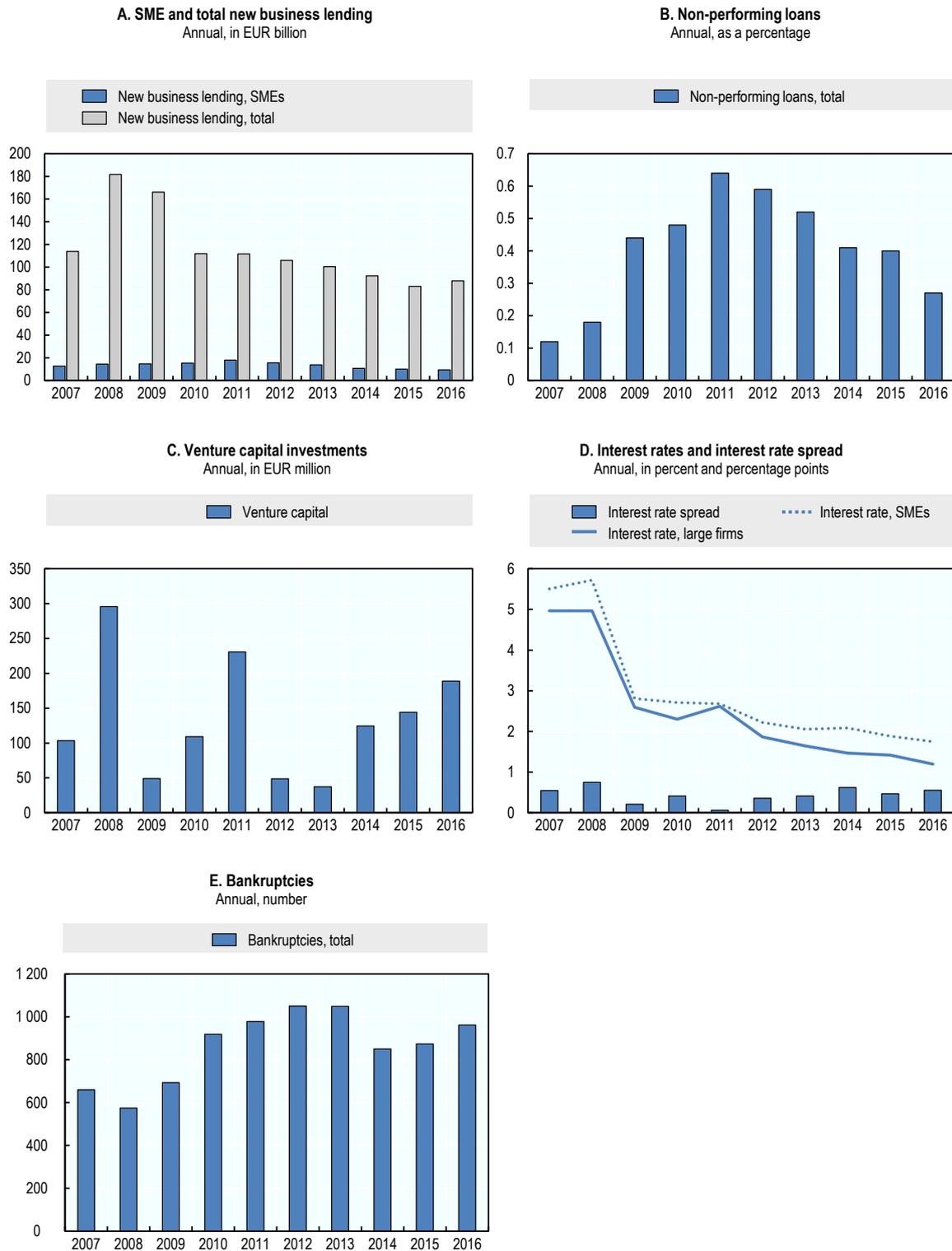
La MPME a été créée par la Chambre des métiers et la Fédération des artisans dans le but d'atténuer les contraintes financières de leurs membres. La MPME se porte garant vis-à-vis des banques et autres établissements financiers pour faciliter l'accès des PME aux prêts. En 2016, elle a octroyé près de 203 millions EUR de crédits et garanties.

La MCAC est un établissement mutualiste destiné aux membres de la Chambre de commerce, qui accompagne les entrepreneurs tout au long de leur projet d'investissement. Le MCAC facilite l'accès des PME au financement bancaire en se portant caution auprès des établissements de crédit agréés lorsque les garanties fournies par l'entreprise sont insuffisantes. D'après le rapport annuel de la Chambre de commerce, plus de 350 personnes ont été conseillées sur la création, la reprise ou le financement d'entreprises en 2016. Sur les 56 demandes de cautions reçues, le comité d'évaluation a approuvé 18 dossiers pour un montant total de 388 500 EUR.

L'Office du ducroire est un établissement public qui propose des services aux exportateurs, notamment aux PME. Il assure les risques liés aux activités internationales et finance en partie les activités de promotion, d'exposition et de formation à l'exportation.

Une forme simplifiée de société à responsabilité limitée (la « S.à r.l.-S ») est entrée en vigueur en janvier 2017. La Sarl simplifiée, aussi appelée société 1-1-1 (une personne, un euro, un jour), peut être créée plus rapidement et avec des capitaux de démarrage moins importants qu'une Sarl classique. La S.à r.l.-S ne concerne que des personnes physiques. L'idée est de faciliter le lancement et le développement de nouvelles activités commerciales. Au cours de la période allant de janvier à juillet 2017, 370 entreprises ont été immatriculées sous le statut de la S.à r.l.-S pour un total de 6083 immatriculations.

Graphique 3.14. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat au Luxembourg



Source : Voir tableau 3.17.

Tableau 3.17. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord du Luxembourg

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Nouveaux prêts aux entreprises, total	Taux d'intérêt des banques du Luxembourg appliqués aux dépôts et emprunts libellés en euros par résidents de la zone euro - toute nouvelle entreprise, somme à la fin du mois de décembre	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.1.
Nouveaux prêts aux PME	Taux d'intérêt des banques du Luxembourg appliqués aux dépôts et emprunts libellés en euros par résidents de la zone euro - nouvelle entreprise, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, à fin décembre, moyenne pondérée.	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.1.
Prêts improductifs, total	Prêts consentis aux entreprises par des banques établies au Luxembourg qui sont « en défaut », c'est-à-dire dus depuis plus de 90 jours ou considérés comme peu susceptibles d'être remboursés.	CSSF : déclaration du ratio de solvabilité COREP, tableaux 09.01 et 09.02
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt des banques du Luxembourg appliqués aux dépôts et emprunts libellés en euros par résidents de la zone euro - nouvelle entreprise, nouveaux prêts inférieurs à 1 million EUR, taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an, et à fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant.	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.1.
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt des banques du Luxembourg appliqués aux dépôts et emprunts libellés en euros par résidents de la zone euro - nouvelle entreprise, ensemble des nouveaux prêts, taux révisable et maturité égale ou inférieure à un an, et à fin décembre, taux d'intérêt annuel moyen pondéré par le montant.	Banque centrale du Luxembourg : Marchés de capitaux et taux d'intérêt, tableau 3.1.
Taux de demandes de prêts, PME	Toute demande de prêt au cours des 6 derniers mois (hors découverts et facilités de crédit). Chiffres fondés sur la question q7aa du questionnaire SAFE.	Enquête sur l'accès au financement des PME (SAFE) ; Commission européenne et Banque centrale européenne
Financements non bancaires		
Capital-risque et capitaux de croissance	Investissements de capital-risque et capitaux de croissance (statistiques du marché, par pays ou société de portefeuille). Englobe les investissements d'amorçage, de démarrage, des stades ultérieurs et de croissance (hors capital-remplacement, capital-retournement et capital-transmission). Données historiques d'INVEST Europe/EDC pour la période 2007-15 révisées.	Invest Europe/European Data Cooperative
Affacturation et escompte de factures	Chiffre d'affaires de l'affacturation, intérieur et international, toutes entreprises confondues.	Factors Chain international
Autres indicateurs		
Faillites, total	Faillites prononcées par le tribunal de commerce, données annuelles	STATEC - Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg - Business demography

Références

- Banque centrale du Luxembourg, http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/index.html.
- Chambre de commerce (2015), Rapport annuel 2015, http://www.cc.lu/uploads/media/CC_RA_2015.pdf.
- CSSF (Commission de surveillance du secteur financier), <https://www.cssf.lu/>.
- Digital Tech Fund, <http://www.snci.lu/files/68321.pdf>.
- Eurostat, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/structural-business-statistics/data/database>.
- FEI (Fonds européen d'investissement), <http://www.eif.org/>.
- Factor Chain International, <https://fci.nl/en/about-factoring/statistics>.
- Invest Europa, http://www.investeuropa.eu/media/477249/2007-2015-dataset-europe-country-tables-public-version_final.xlsx.
- Luxembourg Future Fund, http://www.eif.europa.eu/what_we_do/resources/lff/index.htm.
- MCAC - Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants (société coopérative), <http://www.mcac.lu/liens-utiles/>.
- MPME - Mutualité des P.M.E., <http://www.mpme.lu/fr>.
- Office du ducroire, <http://www.ducroire.lu/>.
- SAFE - Survey on the Access to Finance of Enterprises, http://ec.europa.eu/growth/access-to-finance/data-surveys_fr.
- SNCI - Société nationale de crédit et d'investissement, <http://www.snci.lu/>.
- STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg), Tableau « Emploi salarié intérieur par branche d'activité 1995 – 2016 », <http://www.statistiques.public.lu>.
- STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg), « Faillites prononcées par les tribunaux de commerce », <http://www.statistiques.public.lu>.

Suisse

Données essentielles sur le financement des PME

En Suisse, il n'y a que 0.8 % de grandes entreprises et les PME continuent de dominer le paysage, représentant 99.2 % de l'ensemble des entreprises.

En 2016, la Suisse a enregistré une augmentation de 1.3 % de son PIB réel, contre 0.8 % en 2015.

Le total des encours de prêts aux PME a augmenté de 2.1 % en 2016 pour atteindre 412 milliards CHF, soit un taux de croissance en hausse par rapport aux 0.3 % observés en 2015.

Au cours de la période 2007-16, les prêts aux PME ont augmenté de 27.5 %, tandis que les prêts aux entreprises dans leur ensemble ont crû de 34.1 %.

Les critères d'octroi des prêts se sont quelque peu assouplis en 2016, tandis que la demande de crédits a légèrement reculé.

Le taux d'intérêt moyen facturé aux PME a baissé en 2016 après une hausse en 2014 et 2015, tandis que l'écart de taux d'intérêt avec les grandes entreprises est resté stable.

Les investissements de capital-risque et de capitaux de croissance ont légèrement baissé, de 2.4 % en 2016, après une forte croissance de 55.7 % l'année précédente.

Les activités de financement participatif augmentent à un rythme rapide, en dépit de l'absence de législation spécifique en la matière. Récemment, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour rendre le cadre réglementaire plus favorable au secteur, ainsi qu'aux entreprises de technologies financières en général.

Les retards de paiement dans le secteur interentreprises ont significativement reculé au cours de ces dernières années, passant de 12 jours en 2008 à 7 en 2016, ce qui indique que les problèmes de liquidité ont diminué.

La Suisse compte quatre sociétés coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires à concurrence de 500 000 CHF. Les garanties de prêts n'ont cessé d'augmenter sur la période 2007-10, pour ensuite se contracter légèrement en 2011, et reprendre leur progression au cours des cinq années suivantes. Le programme de garantie a été restructuré en 2007 afin de couvrir davantage de risques, ce qui se traduit, depuis, par une augmentation de volume. À l'heure actuelle, le Conseil fédéral travaille à la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement pour autoriser des garanties pouvant aller jusqu'à 1 million CHF.

Tableau 3.18. Tableau de bord pour la Suisse

Indicateur	Unité	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement											
Encours des prêts aux entreprises, PME	Milliards CHF	323	345	344	364	378	384	405	402	404	412
Encours des prêts aux entreprises, total	Milliards CHF	402	426	433	459	481	489	514	527	525	539
Part de l'encours des prêts aux PME	% de l'encours total des prêts aux entreprises	80.44	80.86	79.33	79.26	78.52	78.60	78.81	76.41	76.89	76.48
Prêts garantis par l'État, PME	Millions CHF	104	148	187	215	210	219	227	238	244	254
Taux d'intérêt, PME	%	2.21	2.11	2.08	2.01	1.99	2.05	2.07	2.04
Taux d'intérêt, grandes entreprises	%	1.35	1.23	1.16	1.11	1.16	1.16	1.30	1.25
Écart de taux d'intérêt	Points			0.86	0.88	0.92	0.90	0.83	0.89	0.78	0.79
Sûreté, PME	% des PME tenues de fournir une sûreté pour obtenir un prêt bancaire	76.00	75.00	77.00	77.00	75.00	79.00	79.64	79.87
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés/accordés	71.00	70.00	71.00	70.00	69.00	71.00	72.00	72.00	71.76	71.66
Financements non bancaires											
Capital-risque et capitaux de croissance	Millions EUR	320	301	308	330	228	246	226	235	365	357
Capital-risque et capitaux de croissance (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	-5.9	2.5	7.0	-31.0	8.0	-8.0	3.9	55.6	-2.4
Retards de paiement, interentreprises	Nombre de jours	..	12	13	13	11	10	9	9	7	7
Autre											
Faillites, total	Nombre	4 314	4 221	5 215	6 255	6 661	6 841	6 495	5 867	6 098	6 504
Faillites, total (taux de croissance)	Taux de croissance en glissement annuel, %	..	-	23.55	19.94	6.49	2.70	-	-	3.94	6.66
			2.16					5.06	9.67		

Source : Voir tableau 3.21 de la note complète.

Les PME dans l'économie nationale

Les PME, définies comme des entités de 250 salariés au maximum, représentaient 99.2 % des entreprises suisses en 2014, et employaient 69.2 % de la main-d'œuvre. Les microentreprises constituaient la majorité des entreprises, jusqu'à 67.8 % du nombre total, employant 23.6 % des actifs du pays, tandis que les grandes entreprises ne représentaient que 0.8 % de l'ensemble.

Tableau 3.19. Répartition des entreprises en Suisse, 2014

Taille de l'entreprise (effectif salarié)	Nombre	%
Ensemble des entreprises	146 533	100
PME (1-249)	145 388	99.2
Microentreprises (1-9)	99 389	67.8
Petites entreprises (10-49)	39 540	27.0
Entreprises moyennes (50-249)	6 459	4.4
Grandes entreprises (250+)	1 145	0.8

Note : Les données concernent l'économie marchande hors activités financières et d'assurance. Les entreprises employant 1 ou 2 personnes n'ont pas été incluses.

Source : OCDE (2016).

Prêts aux PME

L'économie suisse a relativement bien résisté à la crise financière mondiale qui a éclaté en 2008 ; elle n'a jamais basculé dans la récession et a connu une croissance plus rapide que la plupart des autres pays européens.

D'après les estimations du secrétariat d'État à l'économie (SECO), la croissance du PIB réel en 2016 a atteint 1.3 %, ce qui constitue une accélération par comparaison avec le taux de 0.8 % observé en 2015. Ces chiffres témoignent de la modeste reprise de l'économie après le ralentissement qui a suivi la forte appréciation du franc suisse début 2015. La consommation privée et publique a eu un effet positif, tandis que l'investissement dans la construction et l'équipement a légèrement reculé. La balance commerciale a également modéré la croissance du PIB.

Le stock total des prêts aux entreprises et des prêts aux PME a légèrement augmenté en 2016 en glissement annuel. Les prêts aux PME ont crû de 2.1 % (comparé à la hausse de 0.3 % observée l'année précédente), tandis que le stock total des prêts aux entreprises a augmenté de 2.6 % (après la baisse de 0.3 % enregistrée en 2015).

À l'exception de 2014, les prêts aux PME ont augmenté tous les ans sur la période 2007--16, le taux de croissance atteignant au total 27.5 %. De façon générale, ils ont crû moins vite que l'ensemble des prêts aux entreprises, qui ont augmenté de 34.1 % durant cette période. De ce fait, la part des prêts aux PME dans l'ensemble des prêts aux entreprises s'est contractée, passant de 80.4 % en 2007 à 76.5 % en 2016.

Conditions de crédit

L'Enquête sur l'octroi de crédit de la Banque nationale suisse met en lumière une baisse de la demande de prêts. Une majorité de banques fait état d'un recul de la demande de prêts des entreprises et des ménages chaque trimestre depuis 2012. L'enquête montre également que les critères de prêts se sont légèrement assouplis depuis 2015, alors qu'ils s'étaient quelque peu durcis ou stabilisés les années précédentes.

En 2016, les taux d'intérêt des prêts de moins de 1 million CHF ont été ramenés à 2 %, après avoir augmenté en 2014 et 2015. Après une baisse ininterrompue depuis 2009, les taux sont légèrement remontés, passant de 2 % en 2013 à 2.1 % en 2014.

L'écart de taux entre les prêts aux PME et les prêts aux grandes entreprises, mesuré de manière indirecte à partir, respectivement, des prêts d'un montant inférieur et égal à 1 million CHF, et des prêts de montants supérieurs, a légèrement augmenté entre 2009 et 2011, avant de redescendre à 83 points de base, en 2013. Depuis 2014, ce chiffre a continué de baisser pour s'établir à 79 points de base en 2016.

Selon le Bulletin mensuel de statistiques bancaires de la Banque nationale suisse, le taux d'utilisation des facilités de crédit est de 71.7 % et la proportion de prêts aux PME devant être assortis de sûretés a rapidement augmenté, passant de 75 % en 2013 à 79.9 % en 2016.

Autres sources de financement des PME

Capital-risque

Après une forte hausse (55.7 %) des investissements de capital-risque et de capitaux de croissance en 2015 par rapport à 2014, le volume total de ces investissements a baissé de 2.4 % en 2016. Au total, 356.8 millions EUR ont été investis dans les entreprises suisses

en 2016, le deuxième montant le plus élevé enregistré sur une année au cours de la période de référence.

Ce sont les investissements de capital-risque à un stade de développement ultérieur qui ont le plus souffert, puisqu'ils ont reculé de 21.6 % par rapport à leurs niveaux de 2015. Le volume total de capital-risque investi à un stade de développement ultérieur a connu une forte baisse de 62.6 % sur la période 2007-16, équivalente à celle du volume des investissements au stade de l'amorçage, qui ont chuté de 65.6 % au cours de la même période. En 2016, les investissements de capitaux d'amorçage ont toutefois continué d'augmenter légèrement, après avoir plus que doublé entre 2014 et 2015.

En 2016, le volume des investissements au stade du démarrage représentait 75 % de l'ensemble des investissements de capital-risque, une forte hausse par rapport à l'année 2007 (où il se situait à 40.1 %), que l'on retrouve dans l'augmentation cumulée de 57.8 % sur la période de référence.

Marché du financement participatif en Suisse

Le marché suisse du financement participatif connaît une forte croissance depuis le lancement de la première plateforme suisse de financement participatif, Cashare, en 2008. Il existe actuellement (à fin avril 2017) environ 50 plateformes en Suisse.

En 2016, 128.2 millions CHF ont été levés par le biais du financement participatif dans le cadre de 3 098 campagnes, soit un volume en hausse de 369.6 % par rapport à l'année précédente, où les fonds levés ont totalisé 27.3 millions CHF. Pour la première fois depuis 2012, le financement avec contrepartie et le don ne sont plus les principaux segments du financement participatif en termes de volumes de financement, puisqu'ils ont été largement dépassés par l'investissement participatif et le prêt participatif en 2016.

Le prêt participatif a affiché la croissance la plus forte entre 2015 et 2016, soit 597 %, à 55.1 millions CHF. Les fonds collectés par le biais de l'investissement participatif ont augmenté de 453 % pour s'établir à 39.2 millions en 2016. Le financement participatif avec contrepartie et le financement sous forme de don ont augmenté de 37 %, atteignant 17 millions EUR. Le financement des créances commerciales a affiché un volume de 17 millions CHF en 2016, contre à peine 0.4 million l'année précédente. Advanon, la seule plateforme suisse de financement de créances, a débuté ses activités en mars 2015, ce qui explique son faible volume d'activité cette année-là. La Suisse ne dispose pas d'une législation spécifique sur le financement participatif. C'est le droit bancaire qui s'applique principalement, ce qui ne manque pas de créer des obstacles réglementaires. Le 2 novembre 2016, le Conseil fédéral a publié un communiqué dans lequel il reconnaît l'importance des technologies financières innovantes et annonce des décisions majeures visant à réduire les obstacles liés à la réglementation actuelle applicable au marché financier, qui empêchent les entreprises actives dans les technologies financières d'accéder au marché. À la suite de ce communiqué, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'Ordonnance sur les banques (OB) devant entrer en vigueur le 1^{er} août 2017. Cette modification a pour objet de réduire les obstacles à l'entrée sur le marché auxquels se heurtent les entreprises actives dans les technologies financières et d'améliorer la compétitivité de la place financière suisse. C'est un pas important vers l'instauration d'un environnement propice aux entreprises de services financiers numériques en Suisse.

Une autre modification, qui concerne la loi sur les banques (LB), a été examinée par le parlement dans le cadre des délibérations sur la loi sur les services financiers (LSFin) et la

loi sur les établissements financiers (LEFin). En décembre 2016, le Conseil des États s'est prononcé en faveur de la création, dans la loi sur les banques, d'une nouvelle catégorie d'autorisation pour les établissements qui acceptent des dépôts du public à concurrence de 100 millions CHF, sans les investir ni les rémunérer.

Dans les domaines de la présentation des comptes, de l'audit et de la garantie des dépôts, ces établissements bénéficieront de conditions d'autorisation et d'exploitation plus simples par rapport à la licence bancaire actuelle. Le débat au Conseil national aura lieu cet automne. Le Conseil fédéral suivra de près l'évolution de la situation dans les domaines du numérique et de la technologie financière, et examinera d'autres mesures réglementaires. Les travaux correspondants, notamment ceux destinés à clarifier la qualification juridique des monnaies virtuelles, ont été lancés et devraient avancer rapidement.

Tableau 3.20. Capital-investissement et capital-risque en Suisse

En milliers EUR

Stade	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Amorçage	23 494	16 939	6 140	9 303	6 853	13 920	11 667	3 498	7 934	8 098
Démarrage	104 471	85 381	134 361	125 071	141 970	41 500	132 003	88 748	196 182	164 878
Stade ultérieur	128 401	55 045	71 805	54 288	33 698	82 468	49 780	62 766	59 588	46 744
Ensemble du capital-risque	256 366	157 365	212 305	188 662	182 521	137 888	193 450	155 011	263 704	219 720
Capitaux de croissance	63 413	143 490	96 142	141 386	45 104	107 881	32 681	79 922	101 746	137 102

Source: 2016 European Private Equity Activity, Invest Europe.

Autres indicateurs

Selon le rapport annuel d'Intrum Justitia, les retards de paiement dans le secteur interentreprises ont significativement diminué au cours de ces dernières années, passant de 12 jours en 2008 à 7 jours en 2016. Il semble donc que les problèmes de trésorerie des PME aient diminué en Suisse, contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des autres pays européens, où ces problèmes perdurent.

C'est ce que confirme également une étude réalisée par le secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur le marché du crédit aux PME, publiée en juin 2017. D'après les résultats d'une enquête réalisée sur un échantillon représentatif de PME, le marché du crédit fonctionne bien et l'accès au financement en Suisse est assuré.

En revanche, les faillites ont de nouveau augmenté de 6.7 % en 2016, après une hausse de 3.9 % en 2015. L'augmentation de 2016 ainsi que les hausses de 2009 et 2010, respectivement de 23.6 % et 19.9 %, sont en partie imputables à une nouvelle réglementation qui est venue simplifier la désimmatriculation des entreprises inactives et à sa mise en œuvre par les cantons.

Réponse des pouvoirs publics

Les autorités fédérales aident les PME efficaces et viables à obtenir des prêts auprès des banques en finançant des sociétés coopératives de cautionnement. Ainsi, les PME ont plus facilement accès aux prêts bancaires. La durée maximum d'une garantie est de 10 ans et son montant maximum est de 500 000 CHF par entreprise. Le taux d'intérêt est fixé par la banque et dépend des risques que présente le projet. Outre le taux d'intérêt, l'entreprise doit verser une commission de 1.25 % à la coopérative de cautionnement.

Les fonds ont principalement vocation à financer le besoin en fonds de roulement, le développement, l'investissement ou le démarrage d'une entreprise. En cas de pertes, l'État recapitalise les coopératives de cautionnement à hauteur de 65 % des pertes encourues. D'après la loi, les dépenses engagées par l'État ne peuvent excéder 600 million CHF au total. Fin 2016, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 1 775 entreprises pour un encours de garanties de 254 millions CHF. Le programme a représenté une charge d'environ 165 millions CHF au titre de l'encours des engagements et de 3.8 millions CHF au titre des pertes encourues à la suite de défaillances en 2016, ce qui correspond à un ratio de pertes de 1.5 %. De plus, l'État prend à sa charge les frais administratifs des coopératives de cautionnement à hauteur de 3 millions CHF chaque année.

La Suisse compte quatre sociétés coopératives de cautionnement qui aident les PME prometteuses à obtenir des prêts bancaires en les garantissant à concurrence de 500 000 CHF. Trois de ces sociétés coopératives sont régionales ; la quatrième est nationale et destinée exclusivement aux femmes. Les garanties de prêts n'ont cessé d'augmenter sur la période 2007-10, pour ensuite se contracter légèrement en 2011 et reprendre leur progression au cours des cinq dernières années. La croissance observée depuis 2007 est largement imputable à une restructuration des programmes de garantie, qui a entraîné une augmentation du montant des risques couverts par l'État, ce qui a provoqué un afflux de demandes de garanties.

À l'heure actuelle, le Conseil fédéral est en train de modifier de la Loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement pour autoriser des cautionnements à hauteur de 1 million CHF.

Les autorités suisses prennent également des mesures pour permettre aux technologies financières nouvelles et innovantes d'entrer plus facilement sur le marché. Le Conseil fédéral souhaite autoriser des formes novatrices de services financiers.

La Suisse ne possède pas de législation spécifique sur le financement participatif, et actuellement l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) considère sans doute les opérateurs de plateformes comme des banques. En vertu de la législation actuelle, si un opérateur de plateforme de financement participatif souhaite accepter des fonds pour une activité commerciale sans les transmettre au promoteur de projet dans un délai de sept jours (par exemple, s'il les laisse sur ses propres comptes jusqu'à la clôture de la période de collecte), il doit obtenir un agrément permettant d'exercer des activités bancaires avant de se lancer dans cette activité. C'est donc le droit bancaire qui s'applique principalement, ce qui crée sur des obstacles réglementaires.

Le 2 novembre 2016, le Conseil fédéral a publié un communiqué dans lequel il reconnaît l'importance des technologies financières innovantes et a annoncé des décisions majeures visant à réduire les obstacles liés à la réglementation actuelle du marché financier, qui empêchent les entreprises actives dans les technologies financières d'accéder au marché. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de déterminer s'il est nécessaire de prendre des mesures d'ordre réglementaire dans le domaine des technologies financières innovantes.

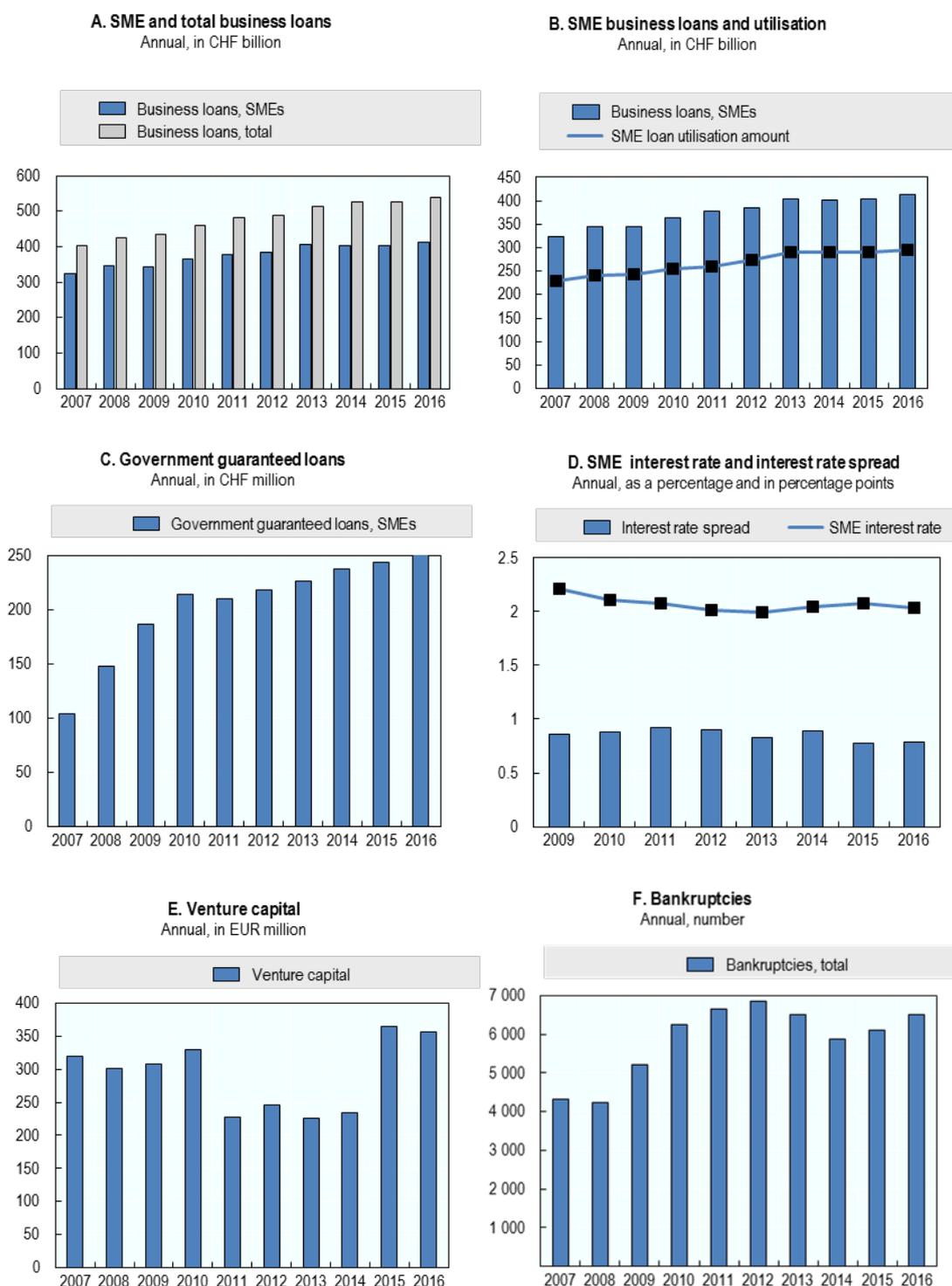
Le 5 juillet 2017, le Conseil fédéral a adopté un amendement relatif à l'Ordonnance sur les banques (OB) qui entrera en vigueur le 1er août 2017. Il a pour objet de réglementer les entreprises spécialisées dans les technologies financières, qui offrent des services autres que les opérations bancaires classiques, en fonction de leur profil de risque. L'exception prévue par l'Ordonnance sur les banques pour l'acceptation de fonds à des

fins d'exécution s'appliquera désormais explicitement aux opérations exécutées dans un délai de 60 jours, contre 7 jours à l'heure actuelle. De plus, un espace favorisant l'innovation sera créé : l'acceptation de dépôts du public jusqu'à 1 million CHF ne sera plus considérée comme une activité commerciale à l'avenir et sera exonérée de l'obligation d'autorisation.

Ces changements devraient permettre aux entreprises de tester un modèle économique avant qu'il ne leur soit finalement demandé d'obtenir une autorisation en cas de dépôts du public de plus de 1 million CHF. Il devrait également être clairement indiqué aux déposants que leurs fonds ne sont pas protégés par un système de garantie des dépôts. Les simplifications apportées à la réglementation s'appliquent non seulement aux entreprises spécialisées dans les technologies financières, mais aussi aux prestataires de services financiers traditionnels. Les banques devraient également être en mesure d'utiliser l'espace d'innovation. Ces mesures permettront d'éviter les distorsions de concurrence entre les acteurs du marché financier. De plus, les modifications n'ont aucune influence sur l'applicabilité de la loi sur le blanchiment d'argent.

Parallèlement, le Conseil fédéral a rappelé que les dispositions statutaires en vigueur relatives au traitement exempt d'autorisation des transactions financières s'appliquent également aux services fournis par les entreprises spécialisées dans les technologies financières. Ces dernières devraient donc échapper à la Loi sur les banques dans la mesure où elles acceptent les fonds de tiers aux seules fins de les transmettre sans versement d'intérêts et si le traitement (transmission à un bénéficiaire prédéfini ou transfert en retour aux investisseurs) est défini en amont. Or, c'est souvent le cas pour les plateformes de financement participatif.

La décision du 2 novembre 2016 et l'adoption des modifications de l'Ordonnance sur les banques le 5 juillet sont des premiers pas importants vers l'instauration d'un environnement propice aux entreprises de services financiers numériques en Suisse.

Graphique 3.15. Tendances du financement des PME et de l'entrepreneuriat en Suisse

Sources : Parties A et B : Bulletin mensuel de statistiques bancaires [www.snb.ch]. Partie C : données administratives des sociétés coopératives de cautionnement. Partie D : base de données de la Banque nationale suisse. Partie E : European Private Equity Activity 2016 (anciennement EVCA Yearbook), Invest Europe. Partie F : Creditreform.

Tableau 3.21. Définitions et sources des indicateurs pour le Tableau de bord de la Suisse

Indicateur	Définition	Source
Endettement		
Encours des prêts aux entreprises, PME	Crédits accordés à l'ensemble des PME (entreprises employant moins de 250 salariés, stocks).	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Volume du crédit, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des crédits accordés moins total des crédits accordés aux entreprises employant plus de 250 salariés [www.snb.ch]
Encours des prêts aux entreprises, total	Facilités de crédit de l'ensemble des entreprises (stocks). Les chiffres 2007 et 2008 englobent les prêts aux institutions de droit public.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise
Prêts garantis par l'État, PME	Quatre sociétés coopératives de cautionnement offrent des garanties pour les prêts aux PME à concurrence de 500 000 CHF. Le gouvernement fédéral couvre 65 % du risque et une partie des frais administratifs.	Données administratives des sociétés coopératives de cautionnement.
Taux d'intérêt, PME	Taux d'intérêt, en fin d'année, des crédits d'investissement à taux fixe d'un montant inférieur à 1 million CHF.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre
Taux d'intérêt, grandes entreprises	Taux d'intérêt, en fin d'année, des crédits d'investissement à taux fixe d'un montant supérieur à 1 million CHF.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats de crédit, selon le produit et le montant, valeur moyenne en décembre
Sûreté, PME	Créances gagées sur la clientèle de PME par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle de PME.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise ; créances gagées sur la clientèle (prêts hypothécaires et prêts garantis) par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle pour ce qui concerne les PME (moins de 250 salariés, entités publiques incluses)
Taux d'utilisation	Prêts aux PME utilisés par rapport aux prêts aux PME accordés.	Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Volume du crédit, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise. Total des crédits accordés et utilisation moins total des crédits accordés aux entreprises employant plus de 250 salariés [www.snb.ch]
Financements non bancaires		
Capital-risque et capitaux de croissance	Investissements de capitaux d'amorçage, de démarrage, de développement ultérieur et de croissance.	European Private Equity Activity 2016 (anciennement EVCA Yearbook), Invest Europe.
Autres indicateurs		
Retards de paiement, interentreprises	Retards de paiements entre entreprises.	Intrum Justitia, Indice de paiement européen, <i>European Payment Report</i>
Faillites, total	Nombre de faillites.	Creditreform, Pressemitteilung Januar 2017 : Firmen- und Privatkonkurse seit 2011

Références

- Creditreform, Presseletter vom 10. Januar 2017, « Firmen und Privatkonkurse 2017 », voir : https://www.creditreform.ch/fileadmin/user_upload/CR-International/local_documents/ch/Dateiablage/40_News/15_Presse/Presseletter_012017.pdf.
- Office fédéral suisse de la statistique, « Struktur der Schweizer KMU », Neuchâtel, janvier 2017, voir : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises.assetdetail.1760211.html>.
- Institute of Financial Services Zug (IFZ), « Crowdfunding Monitoring Switzerland 2017 », voir : <https://www.kmu.admin.ch/dam/kmu/fr/dokumente/savoir-pratique/Financement/Crowdfunding-Monitoring-Schweiz-2017.pdf.download.pdf/%20Crowdfunding-Monitoring-Schweiz-2017.pdf>.
- Invest Europe, « European Private Equity Activity 2016 », <https://www.investeurope.eu/media/652475/yearbook-2016-europe-and-country-overview-tables-member-version-20170510.xlsx>.
- Intrum Justitia, « European Payment Report 2016 », voir : <https://www.intrum.com/globalassets/countries/norway/documents/2016/european-payment-report-europa-2016.pdf>.
- OCDE (2016), Panorama de l'entrepreneuriat 2016, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266346-fr>.
- Secrétariat d'État à l'Économie SECO, « Studie zur Finanzierung der KMU in der Schweiz 2016 », Berne, juin 2017, voir : <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/48939.pdf>.
- Conseil fédéral suisse (2012), « Le capital-risque en Suisse », Berne, juin 2012, voir : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/27393.pdf>.
- Conseil fédéral suisse, « Le Conseil fédéral entend réduire les obstacles à l'accès au marché pour les entreprises actives dans les technologies financières », Berne, Communiqué de presse 02.11.2016, voir : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-64356.html>.
- Conseil fédéral suisse, « Le Conseil fédéral met en vigueur de nouvelles règles pour les FinTech », Berne, Communiqué de presse 05.07.2017, voir : <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-67436.html>.
- Département fédéral suisse de l'économie (2013), « La politique suisse en faveur des PME », Berne, octobre 2013, voir : www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/02389/index.html?lang=fr.
- Banque nationale suisse (2013), « Rapport sur la stabilité financière 2013 », voir : www.snb.ch/fr/system/print/en/iabout/pub/oecpub/id/pub_oecpub_stabrep.
- Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise, voir : <https://data.snb.ch/fr/topics/banken#!/cube/bakredbetgrbm>.
- Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Banques, Crédits accordés aux entreprises, selon la taille de l'entreprise ; créances gagées sur la clientèle (prêts hypothécaires et prêts garantis) par rapport à l'ensemble des créances sur la clientèle pour ce qui concerne les PME (moins de 250 salariés, entités publiques incluses), voir : <https://data.snb.ch/fr/topics/banken#!/cube/bakredbetgrbm>.

Base de données de la Banque nationale suisse ; tableaux : Taux d'intérêt, Taux d'intérêt appliqués aux nouveaux prêts, crédits d'investissement à taux fixe, par produit et montant du prêt, valeur moyenne en décembre, voir : <https://data.snb.ch/fr/topics/ziredev#!/cube/zikreddet>.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Le financement des PME et des entrepreneurs 2018

TABLEAU DE BORD DE L'OCDE

Version abrégée

Publié annuellement, ce rapport présente l'accès des PME et des entrepreneurs à différents types de financements, les conditions-cadres de financement et les initiatives publiques visant à soutenir l'accès des PME au financement. *Le Financement des PME et des entrepreneurs 2018* contribue à combler les lacunes liées aux financements et aux conditions-cadres de financement des PME. En fournissant un ensemble de données solides, ce rapport soutient les gouvernements dans leurs actions pour favoriser l'accès des PME au financement et encourage une culture d'évaluation des politiques.

Le rapport de 2018 couvre 43 pays. Outre les indicateurs relatifs au financement des PME, cette publication offre des informations supplémentaires sur l'évolution récente du financement des PME par les marchés de capitaux, le financement participatif et activités liées ainsi que les renseignements issus d'enquêtes concernant la demande. Il comporte un chapitre thématique sur l'évaluation des programmes de garantie de crédit bénéficiant du soutien public.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : https://doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2018-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

